This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 492094

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

162
.M1

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE DE MACON.

La Société déclare qu'elle n'entend approuver ni garantir les opinions et assertions émises par ses membres dans les ouvrages publiés par elle.

(Art. 17 du Règlement.)

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE DE MACON,

SOCIÉTÉ DES ARTS, SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET D'AGRICULTURE, de Saône-et-Loire.

RÉDIGÉES ET MISES EN ORDRE

PAR

M. CHARLES PELLORCE,
Secrétaire perpétuel.

TOME VII.

MACON,
IMPRIMERIE D'ÉMILE PROTAT.

1865.

Bates
Nijhoff
7-23-26
13492

ACADÉMIE DE MACON.

COMPTE RENDU

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 1865 (*).

L'Académie de Mâcon vient de se créer de nouveaux titres aux sympathies locales par une brillante solennité littéraire dont nous sommes heureux d'avoir à constater le retentissement et l'éclat. C'est, du reste, un des priviléges de l'honorable compagnie de voir le public l'entourer et l'applaudir toutes les fois qu'elle daigne se mettre en communication directe avec lui. Pourquoi donc n'ouvre-t-elle qu'à de si rares intervalles les portes du temple? Est-ce la sévérité du règlement qui l'exige? Est-ce pour que leur rareté même donne un attrait de plus à ces réunions où les invitations sont recherchées et acceptées comme une faveur? N'est-ce pas plutôt parce que la modestie, cette vertu du mérite vrai, exige le silence autour de l'étude, et qu'elle ne consent à laisser rompre pour un jour ces habitudes de réserve que dans les circonstances seulement où le bruit du dehors doit avoir une sérieuse utilité?

L'objet principal de la séance était de proclamer les résultats du dernier concours. L'Académie avait

(*) Extrait du *Journal de Saône-et-Loire*.

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

de démontrer. Ils dédaignent les objections ou s'en irritent; ils jettent dans la circulation des lingots d'or; mais qui donc les distribuera en menue monnaie? « C'est là, a dit M. Charles Rolland, la fonction vitale des académies. Besogne ingrate, méconnue, mais indispensable. Ces associations constituent la force attractive qui rapproche les humbles compréhensions des lumineux enseignements. »

L'orateur a signalé ensuite le contrôle à côté de la propagation. Les académies sont les gardiennes des traditions de l'art et des vérités de la science; elles sont l'expression de la force de stabilité, contre-poids indispensable à l'esprit du mouvement. Une heureuse image, cachant un sens profond sous sa grâce poétique, a rendu très-saisissante l'idée que M. Rolland s'est faite du devoir des académies. « Qu'elles s'appliquent, a-t-il dit, à être pour le vaisseau sacré qui porte la fortune du monde, toujours le lest qui lui donne sa sécurité, parfois la voile qui active sa marche, jamais l'ancre qui l'immobilise ou le récif contre lequel il vient se heurter. »

Après avoir développé avec un talent remarquable ces hautes considérations sur le rôle général des associations unies par le culte du bon, du beau et du vrai, l'orateur a précisé l'action multiple de l'assemblée qu'il préside; puis, avec trop de modestie peut-être, il a ajouté : « Nous ne dissimulons pas le peu que vaut l'effort d'une humble académie de province relativement à l'immensité de l'œuvre, mais voit-on pourtant que dans la plus vaste ruche le travail de la dernière abeille n'ait pas son produit? »

Cette séance même allait fournir une preuve de plus

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE DE MACON.

la lutte s'engagera plus ardente pour disputer une couronne d'autant plus précieuse qu'elle aura été plus difficile à obtenir.

Indépendamment de la grande médaille d'or pour le prix de Vercingétorix, l'Académie de Mâcon avait annoncé qu'elle accorderait des récompenses aux meilleurs poëtes sur des sujets laissés au choix des écrivains.

Cent cinquante-deux pièces sont parvenues au secrétariat. Plusieurs ont été couronnées. M. Saulnier a présenté au public quelques épis de cette riche gerbe.

L'honorable rapporteur nous pardonnera de n'avoir pas fait assez pour lui-même ce qu'il a fait vendredi soir pour les poëtes. Il y a dans son beau travail une foule de pensées charmantes, de conseils sages, d'aperçus ingénieux; les quelques extraits qui précèdent sont bien insuffisants pour en donner même une faible idée; mais s'il fallait citer tous les passages qui ont plu, tous les traits spirituels qui faisaient de temps à autre une si heureuse diversion à la gravité de sa critique savante, notre cadre ne suffirait point.

Et puis, le programme de la séance nous appelle à d'autres devoirs. Nous ne voudrions point passer sous silence un discours prononcé par M. de Parseval-Grandmaison, sur le mouvement intellectuel et moral qui se produit autour de nous et qui est comme la renaissance d'un véritable esprit mâconnais. L'orateur a jeté d'abord un coup d'œil d'ensemble sur les intérêts matériels satisfaits depuis peu de temps et sur les entreprises projetées ou déjà en cours d'exécution; il a fait allusion aux grands travaux destinés à em-

bellir notre ville, et il n'a point oublié de citer comme un bienfait les fontaines qui distribuent dans tous les quartiers une eau si longtemps désirée. Le public, agréablement surpris, a applaudi à cet endroit. Au tableau des améliorations touchant au bien-être général, M. de Parseval-Grandmaison a fait succéder l'énumération des signes attestant le réveil intellectuel : voici, en première ligne et pour le présent, les conférences littéraires qui fournissent aux esprits un précieux aliment en mettant à la portée de tous un texte de discussions sérieuses ; pour l'avenir, on entrevoit déjà la décentralisation administrative annoncée par un éminent ministre ; avec elle viendront les libertés locales qui développent l'amour de la commune et de la province ; la fondation projetée d'une école normale à Cluny ; les chemins de fer en voie de création, voilà autant d'indices précurseurs de cette activité féconde qui va pénétrer les couches morales du pays. M. de Parseval-Grandmaison, en signalant ces espérances, a rendu un juste hommage de gratitude au premier magistrat du département, dont la généreuse initiative les a si heureusement préparées. Les applaudissements de l'auditoire ont sanctionné ce témoignage.

M. le docteur Aubert a retracé dans une notice très-élégamment écrite les phases diverses d'une importante découverte chirurgicale, due aux expériences de M. Duhamel et aux travaux ingénieux et persévérants d'un praticien du plus grand mérite, M. le docteur Ollier, major de l'Hôtel-Dieu de Lyon. La loi mise en évidence par ces savants consiste dans la constatation de ce fait, que les os de la charpente animale se développent dans des conditions détermi-

nées et que la membrane qui les entoure peut participer à ce développement au point de s'ossifier elle-même. On est arrivé ainsi à lui faire reproduire des fragments d'os et à conserver à des malades des membres qui eussent été condamnés autrefois à d'irréparables mutilations. Il n'est pas besoin d'insister pour faire comprendre tous les services qu'est appelée à rendre cette précieuse découverte. M. le docteur Aubert a fait de ce sujet une leçon fort instructive, fort intéressante et si parfaitement claire, qu'elle a été comprise sans effort, même des personnes les moins riches en notions physiologiques. Il était impossible de traiter ce grave sujet avec plus d'habileté et de rendre plus attrayante par les charmes du style et les réflexions piquantes l'exposition d'une théorie scientifique sur un des plus curieux mystères de notre organisation.

La fin de cette intéressante séance a été couronnée par une pièce de vers de M. Saulnier. On se souvient que, l'année dernière, il avait lu un de ces gracieux badinages qui font sourire la muse dans les alexandrins. C'était le discours d'un oncle prêchant les douceurs du mariage à son neveu. Vendredi soir, l'oncle s'adressait à sa nièce et passait la revue comique des prétendants inscrits. Cette composition originale a obtenu un grand succès.

Le programme officiel était épuisé ; mais la présence de M. le Préfet de Saône-et-Loire faisait espérer d'autres émotions. M. Charles Rolland, en terminant son discours, avait rappelé le souvenir de la belle improvisation prononcée par M. de La Guéronnière dans la dernière séance publique de l'Académie, et il

avait donné à sa pensée la forme d'une provocation discrète qu'avait renouvelée à son tour M. de Parseval-Grandmaison. Le public attendait donc que M. le Préfet parlât, et cette attente n'a pas été trompée.

Mais ici comment demander à nos souvenirs un effort impossible? Comment essayer même de faire revivre les idées dominantes de cette admirable allocution où la grandeur des sentiments, l'élévation des pensées, l'élégance suprême du langage se trouvaient réunies et formaient un ensemble d'une harmonie si parfaite? La tâche est trop au-dessus de nos forces pour que nous essayions de l'entreprendre, et jamais nous n'avons regretté davantage l'impuissance de notre mémoire. Il y avait dans les paroles de M. de La Guéronnière autant de bienveillance et de grâce que de force et d'autorité. Devant une assemblée où toutes les opinions étaient représentées, il a su, avec un tact sûr, rendre à notre époque la justice qui lui est due; sans éveiller la moindre susceptibilité, il s'est abandonné aux inspirations de ce généreux patriotisme qui, chez un magistrat éclairé, se traduit par un appel à la bonne foi, à la raison, à la conciliation en vue d'un but commun, la grandeur de la patrie. La diversité des opinions, quelque profonde qu'elle soit, ne saurait empêcher de reconnaître ce qu'il y a de digne, de noble et de sincère dans cette manifestation du dévouement agrandi et fortifié par l'amour du bien. Aussi l'émotion était-elle générale.

M. de La Guéronnière a remué les fibres du pays en payant un juste tribut à des illustrations qui nous sont chères. Il s'est incliné devant la vieillesse honorée de M. le comte de Rambuteau, il a évoqué le souvenir

de l'immortel historien M. de Lacretelle, et il a parlé de M. de Lamartine dans des termes émouvants, où un sentiment de reconnaissance personnelle se mêlait à l'admiration pour le génie de l'écrivain et pour le courage déployé par le grand citoyen en face du drapeau rouge.

Dans le cours de la séance, on avait rappelé les services déjà rendus sous son administration. Avec quelle délicatesse il a décliné l'éloge en reportant tout l'honneur sur le département lui-même, assez riche pour s'assurer par un puissant effort de nouveaux éléments de prospérité !

M. le Préfet a fait preuve du goût littéraire le plus fin en mettant en relief le mérite des orateurs qui avaient pris la parole avant lui. Pour chacun d'eux il a trouvé la juste et difficile mesure qui donne à la louange tout son prix.

Rappelons encore un mot sur les conférences et à l'adresse des savants professeurs, presque inconnus naguère et aujourd'hui aimés par de nombreux auditeurs ; puis, arrêtons-nous pour ne pas mutiler davantage une improvisation qui restera incontestablement le plus brillant souvenir de la solennité littéraire dont nous avons essayé de rendre compte.

A. Fonville.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 1865.

DISTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS DE 1865.

Présidence de M. Ch. ROLLAND, Président.

Un nombreux auditoire se presse dans le grand salon de l'Hôtel de Ville. On y remarque les principaux fonctionnaires, le général commandant la subdivision militaire, les professeurs du Lycée, des ecclésiastiques, un grand nombre de dames et de notabilités de la ville.

A huit heures, l'Académie entre en séance. M. le baron Charles de La Guéronnière, préfet de Saône-et-Loire, prend place à la droite du président; à sa gauche s'asseyent M. l'Inspecteur d'Académie et M. le Maire de Mâcon.

M. Ch. Rolland, président, ouvre la séance par le discours suivant :

Mesdames et Messieurs,

Le plus doux privilége que m'apporte l'honneur de la présidence où mes collègues m'ont élevé, c'est de vous dire ce soir en leur nom : Soyez les bienvenus dans cette enceinte ! L'hospitalité du cœur vous y appelle et vous y

attend ! Pour vous mieux recevoir, pour donner un plus digne cadre au gracieux tableau que forme une si brillante et si nombreuse assemblée, l'Académie a délaissé le calme sanctuaire de ses travaux. Elle a substitué au sobre demi-jour de sa lampe de travail les clartés de ce salon de fête. Désireuse de vous initier à l'intimité de sa vie, elle s'écarte un moment des habitudes de réserve qui lui sont chères. Des esprits distingués mais modestes, et qui ne se plaisent qu'à faire à demi voix, pour des confrères, la confidence de leurs essais, vont affronter, en se produisant à votre barre, une large publicité. — Peut-être même, si, de longue date, ne s'était perpétué l'usage de nos séances publiques, peut-être paraîtraient-ils aller au-devant d'une comparaison dangereuse et qui s'indique assez d'elle-même sans que j'aie besoin d'insister.... — Vous apprécierez, Mesdames et Messieurs, ce qu'une telle dérogation à nos coutumes nous impose d'efforts et ce qu'elle sollicite de votre bienveillance. Vous m'accorderez que jamais nous n'avons pris la parole dans des conditions de nature à tant effrayer nos courages, et que, pour les raviver, il ne faut rien moins que la foi dans votre sympathie. — Heureusement, nous sentons qu'ici, tous tant que nous sommes, nous qui parlons, vous qui écoutez, nous ne formons en réalité qu'une même famille, *la famille mâconnaise*, et que les juges qui vont nous entendre composent un tribunal d'amis.

Puis, lorsque le devoir ordonne, lui opposer des objections personnelles serait mal faire. Or, il y a devoir pour nous, sur qui repose à cette heure la destinée d'une institution ancienne et glorieuse, de la maintenir dans sa dignité, dans ses droits, dans la pratique de ses travaux. Depuis un demi-siècle, nous éprouvons à le dire un légitime orgueil, notre pays s'est accoutumé à voir dans son

Académie, non-seulement l'organe de ses traditions et ses annales en quelque sorte vivantes, mais de plus l'un des instruments essentiels de sa vie intellectuelle et morale, l'un des rouages, si vous me permettez ce mot, qui font avancer sur notre terre la marche lente de tous les progrès. Se recrutant par le choix d'une libre élection, notre Compagnie a eu pour règle constante, en effet, d'appeler à elle quiconque, en quelque genre que ce fût, montrait une capacité laborieuse. Aussi peut-on affirmer que toute individualité remarquable de la contrée lui a appartenu, lui appartient ou lui appartiendra. De là cette heureuse et rare fortune d'avoir eu la main dans tout ce qui s'est fait parmi nous d'utile et de grand. La variété de ses éléments permettant à notre Société la variété des entreprises, on l'a vue aborder tour à tour, non sans quelque succès peut-être, l'histoire, l'économie politique, les lettres, la science ; — ou intervenir dans la destruction de la pyrale, dans le perfectionnement des outils aratoires, dans l'amélioration du bétail ou la propagation des bonnes méthodes agricoles. Et précisément par cette multiplicité de services, elle est devenue populaire, si bien que, jusqu'à l'heure présente, on s'est adressé à elle en tout besoin public. — N'est-ce pas dès lors notre devoir de montrer qu'à défaut des aptitudes de nos devanciers, nous possédons même cœur et même zèle, et que tout appel nous trouverait également prêts ?

Vous comprenez maintenant, Mesdames et Messieurs, pourquoi l'Académie de Mâcon a tenu à se maintenir, cette année comme les précédentes, en communication directe avec l'élite de la population mâconnaise. Et puissé-je ne pas me tromper si, de votre présence ici, je conjecture que vos sympathies nous sont demeurées fidèles, — comme inébranlables et vivaces sont nos désirs de faire tourner au

bien de la commune patrie le peu que nous sachions et que nous puissions.

Mais d'abord, pouvons-nous quelque chose ? Est-il encore donné, dans l'état actuel de notre civilisation, non-seulement aux humbles Académies de province, mais aux grandes académies nationales, d'agir efficacement? Telle est la question, à la fois préliminaire et fondamentale, qu'il faut avant tout résoudre, le problème que de nombreux critiques commencent à poser devant notre époque où tout se discute, où toute institution passe au creuset des objections. La chose en vaut la peine, à ce qu'il me semble, car elle n'implique rien de moins que la détermination des conditions les plus favorables au développement intellectuel dans l'époque où nous vivons.

Ecoutons d'abord les antagonistes des Académies. — A quoi, demandent-ils, prétend-on qu'elles puissent servir ? Est-ce qu'on ne s'est pas aperçu que les hommes qu'on y rassemble, si éminents soient-ils lorsqu'ils y entrent, s'y annihilent dès qu'ils y sont? Il en arrive d'eux comme de certaines substances antipathiques dans quelques préparations de la chimie : leur simple rapprochement les neutralise. Représentants de doctrines, d'idées, de tendances le plus souvent contraires, ils n'échappent à la guerre intestine que par le silence ; ils n'arrivent à l'accord que par des compromis où chacun perd quelque chose de son originalité, c'est-à-dire de sa valeur. Aussi quelles œuvres immortelles, quels génies dominateurs des siècles sont sortis jamais de ces nécropoles de l'esprit humain? L'Iliade, la divine Comédie portent-elles l'estampille d'une société littéraire? Le vieil Eschyle, Euripide et Shakespeare, non plus qu'Aristophane, Térence et notre Molière, ont-ils appris de confrères en art dramatique à tordre le cœur humain sous la terreur, à le dilater par le rire? Aucunement,

et pul cénacle ne leur a donné d'aide pour ressusciter, avec ses passions, ses grandeurs, ses vices et ses travers, cette humanité fictive et pourtant vivante qu'ils ont créée, et dans laquelle nous ne nous lassons pas d'étudier les mobiles qui font et feront éternellement agir l'humanité véritable. — Voyez encore si Phidias ou Michel-Ange s'inspiraient d'une Académie des beaux-arts? si Démosthènes, pour s'aguerrir au tumulte de l'Agora, prit leçon, sinon des vagues déferlant sur la grève du Pyrée? Interrogez l'histoire : elle vous dira que Cicéron, que Socrate n'ont rien dû à des collaborations contemporaines ; qu'ils ne puisèrent que dans leur raison ces lumières quasi surhumaines sur Dieu et sur l'homme dont s'émerveillaient, tant d'années après eux, les docteurs du christianisme naissant.

Du terrain des arts, de la philosophie et des lettres passons-nous à celui de la science? Les arguments et la verve vont croissant chez les détracteurs des institutions académiques. On ne les taxe plus seulement d'inutilités : on les accuse de nuire! On constate que ni Gama, ni Colomb n'appartenaient à des sociétés de géographie, et que nulle corporation d'astronomes ne compta parmi ses membres Copernic ou Galilée. On cite, en attestation des entraves dont les assemblées collectives garrottent les coups d'aile du génie, les phénomènes de la vapeur méconnus, il y a cinquante ans, par notre Institut des sciences; la découverte de la rotation de la terre niée, punie par l'inquisition romaine, en qui se résumaient au moyen âge tous les Instituts. — Puis, à l'indignation la raillerie succède, et nul de nos grands corps scientifiques n'est épargné. La doléance académique, étrange en effet, qui implora vainement de Charles X un coup d'Etat littéraire afin d'empêcher le drame d'*Hernani* d'apparaître sur la scène

des Français, revient en mémoire ; — et l'on constate que le romantisme, proscrit, pourfendu par les Quarante, n'en continua pas moins sa route jusqu'à s'installer dans la citadelle d'où l'on avait tant tiré sur lui. — On demande ce qu'ont pu les foudres de l'Académie des sciences sur la foi robuste des sectateurs du magnétisme, et les anathèmes de l'Académie de médecine contre l'homéopathie. On montre enfin que le public accorde sa confiance sans trop prendre souci des sentences promulguées dans les sanctuaires officiels, et l'on triomphe de ce que sa préférence va plutôt aux déclassés dans lesquels, sans se tromper toujours, il salue des précurseurs.

Puis, de tant de prémisses laborieusement assemblées, la conclusion se dégage : pourquoi s'obstiner à maintenir une institution impuissante à produire, inhabile à juger, bonne seulement à entraver les jeunes découvertes des vieilles langes de la routine! Ne vaut-il pas mieux laisser la direction du monde intellectuel aux libres initiatives particulières qui de tout temps l'ont mené, le mènent, — et le mèneront, quoi qu'on fasse, mais qui le mèneraient avec bien moins de peine sans les barrières factices qu'il leur faut persévéramment surmonter ?

Je n'ai rien affaibli, on me rendra ce témoignage, des raisons qu'on fait valoir contre la cause que je défends. A vrai dire, il ne me coûtait pas d'être juste, car tous les motifs allégués fussent-ils, dans leur ensemble, plus complétément exacts qu'ils ne le sont, je n'en serais pas gêné dans mon apologie. Elle consiste tout entière, en effet, à prouver que les associations traditionnelles et les individualités de génie ont à remplir deux rôles absolument distincts, mais également nécessaires ; — qu'elles ne sauraient se suppléer ni se remplacer ; — enfin que, nonobstant leurs contradictions, leurs combats et la divergence des routes

qu'elles suivent, elles convergent en somme au même but final, qui est la grandeur morale de la race humaine et le développement de ses progrès. J'entre dans ma démonstration.

Messieurs, personne plus que moi, — et n'est-il pas superflu que je l'affirme ici ? — personne plus que moi ne croit à l'incomparable puissance de la liberté, à la féconde énergie de l'action individuelle. Toutefois, il serait insensé de méconnaître que l'effort des esprits exceptionnellement supérieurs n'atteint point partout. Leur supériorité même est un obstacle qui les empêche de pénétrer la profondeur des masses. La foule répugne instinctivement aux vérités neuves, aux bienfaits qui troublent ses habitudes : elle ne les admet que sur commentaires, sur explications. — Souvent, hélas! pour lui faire accepter ces lingots d'or pur, il faut les offrir en menue monnaie! C'est là ce que les hommes de génie ne savent, ne peuvent ou ne veulent faire. Leur nature leur interdit ces compromissions. Sûrs d'eux-mêmes et les yeux tournés vers l'idéal, absorbés par la voix intérieure qui parle en eux, ils imposent plus qu'ils ne démontrent : maîtres d'un avenir sans fin, pourquoi d'ailleurs chicaneraient-ils au présent sa douteuse confiance, son incertaine admiration? Aussi, d'ordinaire, ils dédaignent les objections ou s'en irritent. Il leur répugne d'insinuer pour convaincre ; ils renoncent à persuader si c'est au prix de transactions. — Et voilà pourquoi nul vrai prophète n'est prophète pour son temps, pas plus que pour son pays!

Eh bien! c'est précisément cette lacune des facultés expansives dans les intelligences supérieures qui donne aux Académies leur raison d'être. Elles se trouvent merveilleusement aptes à poursuivre ce que les initiateurs étaient impropres à achever. Leur fonction vitale, en effet, c'est la

besogne ingrate, méconnue, mais indispensable de vulgariser les grandes choses. Elles y excellent en raison même de la diversité des esprits qui les composent, et qui leur donne prise sur toutes les couches sociales, sur tous les courants intellectuels. Elles sont la force attractive qui rapproche les humbles compréhensions des lumineux enseignements. Moins puissamment que la presse, mais plus sûrement peut-être, elles font sortir du principe les conséquences, des spéculations abstraites les pratiques résultats. — Si le niveau, bien bas encore, s'est pourtant élevé en France dans la généralité des connaissances et la justesse des idées, le mérite, j'en suis convaincu, en revient pour bonne part aux Académies. — N'est-ce point assez pour justifier leur existence, je dis plus, pour l'honorer?

Je n'ai touché, pourtant, que la moitié d'un emploi qui présente une double face : il y a le contrôle à côté de la propagation. Les Académies examinent, analysent, jugent, discutent, choisissent et combattent. Gardiennes des traditions, conservatrices des types et des formules consacrés dans l'art, interprètes des vérités acquises dans la science, elles sont l'expression de la force de stabilité, contre-poids indispensable à l'esprit de mouvement. C'est une grandeur, celle dont elles sont le plus jalouses. C'est un piége aussi, celui dont elles se défient le moins. Pour un utopiste dévoilé, pour une erreur désarmée de son venin, combien de génies puissants, combien de découvertes précieuses condamnées à l'ostracisme! Heureusement, le vrai, le bien, le beau contiennent une force d'expansion que rien ne comprime, et la vérité finit par reprendre ses droits. — Puisque c'est la fatalité des institutions humaines que les meilleures aient des vices, amnistions donc les Académies, tout en leur recommandant d'éclairer par leur critique, sans proscrire au nom de leur infaillibilité! Qu'elles re-

produisent, — passez-moi cette comparaison qui me semble saisissante, — qu'elles reproduisent dans le royaume des idées l'admirable pondération dont la chambre des lords d'Angleterre vivifie la constitution de son pays! Comme ce modèle de la conservation intelligente, qu'elles terrassent toute doctrine pernicieuse, mais qu'elles transigent avec toute réclamation fondée. Qu'elles arrêtent les innovations, tant que la preuve de leur vitalité n'est pas faite ; mais ce gage fourni, qu'elles les adoptent en les améliorant. Qu'elles s'appliquent enfin à être, pour le vaisseau sacré qui porte la fortune du monde, toujours le lest qui lui donne sa sécurité, parfois la voile qui active sa marche, jamais l'ancre qui l'immobilise ou le récif contre lequel il vienne se heurter.

Ai-je gagné devant vous, Mesdames et Messieurs, la cause de l'utilité des Académies? Tout à l'heure, j'en suis sûr, elle vous paraîtra complétement incontestable, lorsque vous entendrez les collègues dont je retarde la parole trop longtemps. Mais puisque j'ai touché à la grande question des services que les Sociétés savantes peuvent et doivent rendre, permettez-moi de compléter ma pensée en vous disant ce que me paraissent actuellement réclamer d'elles les circonstances où nous nous trouvons.

Dieu me garde de traiter mon temps en ennemi, Dieu me garde surtout d'insulter ce grand XIXe siècle que l'avenir saluera du nom de deuxième renaissance, tant la France a, durant les cinquante années qui viennent de finir, tout renouvelé et tout agrandi dans la science et dans les arts! Mais est-ce insulter le soleil que de constater son déclin quand le soir arrive? Et ne me sera-t-il pas permis de reconnaître que les grands astres qui ont illuminé pour nous le ciel de l'intelligence se sont éteints ou vont s'éteindre, sans que d'autres s'élèvent à notre horizon? — Quand s'évanouissait dans sa gloire la merveilleuse pléiade scienti-

fique, illustration de la République et de l'Empire, où brillaient d'un éclat qu'on n'a point revu les Laplace, les Monge, les Berthollet, les Lavoisier, les Fourcroy, il restait pour consoler de leur perte, pour mener à son apogée le cycle des connaissances qu'ils avaient fait surgir, toute une seconde génération de grands hommes : Cuvier, Thénard, Gay-Lussac, Geoffroy St-Hilaire, Arago. De même, quand Prudhon, Gros, Géricaud se couchaient dans leur tombe trop vite ouverte, une nouvelle école française apparaissait, supérieure à toute autre en Europe, et ressuscitait la lutte féconde de la ligne et de la couleur, de la forme et de l'expression. Alors David d'Angers renouvelait la statuaire. Paul Huet, Rousseau, Corot élevaient le paysage à une hauteur inconnue depuis Ruysdaël et Poussin. Delacroix et Ingres recommençaient à coups de chefs-d'œuvre la lutte interminable de Titien et de Raphaël. La même arène voyait combattre Ary Scheffer, l'amant de l'idéal; Decamps, l'amoureux de la lumière; Horace Vernet, le créateur doué de la verve infatigable; Paul Delaroche, le compositeur habile, le peintre correct et savant. Mais aujourd'hui, quelle différence! La mort s'est encore une fois abattue sur la phalange de nos savants et de nos artistes, et l'âge commence à glacer ceux qu'elle a épargnés. Qui se présente cependant pour renouer la chaîne glorieuse des maîtres que nous pleurons? Quel nom nouveau compense Châteaubriand, Lamennais, Béranger, Balzac, de Musset, de Vigny? Quel jeune poëte rivalise Lamartine et Hugo qui ont presque achevé leur œuvre? Quel romancier, quel orateur, quel historien préparent des successeurs aux historiens, aux romanciers, aux orateurs dont la carrière est comme remplie? Hélas! de quelque côté que le regard se porte, pour hériter des hommes de génie, nous n'apercevons que des hommes de talent!

Je le répète encore, car je serais désolé qu'on s'y trompât : loin de moi la pensée de triompher d'une stérilité momentanée. Je sais que, pour se reposer après la moisson, la fécondité du vieux sol natal n'est point tarie! Je sais que l'esprit de la France n'a pas dit son dernier mot, et que l'obscurcissement que je signale prélude à une autre aurore. Mais je crois, en outre, et je veux l'exprimer ici, que cet effacement actuel des grandes lumières s'explique par les nécessités présentes du développement de la civilisation. Cette disparition, cette annihilation des individualités éminentes derrière l'action presque anonyme des foules ou des communautés, n'est pas en vain le caractère presque fatal de ce moment du siècle. J'y vois l'indice providentiel que le génie a frayé assez de voies nouvelles, lancé dans les difficultés de l'inconnu assez d'éclaireurs, et qu'il est aujourd'hui plus urgent de presser la marche des retardataires, afin de grouper de nouveau toute la masse humaine sur un terrain commun, que d'éclairer des horizons où l'on ne saurait s'engager encore. De cette conception générale je tire logiquement, en ce qui touche les Académies, d'abord la justification de leur existence et leur opportunité présente, enfin l'indication de l'œuvre à laquelle elles doivent se vouer.

Cette œuvre, je la caractériserai d'un mot. Elargir, affermir sur ses bases le monument intellectuel sans viser à l'exhausser d'une assise. Vulgariser pour le grand nombre ce qui est resté le privilége scientifique de quelques-uns. Maintenir les niveaux, cependant, en ne laissant s'éteindre ni le flambeau de l'art, ni celui de la poésie, ni celui de la science, et si notre temps est *pratique*, y sauvegarder encore le culte de l'idée. La tâche providentielle de l'âge où nous entrons, c'est, je le veux, de dompter, d'asservir la matière ; mais ne peut-on, sans faillir à cette tâche, s'as-

similer en outre la vie morale des siècles antérieurs? Moins nous serions en état de produire Homère, Phidias, Descartes ou Shakespeare, plus il importe, ce me semble, de multiplier le nombre de ceux qui en comprennent les beautés.

Vous avez maintenant, Mesdames et Messieurs, le secret de notre conduite, l'explication de nos concours. Vous comprenez pourquoi nous sollicitons successivement les historiens, les agriculteurs, les critiques d'art, les économistes, les poëtes. Dans la mesure de notre pouvoir, nous ne voulons laisser péricliter aucune des facultés de l'esprit humain. Nous ne nous dissimulons pas, daignez le croire, le peu que vaut l'effort d'une humble Académie de province relativement à l'immensité de l'œuvre; mais voit-on pourtant que dans la plus vaste ruche le travail de la dernière abeille n'ait pas son produit?

C'est quelque chose déjà, c'est beaucoup peut-être, de réunir, au nom du culte des lettres, une assemblée comme celle que j'ai devant moi. La présence en cette enceinte de tout ce que le pays possède d'éminent par l'intelligence, les fonctions, la position sociale ou l'élégance, et qu'on voit se presser pour faire cortége au sénat littéraire de la cité, marque aux yeux du vulgaire la persistance de cette royauté de l'esprit qu'on ne détrône jamais en France et qui y survit à tout pour y tout concilier. — Mais je touche là, Messieurs, à ce que vous disait l'an dernier, avec une autorité que je n'ai pas, le magistrat éminent à qui nous sommes heureux de faire les honneurs de cette fête. Je craindrais d'affaiblir, en les rappelant, l'effet de ses éloquentes paroles. J'aime mieux vous laisser sous l'impression d'un souvenir qui, je l'espère, va se raviver aujourd'hui.

M. le Président donne la parole à M. Saulnier, rapporteur de la commission chargée d'examiner les poésies envoyées aux concours ouverts pour l'année 1864 :

M. Saulnier s'exprime ainsi qu'il suit :

Des esprits chagrins, d'autres disent raisonnables, s'écrient à chaque instant que la poésie se meurt, que les poëtes s'en vont. De leur côté, les poëtes prétendent que la poésie est dédaignée et qu'on ne veut plus de poëtes. S'il m'était permis de juger ce grave débat, je m'empresserais de renvoyer les parties dos à dos, et, pour les consoler de cette fin de non-recevoir, je leur dirais, à toutes les deux, qu'elles ont également tort.

Non, les poëtes ne s'en vont pas, j'en ai pour preuve les nombreux ouvrages des concurrents qui ont répondu à votre appel. Non, la poésie n'est pas dédaignée, j'en suis heureusement convaincu en voyant l'honorable et gracieuse assemblée qui se presse dans cette enceinte pour entendre proclamer les lauréats de votre concours.

Pourtant, il faut bien de reconnaître, notre époque semble se détourner peu à peu de la poésie. A quoi attribuer cette tendance ? Est-ce à l'oblitération du goût, est-ce simplement à l'indifférence? Nous sommes persuadés du contraire. Toute la faute en est aux poëtes.

En visitant les salles d'exposition, vous avez dû remarquer, Messieurs, combien la grande peinture est rare. A part quelques toiles commandées, on ne voit presque plus de peinture historique. Les petits paysages, les petits portraits, les petites natures mortes sont en grande majorité, et c'est à peine si le salon est assez vaste pour contenir les scènes d'intérieur et les tableaux de genre.

Il en est de même pour la poésie, le *genre* a tout envahi. Les poëtes ne font rien pour arrêter cette décadence, ou si, par hasard, ils tentent quelques efforts, ils en sont bientôt fatigués et ils se laissent glisser volontiers sur la pente fatale.

Voyez les poëtes à leur début et suivez leurs premiers pas dans la carrière. A peine ont-ils terminé ce volume de vers que les trois quarts des rhétoriciens ont couvé sur les bancs du collége, qu'ils songent à le faire éclore au soleil de la publicité. Ils se mettent en quête d'un éditeur bénévole, et, comme ils n'en trouvent pas, ils s'éditent eux-mêmes, comptant bien que le succès de la publication les fera assez riches pour payer leur gloire. Le volume paraît. Le succès ne répond nullement à l'attente de l'éditeur responsable. Pourtant, dans ces vers, on rencontre parfois quelques jeunes idées au milieu des tâtonnements d'un esprit qui ignore sa voie, et l'on y reconnaît surtout un certain parfum de latinité faisant présumer qu'il y a quelque chose là.

Après cet échec, nos poëtes ne se découragent pas; ils ont encore la foi et ils sentent toujours en eux l'influence secrète; ils comprennent que tous les commencements sont difficiles et se remettent à l'œuvre. Ils cherchent le moyen d'attirer les lecteurs et de leur plaire. Ils croient l'avoir trouvé en imitant un de nos grands auteurs modernes. Ils choisissent, par exemple, Alfred de Musset, une des étoiles les plus scintillantes de notre ciel poétique. En reproduisant sa manière, ils se figurent lui avoir dérobé son secret. Par malheur, au lieu d'imiter les qualités du maître, ils ne s'ingénient qu'à copier ses défauts. Le lecteur se retire désabusé; il délaisse le pastiche et retourne lire l'original.

Alors ceux qui n'ont pas l'âme fortement trempée désertent peu à peu le culte de la poésie; mais comme ils n'ont

pas abdiqué tous leurs rêves d'ambition et de gloire ; ils désirent à tout prix se faire connaître ; ils ne se contentent plus de monter pas à pas les degrés du temple, ils veulent les escalader ; ils recherchent les succès faciles, et, brisés par les déceptions de la muse, ils entrent en feuilleton. Ils font des romans, des nouvelles, des tableaux de genre. Plus tard, disent-ils, quand nous serons connus, quand nous pourrons imposer notre goût au public, plus tard nous ferons de la poésie. Mais plus tard n'arrive pas ; le feuilleton est là qui les entraîne dans son tourbillon incessant. Il faut chaque jour tourner la vis sans fin ; chaque jour il faut s'atteler à cette meule qui broie la pensée. Plus tard n'arrive jamais, et ils meurent dans la prose finale.

C'est ainsi que nous avons vu tant de vastes intelligences quitter les sentiers arides de l'art pour se lancer sur la route rapide de la littérature. Avant d'écrire ses sombres romans, F. Soulié avait composé de remarquables poésies, et, si elle ne s'était pas prodiguée dans des milliers de feuilletons, la plume qui écrivit *Caligula* et *Charles VII chez ses grands vassaux* aurait été celle d'un grand poëte. Henri Murger aussi était un poëte ; mais il a égaré sa muse dans le Pays de Bohème, et elle s'y est perdue sans espoir de retour.

Mais les vrais poëtes, ceux qui croient, ne se laissent pas aller à ces défaillances. Ils savent qu'il n'est pas donné à tous les auteurs d'être de suite des enfants sublimes ; ils savent aussi qu'il faut se préparer longuement aux luttes de l'intelligence, et que le travail seul peut produire des œuvres impérissables.

Si parfois ils avaient des heures de doute, s'ils se sentaient attirés par les tendances de l'époque, qu'ils imitent ces artistes courageux qui, le sac sur le dos, légers d'argent et riches d'espérances, font toutes les années le voyage

de Rome. Qu'ils partent pour Rome à leur tour. Le voyage est facile et peu coûteux. Qu'ils prennent dans leur bibliothèque Horace, Virgile, Ovide ou Lucain, et, guidés par ces maîtres dans l'étude du vrai et du beau, ils retremperont leur muse aux sources régénératrices de l'antiquité.

Pour aider à ce retour vers les saines études, vous avez cherché un sujet ancien, et comme en ce moment un empereur écrivait la vie de César, vous avez suivi cet illustre exemple, et vous avez choisi Vercingétorix, un des premiers guerriers de l'épopée nationale. L'Académie française a semblé ratifier l'excellence de votre choix, puisque, cinq mois après, elle proposait le même sujet pour son concours de 1865.

Une commission, composée de MM. Bouchard, Pellorce et Saulnier, a été nommée pour examiner les œuvres des concurrents, et M. le Président a bien voulu m'honorer de la mission délicate de vous soumettre ce rapport.

Mais avant, permettez-moi, Messieurs, de vous retracer à grands traits cette colossale figure de Vercingétorix. Je vais, remontant les siècles, vous conduire dans ces temps héroïques. Si votre cicerone est au-dessous de sa tâche, vous laisserez errer votre pensée sous les forêts de la patrie, et pour oublier mon verbiage, vous évoquerez vos heureux souvenirs classiques. Ces souvenirs vous seront toujours chers. *Amant preminisse periti.*

César avait terminé la guerre suscitée par Ambiorix ; les Gaulois fuyaient, traqués, massacrés par les Belges et les Germains qui suivaient les aigles romaines pour prendre part à la curée ; la Gaule, vaincue et non soumise, était pacifiée. César s'était hâté de retourner dans la Cisalpine où les troubles de Rome, l'assassinat de Clodius par Milon rendaient sa présence nécessaire. Cependant la révolte veillait toujours, les blessures se cicatrisaient, les guerriers

valides se comptaient entre eux ; et la nuit, dans les assemblées druidiques, les députés des provinces organisaient la conjuration et prêtaient serment de fidélité à la ligue sainte.

Tout à coup les Carnutes, conduits par Cotuatus et Conctodunus, envahissent Genabum (Orléans), massacrent et pillent les citoyens romains que le commerce avait attirés dans cette ville. Parmi les victimes se trouvait Caius Fusius Cotta, chevalier romain à qui César avait donné l'intendance des vivres. Le signal est donné. Il est poussé le cri de délivrance ; il passe de bouche en bouche, perce les forêts, traverse les vallons, vole de montagne en montagne, et le soir, avant la première veille, après avoir franchi un espace de cent soixante milles, la grande nouvelle venait s'abattre, comme une flèche enflammée, au milieu de la population arverne.

Il y avait alors, chez les Arvernes, un jeune homme très-puissant par son crédit, Vercingétorix, fils de Celtillus. Son père, qui avait tenu le premier rang dans la Gaule, avait été mis à mort par ses concitoyens parce qu'il aspirait à la royauté. César, qui appréciait le mérite et la valeur du jeune Arverne, avait tout fait pour se l'attacher; mais le Gaulois avait repoussé les avances du Romain. Il rêvait la délivrance et la préparait dans l'ombre. Vercingétorix assemble donc ses partisans qui accueillent ses projets et courent aux armes. En vain Gobanition, son oncle, et les principaux citoyens, ne voulant pas s'engager dans une si périlleuse entreprise, le chassent de la ville de Gergovie ; Vercingétorix ne se rebute pas ; avec une poignée de vagabonds, il entraîne tous les Arvernes qu'il rencontre, les invite à défendre la liberté commune, et, après avoir rassemblé de grandes forces, il rentre en maître dans la cité dont il a été expulsé. Proclamé roi, il envoie des députés pour engager les peuples à demeurer fidèles à leurs

serments, et bientôt il s'est adjoint les Sénonais, les Parisiens, les Pictons, les Cadurces, les Turons, les Aulerces, les Lemovices, les Andes et les peuples qui bordent l'Océan.

On lui donne par acclamation le commandement général. Revêtu de ce pouvoir, il exige que toutes les cités lui livrent des ôtages et lui fournissent un certain nombre de troupes. Actif et sévère, il retient les esprits flottants en les intimidant par la grandeur des supplices; il envoie son lieutenant Luctère rallier les Ruthènes (Rouergue), et, après avoir formé un corps de ces cavaliers gaulois si redoutables aux Romains, il se rend lui-même chez les Bituriges (Berri) qui hésitaient à se soulever, mais sa présence les rallie à la cause de l'indépendance.

Lorsqu'il apprit ces événements en Italie, César comprit qu'il allait perdre la Gaule et avec elle toutes ses légions, s'il n'étouffait pas promptement la révolte envahissante. Il fallait faire l'impossible, il le tenta. Rapide comme sa vaste pensée, il passe les Alpes maritimes, traverse le Rhône, rassure la province Narbonnaise, rassemble ses troupes dans le pays des Helviens (Vivarais), malgré la rigueur de l'hiver. Il franchit les Cévennes à travers six pieds de neige et, comme une avalanche, tombe sur les Arvernes qui croyaient en cette saison leurs montagnes inaccessibles. Le lendemain de la victoire, il laisse le commandement de son armée au jeune Brutus et part sans escorte pour Vienne où il arrive à l'improviste. Il y lève de nouvelles recrues de cavalerie, mais il ne s'arrête pas. Jour et nuit à cheval, il poursuit sa course vertigineuse. Il remonte le Rhône, la Saône, traverse le pays des Eduens, rejoint et rallie ses légions, fait capituler Velaudunum (Montargis) après un siége de trois jours. Deux jours après, il était devant Genabum. Le soir même de son arrivée, la ville est prise, pillée et livrée aux flammes pour apaiser les mânes de Fusius Cotta.

César marche toujours : il fait passer la Loire à son armée, arrive sur les terres des Bituriges et s'empare de Noviodunum (Nevers), au moment où l'avant-garde de Vercingétorix arrivait au secours de cette ville.

Devant ces batailles soudaines et réitérées, Vercingétorix s'aperçut, trop tard, qu'il fallait changer de tactique s'il voulait résister à son infatigable ennemi. « Affamons les Romains, dit-il ; coupons les blés, les fourrages, brûlons les villages et toutes les villes que l'art ou la nature ne mettent pas à l'abri des dangers. Si ce parti vous paraît extrême, songez qu'il n'est pas de malheur plus horrible que le massacre de nos concitoyens, l'esclavage de nos femmes, de nos enfants. Or, tel serait notre sort, si nous étions vaincus. »

On se dévoua d'un consentement unanime, et, dans un seul jour, les Bituriges brûlèrent plus de vingt villes. Les peuples voisins suivirent cet exemple ; on ne voyait qu'incendies de toutes parts. Immense sacrifice, les Gaulois s'en consolaient par l'espérance d'une victoire presque certaine.

Une seule ville fut épargnée. Par leurs supplications, leur promesse de se défendre avec courage, les habitants d'Avaricum (Bourges) évitèrent l'incendie, mais ils ne purent détourner le fer des Romains. Malgré des prodiges de valeur et les incursions combinées de Vercingétorix, qui campait dans les forêts voisines, César entra dans Avaricum. Toute la garnison, tous les citoyens, femmes, enfants, vieillards furent passés au fil de l'épée. Sur quarante mille, huit cents à peine purent rejoindre le camp de Vercingétorix.

Le jour suivant, comme les Gaulois étaient abattus par cet échec, Vercingétorix assembla ses officiers et les conjura de ne pas se laisser décourager, leur montrant que les Romains n'avaient pas encore osé les attaquer en ba-

taille rangée, qu'ils ne devaient pas la victoire à leur valeur, mais à la ruse et à l'art de diriger les siéges. Ce fut dans cette allocution qu'il prononça ces paroles prophétiques, dignes d'être gravées sous la statue de ce guerrier : *Effecturum consilium unum totius Galliæ, consensu cujusne orbis quidem terrarum possit obsistere.* Que la Gaule soit unie, et l'univers entier ne saura lui résister.

On représentait Hercule gaulois, ce type de la force morale, entouré du peuple qu'il haranguait. De sa bouche sortaient des chaînes qui liaient les auditeurs et les entraînaient. Cet emblème de l'éloquence s'était incarné dans Vercingétorix. A la voix du grand patriote, les Gaulois reprirent confiance : ils apprirent la stratégie et s'exercèrent à construire des machines et des camps retranchés selon la méthode romaine. Ces hommes si mobiles, si turbulents, crurent à la puissance d'une confédération, et lorsque les délégués des provinces se réunirent à Bibracte (Autun), tous, même les Eduens qui le jalousaient, maintinrent Vercingétorix dans son commandement général.

La fortune semblait, depuis quelque temps, abandonner César ; il avait été obligé de lever honteusement le siége de Gergovie, et son armée en déroute aurait été complétement perdue, s'il ne s'était mis à la tête de la 10e légion qu'il tenait en réserve et n'avait arrêté les Gaulois qui s'abandonnaient trop vivement à sa poursuite. Il perdit dans ce combat 46 centurions. A Noviodunum, la garnison romaine est massacrée, on enlève ses chevaux et ses approvisionnements.

Cerné de toutes parts, dans un pays dévasté, avec une armée épuisée par ses victoires mêmes, César ne désespéra pas. Voyant que les Gaulois avaient une cavalerie supérieure à la sienne et que, maîtres de tous les passages, ils lui empêchaient de tirer des secours d'Italie et de la pro-

vince, il s'adressa aux peuples transrhénans qu'il avait soumis l'année précédente. On lui envoya des cavaliers et de l'infanterie légère.

Comme César gagnait les pays des Séquaniens en suivant la frontière des Lingons, Vercingétorix vint établir trois camps à dix milles des Romains. C'en était fait de l'infanterie romaine, si les cavaliers germains n'eussent culbuté les Gaulois des hauteurs qu'ils occupaient. A cette vue, saisis d'épouvante, comme au temple de Delphes, les Gaulois fuient en désordre. César tue trois mille hommes de leur arrière-garde et poursuit Vercingétorix jusque sous les murs d'Alésia.

Alésia, nom célèbre et qu'on ne lit sur les tables de l'histoire qu'à travers un crêpe de deuil. Ce nom, plusieurs villes ont revendiqué le triste honneur de le porter, de même qu'autrefois toutes les cités de la Grèce prétendaient être le berceau d'Homère. Maintenant, quand on a consulté les ouvrages de nos savants archéologues, quand on a suivi les fouilles récemment faites par ces pionniers de la science que dirige une main souveraine, il n'est plus permis de douter. Alesia était sur le mont Auxois. La preuve la plus concluante, c'est que la tradition nous a conservé intact le nom d'Alésia. Le petit village construit sur les ruines de la ville gauloise s'appelle Alise-Ste-Reine. Chaque jour, la pioche du vigneron, le soc du laboureur y découvrent des poteries, des armes gauloises et romaines.

Que les archéologues dissidents fassent un pèlerinage à Alise, qu'ils visitent son musée, qu'ils lisent les *Commentaires* en parcourant le mont Auxois, les ravins, les montagnes qui l'entourent, et ils reconnaîtront que les lieux sont tels que César les a décrits. La nature semble les avoir préparés pour être le théâtre de grands événements. On dirait que Teutatès et Jupiter tonnant ont

entassé ces montagnes et creusé ce cirque immense afin d'assister à ce duel à mort entre leurs deux peuples.

Dès qu'il eut examiné la situation de la ville, César commença ses retranchements qui embrassaient un circuit de onze mille pas. A peine avait-on mis la main aux premiers ouvrages, que la cavalerie gauloise et la cavalerie romaine engagèrent une action dans la plaine qui entoure Alésia. Les Romains furent battus et ne durent leur salut qu'à l'infanterie qui sortit de son camp et fit éprouver de grandes pertes aux Gaulois. Vercingétorix prit le parti de renvoyer ses cavaliers ; mais, en les congédiant, il les exhorta à retourner dans leur pays et à déterminer à la guerre tous leurs concitoyens en état de porter les armes. Il n'avait des vivres que pour un mois, et, si l'on ne venait pas à son secours, quatre-vingt mille hommes périraient avec lui. Les cavaliers sortirent, à la faveur de la nuit, par l'endroit où les Romains n'avaient pas encore prolongé leurs lignes de circonvallation.

Il y eut alors comme une trève. Le silence précurseur de la tempête. Assiégeants et assiégés se préparaient à l'épreuve décisive. César, après avoir opposé du côté d'Alésia un double fossé, des remparts et vingt-trois tours, commença d'autres lignes de défense pour se prémunir contre les attaques des ennemis extérieurs. Ces retranchements, composés comme les premiers de larges fossés et de remparts, se prolongeaient sur une circonférence de quatorze milles et étaient flanqués de tours placées à quatre-vingts pas de distance l'une de l'autre. En un mois, 60,000 Romains avaient terminé ce travail gigantesque.

La Gaule aussi tentait un suprême effort. Au cri de détresse de Vercingétorix, deux cent mille hommes s'étaient levés en armes ; mais, tandis qu'ils s'organisaient, qu'ils élisaient leurs chefs, les journées, les semaines se pas-

saient, anxieuses. Le désespoir s'emparait d'Alésia; la faim, la faim hideuse décimait ses défenseurs. Ce fut alors que Critognatus proposa de manger ceux qui étaient impropres à la guerre. Vercingétorix fit rejeter par le conseil cette horrible proposition, mais son humanité ne retarda que de quelques heures le supplice de ceux voués à la mort. Les Mandubiens, habitants d'Alésia, leurs femmes, leurs enfants furent chassés de la ville malgré leurs supplications. On vit ces malheureux courir vers le camp et demander à genoux qu'on les prît pour esclaves; mais comme César avait ordonné de les repousser, ils se précipitaient, fous de terreur, sur les piques des sentinelles ou se brisaient la tête contre les murailles.

Enfin les assiégés aperçoivent à l'horizon les auxiliaires qui s'établissent sur les hauteurs. Ils reprennent courage, ils se rassemblent, ils courent aux armes. Je ne chercherai pas à vous décrire ces trois journées de lutte suprême, il faut une main habituée à l'épée pour peindre ce combat de Titans. Vercingétorix et César étaient placés chacun sur une éminence, de telle sorte que les combattants, sous les yeux de leurs chefs, ne pouvaient cacher ni leur lâcheté ni leurs belles actions. L'amour de la gloire stimulait tous les courages. Mais Vercingétorix, impatient de combattre, veut forcer la victoire en opérant sa jonction avec les auxiliaires: il se précipite sur les retranchements. Les auxiliaires imitent ce mouvement de l'autre côté. Les fossés se jonchent de cadavres; les lignes romaines sont enfoncées. Au milieu de cette mer humaine en furie, César reste calme, impassible comme un Dieu d'airain. Il lance le jeune Brutus avec six cohortes, les six cohortes sont écrasées. Les sept cohortes de Fabius éprouvent le même sort. Le flot gaulois montait toujours. Alors César pousse en avant la cavalerie germaine et sa dixième légion; ces

deux masses de fer s'ébranlent et tombent dans la mêlée. La tuerie dura jusqu'au soir. Et quand la nuit déploya ses ailes sur ce champ de carnage, la force et le nombre étaient anéantis. Le génie militaire avait vaincu.

Le lendemain, Vercingétorix assemble son conseil, il y expose qu'il n'a pas entrepris la guerre pour son intérêt personnel, mais pour le salut commun. Puisqu'il faut céder à la fortune, ses concitoyens peuvent disposer de lui soit qu'ils veuillent apaiser les Romains par sa mort, soit qu'ils préfèrent le livrer vivant. On députe à ce sujet vers César. Il demande les chefs et les armes et va se placer devant les retranchements.

Vercingétorix voulut se livrer lui-même. Il traversa la plaine sur son cheval de bataille. Arrivé devant le tribunal de César, il mit son cheval au galop et fit un grand circuit, comme pour dire, dans un dernier élan, un dernier adieu à sa chère liberté. Puis il mit pied à terre et jeta ses armes, son casque, brisa son épée. César l'accabla de reproches. Vercingétorix ne daigna pas répondre. Il fut chargé de fers, emmené à Rome et jeté dans la prison mamertine où il languit pendant six ans pour figurer au triomphe de César.

Ce jour-là, pour me servir de la belle expression de Lamartine, ce chantre des grandes douleurs, ce jour-là Vercingétorix rendit sa grande âme sous la hache du bourreau.

En se livrant, ce martyr de l'indépendance avait racheté la vie de ses concitoyens, et pourtant son nom, effacé dans la succession des âges, ne fût peut-être pas arrivé jusqu'à nous, si son ennemi ne l'eût immortalisé par ses *Commentaires*. — Après un espace de dix-neuf siècles, un homme est venu à Alise, un homme pour lequel rien n'est indifférent de ce qui touche à la gloire nationale. Il a visité ce

champ des hécatombes, il a remué la poussière des guerriers, et il a voulu qu'une statue fût élevée à l'ancêtre.

Déjà, sur le mont Auxois, le piédestal dresse sa base de granit, et, dans quelques mois, la France reconnaissante verra renaître dans le bronze héroïque ce Vercingétorix qui, pour sa patrie, se sacrifia jusqu'à la mort, — ce vaincu glorieux dont le dévouement sublime a transmis à ses descendants sa haine implacable de l'étranger.

Vous aussi, Messieurs, vous avez voulu élever votre monument. Et pour que le monument de la poésie fût non moins durable que celui d'airain, vous avez invité tous les poëtes à prendre part à ce concours.

Les poëtes se sont empressés de se rendre à votre invitation, et votre commission n'a pas eu à juger moins de cinquante-deux manuscrits.

A la première lecture, une moitié de ces manuscrits a été rejetée. Les uns contenaient des vers faux, des négligences de style ; les autres ne répondaient pas aux conditions du programme. Il y avait une tragédie en cinq actes ; les scènes sont agencées sans art, l'intrigue s'y traîne en de longues tirades complétement dépourvues de passion et d'intérêt dramatiques. Un poëme en quatre chants, de deux mille vers, si toutefois on doit appeler vers un débordement de prose rimée.

Un autre poëme non moins long, non moins compact, seulement les mots n'y sont pas alignés. Il est tout en prose. Nous n'avions donc pas à nous en occuper.

Un quatrième concurrent, pensant que le plaisir est dans la variété, a envoyé des vers français à côté desquels il a mis en regard la traduction en vers latins. Les vers français sont faibles et pleins de puérilités sans égales. Ainsi il commence par évoquer Vercingétorix. Il l'interpelle brusquement et lui fait de graves reproches sur son

nom de *Vercingétorix*. Ce nom est trop barbare, trop rebelle à la rime. Il aura trop de peine à le faire entrer dans un vers. — Quant aux vers latins, ils sont très-bien faits ; nous nous plaisons à le constater. Seulement ils ont un grand tort, et pour mieux nous faire comprendre de ce latiniste trop zélé, nous lui dirons : *non erat his locus.*

A une seconde lecture, nous avons éliminé ceux qui, malgré leurs qualités, avaient encore des défauts trop saillants. Ainsi, tel se laisse emporter par les descriptions géographiques ; trop enthousiaste de la couleur locale, il va couper, avec les druides, le gui sacré sur les chênes ; il fait en chemin l'école buissonnière avec les druidesses, et, pressé par le temps, lorsqu'il veut chanter son héros, il ne lui reste plus que quelques vers pour le faire combattre et mourir.

Tel autre est encore moins réservé dans ses digressions. Il enjambe audacieusement la limite des licences permises aux poëtes. Les druides font une invocation à Jéhovah.

Un autre passe en revue les grands noms de la France. Son poëme est intitulé : *les deux Versailles.*

On ne s'attendait guère
A voir Versaille en cette affaire.

Ses tableaux sont bien peints. Malheureusement le portrait de Vercingétorix est relégué tout au fond de cette galerie historique ; il est complétement effacé par les cadres dorés des autres personnages.

Avant d'entrer dans l'examen des œuvres plus remarquables, nous devons signaler une faute commune à presque tous les concurrents. Ils ont, autant que possible, cherché à rapetisser César, croyant par cela grandir Vercingétorix. C'est, à notre avis, un très-mauvais moyen. Plus

l'adversaire est grand, plus grand est le courage de celui qui l'affronte. — Qu'ils lisent ce que dit Montesquieu : « Cet homme extraordinaire avait tant de grandes qualités, sans aucun défaut, quoiqu'il eût beaucoup de vices, qu'il aurait été bien difficile que, quelque armée qu'il commandât, il n'eût été vainqueur, et qu'en quelque république qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée. »

Il faut au moins rendre à César la justice qui appartient à César.

Il en est même qui adressent des injures à César. Ils auraient mieux fait, à notre avis, d'imiter le noble silence de Vercingétorix.

La pièce inscrite sous le n° 10 et portant cette épigraphe : *Fuimus Troes, fuit Ilium*, est une ode en seize strophes, avec un couplet de vers de cinq pieds dans le genre des cantates de J.-B. Rousseau. Le style est rapide, le sujet traité convenablement; la forme est parfois brillante, et on n'a pas à lui reprocher des défauts bien graves.

Le n° 26, ayant pour épigraphe : *Ego, parvus, tot et tantas res cantare auderem!* est un poëme en quatre chants. Le premier et le second sont des ïambes. L'auteur y résume les hauts faits de César, l'état de la Gaule, son soulèvement et la défaite de Vercingétorix. Le troisième chant en alexandrins est certainement le mieux réussi. Il y a une description de Rome attendant le triomphe de César qui est pleine de couleur locale; on y entend comme un écho des clameurs qui remplissaient la ville éternelle. Puis au quatrième chant, les ïambes reprennent pour reprocher à César sa cruauté; mais César continue sa marche triomphale. Il monte au Capitole et ne voit pas Brutus qui rêve dans l'ombre.

Je placerai ici une observation qui, du reste, est applicable aux autres concurrents. Presque tous ils font inter-

venir Brutus à la fin du drame. Ils représentent César comme un tyran et Brutus comme le vengeur de Vercingétorix.

Cette image produit d'abord de l'effet, mais, en la regardant de plus près, on s'aperçoit qu'elle n'a d'autre valeur que celle de l'antithèse.

Quand les Gaulois se soulevèrent contre César, ils s'inquiétaient fort peu que leur ennemi fût ou ne fût pas un tyran ; ils ne voyaient en lui qu'un envahisseur. Ils faisaient la guerre à César parce que César leur faisait la guerre et qu'il s'avançait sur le sol de leur patrie. Ils le repoussaient au nom du droit des gens, mais ils le combattaient avec des armes loyales. Le poignard de Brutus n'a donc rien de commun avec la hache du Gaulois.

L'ode inscrite sous le n° 30, avec l'épigraphe : *Pulchrum pro patriâ mori*, est composée de vingt strophes de six vers. C'est, sans contredit, la meilleure des odes envoyées. Le style est soutenu, sauf quelques rares imperfections.

Nous y avons surtout remarqué une idée neuve. Cette idée est contenue dans trois vers. Elle méritait certainement d'être développée d'une façon plus grandiose. L'auteur y compare Vercingétorix à cet autre martyr qui, confiant dans la générosité de ses ennemis, s'en fut mourir lentement sur le rocher de Sainte-Hélène.

Le manuscrit n° 49 est un poëme en trois chants : le cri d'indépendance, la lutte, le triomphe. Les vers sont bien frappés ; ils ont l'allure ferme, la forme sévère des auteurs classiques. Il y a entre autres passages remarquables un portrait de César peint avec de très-vives couleurs. Le dessin est correct, la ligne droite comme les plis de la toge romaine. On reconnaît de suite le pinceau d'un artiste véritable, sinon d'un maître. C'est de l'histoire romaine traduite en vers par Delille.

Le troisième chant fait un peu ombre au tableau, non pas que le style en soit moins soigné, mais la composition est défectueuse. L'auteur suppose un licteur attendant avec son enfant, au milieu de la foule, le passage de César qui va triompher au Capitole. Mais le cortége se fait attendre. Il paraît que César n'avait pas cette exactitude qui est la politesse des rois. Le cortége n'arrive pas, et le licteur profite de ce retard pour expliquer à son fils, qui ne l'écoute guère, le siége d'Alésia, le plan des fortifications, des retranchements, les tours, les balistes, la famine, la reddition de la ville et la captivité de Vercingétorix.

Sans cette troisième partie, ce poëme aurait dépassé ses rivaux de plusieurs coudées, et nous reconnaissons tellement son mérite, que nous ne l'en classons pas moins parmi les premiers.

Dans les courses olympiques il ne suffit pas de toucher le but le premier pour remporter le prix, il faut encore arriver avant que la clepsydre ait versé sa dernière goutte.

Votre commission se trouvait donc en présence de quatre concurrents. Elle a lu et relu leurs œuvres avec une attention minutieuse ; elle a pesé impartialement les qualités et les défauts de chacun. Et elle a reconnu, à son grand regret, que ces œuvres avaient une valeur relative, mais..... il y a un mais terrible, aucune n'a de valeur absolue.

L'œuvre n'est pas coulée d'un seul jet, elle ne sort pas du moule, armée et superbe, comme Minerve du cerveau de Jupiter.

Ces quatre compositions ne se sont pas élevées jusqu'à la hauteur du sujet.

Non, ce n'est point l'indignation qui a inspiré ces iambes. Dans cette ode, on ne voit pas flamboyer ce beau désordre qui est un effet de l'art. Non, ces vers n'ont pas

le lyrisme qui doit enflammer un descendant des Gaulois célébrant ses aïeux. Et dans ces alexandrins tranquillement symétriques, on ne sent pas palpiter le cœur d'un Français.

L'Académie de Mâcon avait demandé un monument à la mémoire de Vercingétorix. Nous avons trouvé des bas-reliefs, des bustes, des statuettes, mais pas une statue.

En conséquence, la commission, à l'unanimité, a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu à décerner de prix, et elle vous propose, Messieurs, de renvoyer le concours au mois d'octobre de l'année 1865.

En publiant son concours, l'Académie de Mâcon avait annoncé qu'indépendamment de la grande médaille d'or pour le prix de Vercingétorix, elle accorderait des récompenses, des médailles d'argent et de bronze aux meilleures poésies qu'on lui enverrait sur des sujets laissés au choix des concurrents. Une heureuse idée avait dicté cet article additionnel, et, cette fois, l'accessoire est devenu le principal.

Les poëtes avaient le champ libre; ils s'y sont précipités avec ardeur, et l'affluence a été considérable. 152 poésies nous ont été envoyées. Comme je le disais en commençant, les tableaux de genre ne manquent pas.

Comme je ne veux pas, Messieurs, abuser de votre bienveillance, ni lasser votre attention, je ne vous lirai pas les notes volumineuses de la commission sur les 152 poésies. La moisson a été tellement abondante, que nous ne vous présenterons que les gerbes les plus belles.

Nous avons choisi pour vous les offrir, les épis les plus mûrs et les plus dorés.

Nous vous lirons donc des poésies tirées des auteurs qui ont réuni nos suffrages. Nous les soumettons à votre appréciation. Nous sommes certains que vous daignerez approuver notre choix.

Le rapporteur fait la lecture des poésies inscrites sous les nos 68, 9, 48, 13,

Après la lecture de ce rapport, M. le Président proclame les noms des lauréats.

Une *première médaille d'argent* à M. CHABERT, pour son recueil de rondeaux;

Une *deuxième médaille d'argent* à M. COLLIN, pour ses *poésies turques;*

Une *médaille de bronze* à M. CHEVALIER, pour ses *chansons d'autrefois;*

Une *mention très-honorable* à M. ROUSSEL, pour sa fable : *le Rossignol et l'Echo.*

M. J. de Parseval-Grandmaison lit ensuite le travail suivant :

MESDAMES ET MESSIEURS,

J'ai reçu, il y a peu de jours, quelques pages lues à l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, par M. Charles Des Moulins, homme aussi distingué par son caractère que par l'étendue et la variété de ses connaissances.

Cette brochure, intitulée : *Du Provincialisme et des Inconséquents,* traite de l'esprit de province en général et spécialement de l'esprit bordelais. Elle m'a inspiré quelques réflexions que je vous demande la permission de vous soumettre sur le mouvement des esprits dans notre Mâconnais.

Après le discours si littéraire de notre honorable président et le rapport que vous venez d'écouter avec un vif intérêt, rapport qui, malgré son étendue, n'offre pas de longueurs; dans l'espoir aussi que nous avons d'entendre en dernier lieu la parole éloquente du premier magistrat

de notre département, qui veut bien nous honorer de sa présence, je serai bref. Mais si cette étude manque de quelques développements, j'ose attendre que vous m'en saurez gré et que vous accorderez votre indulgence à ce qui sera dit, en faveur de ce qui ne le sera pas.

A la première partie du travail de M. Des Moulins j'emprunterai deux pensées qui me serviront de point de départ et que je résume en peu de mots.

D'abord, le provincialisme n'est point l'adversaire du patriotisme ; c'est la partie dans le tout, et ce qui le constitue, c'est l'union filiale avec le tout, l'union fraternelle entre tous les sentiments, tous les intérêts qu'il renferme dans son sein.

Ensuite, le véritable esprit provincial est vivace dans tous les cœurs comme l'amour de la patrie. Parfois il s'assoupit, ou plutôt parfois on l'oublie ; mais toujours il se réveille à certains appels bien divers et surtout à la voix des intérêts locaux.

Depuis plusieurs années, Messieurs, l'esprit mâconnais a été particulièrement sollicité par le développement des intérêts matériels. Je serais heureux de vous indiquer les signes que j'aperçois de son réveil plus complet du côté des intérêts moraux et intellectuels.

Rendons d'abord justice au passé.

Il est des œuvres auxquelles la ville de Mâcon a toujours été fidèle ; je veux parler des œuvres de charité ; les dames surtout y apportent un zèle infatigable ; grâces leur soient donc rendues, à elles qui répandent au dehors les trésors de leur cœur sans en appauvrir aucunement leurs familles.

Rappellerai-je ensuite les intérêts positifs auxquels il a été satisfait ? Le pain à meilleur marché, dès que les boulangers, dont le monopole survit de fait à sa destruction de droit, verront les capitaux leur susciter une concurrence

nécessaire et les obliger ainsi à mettre le prix du pain en rapport avec le bas prix du blé ; ces grands travaux destinés à embellir la ville, tandis que les uns purifieront l'atmosphère et que le plus monumental purifiera les cœurs ; ces canaux et ces fontaines, enfin, qui distribuent dans tous les quartiers une eau si longtemps désirée, bienfait sur lequel il ne serait pas permis ici de se taire, même à celui qui a contribué à le retarder, mais en défendant un droit qui a été en définitive reconnu et consacré par le conseil d'Etat.

Si de la ville nous passons dans la campagne, nous avons, depuis 1855, des expositions inaugurées par l'Académie de Mâcon et qui ont donné au progrès agricole une impulsion incontestable ; des débouchés ont été ouverts à nos vins par des traités dont il appartient à un commerce intelligent et scrupuleux d'étendre les résultats ; les expositions universelles et nationales de Londres et de Paris ont proclamé, par de brillantes récompenses, l'excellence de nos vins, et une Société spéciale s'est constituée pour joindre ses efforts à ceux de l'Académie dans le but d'améliorer notre viticulture.

Certes, voilà des œuvres importantes accomplies ou en voie d'accomplissement, et si plusieurs sont dues au gouvernement ou à l'initiative individuelle, quelques-unes ont été provoquées par cette union fraternelle des intérêts dont parle M. Des Moulins.

Mais nous avons mieux à désirer, Messieurs, et nous pouvons espérer mieux. C'est surtout par le développement des intelligences et l'union des sentiments que l'esprit mâconnais doit se constituer ; recherchons donc et notons les signes précurseurs de ce réveil.

Je me suis demandé si je ne devrais pas commencer par examiner sur quelles bases cet esprit public devrait se fon-

der. Mais j'ai reconnu que je ne pourrais le faire sans côtoyer deux écueils, je veux dire sans toucher à la politique et à la religion ; car l'union des sentiments exige surtout un patriotisme assez élevé pour imposer silence aux opinions des partis, et l'union des cœurs ne peut être complète sans la charité chrétienne, cette fille de la Religion.

Ces larges bases, je me contente de vous les signaler ; ce sera déjà beaucoup de pouvoir vous parler aujourd'hui du réveil intellectuel et moral.

Il doit m'être permis de rappeler, à ce sujet, que l'Académie de Mâcon n'a jamais déserté les nobles champs de l'étude ni abdiqué sa mission, celle de *veiller toujours dans le temple*, comme je le disais ici même, en janvier 1860, et d'*entretenir le feu sacré.*

Les temps sont devenus plus favorables. Le signal a été donné de Paris par ces conférences inaugurées avec l'éclat propre à cet immense foyer de lumière ; il vient de l'être dans le Mâconnais par les conférences littéraires et philosophiques auxquelles se sont dévoués plusieurs professeurs de notre lycée.

Leur parole a obtenu, personne ne le niera, un juste retentissement. Les idées émises par eux ont donné une impulsion salutaire aux esprits de notre ville. Il n'est plus question seulement, parmi nous, de l'abondance plus ou moins grande des récoltes, du prix des vins, des plaisirs que l'hiver annonce et de la paille que chacun remarque dans l'œil de son voisin. On entame des discussions plus sérieuses et le niveau des entretiens intimes s'est élevé.

Si quelque censeur chagrin disait que ce sont là des éléments de discorde plutôt que de concorde parmi nous, on lui répondrait que la lumière sort du choc des idées et que le moyen de la produire n'est pas de la laisser sous le boisseau.

Pour moi, Messieurs, j'ai pleine confiance dans la discussion ; elle réveille le goût de l'instruction et de la lecture ; elle est nécessaire aux jeunes gens dont l'activité appelle cet aliment pour ne pas se répandre et se perdre dans des plaisirs moins nobles ; elle est nécessaire aussi aux hommes plus âgés à qui elle ouvre, au-dessus des affaires et des questions d'intérêt privé, des horizons plus larges et d'heureuses et fécondes distractions.

Mais les villes n'ont pas seules besoin du mouvement salutaire que je viens de constater ; pourra-t-il se propager dans les campagnes et par quels moyens ?

Vous savez tous, Messieurs, que la décentralisation administrative a été annoncée par un éminent ministre ; c'est d'elle, ce me semble, qu'il est permis d'espérer que partira l'impulsion, et les villes en profiteront comme les campagnes.

« Avec la centralisation, a dit un grand écrivain, vous » avez l'apoplexie au centre et la paralysie aux extrémités. »

Un autre écrivain, qui a résolûment arboré le drapeau du parti libéral, a dit : « La vie est partout en France, » mais étouffée, mais comprimée par la centralisation ; et, » de toutes les formes de la centralisation, la moins justi- » fiable assurément est la centralisation intellectuelle. »

J'ajouterai avec le même auteur que « ce sont les idées » morales qui soutiennent les institutions ; » et j'aime à espérer que les idées morales se développeront, en même temps que les intelligences, sous l'impulsion des libertés locales qui nous sont annoncées. Ces libertés doivent soutenir l'amour de la famille et développer l'amour de la commune et de la province.

Que ne puis-je vous apporter, Messieurs, l'éclat et l'autorité des grandes voix qui ont retenti naguères dans cette enceinte ! J'en aurais besoin pour rajeunir de leur élo-

quence ce lieu commun trop oublié, que l'amour de la famille est l'un des fondements du bonheur individuel et de la société ; pour réapprendre à nos populations ouvrières et rurales ces habitudes du foyer domestique qu'on a tenté de déraciner en eux dans des temps voisins, dont toutes les traces ne sont pas effacées ; pour les préparer à cette vie plus intelligente et plus saine à laquelle de nouvelles libertés locales doivent les élever.

En pensant à nos illustres maîtres dont je viens d'évoquer le souvenir, et à tout ce qui me manque pour les suppléer, je ne regrette pas d'être obligé de restreindre ici mon discours et de renoncer au développement de ma pensée.

Je dirai simplement que le progrès intellectuel et moral devra naître naturellement, dans chaque localité, de l'habitude d'une gestion plus libre des intérêts communs et de la responsabilité plus grande qui pèsera sur les membres des conseils locaux ; pourvu toutefois, j'insiste sur ce point, que cette gestion soit éclairée par une instruction de plus en plus répandue et conforme à la position et aux intérêts des classes laborieuses.

A cette œuvre pourra contribuer l'enseignement spécial et professionnel dont le centre va être établi à Cluny. C'est là que jadis un ordre fameux a donné, dans nos contrées, l'exemple des défrichements et du progrès agricole. Là, sans doute, entouré de belles et fécondes campagnes, l'Institut nouveau s'inspirera de ce génie éminemment civilisateur, et donnera dans ses leçons une large part à l'agriculture aussi bien qu'au commerce et à l'industrie.

En même temps s'ouvrira, vous l'espérez comme moi, ce chemin de fer qui, en reliant le Mâconnais au Charollais, ne devra pas borner son action au transport de nos produits agricoles. Nos campagnes sortiront alors de leur isolement ; elles entreront en relations plus intimes les

nues avec les autres et avec nos villes ; elles recevront plus directement l'influence des hommes et des sociétés diverses qui se dévouent à répandre l'instruction sous toutes ses formes ; elles pourront entrer dans cette communauté de pensées et de sentiments qui relient les cœurs et les esprits.

Ainsi, Messieurs, les conférences inaugurées dans notre ville, la décentralisation, l'enseignement spécial et professionnel, les relations de tout genre multipliées par le chemin de fer projeté ; voilà, si je ne me trompe, et sans compter notre Académie dont les efforts seront moins isolés ; voilà, dis-je, les signes précurseurs d'un mouvement intellectuel et moral dans nos contrées et de la renaissance d'un véritable esprit mâconnais.

C'est à l'éminent administrateur de notre département que nous devons le choix de Cluny pour l'installation de l'école spéciale et professionnelle ; c'est à son initiative que sera dû notre nouveau chemin de fer. Qu'il nous soit permis de lui en exprimer ici toute notre gratitude.

C'est à vous ensuite, Messieurs, c'est aux hommes éclairés de tous nos cantons qu'il appartiendra de poursuivre l'œuvre et de lui donner tout son développement. Pour moi, je le sens, l'heure du repos a sonné ; mais si la vie active est désormais interdite à mon âge et à mes forces, je suivrai du moins, du fond d'une retraite studieuse et sympathique, votre marche vers cet avenir dont l'aurore s'ouvre devant vous, et j'y applaudirai avec un cœur qui, tant qu'il battra, ne cessera pas d'être tout mâconnais.

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Aubert pour lire l'étude qui suit :

Mesdames et Messieurs,

Un philosophe d'autrefois donnait, il y a bien des siècles, à ses disciples, un conseil que ceux-ci nous ont transmis

comme la base de toute philosophie et le point de départ de toute sagesse.

Connais-toi toi-même : tel est ce précepte, aussi vaste dans son application qu'il est concis dans sa forme. Et l'on pourrait dire qu'en le formulant, le chercheur des siècles passés a voulu léguer à ceux qui viendraient après lui un champ inépuisable d'investigations.

C'est dans ce champ, si vous le voulez bien, que nous allons glaner pendant quelques instants.

Séparons d'abord notre être en ses deux parties : l'âme et le corps ; et, comme il est bon que chacun se renferme dans une spécialité pour la mieux connaître, ne trouvez pas mauvais qu'un médecin vous parle de l'objet continuel de ses études et de ses soins. Cet objet est le corps.

Est-ce à dire que je vienne vous faire une leçon d'anatomie? non, certainement. Bien que beaucoup d'entre vous, je n'en doute pas, possèdent des notions de cette science, ce ne serait point ici le lieu d'en parler, sous peine de provoquer l'ennui.

Et rien qu'en y pensant, Mesdames, je craindrais de vous rappeler le jeune pédant de Molière, offrant galamment une thèse latine comme prémices de son esprit. Une chose me rassure pourtant; si j'aperçois parmi vous beaucoup d'Angéliques, celui qui vous parle a depuis longtemps dépassé l'âge heureux du jeune Thomas, et il s'efforcera, dans ce court entretien, d'éviter autant que possible les termes scientifiques qui rendent parfois si rude le langage des savants.

De quoi vais-je donc vous parler? ce sera d'une découverte récente sur un mystère de notre organisation : d'une découverte qui peut, d'un jour à l'autre, intéresser personnellement chacun de nous; ce que je suis loin de vous souhaiter, toutefois, car elle aboutit à un progrès de la chirurgie.

Ce progrès est dû, en grande partie, aux travaux ingénieux, aux recherches persévérantes d'un chirurgien du plus grand mérite, vous me l'accorderez sans peine, quand j'aurai nommé le major actuel de l'Hôtel-Dieu de Lyon, M. le docteur Ollier.

Vous savez tous que notre corps doit sa forme générale, son soutien, sa solidité, aux parties dures et articulées entre elles que l'on nomme les os.

Cette charpente intérieure supporte nos chairs et renferme tous nos organes.

Formée d'une trame vivante, dans laquelle le sang circule, et dépose une substance dure, blanche, terreuse, composée surtout de chaux et de phosphore, elle croît avec les autres parties du corps de l'enfant, participe à ses maladies, perd son élasticité chez le vieillard ; et quand notre corps, séparé de l'âme, devient ce je ne sais quoi dont parle Bossuet, cette portion de nous-mêmes conserve pendant des siècles, au sein de la terre, une solidité de texture et des formes qui rappelleront aux générations futures que, longtemps avant elles, sous l'œil du Créateur, d'autres êtres humains ont vécu, senti, pensé, aimé !

Vous avez pu remarquer dans les constructions nouvelles des grandes villes que, pour donner de la légèreté à leurs constructions, les modernes architectes remplacent souvent la pierre par de minces colonnes de métal. La science humaine a constaté que ces colonnes ne perdent rien de leur solidité à être creuses, et l'on en profite pour faire circuler dans tout un édifice le gaz qui éclaire et qui chauffe, l'eau qui désaltère et purifie, et mêmes des forces cachées, des pressions énergiques, qui, dans les docks de Marseille, par exemple, élèvent en quelques secondes, aux étages supérieurs, les hommes et les fardeaux.

Il y a six mille ans, Messieurs, que le constructeur de

notre frêle machine a découvert toutes ces lois, inventé toutes ces perfections.

Dès les premiers jours de la création, aussi bien qu'aujourd'hui, les os du corps humain, ceux des animaux, dont l'organisation se rapproche de la nôtre, étaient creux, légers, solides, selon les besoins de chaque partie du corps, et contenaient dans leur cavité du sang, de la moelle, de l'air même, car c'est à cette circonstance que les oiseaux de haut vol doivent leur légèreté.

Au moment de notre naissance, dans les premiers temps de la vie des animaux, les os n'ont point d'abord cette dureté, cette blancheur d'ivoire qui leur donne tant de résistance aux chocs extérieurs, et permettent à l'industrie de les travailler, de les tourner, de les ciseler en mille objets utiles ou gracieux. Ils sont d'abord mous, flexibles, demi-transparents, dans une partie de leur étendue, parce qu'ils contiennent peu de substance terreuse.

Mais à mesure que le corps grandit et grossit, à mesure que les mouvements de l'être deviennent plus vifs, plus assurés, nécessitent plus de force, les os acquièrent une dimension et une dureté proportionnelles aux besoins du corps, et tout est si bien prévu dans l'harmonie de notre structure, que, dans un corps bien portant, un équilibre parfait existe entre les efforts que nécessitent tous nos mouvements, le poids de nos organes et la résistance à fournir par la charpente qui leur sert de point d'appui.

Comment s'opère ce merveilleux accroissement des os, analogue à celui des arbres qui croissent en épaisseur et en hauteur ?

Une expérience célèbre de Duhamel nous l'a appris pour la première de ces dimensions.

Ayant remarqué que les substances colorantes mêlées aux aliments teignent les os des animaux, Duhamel leur

fit manger de la garance, puis, les mettant à mort pendant ce régime, il trouva la surface des os colorée en rouge, au-dessous de la membrane fibreuse qui les recouvre, et qu'il faut bien appeler de son seul nom connu, le périoste.

L'os, dans son épaisseur, était resté blanc. D'autres animaux auxquels il donna, puis retira successivement la même nourriture, à de certains intervalles, offrirent après leur mort, dans l'épaisseur de leurs os sciés transversalement, des cercles concentriques alternativement rouges et blancs, correspondant aux phases diverses de leur alimentation.

Ces expériences, répétées un grand nombre de fois, permirent de conclure que les os s'accroissent en épaisseur de la circonférence au centre; qu'à mesure que des couches nouvelles se forment au dehors, les couches les plus intérieures s'absorbent et disparaissent par le fait du travail vital, pour laisser dans l'os la cavité centrale qui en fait une colonne creuse et renferme une substance grasse, molle, de saveur agréable, que vous connaissez sous le nom de moelle, que les gourmets apprécient et qu'utilisent les parfumeurs.

Nous en étions là sur l'accroissement des os, quand M. Flourens refit toutes les expériences de Duhamel, et fit faire un pas de plus à la science, en s'occupant de l'accroissement en longueur.

Il enfonça des clous d'argent, à des distances fixes, dans le principal os de la jambe de trois jeunes animaux; puis les ayant immolés au bout d'un certain temps, il trouva ses clous plus éloignés les uns des autres, qu'au moment de leur implantation.

Comparant alors leurs distances nouvelles avec leur écartement primitif, il reconnut qu'en général, l'os de la jambe croît un peu plus en haut qu'en bas.

Il y a quelques années, M. Ollier, pensant que cet accrois-

sement en longueur devait être soumis à certaines lois, résolut de les découvrir.

Sur plusieurs jeunes animaux, poulets, lapins, chiens, agneaux, il mesura, peu après leur naissance, la longueur exacte des os des membres; puis, les perçant d'un trou étroit, juste au milieu de leur longueur, il y introduisit de petits clous en plomb qui, ne dépassant pas l'extérieur de l'os, furent bientôt recouverts par la cicatrisation de ces petites plaies.

Au bout d'un temps plus ou moins long, pendant lequel les animaux n'avaient cessé de manger et de grandir, les clous de plomb n'occupaient plus le milieu de la longueur des os; chaque extrémité d'os grandissant, s'était éloignée du centre d'une quantité différente, et cette différence était représentée par un excès d'accroissement double, triple, quadruple même, pour une extrémité toujours la même.

M. Ollier reconnut ainsi qu'au membre supérieur, pour les os du bras et de l'avant-bras, c'est l'extrémité éloignée du coude qui s'accroît le plus.

Tandis qu'au membre inférieur, le contraire a lieu. Pour les os de la cuisse et de la jambe, c'est l'extrémité éloignée du genou qui s'accroît le moins.

Si vous m'avez prêté jusqu'ici votre attention, vous vous demandez sans doute à quoi peut nous servir cette découverte, et si cette loi de plus, inscrite au catalogue de nos connaissances en physiologie, ne restera pas, avec beaucoup de lois humaines, enfouie comme une lettre morte dans les catacombes de la science, analogues aux nécropoles de certains cartons administratifs.

Votre sensibilité peut déplorer en même temps ces opérations douloureuses, ces hécatombes de faibles animaux, livrés sans défense à une curiosité cruelle dont vous ne comprenez pas le motif.

Ce motif, le voici pourtant :

Si, par un malheur imprévu, un incendie, une trombe, un tremblement de terre, les murs de cette salle et son plafond venaient à s'écrouler sur nous ; si demain, emportés sur une voie rapide par un train dit de plaisir, nous venions a être les victimes d'une grande catastrophe, combien d'entre nous, parmi les plus heureux, auraient un ou plusieurs membres démis ou fracturés, et à combien de chirurgiens, hélas! ne serions-nous pas forcés de faire appel.

Or, ceux-ci, parmi de nombreuses fractures destinées à guérir sans opération, par la seule application d'un appareil, auraient malheureusement trop d'occasions d'extraire des fragments d'os brisés, de choisir ceux qui doivent être sacrifiés, ceux qu'il faut conserver au blessé, et quand il s'agirait de jeunes gens n'ayant pas encore atteint toute leur croissance, la loi découverte par M. Ollier ne les porterait-elle pas à conserver autant que possible, dans chaque membre, l'extrémité osseuse dont l'accroissement en longueur prédomine, pour éviter au blessé une regrettable difformité dans l'avenir?

Vous comprenez maintenant pourquoi le physiologiste a le courage de demander aux animaux des expériences qu'il ne pourrait faire sur l'homme, mais qui lui permettront d'appliquer à celui-ci, avec sécurité, des moyens nouveaux de réparation et de guérison.

Notre ingénieux chercheur ne s'est point arrêté là.

Les expériences de Duhamel, en montrant que les os s'accroissent par couches concentriques de dehors en dedans, avaient fait soupçonner que leur membrane d'enveloppe ou périoste pourrait bien participer à ce travail.

Déjà l'on avait remarqué que les fractures se consolident par une double virole extérieure et intérieure de substance d'abord molle, puis durcissant rapidement à l'égal des

fragments rapprochés ; que, dans certaines maladies du tissu osseux frappé partiellement de mort, une portion d'os nouvelle se formait sous le périoste pour remplacer la partie devenue incapable de remplir ses fonctions.

Un chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris, dont je m'honore d'avoir été l'élève, Blandin, fit, d'après ces données, l'extraction d'une clavicule cariée en conservant le périoste ; au bout de quelques mois le malade guérit, et l'on sentait sous la peau un os dur occupant la place et presque la même étendue que celui qu'il avait perdu.

M. Flourens, dans un ouvrage publié en 1847, réunit les documents épars dans la science sur cet important sujet. Il affirma que les os détruits pouvaient se reproduire, que cette reproduction était due en partie au périoste ou enveloppe extérieure des os, en partie à une membrane décrite sous le nom de membrane médullaire qui, entourant la moelle, tapisserait l'intérieur du canal qui la contient, et qu'à raison de cette similitude de fonctions, il décora du nom significatif de périoste interne. Mais tout n'était pas dit alors sur la question.

M. Ollier se mit encore à l'œuvre et chercha s'il était possible d'isoler le périoste d'une part, la membrane médullaire de l'autre, et de leur faire produire de l'os séparément.

Je vous dirai tout d'abord que, cherchant la membrane médullaire, il trouva la moelle, corps gras contenu dans des cellules faciles à voir avec une loupe ; mais de membrane d'enveloppe, point. Il ne trouva pas davantage, même en s'aidant du microscope, une membrane tapissant le canal osseux. La membrane médullaire ou le périoste interne n'existe pas. Il est facile à tout le monde de s'en assurer, en rompant un os de poulet ou de tout autre animal.

Restait donc le périoste qui, lui, existe bien. Le physio-

logiste habile, mettant à nu sur des animaux différents os des membres, détacha des lambeaux de périoste de plusieurs centimètres de longueur, les laissant adhérer à l'os par une de leurs extrémités ; il contourna ces lambeaux en spirale entre les muscles voisins, les fixa artificiellement dans cette position, puis, refermant la plaie, nourrit convenablement les animaux qui ne tardèrent pas à guérir.

Au bout de six à sept semaines, l'animal tué, le membre ouvert, il trouva que le lambeau de périoste, membraneux au moment de l'opération, avait acquis la dureté d'un os et toutes ses autres qualités caractéristiques.

Le même phénomène se reproduisit avec des lambeaux de périoste entièrement séparés de l'os et maintenus, comme précédemment, entre les muscles voisins.

Enfin, des fragments de cette membrane empruntés à divers membres furent transplantés immédiatement sous la peau du front du même animal ; et, là encore, comme une graine féconde mise dans un terrain approprié, le périoste produisit un os nouveau.

Je vous fais grâce des nombreuses modifications apportées à ces expériences par leur auteur, et qui toutes sont venues se confirmer les unes les autres, et lui permettre de poser comme irréfutables certaines propositions trop spéciales dans leur énoncé pour être utilement exposées dans cette séance.

Je dirai seulement que toujours il a réussi, quand il a opéré sur des animaux sains, bien nourris, logés d'une manière salubre, permettant la prompte cicatrisation de leurs blessures.

Toujours, au contraire, il a échoué, ou n'a obtenu que des résultats imparfaits, quand les sujets de ses expériences étaient malades, mal nourris ou mal logés, et que par suite la fièvre s'emparait d'eux après l'opération.

Je dois à l'obligeance de M. Ollier la communication de plusieurs pièces préparées sous ses yeux, et qui vous prouveront l'exactitude de tout ce que je viens de vous dire.

Voici des lambeaux de périoste ossifié en spirale dans des jambes de lapins, et des languettes osseuses obtenues par transplantation du périoste des jambes sous la peau du front de ces mêmes animaux.

M. Ollier a fait plus encore. Il a prouvé expérimentalement que cette précieuse faculté de faire de l'os réside seulement dans le feuillet intérieur du périoste, que les os ainsi artificiellement produits ne tardent pas à se creuser, comme tous les autres, d'une ou de plusieurs cavités contenant de la moelle. Cette substance, dans son opinion, serait le résultat de la résorption intérieure du tissu osseux, la dernière phase de son évolution naturelle. Enfin, les os nouveaux sont revêtus d'un périoste.

Je m'arrête, Messieurs, quelque intéressantes que soient ces notions nouvelles, je craindrais de vous lasser par leur caractère exclusivement physiologique. J'ai hâte de passer à leur application pratique ou chirurgicale que vous soupçonnez sans peine, et de laisser la parole à des orateurs plus habiles que moi dans l'art de bien dire.

Les dernières expériences de M. Ollier, sur les animaux, ont eu pour but de prouver qu'il est possible d'enlever des fragments et même la totalité d'un os à travers une fente pratiquée à son enveloppe, de manière à ce que celle-ci reproduise exactement l'os enlevé.

Vous en voyez une preuve bien convaincante dans cette jambe de chien, dont l'os s'est reproduit si complétement que, sans la véracité bien éprouvée de l'auteur, on se croirait le jouet d'une illusion ou de quelque blâmable supercherie.

L'animal, ayant été opéré très-jeune et n'ayant été mis à

mort que longtemps après, a beaucoup grandi, de sorte que l'os nouveau est infiniment plus gros que l'os extrait.

Appuyée sur de telles bases, la chirurgie réparatrice n'a pu rester oisive. L'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la France enfin, berceau de ces nouvelles idées, ont vu d'habiles opérateurs conserver à leurs malades des membres autrefois condamnés à d'irréparables mutilations.

On a pu restaurer, reconstruire pour ainsi dire, avec leurs éléments ordinaires, le nez si nécessaire à l'ornement du visage, le palais sans lequel on ne peut articuler la parole ni avaler facilement les liquides.

Ces réparations, imparfaites par les anciens procédés, doivent à la transplantation du périoste, non moins qu'à une véritable greffe osseuse, une solidité et une perfection de formes inconnues jusqu'à ce jour.

Le chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon est, vous le pensez bien, un des plus habiles propagateurs de cette nouvelle méthode opératoire qui lui doit son plus grand progrès, et à laquelle son nom restera désormais attaché.

Vous n'attendez pas de moi, Mesdames, que je vous décrive ces diverses opérations. Les descriptions de ce genre n'intéressent guère que les malheureux obligés d'y avoir recours, et parmi ces malheureux vous me permettrez de comprendre, bien qu'à un degré différent, ceux qui les subissent et ceux qui les pratiquent, les patients et les chirurgiens, car les uns et les autres sont soutenus dans leur tâche difficile par un égal désir de guérison.

Pourquoi faut-il que ces chefs-d'œuvre de courage de la part des uns, de science et de dévouement de la part des autres, soient destinés à durer si peu!

Le monument religieux qui, depuis quelques années, s'élève à la porte de cette enceinte durera des siècles et illustrera, dans mille ans peut-être, le nom de M. Berthier.

Le monument fragile, dont le médecin s'est constitué le réparateur, ne tardera pas à disparaître sous cette terre qui cache nos revers et nos succès, comme l'a dit un spirituel critique.

Toutefois, si les applications de la chirurgie sont passagères comme la vie, ses méthodes opératoires sont durables comme les lois de celle-ci, et l'inventeur d'une méthode, celui qui découvre une loi naturelle, sont sûrs de vivre dans la postérité, aussi longtemps que l'architecte créateur d'une cathédrale.

Comment arrive-t-on à ce résultat? c'est en cherchant, cherchant toujours, et en obéissant, comme l'a fait M. Ollier, comme nous l'avons tous fait ce soir, au précepte du philosophe ancien.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Saulnier donne lecture des vers suivants :

Vous avez vu parfois, dans les fêtes publiques,
Ces rouges serpenteaux, ces lumineuses fleurs;
Près des canons tonnants, les jeux pyrotechniques
Font flamboyer au ciel le feu des trois couleurs.

Enfin le bouquet, gerbe immense de fusées,
Eclate. Dans Paris c'est l'Etna furieux.
Puis tout se tait. Au loin, dans les Champs-Elysées,
S'écoule lentement le flot des curieux.

Tout à coup, le ciel noir s'illumine. On s'arrête,
La poudre siffle et monte. Un long frémissement
Fait osciller la foule. Elle croit que la fête
N'est pas finie encor. Quel désappointement!

Ce n'est qu'une fusée, en un coin oubliée,
Qui sous une dernière étincelle a pris feu;
Et la foule poursuit sa route, humiliée
De s'être retournée un instant pour si peu.

Vous avez eu ce soir, pour étoiler la fête,
Un bouquet composé par des maîtres experts.
Tout est fini. Pourtant, ne levez pas la tête
Si, dans l'ombre, on entend crépiter quelques vers.

Ne vous retournez pas. Bientôt dans le silence
S'éteindra l'artifice allumé par hasard.
Ce n'est rien, c'est ma muse, et par sa négligence
Elle a laissé brûler la fusée en retard.

Ma nièce, l'an dernier, comme les ans sont courts!
J'ai fait à votre frère un superbe discours
De matrimonio, touchant le mariage.
J'ai si bien célébré les douceurs du ménage,
J'ai professé si bien, qu'il est resté garçon.
Ce soir, c'est votre tour de subir la leçon.
Rassurez-vous d'abord, je ne viens pas vous faire
Une longue homélie, ainsi qu'à votre frère.
Ma rhétorique en lui n'a pas trouvé d'accès;
J'espère en votre cœur avoir plus de succès.
Hélas! il me faut donc vous parler mariage.
Déjà! Vous partirez, comme un oiseau volage;
Vous irez, oublieuse, au bras de votre époux,
Loin de l'oncle grognon, qui s'éteindra sans vous.
Oui, vous me quitterez; mon hiver avec peine
Verra fuir son printemps.
Eh! c'est votre marraine
Qui le voudrait. Elle a sans cesse sous la main
Des époux assortis. C'est un courtier d'hymen.
Pour elle, marier les gens est une rage.
Elle n'était pourtant pas heureuse en ménage.
J'ai connu son mari, quel triste citoyen,
C'était l'être le plus.... oh! je n'en dirai rien,
Il est mort maintenant, Dieu veuille avoir son âme!
C'est le premier plaisir qu'il ait fait à sa femme.
Ta marraine aujourd'hui m'a présenté son choix
De garçons garantis; et le premier des trois
Est un ingénieur, qui n'est pas ordinaire,
Un homme comme il faut et qui saura te plaire.
Ponctuel comme un chiffre, il ne discute pas
Sans mettre en ses discours sa règle et son compas.

Sa science a créé de grandes entreprises,
Il est riche, et depuis que, pour les marchandises,
Il a fait à la gare un vaste cabanon,
Il se figure avoir construit le Parthénon.
J'ai contre lui, du reste, une vieille rancune,
Il est venu bâtir une usine importune
Au bout de mon jardin. J'entends des bruits d'enfer,
Des sifflets suraigus, des grincements de fer.
Veux-je me promener? de hautes cheminées
Me lancent en grondant leurs vapeurs charbonnées.
On ne respire plus, dans mon triste manoir,
Les senteurs des prés verts; du charbon, tout est noir.
L'air est noir, mes jets d'eau versent des écritoires,
Mes fruits sentent le coke et mes roses sont noires.
Tout bien réfléchi, vu l'enquête *incommodo*,
Rayons l'ingénieur.
Nous avons, *secundo*,
Un jeune homme portant l'habit réglementaire
Et la cravate blanche, un séduisant notaire;
Il t'aime, il brûle, il a son étude à payer.
La charge est par trop lourde. Encore un à rayer.
En troisième, un rentier de fortune vulgaire,
Très-riche d'esprit, car il n'en dépense guère,
Ennuyé de lui-même, aux autres ennuyeux,
Il veut se marier pour s'ennuyer à deux.
En des futilités sa vie est dépensée.
Son cerveau sonne creux, il use sa pensée
A savoir si sa raie est au milieu du front,
Ou si, le mois prochain, les gilets se feront
Plus ou moins échancrés. Jamais il ne travaille;
De toute la journée il ne fait rien qui vaille.
Le soir, pour digérer un copieux festin,
Il promène, en fumant, son ennui libertin.
Non, non, je ne veux pas de cet arbre inutile,
Sans fleurs, sans fruits, sans ombre, et, suivant l'Evangile,
Il faut le retrancher et le jeter au feu.
Rayons.
Ma pauvre nièce, en rayant peu à peu,
Je vais vous condamner, par mon humeur chagrine,
A broder des bonnets pour sainte Catherine.
Peut-être avons-nous tort d'expulser ces maris:
Ils sont si clair-semés qu'ils font les renchéris.

Par ces temps de grand luxe et de robes à queue,
Les futurs ont flairé le danger d'une lieue.
Ces chevaliers félons désertent le tournoi.
Je ne m'étonne plus que la maison de Foy,
Cette halle au timide hymen recommandée,
Soit de nombreuses dots toujours achalandée.
La dot est un appât. Je voudrais, c'est un tort,
Qu'on ne courtisât point en vous mon coffre-fort.
La chasse à l'épouseur devient très-difficile,
Ce gibier est très-rare, et dans toute la ville,
Hormis les prétendants que nous avons exclus,
J'ai beau m'ingénier, je n'en découvre plus.
Qui pourrait m'indiquer où cet oiseau bleu perche?
J'y suis, j'en connais un; c'est étrange, l'on cherche,
Comme toujours, bien loin ce qu'on a près de soi.
C'est... Ah! vous souriez, sournoise, dites-moi,
Vous le connaissez donc? c'est un jeune homme aimable,
D'un esprit sérieux, d'un commerce agréable,
Un Valère enjoué, n'ayant qu'un seul travers
Et que très-volontiers j'excuse... il fait des vers.
Ses rimes ne sont pas toujours bien habillées
A la mode; — il fait mieux d'occuper ses veillées
En alignant des mots pauvrement étoffés
Que de bâiller au cercle ou courir les cafés. —
Et, quoiqu'il ait du goût pour la littérature,
Il est déjà l'espoir de la magistrature.
Donc, si j'avais, ma nièce, à choisir un époux,
Je ne verrais que lui qui fût digne de vous.
Mais, par malheur, malgré ses qualités notoires,
Cet avocat a deux vices rédhibitoires.
D'abord, il est trop jeune, et je veux qu'un mari
Soit, par l'expérience, à la vie aguerri.
Vous devez à ce chef prétendu du ménage
Accorder quelquefois l'autorité de l'âge.
De plus il n'est pas riche. A l'argument vainqueur
Vous répondrez sans doute : une chaumière, un cœur!
Tous ces grands mots sont bons pour la première année.
Si la chaumière, après, n'est pas capitonnée,
Le cœur sera très-mal. L'idylle, de nos jours,
Aime assez se blottir dans un nid de velours,
Et pour mieux abriter ses grâces immortelles,
Ainsi qu'à Trianon, couvrez-la de dentelles.

Sans richesse, en un mot... eh quoi ! vous pâlissez ?
Des pleurs mouillent vos yeux ; l'aimeriez-vous ?...
Assez.
Je comprends, mais trop tard, la faute que j'ai faite.
Imprudent ! je croyais à ses airs de poëte,
A son amour de l'art ; c'était l'art de l'amour.
Sous prétexte de vers, le serpent chaque jour
Se glissait sous les fleurs, et dans nos soirs intimes,
Il absorbait mon temps à corriger ses rimes.
C'est moi qui lui réserve une correction !
Il savourait mes vers avec componction
Et semblait se pâmer d'aise à la moindre pièce ;
Tout en écoutant l'oncle, il regardait la nièce,
Et ma muse à vos cœurs servait de truchemen.
Vous avez commencé tous les deux un roman ;
J'aurai soin de fermer le livre à sa préface,
On ne l'ouvrira plus. — Rosine, quoi qu'on fasse,
N'entendra plus chanter la chanson de Lindor.
Ah ! vous m'avez joué ! — Je ne suis pas encor
De ces oncles moutons que l'on berne au théâtre.
On ne m'attendrit pas. Je suis opiniâtre.
En vain vous pleurerez. Je serai rigoureux,
Et la première fois que ce bel amoureux
Reviendra, je saurai le tancer d'importance.
Un sermon en trois points sera sa pénitence ;
Il verra si l'on doit aimer sans mon aveu,
Et pour mieux le punir... j'en ferai mon neveu.

La séance est terminée par une brillante improvisation de M. le baron de La Guéronnière, préfet de Saône-et-Loire, qui est interrompue à diverses reprises par les applaudissements unanimes de l'auditoire.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PIÈCES COURONNÉES.

RONDEAUX.

ON N'EST PAS DAMNÉ !

On n'est pas damné, damné pour jamais
Pour faire des vers sans raison ni rimes.
Ce ne sont pas là, certes, de grands crimes.
Moi, de méchants vers souvent j'en commets.
Eh ! tous les rimeurs ne sont pas sublimes !

Lorsque, d'autre part, on a pour maximes
Qu'il ne s'en fait point au gré des gourmets,
Sans la rime riche et sans coups de limes ;
On n'est pas damné !

Bref, quand on punit de chuts unanimes
Celui qui n'est point né pour ces escrimes,
Et quand on lui dit : « Crois-moi, désormais,
» Pour nous et pour toi change les régimes,
» N'écris plus qu'en prose. » On perd son temps, mais....
On n'est pas damné !

O CHERS ENFANTS !

O CHERS ENFANTS aux minois roses,
Tous deux de santé bien munis,
Qui gazouillez, comme en leurs nids
Les mésanges, gais virtuoses !
Vous qui riez de toutes choses,
Vous ignorez, anges bénis,
Pourquoi mes yeux se sont ternis
Parfois, sans apparentes causes,
O CHERS ENFANTS !

C'est que, gaîtés, hier éclôses,
Et doux chants sont bientôt finis;
Qu'il est beaucoup de jours moroses
Et peu de chemins aplanis.
Au moins, vivez toujours unis,
O CHERS ENFANTS !

A LA RONDE !

A LA RONDE, aux joyeux quadrilles,
Une fillette en beaux atours,
Comme dans les riches familles,
Conviait, tout aux alentours,
Les danseuses les plus gentilles.

Vinrent deux sœurs en souquenilles
Pour y faire deux ou trois tours.
Fi ! dit la belle aux cannetilles,
A LA RONDE !

Enfant ! de soie et de velours,
Heureuse, toi, si tu t'habilles !
En sera-t-il toujours ainsi ?
Hélas ! comme ces pauvres filles,
Ne trouve jamais les cœurs sourds,
A LA RONDE !

IL CHANTE !

Il chante le poëte insigne
Au front large, marqué du signe,
Sa belle aux yeux ensorceleurs ;
Les grappes mûres de la vigne ;
Les doux fruits et les jeunes fleurs ;
Et tout, dans les beaux vers qu'il signe,
Se revêt de riches couleurs.
Il est heureux, sa joie est digne,
Il chante !

Quand sur lui fondent les malheurs,
A la tristesse il se résigne.
Nul ne peut croire à ses douleurs,
Car, au lieu de montrer ses pleurs,
Dès qu'il souffre, comme le cygne
Il chante !

SI TOT !

Sitôt, oui, sitôt qu'ils se tiennent droits,
Nous les chamarrons, nos petits bonshommes,
Roses et joufflus, ainsi que des pommes,
D'habits de guerriers, bientôt trop étroits,
De cordons, plumets qui coûtent des sommes !
Et les voilà fiers, plus fiers que des rois,
De taille et d'estoc, dans tous les endroits,
Cognant et sabrant et troublant nos sommes !
Si tôt !

Ils se font soldats, plus tard, à peine hommes,
Et partent bien loin pour gagner la croix.
Sur six, tout au plus, il en revient trois !
Pères imprudents ! ô fous que nous sommes !...
Ne prends pas le mien, ciel en qui je crois,
Si tôt !

VOUS SAVEZ BIEN !

Vous savez bien, au village, à quinze ans,
Simple d'atours, au travail exercée,
Comme elle avait des souris séduisants
Et le front beau sous sa natte tressée !
On la perdit pour l'avoir encensée.

Hier, passant, jusqu'au col enfoncée,
Dans sa calèche, aux panneaux bien luisants,
Elle vous a, Jeannette, éclaboussée,
Vous savez bien !

Pardonnez-lui ! bientôt laide et cassée,
Le cœur en proie à des regrets cuisants,
Elle sera tristement délaissée.
Vous vieillirez chez vos bons paysans,
Vous, par vos fils tendrement enlacée,
Vous savez bien !

TES BEAUX CHEVEUX BLANCS !

Tes beaux cheveux blancs, mère vénérée,
Sont une couronne, à mes yeux sans prix !
(L'aïeule est la reine aux foyers chéris.)
Comme ils étaient noirs et frais tes souris !
Les plus beaux atours t'auraient moins parée.

Mes cheveux, à moi, sont déjà tout gris !
Que leur blancheur soit un jour honorée,
Et que dise aussi ma fille adorée,
« Tes beaux cheveux blancs ! »

La vieillesse pure est chose sacrée !
Oh ! que dans un temps de longue durée,
De tes petits-fils, doux cœurs attendris,
Mère, à tes côtés, la troupe serrée
Couvre de baisers, mille fois repris,
Tes beaux cheveux blancs !

LE MAITRE !

Le maître, homme dur et tranchant,
Repousse la mère navrée
Qui lui disait d'un air touchant :
« Laissez-moi glaner là, cherchant
» Le pain dont ma table est sevrée. »

Avare et toujours se fâchant,
Dans sa famille et sa livrée,
Nul qui ne tremble en approchant
Le maître !

Gros homme ! âme à l'orgueil livrée,
Tienne est la terre où sont fauchant
Trente gars à mine cuivrée ;
Mais sois humain ou crains, méchant,
Du soleil qui mûrit ton champ,
Le maître !

CHER RUISSEAU !

Cher ruisseau qui gentiment roules,
Au bout du pré de mes aïeux,
Tes cailloux blancs, et, gracieux,
A l'abri des funestes houles,
Poursuis ton cours capricieux ;

Je pus te quitter ! bientôt vieux,
Je te reviens, fuyant les foules,
De ton calme seul envieux,
Cher ruisseau !

Salut donc, ô mon toit qui croules !
Salut, mes serviteurs pieux,
Hommes vrais, faits sur les bons moules !
Et sois béni, toi, qui des yeux
A mon retour lentement coules,
Cher ruisseau !

DEPUIS !

Depuis huit jours, leur pauvre tante est morte.
On a fermé les volets et la porte.
Les héritiers sont réunis exprès
Pour discuter, là-haut, leurs intérêts ;
On les entend parler d'une voix forte.

Elle est là-bas, sous la dalle de grès,
La bonne vieille, envers tous tant accorte !
Nul n'est encor venu pleurer auprès,
Depuis !

Ils ont compté ; c'est la coutume ; après,
J'en ai vu deux racontant leurs regrets,
Et six disant : « Que le diable l'emporte ! »
Son petit chien s'y prit d'une autre sorte,
Car il est mort à côté du cyprès,
Depuis !

JE VOUS LE DIS !

Je vous le dis, faucheurs de blés,
Dans les actives filatures,
Grands, petits, de mal accablés,
Privés d'air, d'ulcères criblés,
Souffrent bien, pauvres créatures !

Heureux, penchés sur les cultures,
Les bruns travailleurs rassemblés
Respirant l'air frais des pâtures,
Je vous le dis !

Hommes des champs, fortes natures,
A vous les saines nourritures ;
Les rires francs et redoublés ;
La pureté de vos futures
Et les sommes jamais troublés,
Je vous le dis !

IL DORT !

Il dort, mon petit, mon cher ange,
Aux anges du bon Dieu pareil !
Doux exilé de la phalange !
Quel calme sur son front vermeil
Où la rose au lis se mélange !

En attendant le gai soleil,
Et qu'à sa fenêtre un mésange
Lui vienne chanter le réveil,
Il dort !

Le premier bien c'est le sommeil !
Trop souvent, au sortir du lange,
Le souci nous tient en éveil.
Heureux, loin des sentiers de fange,
Qui fait quelque bien, en échange,
Il dort !

ENVOI

A MM. les Membres de l'Académie de Mâcon.

DE LA MÉDAILLE !

De la médaille pour mes vers,
Le prix honorable me tente.
Ne regardez pas de travers
Ces rondeaux aux rhythmes divers,
Ecoutez ma prière instante !

Les gens d'esprit, ou je m'y perds,
Sont indulgents autant qu'experts ;
Sur vous je compte, humble en l'attente
De la médaille !

Oh ! le rimeur, l'âme contente,
La recevrait les bras ouverts !
Mais une idée malhéureuse
Lui met la figure à l'envers :
Il peut n'avoir que le revers
De la médaille !

Chabert

LE SONGE D'ABDÉRAME (1).

LÉGENDE SARRAZINE.

Laisse-moi, ma Zehra, te raconter encore
Le songe radieux que l'aube fit éclore
Quand tes bras m'entouraient ;
Alors que se voilait ta paupière dormeuse,
Et qu'épuisés d'amour, sur ta bouche rêveuse,
Mes baisers se mouraient.

. . . . . .

L'horizon s'éclairait d'une flamme divine,
Et dans un rayon d'or la cité sarrazine
Brillait de mille feux.
Les coupoles d'argent des antiques mosquées,
Les terrasses d'étain, les colonnes arquées
S'embrasaient sous les cieux.

J'avais, jusqu'en ses monts, refoulé l'Ibérie,
Châtié l'Aragon et rendu la patrie
A nos frères trahis ;
Mes nombreux bataillons qu'enivrait ma puissance
Se répandaient au loin comme une mer immense
Dans nos champs de maïs.

---

(1) Abdérame III fut amoureux toute sa vie d'une de ses esclaves nommée Zehra ; après avoir combattu les rois de Léon et de Castille, et s'être assuré par ses victoires une paix longue et glorieuse, il fit construire une ville à deux milles de Cordoue, l'appela du nom de sa favorite et la lui donna. Le palais de cette ville enchantée surpassait, dit-on, en magnificence tout ce que l'Orient nous a décrit dans ses contes merveilleux.

Nous avions combattu trois vaillantes armées,
Brûlé tout un pays; les villes décimées
Croulaient sous notre acier;
Du zénith au couchant s'étalait l'incendie,
Et ses reflets mouvants saluaient, agrandie,
L'ombre de mon coursier!

Nous marchions triomphants! dans un réseau d'armures
S'agitaient fièrement au flanc de nos montures
Crinières et drapeaux;
Nous ramenions captifs, liés comme des gerbes,
Des chrétiens par milliers et des têtes superbes
Pour parer nos créneaux.

Nous revenions ainsi dans nos chères murailles,
Courbés sous le butin pris en maintes batailles
Sur les peuples chrétiens;
Laissant, triste fardeau, le manteau de ces maîtres,
Leurs armes et leurs croix, les robes de leurs prêtres
Pour litière à nos chiens.

Quand soudain j'aperçus ta blanche tourterelle
S'échapper de ta main et, messager fidèle,
Sur mon bras se poser;
A ton balcon doré s'agitait ton écharpe,
Et comme un flot d'amour, sur les sons de ta harpe,
M'arrivait ton baiser.

Dans un mirage ardent, aux couches diaphanes,
Sous le dôme touffu des énormes platanes,
A l'horizon béant,
S'élevait un palais d'une forme inconnue,
Qui, le pied dans la mousse, allait toucher la nue
De son front de géant!

Ses murailles d'airain reluisaient comme un glaive;
On eût dit qu'un rayon avait choisi ce rêve
Pour berceau lumineux;
Dans ses flèches d'argent se miraient les étoiles,
Et ses hauts minarets se perdaient sous les voiles
Des grands espaces bleus.

Il semblait qu'une fée, habile en sa magie,
Eût, sur le marbre et l'or, mêlé ton effigie
Aux fleurs de l'Alcoran,
Et que ton nom charmant, en folles arabesques,
S'imprimât flamboyant aux arcades mauresques
Du sérail ottoman.

Le doux chant de la brise au milieu des feuillages
Et le bruit murmurant, sur les blancs coquillages,
De l'humide ruisseau
Disaient aussi ton nom à l'arbre des allées,
Aux nuages errants, à l'herbe des vallées,
A l'insecte, à l'oiseau.

Sous les palmiers tremblants, tes joyeuses sultanes
Déroulaient tes cheveux, longs comme les lianes
De nos sombres forêts,
Et trempaient ton pied brun dans l'onde des fontaines
Qui portait ton image au gazon de nos plaines
Sur un lit de bluets.

.....
.....

Ce palais enchanté tout rempli de merveilles,
Je veux en un beau soir, à l'heure où tu sommeilles,
Le dresser de ma main !
Et comme un phare immense, oh ! je veux, ma jalouse,
Qu'il répande l'amour de la grève andalouse
Au rivage africain !

J'irai chercher son marbre aux confins de l'Attique,
Au sommet du Thabor, au front du Penthélique,
Du soleil éprouvé !
Et du fond du Liban aux montagnes numides,
Se ploieront, asservis, des peuples intrépides,
Pour graver son pavé !

Sous les vastes arceaux de son dôme bleuâtre,
Dans les vases d'onix, dans les coupes d'albâtre,
Enrichis de turquins,
Jaillira le cristal de gerbes embaumées,
Au milieu des vapeurs et des tièdes fumées
Des parfums levantins.

Je prendrai le corail aux golfes d'Italie,
J'ornerai ses lambris de perles de Nauplie
Et de dents d'éléphant;
Et tu pourras encor, selon ta fantaisie,
Sur le dos des lions et des tigres d'Asie
Poser ton pied d'enfant.

Sur un lit de brocard et de gazes lamées,
Tu mêleras ta voix aux danses des almées,
Au fifre marocain,
Et tes blondes Péris, dans les roses couchées,
Egraineront sur toi les ramures penchées
De nos bois de jasmin.

Oui, je veux t'enivrer, ô mon enchanteresse,
De tout ce que la terre enferme de richesse
Dans ses limbes profonds,
De tout ce que le ciel enfante de merveilles,
De féconde rosée et d'aurores vermeilles
Dans ses vides sans fonds.

Je veux que notre amour s'endorme sous ma gloire,
Que mes nombreux lauriers, sur ta couche d'ivoire,
Abritent tes regards,
Et, pour que loin du jour un voile nous confonde,
Je veux te rapporter des quatre coins du monde
Un rideau d'étendards!

Quand le vent du chaos ébranlera la terre,
Que la flamme des monts ouvrira son cratère,
Que tout s'écroulera!
Et que les flots mêlés aux plaines infinies
Lanceront leur écume aux étoiles ternies,
Que le ciel s'éteindra!

Je veux que, dans la nuit aux ombres inconnues,
Un dernier coin d'azur éclaire au fond des nues
Près de nous qui viendra;
Que le dernier oiseau perdu dans la tourmente
Trace sur nos débris, de son aile mourante,
Le doux nom de Zehra!

LA SULTANE ET LE FELLAH.

Néïda porte au front un large diadème
De pourpre et de sequins, et le sultan qui l'aime
Y joint chaque jour un rubis,
D'un réseau tressé d'or tombe sa chevelure,
Et sur ce long flot noir pend, comme une ramure,
Le blanc panache d'un Ibis.

Ses deux yeux sont plus doux que ceux de la gazelle,
Mais l'on voit dans leur ombre une vive étincelle,
Pareille à l'étoile des cieux,
Quand son sein haletant frissonne sous sa mante,
Et qu'aux derniers accents d'une chanson d'amante
Vibre son luth harmonieux.

Elle a, noble princesse, aux rives musulmanes,
Sur le golfe profond caïques et tartanes,
Palais mouvants, frêles berceaux;
Des grands bois dont le jour respecte les mystères,
Des sérails où, la nuit, spahis et janissaires
Veillent à l'ombre des arceaux.

Elle a pour l'escorter cent cavaliers arnautes
Qui brandissent dans l'air ses crinières plus hautes
Que le fanon des Séraskiers;
Des Saïs Abyssins aux brillants uniformes,
Des nains blancs et bouffis qui, de leurs bras difformes,
Conduisent ses grands lévriers.

Quand son dais frangé d'or, à l'aigrette flottante,
S'avance lentement dans la foule mouvante,
Porté par ses nègres géants,
On dirait à la voir, beauté toute divine!
Une fée ondulant, dans sa conque marine,
Sur la houle des Océans!

O perle d'Orient! ô femme enchanteresse!
Idéal adoré que rêva mon ivresse,
Vierge du paradis d'Allah!
Dans l'ombre je te vois radieuse et sans voile,
Et de même qu'en bas l'herbe admire l'étoile,
Je t'aime, moi, pauvre Fellah!

Moi qui vis ignoré dans la foule où tu passes;
Moi qui traverse errant les peuples, les espaces,
Haletant, pauvre et méconnu;
Moi qui ne veux plus rien et n'ai plus qu'une envie,
M'étendre à ton soleil et mesurer ma vie
Au sable empreint de ton pied nu;

Moi que ton souffle émeut et que ta voix enivre;
Moi qui vis dans ma fange et te regarde vivre
Au fond de tes palais d'azur;
Moi qui guette, étendu sous tes sombres portiques,
Pour voir, au sein des nuits, tes grands yeux angéliques
Rayonner sur mon front obscur.

Je t'aime! et quand vers toi mon âme se soulève,
Quand j'écoute, en tremblant, comme le chant d'un rêve,
Ta voix si douce murmurer;
Quand ton royal amant t'étreint tout éperdue,
Et qu'à tes longs baisers ta lèvre est suspendue,
Dans l'ombre m'entends-tu pleurer?

Je pleure cet amour qui consume mon âme,
Je prie en vain le ciel d'en éteindre la flamme,
Et cependant je crois sentir
Que, quand mes yeux taris n'auront plus une larme,
Quand mon cœur à souffrir trouvera moins de charme,
Alors il me faudra mourir.

Oui, mourir, c'est le vœu de tous ceux qui, sur terre,
Cachent un grand amour sous leur regard austère,
De tous ceux qui, silencieux,
Laissent couler leurs jours sans crainte et sans envie,
Sachant que, pour aimer, il est une autre vie
Dans l'espace étoilé des cieux!

Là, dépouillés de tout ce que le monde adore,
Tes superbes sultans qu'ici-bas l'on implore
Inclineront leur front hautain ;
Et le Très-Haut, du ciel, en sa toute-puissance,
Verra ce que chacun a de divine essence
Mêlée à son argile humain.

Là, parmi des essaims de sylphes, de génies,
Un nimbe éclairera nos têtes rajeunies,
Radieuses dans leurs trépas ;
Et, secouant la fange éparse sur mon aile,
Vers un pays d'azur, dans une aube éternelle,
Je t'emporterai dans mes bras !

O sublime espérance ! ô divine lumière !
Astre pur et charmant qui brille à la prière
Du pauvre courbé dans la nuit,
Tes clartés n'ont pour moi que des rayons funèbres
Qui semblent de la mort me montrer les ténèbres
Où dans peu je serai conduit.

Hé bien ! si de la mort doit naître mon ivresse,
Je suis prêt ; je l'attends cette sombre déesse,
Qui tranche nos jours attristés ;
Mais que mon dernier cri monte jusqu'à tes fêtes,
Trouble dans leurs transports tes amours inquiètes
Et surprenne tes voluptés !

Hé ! ne l'entends-tu pas ce cri que je t'envoie ?
Bientôt j'aurai gagné le ciel où tout est joie,
Pays de l'ange et de l'oiseau ;
Bientôt tu sentiras mon âme fugitive
Suspendre son essor et frissonner, craintive,
Aux plis mouvants de ton rideau.

Vois, bientôt finiront mes trop justes alarmes ;
De tes gardes j'entends frémir au loin les armes
Et retentir le pas errant ;
Oh ! viens à ton balcon où sanglant je me traîne ;
Jette ton voile d'or empreint de ton haleine
Pour que je l'étreigne en mourant !

LE CAFÉ DE MUSTAPHA.

Dans un quartier fangeux de la vieille Byzance,
Où grouille en promenant sa béate indolence
Toute une foule de croyants,
Où la blanche cavale et la mule efflanquée
Courent parmi les cris d'une meute embusquée,
De chiens turcs et de mendiants.

On aperçoit de loin, au pied d'une colline,
A l'angle d'un vieux pont et près d'une ravine
Où l'orage a creusé son lit,
Une cahutte en bois dont les frêles balustres
Isolent du pavé la guenille des rustres
Qui viennent y faire leur nid.

Sur sa face saillante, en regard de la rade,
Quatre gros pilotis portent son estacade
Et plongent dans le flot brisé ;
A leurs vastes anneaux s'accrochent les caïques,
Qui semblent préférer au sable de leurs criques
Ce petit port improvisé.

Pour cacher aux passants la mine de ses hôtes,
Persans, Circassiens, Palicares, Arnautes,
Plongés dans un brouillard épais,
Des touffes de jasmin s'étalent en murailles,
Et de grands églantiers enroulent leurs broussailles
Aux troncs noueux de noirs cyprès.

On pourrait, en voyant cette aire ténébreuse,
Où rôde dans les coins une tourbe hideuse,
Toute fière de ses haillons,
Penser que les forbans y plantent leur escale,
Et guettent, vers le soir, au fond de la rafale,
Les tartanes dans leurs sillons.

En effet, si l'on doit juger par son allure
De cette gueuserie étirant sa carrure
Sur la trame d'un vieux sofa,
On dirait des bandits, mais j'avouerai qu'en somme
Ce sont de braves gens qui viennent faire un somme
Dans le café de Mustapha.

Ce café, qui d'abord vous semblait un repaire,
Est celui, m'a-t-on dit, que l'Osmanli préfère
De Beschick-Tash à Prinkipo;
On y savoure en paix sa nuageuse extase,
On y fume, on y boit et de plus on y rase,
Chez ce cafetier Figaro!

Oui vraiment on y rase, et fort bien j'imagine,
Car les beaux du Phanar s'y font peindre la mine
De céruse et de vermillon;
Et c'est plaisir à voir, en ces poses superbes,
La main de Mustapha, sur ces têtes imberbes,
Voltiger comme un papillon!

Ce fameux Mustapha, qu'on révère en oracle,
Est un fier janissaire échappé par miracle
Au canon de l'Atméïdan; (1)
Aussi vous montre-t-il aux clous de sa boutique
Les lambeaux d'un trophée, et, dans sa gaîne antique,
Le fer rouillé d'un yatagan.

C'est un cher souvenir de la gloire Ottomane;
Il pleure en l'approchant, et si quelqu'un profane
Ce débris du grand Kalifat,
Il tempête et bondit dans le coin de son gîte,
Et fait voler en l'air sa braise et sa *marmite* (2)
Comme un fantassin d'Amurat.

---

(1) C'est sur la place de l'Atméïdan, à Constantinople, que les janissaires furent mitraillés par ordre de Madmoud.

(2) Les janissaires mécontents avaient pour habitude de renverser leurs marmites; c'était le signal de la rébellion.

Mais sa nature est douce et rarement il gronde ;
Il est facile et bon, sachant que tout son monde
L'estime fidèle croyant ;
Sa face se complaît dans sa grasse opulence,
Et sa vaste moustache encadre l'indolence
De son sourire insouciant.

Enfin c'est un vrai Turc et de l'ancienne souche,
Portant au Béïram, la robe, la babouche
Et le turban de Mahomet ;
Il a les qualités de ses glorieux pères,
Aime la femme, l'or, raffole des corsaires,
Comme si l'un d'eux l'avait fait.

J'ai visité souvent son humble sanctuaire,
Et je puis en deux mots vous faire l'inventaire
De son étrange mobilier.
Il n'est point élégant, j'en conviens, mais l'ensemble
Est si bizarre à voir, si baroque, qu'il semble
Qu'on ne peut jamais l'oublier.

Figurez-vous d'abord, dans une salle obscure,
Qu'abrite du soleil une large toiture,
Quatre grands divans rapiécés ;
Une fontaine en marbre y coule comme un fleuve
Et remplit un bassin où se baigne et s'abreuve
Tout un peuple de *déchaussés*.

Aux poutres du plafond pendent en stalactites
Des mufles de requin, des ailes décrépites
D'aiglons et de chauves-souris ;
Un lustre de fer-blanc, aux pâles étincelles,
Balance son rayon sur un nid d'hirondelles
Bâti dans le coin d'un lambris.

On voit aussi, le long de la blanche muraille,
Des cadres de bois peint et des miroirs rocaille
Fort étonnés de leur destin ;
Le portrait d'un derviche à côté d'Aristote,
Puis un grand juif errant écrasant de sa botte
L'arc de triomphe et le Kremlin !

C'est parmi ces débris qui se heurtent sans nombre
Que la gent d'Orient entremêle dans l'ombre
Ses carnavals bariolés ;
Que les riches cadis et les gueux de la grève
S'endorment, en suivant leur fumée et leur rêve,
Au ronflement des narghilés.

Quel spectacle étonnant que toutes ces cohues !
Quel amas singulier de races confondues !
L'une attriste et l'autre éblouit.
Chacun vient dans ce lieu pour fumer et pour boire,
Ou tourner tout un jour un chapelet d'ivoire,
En laissant errer son esprit.

Mais le plus incroyable est à coup sûr le maître ;
On peut l'apprécier sans beaucoup le connaître,
Tant il est franc d'air et d'humeur ;
De ses nombreux écus on le dit économe,
Mais avare non pas, car chez ce diable d'homme
On sent l'étoffe d'un grand cœur.

Aussi je tiens l'oiseau pour digne de la cage ;
L'un vaut l'autre, et je crois que, pourvus du même âge,
Si l'un meurt, l'autre tombera.
Le jour où Mustapha finira sa carrière,
Ne dormez point chez lui comme on dormait naguère,
Car son café s'écroulera !

COLLIN.

CHANSONS D'AUTREFOIS

Glanées dans le champ des Trouvères.

I.

DICTIÉ.

Quoi ! vous filez de la laine ;
Vous filez,
Noble dame châtelaine
Aux beaux doigts blancs effilés !

Croyez-vous que l'on soit dupe ?
Quel oiseau
Tourne autour de votre jupe
Et s'empare du fuseau ?

Je devine : c'est ce page
Dont le cor
Fait, le soir, tant de tapage
Dans le fond du corridor ;

Ce luiton qui toujours guette,
Sur le seuil
De la salle, qu'il furette,
En entrant, du coin de l'œil ;

Ce cher ange aux tresses blondes,
Que l'on voit
Sur son cou flotter en ondes,
Où se glisse votre doigt.

Oh ! gardez qu'il ne les brouille ;
Mieux vaudrait,
Laissant là votre quenouille,
Courre un cerf dans la forêt.

Oui, des chiens mieux vaut entendre
Les abois,
Que d'une bouche aussi tendre
Deux mots dits à demi voix;

Car d'un muguet le langage
Décevant,
Plus qu'on ne le veut engage,
Plus qu'on ne croit, bien souvent!

Sus donc! place, et les mains nettes,
Jeune Alain!
Allez conter vos sornettes
A Jehan le chapelain :

Rondel, ballette, sirvente,
Lai, fabel;
Tout ce qu'un trouvère invente
Et que chante un ménestrel.

Qu'à son tour Jehan vous dise :
« Seyez-vous; »
Puis, branlant sa tête grise,
Vous prenne sur ses genoux.

Qu'il vous montre sa chapelle;
Le psautier
Qu'en latin son clerc épèle;
Ses agnus, son bénitier;

Et sur le vitrail que dore
Un jour pur,
L'enfant Jésus qu'on adore
Dans une niche d'azur;

Les anges, en auréole,
Voltigeant;
Les uns jouant de la viole
Avec un archet d'argent;

D'autres fendant de l'espace
Les flots bleus,
Ou glissant à leur surface
Comme des paons merveilleux,

Les saints, au nimbe de flamme,
Doux et bons;
Les damnés grillant leur âme
Sur de monstrueux charbons;

Ou bien Roland, Charlemaigne,
Chevauchant
Dans quelque bois de Bretaigne,
Par un beau soleil couchant;

Et derrière eux, en personne,
Près d'un faon
Qui l'admire, Arthur qui sonne,
A cheval, de l'olifan.

Chapelain, de ces merveilles
Il me duit
Que vous charmiez ses oreilles
Et ses yeux, jusqu'à la nuit.

Vous, page, au moins qu'on l'écoute
Jusqu'au soir;
Et lorsqu'on n'y voit plus goutte,
Ne rentrez plus au manoir.

Loyaument je vous en somme,
Mon féal,
Par le Pape! moi qu'on nomme
Guy, comte de Montréal.

Je porte, sur champ de gueules,
Trois pals d'or,
Et j'ai parmi mes aïeules
Hécube, mère d'Hector.

Le titre en est véritable,
S'il vous plaît. —
Du vieux Roy Loys, à table,
Je remplis le gobelet.

A son ost je puis conduire,
Escorté
De vingt *lances*, sans me nuire,
Cent archers à volonté.

J'ai trois castels, citadelles
A beffroi;
Et mon nom, des Infidèles,
L'an dernier, était l'effroi.

Je suis presque votre sire
Châtelain,
Dont on sait ce qu'il désire,
Vous surtout, beau page Alain!

Mon cœur onc pour dame Alice
Ne s'est tû;
Sous ses couleurs, dans la lice,
J'ai mainte fois combattu;

Et poussant, tête baissée,
Mon coursier,
J'ai, d'une lance émoussée,
Brisé le fer et l'acier;

Car en songeant à la dame
De mon cœur,
Je ne pouvais qu'être infâme,
Si je n'étais pas vainqueur.

Pour elle Dieu m'a fait comte
Boutillier;
Ains ne veux (vilain ne compte),
Qu'un seul coq au poulailler.

NOTE.

Dict ou *Dictié* : Poëme, à proprement parler dans la langue romane. « Mot dérivé du latin *dictum*, suivant Le Grand d'Aussy, et fort usité, » chez nos vieux poëtes, pour signifier certaines pièces peu étendues, et » qui ordinairement étaient dans le genre instructif. » (*Tome V des Notices et Extraits, page* 399).

Ceci a besoin de quelques explications.

Le Dictié, parfois historique, renfermait le plus souvent une leçon morale. Il n'avait point de forme déterminée. On l'écrivait en strophes, ou bien en rimes plates ou monorimes. Les jongleurs, au XIVe siècle, donnèrent une forme lyrique à plusieurs romans du XIIe, afin de les accommoder à leur usage. Les grands poëmes, ainsi remaniés, prirent alors le nom de *Dicts* ou *Dictiés*. Les *Lais* de Marie de France ne portèrent point d'abord d'autre nom. Elle intitula aussi son recueil de fables : *Le Dict d'Ysopet*.

II.

ROTRUENGE.

Quoi ! c'est vous, dans votre oratoire,
Priant tout haut,
Vous que j'entends, puis-je le croire,
Dame Mahaut ?
Ah ! calmez-vous : sans flatterie,
Ni raillerie,
Pour soi c'est grand péché qu'on prie
Plus qu'il ne faut !

Sortez-vous point de vieille souche,
O ma beauté ?
N'avez-vous point tout ce qui touche :
Grâce et bonté ?
Tout ce qui plaît et qu'on souhaite :
Cointise honnête,
Cœur innocent, douceur parfaite
Et loyauté ?

Pourtant rien qui vous satisfasse !
Que voulez-vous ?
Pareille aux saintes, dans leur châsse,
Que, parmi nous,
Aucun vilain, désormais, comme
Aucun noble homme,
Ne vous regarde et ne vous nomme
Qu'à deux genoux ?

Sur la part donc qu'au ciel j'espère,
Moi, sire Ogier,
Fils de Thibault, dont le grand-père
Fut chambrier
Du vieux Roy Loys le sixième,
Et qui vous aime,
Autant que l'eau bénite même
Le bénitier ;

Sans nulle crainte de parjure,
Ici, bien haut,
Je vous le dis et vous le jure,
Dame Mahaut,

Vous avez, pour qu'on vous honore
Et vous adore
Comme une sainte, et mieux encore,
Tout ce qu'il faut!

ROTE.

Le Rotruenge, dans la langue des jongleurs et des trouvères, était un petit poëme divisé par strophes, qu'on chantait sur la *Rote (Chrotta Britanna)*. Il roulait ordinairement sur les choses d'amour et de galanterie.

On lit dans le *Brut*, de Wace :

« Moult et à la cour jugléours,
» Chantéors et instrumentours;
» Moult poissiez oïr chansons,
» Rotruenges et nouviaux sons. »

III.

LAI.

Berthe, entends-tu souffler dans sa trompe la bise?
Oh! sous les bois flétris,
Qu'elle traîne, entrecoupe, et prolonge, et divise
De cris!

Oh! quel sinistre éclat, du fond de la vallée,
Jette la neige à l'œil, —
Qu'attriste, hélas! partout la nature voilée
De deuil!

Vois comme, à l'Orient, entre deux bancs de brume,
Le soleil fourvoyé
S'y rétrécit, oscille, et dans les vapeurs fume
Noyé!

Nul rayon! nul écho qui soupire ou murmure :
Hors, au loin, cette voix
Du vent qui froisse et tord, en rugissant, l'armure
Des bois!

Eh bien ! que Dieu lui-même à l'hiver abandonne
Et la plaine et les monts ! —
Nous, puisqu'à l'homme encore il sourit et pardonne,
Aimons !

IV.

LAIS ET VIRELAIS.

Dès qu'au ciel, sans bruit,
Le soir introduit
La lune,

Plus d'un, qui me fuit,
Dans l'ombre poursuit
Sa brune ;

Un tendre déduit
Toujours en séduit
Quelqu'une.

Vous que la fortune
Conduit,
L'heure est opportune !

Moi, sur la lagune,
Sans fruit
J'erre, ou sur la dune ;

Mais à vous aucune,
La nuit,
Ne garde rancune !

Que tardes-tu ? sur la terre,
Ombre salutaire
Du soir,

Descends, ombre tributaire
De ce solitaire
Manoir ! —

Toi, chante et ris ; à plein verre
Bois, mon vieux trouvère...,
Bonsoir !

Page, ah ! beau page à l'œil noir,
Aimer, c'est savoir
Se taire ;

Orar, fais, sans t'émouvoir,
Fais d'un tendre espoir
Mystère,

Si, pour toi, si tu veux voir
Fléchir un devoir
Austère !

NOTE.

Le vers trochaïque des anciens a servi, dit-on, de modèle au *Lai* purement lyrique des trouvères, qu'il ne faut point confondre avec les *Lais* des Bretons ; ceux-ci, en effet, bien que chantés, renfermaient souvent de longues histoires. On appelait aussi le Lai *Arbre fourchu*, parce que le dernier vers de chaque couplet devait être plus petit que les deux autres.

« Chacun oisel alloit suivant
» Lais d'amour et sons très-courtois. »

(Roman de la Rose.)

« D'un doux Lai d'amor
» De Blanchiflor,
» Compains, vos chanteroie. »

(Dans le *Romancero françois*, publié par Paulin Paris.)

« Faisant chansons et virelais,
» Motés et tout genre de lais,
» Balades et petits rondiaux. »

(Le *Pistoralet de Burcarius*, trouvère pseudonyme du XVe siècle.)

Quand le Lai était suivi d'un Virelai, celui-ci roulait sur les mêmes rimes, mais avec cette différence que la rime dominante du premier terminait chaque strophe du second, tandis que l'autre prenait à son tour le dessus. Le Virelai, complément ordinaire du Lai, et comme lui fort court, avait un nombre égal de couplets.

V.

SERVENTOIS.

Holà, manants! sur les chemins
Que l'on répande à pleines mains
L'herbe fraîche amplement fauchée!
Joyeux, découvrez tous vos fronts...
Monseigneur duc et ses barons
Reviennent de la chevauchée!

Dieu! sur leur route quels jalons
Ils ont laissés dans les vallons!
La plaine en fume au loin jonchée.
La terreur plane aux environs. —
Monseigneur duc et ses barons
Reviennent de la chevauchée!

Partout des cendres, des débris,
Des toits croulants, des corps meurtris! —
Casque fendu, lance ébréchée,
Caillots de sang aux éperons,
Monseigneur duc et ses barons
Reviennent de la chevauchée!

Certes, longtemps dans le haubert
Il va rester le duc Robert!
La guerre encor n'est qu'ébauchée. —
Sonnez, timbales et clairons :
Monseigneur duc et ses barons
Reviennent de la chevauchée!

NOTE.

Le *serventois* ou *servendois* des trouvères, qui n'est autre que le *sirvente* des troubadours, fut, dans l'origine, une chanson purement militaire, comme l'a très-bien remarqué Ducange, qui définit ce genre de poésie : *Poemata in quibus servientium seu militum facta et servitia referuntur. (Gloss, in-f°, t. VI, col. 420.)* On écrivait également *sirvandois* et *sirvantois*.

Ces *servientes*, ou mieux *servientes armorum*, sont, comme on le sait, les sergents-d'armes institués par Philippe-Auguste, et auxquels il confia la garde de sa personne. De *servitium* dérivent évidemment les deux mots, en latin barbare, *serventugium* ou *sirventugium*, dont on fit plus tard *serventois* et *sirvente*.

C'est bien à tort que Pasquier assimile le serventois à la satire. *(Recherches, livre VII, chap. IV.)* Borel lui donne pour étymologie le mot gaulois *servel*, corvelle, et prétend, lui aussi, que c'était un poëme satirique, qui fut transmis par les Picards aux poëtes provençaux. La satire, sans doute, avait à la fin défiguré le serventois, puisque, suivant l'observation fort juste de M. Paulin Paris, « Eustache Deschamps, au » milieu du XIVe siècle, nous apprend que les personnes élégantes et d'un » goût épuré auraient eu honte de rimer un serventois. » *(Romancero françois, p.* 185.*)* Dans ce même siècle, cependant, c'étaient quelquefois des « espèces de chansons suppliantes, et ce caractère particulier leur » avait fait donner ce nom. Il y en avait de pieuses, adressées à la Sainte » Vierge, et d'autres amoureuses. » *(Préface du tome III des Fabliaux de Barbazun, p. X, édition de* 1808.*)*

VI.

SONNET.

Chante! oh! chante encore,
Ange aux yeux d'azur!
De ta voix sonore
Le timbre est si pur!

Ton regard ignore
Le passant obscur
Qui tout bas t'implore
Au pied de ce mur.

Lui te voit, t'écoute;
Et son âme, — toute
Vibrante à son tour, —

Devant ta croisée
Déborde, embrasée
D'ivresse et d'amour!

NOTE.

Le sonnet est-il un fruit vraiment gaulois? On en trouve, il est vrai, le nom dans nos trouvères, sans pouvoir bien définir ce qu'ils entendaient par ce mot.

« Lais et sonnez vont viélant. »

(Guillaume de Saint-Prix. *Roman du Mont-Saint-Michel.*)

« Si cuije faire encor maint jeu-partie,
» Et maint sonnet et mainte reverdie. »

(Thibault de Champagne.)

« De son se fit sonnet, de chant se fit chanson,
» Et du bal la ballade, en diverse façon. »

se contente de dire Vauquelin de La Fresnaye.

William Jones hasarde à ce sujet une réflexion assez curieuse :

« Les Arabes, dit-il, ont une sorte d'odes courtes, lesquelles ressem-
» blent beaucoup aux odes persanes; elles consistent souvent en quatorze
» lignes, comme les sonnets européens, et il est probable que ce genre de
» versification fut apporté de l'Orient en Espagne, et de là passa en
» Provence et en Italie. »

(*Traité de la poésie arabe et persane*, écrit en français et imprimé par William Jones à la suite de sa traduction française de l'*Histoire de Wader-Chales.*)

VII.

GLOSE.

« La mort a sa pierre en sa fronde,
» Tut apprestée pour lancier. »

(Guillaume, trouvère du XIIIe siècle, *Le Besant de Diou.*)

Sur moi l'impression que fait
Toute image à la fois noble et simple, est profonde. —
Je trouve celle-ci d'un large et grand effet;
La mort a sa pierre en sa fronde.

Je n'en sais, dans *les deuze romanz*,
Nulle qui, pour la force et la grâce, y réponde. —
Oui, tu dis vrai, Guillaume, *uns clers qui fu normans :*
La mort a sa pierre en sa fronde.

Et toute prête pour lancer,
Ajoutes-tu : la phrase en est ainsi plus ronde.
Il me semble, en sifflant, que je l'entends passer.
La mort a sa pierre en sa fronde.

Ah ! pauvre humanité, sans fin,
Dans le gouffre où tout tombe en vain plonge ta sonde.
De la chair de ses fils Saturne a toujours faim.
La mort a sa pierre en sa fronde.

Artiste, poëte, savant,
Conquérant, qui semblez étouffer dans le monde,
Tout ce génie, à quoi vous sert-il bien souvent?
La mort a sa pierre en sa fronde.

Au sein des bois, au front des monts,
Bâtissez votre nid ; suspendez-le sur l'onde ;
Confiez-vous aux saints, livrez-vous aux démons :
La mort a sa pierre en sa fronde.

A la lumière, à la santé,
L'enfant s'épanouit comme une perle blonde ;
Mais qu'importe, jeunesse, innocence, beauté !
La mort a sa pierre en sa fronde.

Mourir n'est point sans doute un mal,
Non ; mais le coup porté, la suite en est immonde :
C'est dans l'homme surtout qu'atteignant l'animal,
La mort a sa pierre en sa fronde.

L'antiquité brûlait les corps :
Ce n'était plus du moins qu'une cendre inféconde.
Dirons-nous cependant qu'aujourd'hui, plus qu'alors,
La mort ait sa pierre en sa fronde?

ENVOI.

Toi dont l'étude use l'esprit,
Sur quel fragile espoir ton vain orgueil se fonde?
Garde de l'oublier, penseur, il est écrit :
La mort a sa pierre en sa fronde.

VIII.

BALLADE.

Ainsi je chante : en gerbe ainsi je dresse,
Non pas sans art, mais sans un grand effort,
Ces vers épars qu'un souffle encor caresse,
Qu'à l'inconnu qui me lira j'adresse ;
Et puissent-ils arriver à bon port !
Vers longs et courts, où ma muse distille
Le plus doux miel qu'en pleine liberté
Sur toute fleur sa lèvre ait récolté, —
Grave ou badine, — et chaque œuvre en son style,
Comme il convient, soit dit sans vanité !

Lâche fortune, insolente maîtresse,
A qui nos bras s'ouvrent avec transport ;
Toi qu'on méprise et qu'on aime, traîtresse,
Dont la faveur au plus vil intéresse,
Dont le dédain terrasse le plus fort !
Parle : ai-je été, fortune, assez docile,
Assez rempli de bonne volonté,
Pour tout souffrir de ta sévérité,
Laissant au faible une plainte imbécile,
Comme il convient, soit dit sans vanité !

Qu'un sot en fasse honneur à ma paresse.
N'importe ! Il ment. Mais j'en tombe d'accord.
J'ai de l'amour connu la folle ivresse ;
Je l'ai maudit dans un jour de détresse ;
Il s'est vengé : c'était son droit. J'eus tort !
Ah ! sous le ciel cherchons-nous quelque asile,
Des vents d'hiver quelque chaume abrité,
Où, renonçant à la célébrité,
Muse, avec moi, noble oiseau, je t'exile,
Comme il convient, soit dit sans vanité !

ENVOI.

La poésie est chose assez futile :
Je tiens pourtant que sa futilité,
Plus qu'on ne pense, a de l'utilité. —
Muse, va donc ; chante et reste inutile,
Comme il convient, soit dit sans vanité !

CHEVALLIER.

NOTE.

Estienne Pasquier qualifie la ballade de *demi-chant royal (Recherches*, lib. VII, cap. V). Le *chant royal* se composait de cinq *onzains*, en vers de dix syllabes, sur les mêmes rimes, avec un refrain et un envoi de cinq vers.

L'abbé de La Rue remarque, avec le critique Warton, que la plupart des *poésies légères*, si variées et si nombreuses, des jongleurs et des trouvères, ont été perdues sans retour. Ne peut-on présumer que ce qu'on appelait *balade* ou *ballète*, dans les XIIe et XIIIe siècles, n'était point sans quelque analogie avec ces *caroles* ou *rondes* (de l'italien *carola*, danse en rond), que mentionnent Ronsard et Antoine Baïf, dans le XVIe; dont Charles d'Orléans nous a laissé un spécimen fort curieux dans ses poésies, et qui sont comme un acheminement vers la forme définitive qu'il a contribué lui-même à donner aux couplets et au refrain de la ballade française?

Le *moraliste* Gowor, en Angleterre, traita ce petit poëme, en notre langue, à la fin du XIVe siècle, avec infiniment de goût et d'élégance, de charme et de sensibilité; Jean Froissard n'y ajouta rien, quoi qu'en dise Pasquier; Clément Marot le reçut, tout perfectionné, des mains de Charles d'Orléans et de Villon; il y mit son cachet et le passa à La Fontaine, qui ne sut que l'imiter et l'amoindrir.

LE ROSSIGNOL ET L'ÉCHO.

FABLE.

» Qu'en sort-il souvent?
— Du vent. »

Jaloux du Rossignol dont on vantait la voix,
L'Echo l'attaque un jour qu'il chantait dans les bois.
— « Apprends-moi, lui dit-il, sur un ton monotone,
» Par quelle erreur étrange on te préfère à moi.
» Pourtant, lorsqu'apparaît le printemps ou l'automne,
» Je fais ce que tu fais tout aussi bien que toi.
» Et puisque dans ce lieu le hasard nous rassemble,
» Je vais te le prouver : Veux-tu lutter ensemble? »
— « Volontiers, dit l'oiseau, mais tu vas commencer. »
— « Commencer! reprit l'autre, est-ce si difficile?
» Peut-être qu'en cela tu peux me surpasser,
» Mais tu n'as qu'une voix tandis que j'en ai mille.

» J'imite tous les bruits qui s'élèvent du sol,
» L'homme, l'oiseau, le vent, le tonnerre qui gronde,
» Enfin, tu n'es que toi, mon pauvre Rossignol,
» Moi je suis tout le monde! »
— « Ne te vante pas tant,
» Je connais ton génie,
» Lui répond en chantant
» Le roi de l'harmonie.
» Je te sais professeur, et professeur profond
» Dans l'art de répéter ce que les autres font.
» Mais retiens en passant cette sage maxime :.
» Il vaut mieux être soi qu'imitateur sublime.
» Que serait, sans nous tous, ton bruit aérien? »
Et fuyant dans les bois l'Echo répondit : — « Rien ! »

ROUSSEL.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1865.

(SÉANCE ORDINAIRE DE JANVIER.)

Présidence de M. BOUCHARD.

Membres présents : MM. Aubert, Berthaud, Chavot, Dunand, Duperron,. Fournier, Lacroix, F. Lacroix, Martigny, Michon, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Finx, ingénieur des ponts et chaussées, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de la Somme, fait hommage à la Société d'un écrit intitulé : *de l'Abolition de la Misère*.

M. Mignard, membre correspondant, envoie un opuscule ayant pour titre : *Éloge de Jean Frantin*.

M. Dunand fait hommage d'un exemplaire de la 16e édition de sa *Grammaire Française*, et de la 4e édition de son ouvrage intitulé : *la Ferme*, publié sous les auspices de l'Académie.

M. Martigny offre un exemplaire de l'ouvrage récemment édité par lui, sous le titre *des Antiquités Chrétiennes*.

Ces deux honorables membres résidants reçoivent les félicitations de l'assemblée.

M. Dhétel, membre de la Société Française d'archéologie et de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, adresse à l'Académie un exemplaire d'un travail sur l'abbaye de Notre-Dame de Lorette.

M. le Secrétaire perpétuel communique un article de l'*Écho des Provinces* sur le Cartulaire de Saint-Vincent, et le rapport, fait par la section d'archéologie du Comité impérial des Sociétés savantes, sur les annales de l'Académie de Mâcon.

M. Dunand donne lecture du travail suivant :

MESSIEURS,

« *Dans le pays du suffrage universel, tout citoyen doit savoir lire et écrire.* ».

Ces paroles du souverain d'une nation puissante, adressées dans un moment solennel aux grands pouvoirs de l'Etat, nous ont fait éprouver une bien vive et bien douce satisfaction. Elles auront aussi favorablement impressionné tous les hommes qui s'intéressent aux progrès de l'enseignement et de l'éducation populaire.

Nous ne connaissons pas encore les articles de la loi soumise au conseil d'Etat, loi qui doit réaliser une partie des vœux que, comme beaucoup d'autres, nous avons toujours formés en vue d'une plus grande extension de cet enseignement, mais nous avons confiance entière dans le

ministre qui préside aujourd'hui à l'instruction publique, et dont tous les jours sont marqués par d'utiles réformes, d'intelligentes améliorations.

Nous avons foi surtout dans la volonté ferme et résolue de l'Empereur, qui se préoccupe avec tant de sollicitude du sort des classes laborieuses.

Nous espérons enfin beaucoup du Corps législatif, qui ne manquera pas, dans cette circonstance, de se montrer libéral et généreux en fournissant au gouvernement toutes les ressources nécessaires pour qu'il puisse mener à bonne fin l'œuvre annoncée.

Il y a six mois déjà que nous voulions nous occuper de cette question ; mais depuis la lecture que nous avons faite de l'ouvrage d'un éminent publiciste (1), depuis surtout un rapport officiel inséré récemment au *Moniteur* (2), nous étions décidé à garder le silence.

Néanmoins, après avoir, durant près de quarante années, soit par la parole, soit par des écrits, contribué quelque peu aux progrès de l'instruction primaire, nous avons pensé devoir apporter, ne serait-ce qu'un grain de sable, pour poser les assises de l'édifice qu'on veut reconstruire.

L'année dernière, vous avez bien voulu couronner, faire imprimer et distribuer à tous les instituteurs de Saône-et-Loire notre mémoire sur *les moyens d'élever, au sein des classes rurales, le niveau des connaissances agricoles*, et, sûr de votre bienveillance, nous avons réuni les matériaux que nous avions recueillis en les faisant suivre de nos idées et de nos vœux.

---

(1) L'*École*, par Jules Simon.

(2) Rapport de Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique sur l'état de l'enseignement primaire en France au 1er janvier 1864.

Ce ne sera pas, du reste, la première fois que nous traiterons ce sujet important. Le 27 août 1846, nous avons, devant votre compagnie, tracé à grands traits l'histoire de l'enséignement primaire, et nous avons constaté en même temps tous les efforts faits, dans le but de l'améliorer, par les divers gouvernements qui s'étaient succédé en France.

Depuis 1846, il s'est opéré beaucoup de bien, mais celui qu'il faut réaliser encore est immense et exige de grands sacrifices de la part des citoyens et de l'Etat.

Oui, Messieurs, « dans le pays du suffrage universel, tout citoyen doit savoir lire et écrire. »

La société, le gouvernement, les familles, les individus, ont un égal intérêt à ce qu'il en soit ainsi.

La société, parce que, avec l'instruction généralement répandue, on obtiendra que le suffrage universel soit de plus en plus une *vérité*.

En effet, quand chaque électeur pourra étudier directement la valeur des candidats qui aspireront à l'honneur de le représenter soit au conseil de la commune, soit aux conseils généraux et d'arrondissement, soit au Corps législatif, quand chacun, disons-nous, s'éclairera par lui-même, ne cèdera à aucune influence, n'agira que d'après sa conscience, le suffrage universel sera une *vérité*.

La société, parce que l'ignorance conduit trop souvent l'homme à manquer aux lois divines et humaines, à se révolter contre elles.

Quand l'instruction aura pénétré dans toutes les classes de la population, les crimes contre la propriété et les individus seront moins nombreux.

Les statistiques sont là avec leurs chiffres éloquents pour nous révéler que, parmi les prévenus et les condamnés, le plus grand nombre ne savent ni lire ni écrire. Elles

ajoutent que, depuis 1848, l'augmentation du nombre des enfants fréquentant les écoles a été d'un *million*, et que, depuis cette époque aussi, la criminalité a baissé de moitié.

Le ministre de l'instruction publique rappelle que, durant la crise alimentaire de 1847, les départements où des désordres ont éclaté à l'occasion du prix des céréales sont précisément ceux qui comptent le plus d'habitants illettrés; que dernièrement dans la Corrèze, qui n'occupe que le 80e rang sous le rapport de l'instruction, un simple changement dans la perception d'une taxe de marché a été la cause d'une émeute; qu'au contraire la crise cotonnière n'a amené aucun désordre matériel dans la Seine-Inférieure, qui se trouve au 34e rang.

Il conclut en déclarant que les dépenses faites dans les écoles auront pour conséquence des économies à faire dans les prisons, et qu'en France les frais de justice s'élèvent à 25 millions.

Ajouterons-nous que dans les Hautes-Alpes, département classé le 18e et où 10 individus seulement sur cent ne savent ni lire ni écrire, la prison de Briançon a été plusieurs fois vide ces dernières années.

N'étaient-ce pas des montagnards de ce département, de celui du Doubs, le premier dans le classement, de celui du Jura, qui est le 5e, qui se rendaient, durant les mois d'hiver, avant et même après la loi de 1833, dans les communes du Rhône, de l'Ain et de Saône-et-Loire pour y enseigner les premiers éléments de l'instruction primaire, et où ils étaient connus sous les noms de *Comtois* et de *Dauphinois*.

Le gouvernement est intéressé à la diffusion des lumières; s'il en était autrement, à quoi servirait la publication des lois et des actes émanant de son initiative, si ces lois et ces

actes étaient une lettre morte pour la plupart de ceux auxquels ils s'adressent ?

Il annonce une extension à donner aux attributions des conseils municipaux ; comment ces conseils en useront-ils d'une manière éclairée, si les trois quarts de leurs membres sont illettrés ?

Le gouvernement crée et encourage les bibliothèques, et nous applaudissons à ces actes de sa générosité ; mais à quoi bon des bibliothèques communales, si les livres restent dans la poussière, faute de lecteurs ?

Les familles doivent désirer que tous leurs membres aient quelque instruction, car, s'il en était ainsi, elles jouiraient bientôt d'une aisance ignorée jusqu'alors.

Privées d'instruction, elles procèdent à toutes leurs opérations au hasard, sans ordre, sans prévoir les résultats.

Ne connaissant pas par elles-mêmes les conséquences des actes les plus graves, ne comprenant pas les expressions employées par les hommes de loi qu'elles font intervenir dans leurs affaires, leurs transactions, elles s'en rapportent, appellent des témoins dont le déplacement leur coûte, et, quelquefois, elles compromettent leurs plus chers intérêts.

Les familles illettrées sont sans cesse obligées d'avoir recours à des mains étrangères, de confier à des tiers leurs secrets les plus intimes, leurs douleurs les plus vives.

Leurs habitations, on peut le dire, ont des murailles de verre.

L'individu qui ne possède pas au moins l'instruction primaire, appelée avec raison *le pain de l'intelligence*, restera non-seulement ignoré toute sa vie, mais sera encore relégué au dernier rang dans toutes les situations où il se trouvera.

Combien d'ouvriers dotés d'un esprit inventif, d'une grande activité et de qualités morales équivalentes, restent ouvriers parce qu'ils ne peuvent mettre à profit les dons que le Créateur leur a répartis, par la publication de découvertes, de nouveaux procédés qui tombent fort souvent dans le domaine d'hommes plus habiles qu'eux et qui s'enrichissent parfois à leur détriment.

Les cultivateurs, qui forment la classe la plus nombreuse de notre pays, continueront d'agir par routine, resteront longtemps étrangers à tout ce qui se passe loin d'eux et même autour d'eux, car les améliorations, consignées dans les ouvrages de la science agricole, leur seront toujours inconnues, faute par eux de pouvoir les lire et les comprendre.

Quelle que soit la bravoure du soldat illettré, quelque bien doué qu'il soit par la nature, il ne parviendra même pas à l'honneur de voir coudre sur la manche de sa tunique les galons de laine du caporal; s'il en eût été autrement, combien n'en compterait-on pas qui découvriraient dans quelque coin de leur giberne, sinon le bâton de maréchal de France, tout au moins l'épaulette d'officier?

Comment le négociant, qui ne sait pas tenir ses livres, pourra-t-il opérer avec quelque espoir de succès, entreprendre un commerce ou une industrie sur une plus grande échelle, s'il doit s'en rapporter à autrui? Cependant beaucoup encore, dans les villes mêmes, ignorent les notions les plus élémentaires de la lecture et de l'écriture.

S'ils parviennent à faire fortune, il faut convenir que la chance les a bien favorisés.

Mais les négociants illettrés qui, par l'intelligence et le travail, sont parvenus à se créer une position supérieure, sont eux-mêmes la plus éclatante confirmation de tout ce que nous avançons ici.

Il n'en est pas un, en effet, qui ne sente vivement le tort que lui cause le manque d'instruction, et tous, sans exception, sont tellement convaincus de la nécessité de cette instruction, qu'elle est leur principal souci en ce qui concerne leurs enfants. N'est-ce pas à cela qu'il faut attribuer cette tendance de presque tous les commerçants, petits et gros, à faire donner à leurs enfants non pas seulement les principaux éléments d'une instruction primaire, mais l'instruction plus complète, souvent aussi plus dangereuse des colléges.

Terminons, Messieurs, ces considérations générales en rappelant ces paroles d'un écrivain : « Après la vertu, dit-il, la richesse intellectuelle est le premier des biens, et elle est la source de tous les autres biens. »

Un mot maintenant sur l'état actuel de cette instruction primaire dans l'Empire français.

Nous copierons quelques parties des statistiques qui viennent d'être publiées, quoique ces statistiques soient fort indulgentes.

Chacun sait que, lors du tirage au sort, on demande aux jeunes gens qui y prennent part : « *Savez-vous lire et écrire?* » et l'on s'en rapporte à leurs réponses formulées par un *oui* ou par un *non*.

Si l'on faisait écrire ceux qui répondent par l'affirmative, on remarquerait que beaucoup d'entre eux se font plus *savants* qu'ils ne le sont en effet. Que serait-ce si on leur dictait la phrase la plus simple?

Lors des mariages, on constate aussi si les futurs époux savent signer leurs noms et leurs prénoms.

Eh bien! malgré le bon vouloir des statistiques, on a compté qu'au tirage au sort de l'année 1862 il se trouvait dans notre belle France 27, 29 sur 100 jeunes gens com-

plétement illettrés, c'est à-dire près du tiers. Lors des mariages contractés la même année, 28 époux, 48 épouses sur 100 n'ont pu signer l'acte de leur union.

Dans le classement des départements, nous avons remarqué que celui de Saône-et-Loire n'occupe que le 51e rang, et qu'il y a 29,9 jeunes conscrits sur 100 ne sachant ni lire, ni écrire.

On peut dire de plus qu'il y a énormément de personnes qui ne savent que signer leur nom et qui sont pour ce fait, dans la statistique des mariages, considérées à tort comme sachant écrire.

En Prusse, au contraire, *trois* sur cent individus sont illettrés ; en Bavière, *quatre* sur mille, c'est-à-dire quatre-vingts fois moins que chez nous.

Ajouterons-nous avec M. le Ministre de l'instruction publique qu'en France plus de 800,000 enfants de l'âge de 7 à 13 ans ne fréquentent pas les écoles?

En parcourant le tableau comparatif dont nous venons de parler, nous découvrons que les départements de l'est, le *Doubs* en tête, puis la *Haute-Marne*, la *Meuse*, le *Bas-Rhin*, le *Jura*, la *Meurthe*, les *Vosges*, l'*Aube*, le *Haut-Rhin* et la *Moselle*, sont aux premiers rangs. Ce sont aussi ceux dans lesquels l'industrie s'est le plus développée et où l'agriculture a fait les plus grands progrès, grâce aux sacrifices des communes, des départements, et aussi grâce aux efforts et à l'initiative des hommes éclairés du pays.

Les départements de l'ancien duché de Savoie occupent les rangs les plus honorables : la Haute-Savoie le 19e, et la Savoie le 31e.

Avant l'annexion, beaucoup pensaient que leurs populations étaient dans l'ignorance la plus grossière, et les fonctionnaires français qui y ont été nommés afin d'y organiser les différents services, ne s'y rendaient qu'à leur

corps défendant et s'imaginaient être envoyés dans une autre Sibérie. Mais ils n'ont pas tardé à revenir de leur erreur, car ils ont promptement reconnu qu'en Savoie, même dans les montagnes les plus inaccessibles, on parle beaucoup mieux notre langue que sur un grand nombre de points des autres parties du territoire français.

Veut-on savoir pourquoi l'ancien duché de Savoie est aussi avancé sous le rapport des lumières? Nous allons le faire connaître.

Ses habitants, les montagnards surtout, malgré leur activité, leur intelligence, leurs privations, ne pouvaient pas tirer du sol natal les moyens de pourvoir à leurs besoins les plus impérieux, ni se livrer au commerce et à l'industrie, presque nuls; ils émigraient donc vers la France, se dirigaient vers les grandes villes, comme Lyon, Marseille, Paris et autres.

Là ils n'attendaient pas des emplois, des positions qui auraient pu être à leur convenance; aidés et dirigés par des compatriotes qui les avaient précédés, ils se hâtaient de chercher les moyens de gagner le pain de chaque jour. Ils entraient comme manœuvres dans les chantiers de construction, s'établissaient au coin des rues comme commissionnaires, étaient admis dans les magasins comme hommes de peine, dans de riches maisons comme domestiques, dans les banques comme garçons de recette.

La plupart vivaient réunis, par *chambrées*, avec la plus stricte économie; ils se distinguaient tous par une probité rarement trouvée en défaut.

Puis, après quelques années, ils rentraient dans leurs villages emportant un petit pécule, et ils faisaient place à d'autres émigrants.

Quelques-uns apprenaient un état, exerçaient un métier, entreprenaient un commerce.

Beaucoup de ces derniers parvenaient à amasser une modeste fortune. Aussi, revenus près de leurs parents, leur premier soin était de faire des heureux autour d'eux. Ils donnaient d'abord à l'église, et, comme ils avaient vivement senti le tort que leur avait causé le manque complet d'instruction, ils faisaient des legs pour la création d'écoles, pour l'entretien d'élèves boursiers dans les colléges.

Aujourd'hui, les rentes en faveur de l'enseignement primaire dans le département de la Haute-Savoie s'élèvent à plus de *quatre-vingt mille* francs.

Mais, dans la pensée de l'Empereur, l'instruction ne doit pas se borner à la connaissance de la lecture et de l'écriture. Sa Majesté a voulu dire aussi que chaque citoyen sera mis à même de comprendre sa langue maternelle, de la parler et de savoir assez de calcul pour s'occuper directement de ses affaires les plus simples.

L'école primaire élémentaire préparera de plus les jeunes élèves à différentes carrières dont l'accès leur sera rendu facile par quelques études supplémentaires.

Pour arriver à des résultats satisfaisants, il faut que nous ayons des instituteurs capables, et que les écoles normales, qui ont rendu de si grands services, élèvent le niveau de leur enseignement, niveau qu'avaient abaissé et la loi de 1850 et les instructions ministérielles qui l'ont suivie. Ce niveau n'est pas même atteint dans beaucoup d'écoles rurales, où les premiers éléments de la langue française sont presque totalement laissés de côté.

Que les principes de l'agriculture et de l'horticulture y soient sérieusement enseignés, que les leçons en soient confiées, comme celles du dessin et de la rédaction des actes de l'état civil, à des professeurs spéciaux.

Qu'enfin tous les élèves-maîtres, après avoir complété,

durant une première année, leurs connaissances en lecture, en écriture, en français, en calcul, suivent, la deuxième et la troisième année, les cours complets, et qu'ils ne quittent pas l'établissement avec le *brevet simple* que l'on devrait supprimer, car, pour un instituteur, c'est un certificat d'ignorance.

Les demandes d'admission dans les écoles normales sont généralement nombreuses, et il est à désirer qu'on tienne moins compte, lors des concours, de l'instruction acquise, mais qu'on cherche à découvrir le degré d'intelligence des candidats, leur activité et autant que possible la vocation.

La première année deviendrait une épreuve sérieuse sous ce rapport et pourrait donner lieu à des éliminations.

L'instituteur bien préparé, honorablement rétribué, souvent encouragé, apportera du zèle dans ses fonctions et ne les abandonnera pas, ainsi que cela a fréquemment lieu, pour chercher une profession qui lui offrira plus d'avantages.

L'emploi des bonnes méthodes fera accélérer les progrès des élèves, et le maître pourra élever son enseignement jusqu'à l'étude de l'histoire de France, de la géographie, de la tenue des livres et surtout, dans les écoles rurales, à celle de l'agriculture et de l'horticulture.

Durant les mois d'hiver, il ne manquera pas d'appeler auprès de lui les adultes illettrés, et l'administration lui tiendra compte de ses efforts pour arriver à faire disparaître l'ignorance.

Mais on aura beau avoir des maîtres capables, zélés et mieux rétribués, on ne parviendra pas à combattre l'indifférence, la négligence des parents en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants, si l'on n'a pas recours à des moyens efficaces.

Deux voies nous paraissent devoir conduire à de meilleurs résultats, celles de la *gratuité absolue* et l'*obligation*.

Répétons d'abord les belles paroles de Son Excellence M. Duruy : « Puisque, dit-il, *l'instruction primaire est un grand service public, ce service doit, comme tous ceux qui profitent à la communauté, être payé par la communauté tout entière.* »

Donc, que tous les citoyens (hommes, femmes, mariés, avec ou sans enfants, célibataires) qui payent d'autres impôts que la cote personnelle soient inscrits sur le rôle des contributions directes pour une somme proportionnelle à ces contributions (le 20e, le 30e, plus ou moins), et que les fonds provenant de ce nouvel impôt forment le chapitre inscrit au budget de l'Etat sous le nom de *dépenses pour l'instruction primaire.*

Ou, ce qui simplifierait peut-être, que les communes, les départements soient tenus de voter, chaque année, quelques centimes additionnels en sus de ceux qu'ils payent en ce moment et qui viendraient accroître les ressources actuelles. De telle sorte qu'il serait permis de prélever sur le budget annuel soit de l'Etat, soit des départements, soit des communes, une somme assez forte pour que tous les élèves des écoles primaires de garçons et de filles, *riches* et *pauvres*, reçoivent l'instruction à *titre complétement gratuit.*

Nous disons tous, riches et pauvres, pour qu'il ne soit laissé aucune place à l'arbitraire, pour que personne, même l'avare riche, ne puisse arguer de la dépense afin de se dispenser d'envoyer son fils à l'école, et pour qu'enfin, le budget payant l'instituteur, le riche ait, comme le pauvre, droit à cette instruction gratuite, puisqu'il paye la grosse part du budget.

Les sommes inscrites au budget pour l'instruction primaire comprendraient :

1° Le traitement des instituteurs, traitement dont la moyenne ne devrait pas être au-dessous de *mille* francs ;

2° Le traitement des institutrices, qui, en moyenne aussi, ne devrait pas être au-dessous de 700 francs ;

3° Le traitement des inspecteurs de l'instruction primaire ;

4° Un supplément de traitement pour les instituteurs qui feraient des cours pour les adultes ;

5° Une somme importante qui permettrait la distribution de bourses dans les écoles spéciales d'agriculture, d'arts et métiers, industrielles et aussi dans les lycées, aux enfants qui se seraient distingués à l'école primaire par une aptitude remarquable et une excellente conduite ;

6° Une autre somme devant servir à aider les communes lorsqu'elles construiraient des maisons d'école.

Les dépenses pour fournitures de livres, papier, etc., seraient également à la charge de l'Etat, du département ou de la commune. L'entretien seul, en cas de mauvaise tenue de ces fournitures, serait à la charge des élèves ou des familles. De cette façon, il y aurait une égalité et une uniformité complètes entre les divers élèves sous le rapport des dépenses scolaires.

Le bagage classique d'un enfant n'exigerait pas des sommes bien importantes : un livre d'instruction morale et religieuse, un d'agriculture et d'horticulture, un de grammaire, un de géographie suffiraient pour les écoles rurales ; dans les villes, on ajouterait un autre ouvrage traitant du commerce et des arts industriels.

Nous avons indiqué comment nous comprenons la *gratuité*, examinons maintenant en quoi devrait consister l'*obligation*.

Dans presque tous les Etats de l'Allemagne, dans tous les cantons suisses, les parents qui n'envoient par leurs enfants dans les écoles sont *avertis, réprimandés, condamnés à des travaux communaux, à des amendes et même à la prison.*

En Danemark, les enfants qui ne savent ni lire ni écrire ne peuvent pas être confirmés ; plus tard, ils ne peuvent ni exercer leurs droits civiques, ni se marier.

En France, sous Charlemagne, tous les parents qui ne faisaient pas donner l'instruction primaire à leurs enfants devaient y être forcés par le jeûne ou par d'autres moyens de discipline ecclésiastique.

Henri IV imposait le même devoir à tous les pères de famille.

En 1793 et 1794, des décrets privaient des droits civiques, condamnaient à des amendes ceux qui le négligeaient aussi.

Le Directoire écartait des services publics tous ceux qui ne justifiaient pas qu'ils avaient fréquenté les écoles ou, s'ils étaient mariés, qu'ils y envoyaient leurs enfants.

Pourquoi donc aujourd'hui ne chercherait-on pas les moyens de vaincre l'incurie des familles ?

La loi sévirait envers les familles, si elles ne donnaient pas à leurs enfants le pain quotidien, ne pourrait-elle pas, ne devrait-elle pas les punir aussi si elles ne leur fournissent pas la nourriture intellectuelle ?

Ces moyens, les voici :

1° Nous désirerions que, dans la loi qui se prépare, on déclarât qu'à partir de sa promulgation, tout citoyen âgé de 30 ans et au-dessous *qui ne saura ni lire ni écrire, ne sera ni éligible, ni électeur ;*

2° Que *tout père de famille ou tuteur qui n'enverra pas*

ses enfants ou pupilles à l'école, sera passible d'une amende de deux francs pour chaque mois d'absence.

A la fin de chaque mois, l'instituteur enverrait au juge de paix du canton le rôle des enfants qui auraient fréquenté l'école, et le juge de paix condamnerait les parents ou tuteurs des enfants ou pupilles qui ne figureraient pas sur ce rôle et qui devraient y figurer.

Cette amende judiciaire serait recouvrée comme toutes les sommes de ce genre ; capitalisée à Paris, puis répartie, à titre de gratification, entre les instituteurs dont les rôles seraient les plus complets ou qui auraient mérité cet encouragement par le nombre des adultes qu'ils auraient réunis aux cours du soir, ou par tout autre motif.

Ce moyen paraît renverser l'ordre établi, car, jusqu'à présent, le père de famille paye si son enfant fréquente l'école, il payera au contraire s'il reste chez lui.

La privation du droit d'élection, qui suffirait peut-être pour le présent, ne suffirait pas dans l'avenir, attendu que les familles pourraient se dire : « D'ici à 20 ans, mon fils aura toujours le temps d'apprendre ce que la loi exige de lui. »

On nous répondrait aussi que beaucoup d'électeurs se préoccupent fort peu des élections.

Si cela était vrai pour celles des conseils généraux et d'arrondissement, et même pour celles du Corps législatif, il n'en serait pas ainsi quand il s'agirait de nommer des conseillers municipaux.

Là, si l'on ne paye pas de sa personne, on est humilié, montré au doigt.

Mais, à côté des moyens coercitifs, se placeraient les moyens persuasifs. MM. les Maires et MM. les Curés, tous les hommes de bien, uniraient leurs efforts, afin de déter-

miner les parents à agir dans le plus grand intérêt de leurs enfants. Nous avons connu des desservants qui, pour forcer en quelque sorte les enfants à fréquenter les écoles du village, choisissaient les salles d'étude pour y faire le catéchisme.

Ces mêmes personnes obtiendraient aussi que les adultes illettrés suivissent les cours du soir et leur feraient comprendre que quelques mois de leçons sérieuses leur suffiraient pour apprendre à lire et à écrire. Car, quoi qu'en ait dit dernièrement un député belge qui, en s'opposant à la création de nouveaux cours en faveur des adultes, prétendait qu'à 25 ans on ne peut plus apprendre, nous savons par expérience qu'il commettait une grave erreur. Dans des cours d'ouvriers que nous avons dirigés durant 15 ans, nous en avons compté par centaines qui, bien plus âgés, ont acquis rapidement les connaissances les plus indispensables.

Souvent nous avons vu des pères assister à nos leçons en compagnie de leurs enfants, parfois même des enfants jeunes se faire sous nos yeux les instituteurs de leurs frères aînés et de leur père.

Les enfants fréquenteront l'école si l'instituteur sait encourager leur assiduité par l'espoir et la distribution de quelques récompenses ; les parents les y enverront plus exactement quand ils pourront constater des progrès réels, quand surtout ils s'apercevront que l'enseignement qu'on y donne est plus *pratique* que *théorique*, quand il ne leur sera plus permis de dire : « Nous enverrions bien nos fils en classe, mais ils n'y apprennent rien ; puis le maître est trop souvent dérangé pour la mairie, pour l'église, les opérations d'arpentage, etc.

Cet éloignement de l'instituteur de ses fonctions, excusable aujourd'hui jusqu'à un certain point, serait blâmable et

l'objet de peines disciplinaires quand la loi lui aura assuré un traitement plus honorable, qui lui donnera plus d'indépendance, qui lui attirera la considération dont doivent être entourées ses nobles et utiles fonctions.

Mais la tâche de l'instituteur de l'enfance est pénible; ses forces s'épuisent d'autant plus facilement que, dans la plupart des écoles, les conditions hygiéniques sont mal observées. Nous désirerions donc qu'il pût faire, s'il le demande, liquider sa pension à l'âge de 55 ans et après 25 années d'exercice.

Nous verrions de plus avec satisfaction que les nominations des instituteurs fussent faites par les conseils départementaux de l'instruction publique, sur la présentation de listes émanant des inspecteurs primaires et d'Académie. Ces conseils remplaceraient les anciens comités supérieurs créés par la loi de 1833.

Terminons en exprimant encore le vœu que les 30,000 jeunes soldats illettrés appelés chaque année sous les drapeaux, même ceux de la réserve, ne les quittent pas sans avoir appris à lire, à écrire et à compter. La discipline militaire doit faciliter l'obtention de pareils résultats.

Dans le canton de Zurich comme en Allemagne, les soldats sont tenus de prouver qu'ils peuvent écrire une lettre, rédiger un rapport, résoudre un problème d'arithmétique, et si l'examen n'est pas satisfaisant, ils sont obligés de suivre l'école de la caserne.

« Une société, dit encore Son Excellence M. Duruy, est » une immense pyramide; plus la base en sera large, » élevée et solide, plus les assises intermédiaires seront » assurées et fortes, plus haut aussi la tête montera dans » la lumière. »

L'instruction primaire comprenant, avec l'enseignement

moral et religieux, la lecture, l'écriture, la langue française et le calcul, est la base de toutes bonnes études ultérieures.

Nos observations et notre expérience nous ont constamment prouvé que plusieurs milliers d'enfants qui ont été instruits par nous ou sous nos yeux, et qui, plus tard, ont occupé et occupent des positions plus ou moins élevées dans les carrières libérales, dans les administrations et dans l'armée, ont avancé rapidement dans l'étude des langues anciennes, des langues modernes et dans les sciences, parce qu'ils connaissaient d'une manière très-satisfaisante leur langue maternelle. Le contraire a eu lieu pour ceux qui entraient dans les lycées et les colléges avec une mauvaise préparation.

Si les enfants n'étaient admis à faire leurs études classiques qu'à l'âge de 11 à 12 ans, et après un examen constatant qu'ils savent l'orthographe, le calcul, que leur mémoire a été exercée d'une manière intelligente, ne pourraient-ils pas, par l'emploi de méthodes autres que celles qu'on suit aujourd'hui, apprendre en trois ou quatre ans autant de latin et de grec qu'il leur en faudrait par la suite?

Après l'école du village, nous voudrions des fermes-écoles plus nombreuses dans lesquelles les fils du cultivateur seraient admis dès l'âge de 13 ou 14 ans, et non pas à celui de 16 ans comme cela a lieu aujourd'hui.

Là ils se perfectionneraient dans les connaissances déjà acquises, recevraient des leçons théoriques et pratiques d'agriculture, d'horticulture, de comptabilité et d'arpentage; ils auraient sous les yeux les machines agricoles perfectionnées dont on leur enseignerait l'usage; ils apprendraient aussi à connaître les meilleures races d'animaux,

et sortiraient enfin, après deux ou trois années, capables d'être, avec l'âge, de bons chefs d'exploitation.

Pour les enfants des villes, nous demanderions la réorganisation des écoles primaires supérieures créées par la loi de 1833, avec les mêmes programmes, que l'on pourrait compléter par l'étude des langues vivantes. Ces écoles prépareraient au commerce, aux écoles vétérinaires, des arts et métiers, des mineurs, etc.

Elles seraient, avec ou sans pensionnat, entretenues par les villes et recevraient gratuitement tous les jeunes gens qui, appartenant à des familles pauvres, se seraient distingués dans les classes élémentaires.

Comme externats, il n'y aurait peut-être qu'avantage à les annexer aux écoles normales, dont l'enseignement est à peu près le même, mais elles ne seraient pas réunies aux lycées et aux colléges, car ce sont les colléges qui les ont enterrées longtemps avant la loi de 1850.

Ces différentes créations répondraient déjà à beaucoup de besoins et formeraient les *assises intermédiaires assurées et fortes de la pyramide.*

Depuis quelques années, on demande à grands cris l'organisation d'un enseignement *spécial*, la fondation d'*écoles industrielles*, *professionnelles*, *techniques*, car on ne s'entend guère sur les noms, peut-être même sur les choses.

Probablement on ne veut pas multiplier des établissements semblables à l'école centrale des arts et manufactures de Paris, pour laquelle il faut une préparation longue et coûteuse, et des dépenses considérables durant un séjour de plusieurs années dans la capitale.

Désire-t-on, au contraire, créer, en partie aux frais de l'Etat, des sources d'une instruction spéciale comme à l'*Ecole centrale lyonnaise* qui, avec un niveau d'enseigne-

ment bien inférieur à celui de sa sœur de Paris, exige de grands sacrifices de la part des familles? Le prix de l'externat y est de 700 fr., et l'élève doit payer, s'il n'a pas sa famille dans la ville, une pension dont le minimum ne sera pas au-dessous de 800 fr.

Ou, enfin, veut-on des écoles *professionnelles* comme celle de Mulhouse, dont le personnel, directeur, économe, professeurs, surveillants, contre-maîtres, s'élève à 44 individus.

Mais à Mulhouse, qui reçoit des pensionnaires et des externes, les premiers payent 700 fr. et les derniers 90 fr., sommes auxquelles il faut ajouter 200 fr. pour frais de manipulations au laboratoire.

La durée des cours y est de 10 années; les six premières sont consacrées aux études dites préparatoires, et les quatre dernières à des études spéciales en rapport avec les emplois que les jeunes gens veulent occuper plus tard.

Des écoles professionnelles, même plus modestement établies que celles que nous venons de citer, coûteraient des sommes énormes, soit pour former des professeurs, soit pour la construction d'un grand nombre d'entre elles, soit pour le matériel, pour l'entretien, etc.

Elles ne seraient accessibles, en général, qu'aux enfants des familles riches. Elles fourniraient, il est vrai, des *ingénieurs* plus ou moins savants qui ne trouveraient pas facilement à se placer, resteraient par conséquent d'autant plus longtemps inoccupés, qu'ils ne voudraient pas descendre et servir dans les usines sous les ordres d'un contremaître.

En annexant les écoles spéciales aux lycées, les frais diminueraient si l'on n'était pas tenu à des constructions supplémentaires; mais ne serait-ce pas, comme dit un écrivain, une sorte de bifurcation qui ne vaudrait pas

mieux que celle qu'un éminent ministre vient de faire disparaître ?

La plus mauvaise modification qui a été faite, à notre avis, c'est la réunion aux lycées des écoles dites *de commerce*. Elle crée dans l'intérieur des établissements une antipathie, une haine entre les petits aristocrates de la science qui apprennent le latin et leurs camarades de français, qu'ils nomment de noms dérisoires et qu'ils regardent comme indignes de dénouer les cordons de leurs souliers.

Que les lycées se contentent de préparer leurs élèves par l'étude des langues mortes et des langues vivantes, par celles de l'histoire, de la philosophie et des sciences, aux carrières libérales, aux grandes écoles de l'Etat. Les professeurs qui y sont attachés sont tous au-dessus de leur tâche ; qu'ils ne soient donc pas appelés à transmettre un enseignement inférieur et dont ils ne se chargent qu'avec peine.

Néanmoins nous applaudirions à la création d'un enseignement spécial dans les grands centres comme à Lyon, à Bordeaux, à Nantes, à Lille, à Strasbourg et autres ; cet enseignement porterait sur l'industrie de la cité et de ses environs, et il y aurait des places gratuites pour les jeunes gens qui se seraient distingués dans les écoles primaires supérieures.

Le 27 août 1846, nous exprimions devant vous, Messieurs, le vœu de voir accorder de plus nombreuses bourses dans les écoles d'arts et métiers et d'agriculture ; nous disions alors que les faveurs de ce genre, outre qu'elles sont peu onéreuses pour l'Etat, ont l'immense avantage de procurer immédiatement les moyens d'une existence honnête et quelquefois lucrative à ceux qui en ont été l'objet.

Nous ajouterons aujourd'hui : Multipliez les écoles d'arts et métiers. Il n'en existe que *trois* dans tout l'Empire, et, chaque année, de nombreux candidats qui se présentent aux concours d'admission, quand bien même les jurys d'examen les ont déclarés capables d'en suivre les cours, ne peuvent y entrer ni comme boursiers, ni comme pensionnaires libres.

L'ancienne abbaye de Cluny, qu'on semblait avoir choisie pour établir une pépinière de professeurs en vue de l'enseignement professionnel, nous paraîtrait encore devoir convenir sous tous les rapports à une nouvelle école d'arts et métiers.

Nous nous résumons, Messieurs, car nous craignons d'avoir fatigué votre attention en traitant un sujet qui paraît étranger à vos travaux, et nous demandons :

1° Que l'enseignement primaire élémentaire, dans les villes et dans les campagnes, soit *gratuit* et *obligatoire;*

2° Que des écoles primaires supérieures, analogues à celles qu'avait créées la loi du 28 juin 1833, soient de nouveau établies dans les villes et préparent, ainsi que nous l'avons dit déjà, aux écoles vétérinaires, d'arts et métiers, des mineurs, etc. ;

3° Que les fermes-écoles, les écoles d'arts et métiers soient plus nombreuses, et que l'admission dans les premières puisse avoir lieu pour les fils de cultivateurs dès l'âge de 13 ans ;

4° Qu'on crée dans les unes et les autres des bourses, de manière que l'entrée n'en soit pas interdite aux enfants intelligents et laborieux pour lesquels les parents ne peuvent pas faire de grands sacrifices.

Nous demandons aussi, et c'est l'un des plus ardents de nos vœux, parce que c'est un de ceux dont l'accomplissement

nous paraît promettre les plus heureux résultats, que le gouvernement n'abandonne pas les élèves boursiers au sortir des lycées, mais que des inspecteurs spéciaux, après avoir reconnu leur aptitude et constaté leurs progrès, leur fassent obtenir des subventions annuelles, afin qu'ils puissent compléter, dans les écoles spéciales ou les facultés, les études qui leur permettront de tirer le meilleur parti de leurs moyens intellectuels, au grand bénéfice de la société.

M. Bouchard lit la pièce de vers suivante, qui est vivement applaudie.

UN PHILOSOPHE EN OMNIBUS.

D'une promenade champêtre
Je veux m'octroyer le plaisir ;
Je veux aujourd'hui me repaître
Des jouissances du loisir.
Montons dans ce lourd véhicule
Traîné par deux chevaux fourbus :
Mon Dieu ! quel air fade y circule !
Qu'on est mal dans cet omnibus !

Rêvons pour abréger la route ;
Mais à quoi ? Jetons un coup d'œil
Sur le Danemark en déroute,
Sur la pauvre Pologne en deuil,
Ou sur le czar vers le Caucase
Lâchant ses cosaques barbus.
Mon Dieu ! que ce lourdaud m'écrase !
Qu'on est mal dans cet omnibus !

Mon portier, affreuse canaille,
Me vole mes vins les meilleurs ;
Je dois le chasser ; qu'il s'en aille,
Morbleu ! se faire pendre ailleurs.

Chambertin, Sauterne, St-George,
Ce sont les plus fins qu'il m'a bus.
Mon Dieu ! je prends mal à la gorge !
Qu'on est mal dans cet omnibus !

Mon voisin du troisième étage,
Qu'on nomme Monsieur Cocardeau,
Vit d'un œuf frais et d'un potage
Et boit quatre carafes d'eau ;
Et pourtant il engraisse : en somme,
Pour moi cet homme est un rébus.
Grand Dieu ! que ce bavard m'assomme !
Qu'on est mal dans cet omnibus !

Voyez ce gandin ridicule,
Là-bas étalant sur le quai
Son masque poudré de fécule,
Sous la casquette d'un jockey.
Au temps passé dont on se raille,
J'aimais mieux le chapeau Gibus.
Mon Dieu ! que ce nourrisson braille !
Qu'on est mal dans cet omnibus !

Hier soir, quelle foule épaisse,
Malgré la poussière et le vent :
Bals publics, jeux de toute espèce ;
Concerts, théâtres en plein vent,
Bouquet au millier de fusées
Eclatant comme des obus.
Mon Dieu ! j'ai les jambes brisées !
Qu'on est mal dans cet omnibus !

Avec plaisir je me rappelle
Que l'an dernier, à pareil jour,
Si ma mémoire m'est fidèle,
En voyageant je fis séjour
A Foix, d'où l'œil au loin découvre
Le donjon de Gaston Phébus.
Mon Dieu ! j'ai mon crâne qui s'ouvre !
Qu'on est mal dans cet omnibus !

Outre la tendance goutteuse,
Ce cachet des gens comme il faut,
J'ai la langue amère et pâteuse;
Mon appétit est en défaut.
Demain j'avale trois verrées
De chicorium intybus;
Mon Dieu! j'ai les cuisses serrées!
Qu'on est mal dans cet omnibus!

Quel noir démon régit le monde,
Et dans quel siècle vivons-nous!
Devant le veau d'or, culte immonde,
Le genre humain est à genoux.
On ne voit que mœurs corrompues,
Mensonges, préjugés, abus.
Mon Dieu! j'ai les côtes rompues!
Qu'on est mal dans cet omnibus!

De cette maudite voiture
Où le diable m'a colloqué,
Horrible instrument de torture,
Je vais sortir tout disloqué.
J'aimerais mieux, par Esculape!
Presque le choléra morbus.
Ah! si jamais on m'y rattrape!
On est si mal en omnibus!

Sur la proposition de M. le Secrétaire perpétuel, MM. Chabert, J. Collin, Chevalier et Roussel, lauréats des concours de poésie de 1864, sont proclamés membres correspondants.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1865.

Présidence de M. J. De PARSEVAL-GRANDMAISON.

Membres présents : MM. Berthaut, Dunand, Duperron, Fournier, Lacroix, Fr. Lacroix, Michon, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce, Perrachon, Perrault de Jotemps, de La Rochette, Saulnier, Siraudin.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. Bréan, ingénieur des ponts et chaussées à Gien, fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Itinéraire de l'expédition de César, d'Agendicum à Avaricum*.

M. Chappe, professeur au lycée de Versailles, adresse à la Société deux recueils de poésie ayant pour titre : *l'Ecole et le Lycée*.

MM. Chabert et Chevalier remercient l'Académie de leur admission comme membres correspondants.

M. le Secrétaire perpétuel met sous les yeux de l'assemblée différents modèles et dessins d'un nouveau coin pour les médailles à décerner à l'avenir dans les concours ouverts par l'Académie.

Après examen, on adopte à l'unanimité l'un de ces modèles figurant les armes de la ville de Mâcon d'un

côté, et de l'autre une couronne formée de divers attributs qui rappellent les différentes branches de travaux de la Société.

L'Académie désigne, pour la représenter au congrès des délégués des sociétés savantes qui se tiendra sous la présidence de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique du 17 au 22 avril prochain, MM. E. Desjardins, Ch. Pellorce, Ch. Rolland.

M. le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Mulcey, libraire à Chalon-sur-Saône, cinq exemplaires d'une carte du département de Saône-et-Loire. Il est décidé qu'un de ces exemplaires sera conservé dans les collections de la Société, qu'un autre sera donné à la bibliothèque publique de la ville, et qu'enfin les trois exemplaires restant seront offerts à MM. Ch. Rolland, Lacroix et J. de Parseval-Grandmaison.

M. Saulnier donne lecture d'un compte rendu de la dernière séance publique inséré dans la *Tribune lyrique* et dû à la plume de M. Ch. Alexandre. Cette lecture est accueillie avec une vive sympathie.

L'Académie fixe, conformément aux propositions qui lui sont faites par son bureau, l'emploi des 500 exemplaires auxquels a été tiré le *Cartulaire de Saint-Vincent*.

M. Siraudin lit une appréciation du livre de M. Guillemin, intitulé *le Ciel*.

M. de La Rochette communique à l'Académie l'introduction d'une histoire des Évêques de Mâcon en préparation. Il s'exprime ainsi qu'il suit :

MESSIEURS,

L'histoire, a dit Cicéron, est le témoin des temps, la lumière de la vérité, l'école de la vie. Cette maxime du grand orateur est plus que jamais celle de notre époque. On remue de toutes parts la cendre des peuples ; des vestiges de leurs monuments écroulés surgissent, à chaque pas et partout, le bien, le mal, la gloire, la honte, la vertu et le vice ; mais à chaque pas et partout aussi, les exemples, les modèles, les enseignements. Jour par jour, le passé déroule ses secrets au présent, mettant à nu pour lui ses grandeurs comme ses souillures ; chaque contrée publie ses annales ; chaque province, ses fastes historiques ; chaque ville, sa chronique. S'étendant de la cité à la province, de la province à la contrée tout entière, l'histoire nationale est, pour tous les hommes du même pays, « une sorte de » propriété commune : c'est une portion du patrimoine » moral que chaque génération qui disparaît lègue à celle » qui la remplace ; aucune ne doit la transmettre telle » qu'elle l'a reçue, mais toutes ont pour devoir d'y ajouter » quelque chose en certitude et en clarté. »

Un essai historique sur les évêques de Mâcon nous a paru un utile enseignement pour notre époque, un jalon (qu'on excuse l'apparence prétentieuse de ce mot) pour aider à dérouler l'intéressante chaîne des événements qui forment les annales de notre contrée. Raconter l'histoire religieuse d'un peuple, n'est-ce pas mettre à découvert tous les replis de son âme ? La religion n'a-t-elle pas été dans tous les temps, comme prétexte, si ce n'est comme but, un des principaux moteurs du mouvement des nations ? A ne considérer le christianisme que comme un fait humain, n'a-t-il pas tout changé dans le monde ? Le triomphe de la civilisation sur la barbarie, n'est-ce pas la croix du Christ

plantée dans la poussière des idoles et régénérant les âges par le sang des hommes, martyrs ou soldats ?

Un travail sur les évêques et les affaires religieuses de Mâcon pourra donc présenter quelque attrait et mériter l'indulgence des lecteurs. Qu'on nous permette d'espérer que notre livre, tout incomplet qu'il puisse paraître, malgré nos faibles efforts, ne fera que précéder en quelque sorte une histoire complète de notre province et de notre ville.

Pendant quatre siècles, les Gaules avaient reçu les lois et la civilisation de Rome. Mais quoiqu'elles eussent perdu, comme les autres conquêtes du grand peuple, la liberté au dedans, l'indépendance au dehors, et même jusqu'au nom de nation, une part importante d'influence était restée sur les destinées du monde romain, à ces provinces qui allaient bientôt se nommer la France. Envoyant à plusieurs reprises des maîtres à l'Italie, la Transalpine tenait à honneur de lui prouver que, malgré son nouveau nom et ses nouvelles lois, elle n'avait pas cessé d'être son égale, sa rivale, devrions-nous dire.

Mais le germe de destruction que portait en soi l'empire romain se développait aussi dans les Gaules. Le lien factice qui, sous le gouvernement de l'empire, attachait au même joug tant de peuples divers, menaçait de se rompre. Les derniers empereurs s'essayèrent à le resserrer ; appuyant leurs légions militaires par des légions de fonctionnaires civils rigoureusement soumis à d'inflexibles hiérarchies, ils crurent assurer l'exécution de leurs volontés souveraines sur tous les points de l'empire. Les cent et quelques cités des Gaules n'avaient rien à envier aux municipes italiques ; leur régime intérieur était le même ; elles parlaient la même langue, elles pratiquaient le même culte ; nous ajouterons qu'elles jouissaient des mêmes priviléges ; car, la première entre toutes les nations conquises, la Gaule vit

ses familles patriciennes appelées au Sénat de Rome, et les droits de citoyens romains accordés aux habitants de ses villes. Jamais système administratif ne fut plus complet; rien ne semblait y avoir été oublié de ce qui peut assurer l'ordre dans un état. Mais le pouvoir de Rome, ébranlé par les discordes, tremblait sur ses bases; son action plus étendue et plus sûre, mais plus lourde et plus dévorante, ne reposant que sur le servilisme, ne dominant que par la terreur, au lieu de s'appuyer sur l'amour de la patrie et du prince, consuma bientôt ses ressources. L'empire romain dans les Gaules en vint à ne plus exister que de nom, et, au commencement du Ve siècle, chaque province avait elle-même la charge de ses incertaines destinées. Ce fut alors que le flot de l'invasion vint tout inonder; c'était l'heure du naufrage de la civilisation romaine!

Le christianisme avait devancé dans les Gaules l'arrivée des peuples barbares. Son action, jeune et vivifiante, s'était fait sentir au milieu des agonies de l'ancien monde qui finissait. Il fut l'élément créateur de la société française; sa place est auprès du berceau de notre grande nation.

Fort de ses institutions, au sein d'une société affaiblie, expirante, le clergé chrétien de la Gaule se jeta au-devant de la conquête et réussit à la dompter. La force aveugle et brutale, l'indépendance sauvage, voilà ce qu'apportaient les Barbares dans le monde romain, débris caduc et énervé du despotisme; une force tout immatérielle, toute morale, mais invincible comme la foi, son principe, fut le glaive des prêtres de Jésus-Christ, et assura leur victoire. C'est qu'au milieu de cette société en dissolution, au sein de ces misères et de ces ruines, les conquérants barbares avaient trouvé le christianisme vivant et debout, et ils s'étaient courbés, frémissants mais subjugués, devant la croix, ce mystérieux symbole qui avait fait triompher Constantin.

Il n'est pas nécessaire d'insister davantage sur ce fait incontestable que le christianisme, lors de l'invasion des Barbares au Ve siècle, préserva la Gaule et le monde entier d'un complet anéantissement. Les nations étrangères ne parurent se succéder pour renverser l'empire de Rome qu'afin d'offrir à l'Église de Rome des peuples nouveaux. Avec Rome païenne finissait l'empire d'un homme, mais avec Rome chrétienne était né l'empire de Dieu!

Saint Jérôme, dans une de ses lettres restée à jamais célèbre, raconte les désastres de cette formidable invasion qui commença le dernier jour de l'année 406 :

« D'innombrables et féroces nations ont occupé toutes les Gaules. Tout ce qui se trouve renfermé entre l'Océan et le Rhin, tout ce qui est situé entre les Alpes et les Pyrénées a été dévasté par le Quade, le Sarmate, le Wandale, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Allemands, les Burgundes, le Pannonien enfin, pour le malheur de la République, devenu son ennemi... Mayence, cette cité autrefois illustre, a été prise et détruite, et des milliers d'hommes égorgés dans son église; Worms a été ruiné par un long siége; la puissante ville des Rémois, Amiens, Arras, Thérouanne, Tournai, Spire, Strasbourg, ont vu leurs habitants transférés en Germanie. Dans l'Aquitaine, la Novempopulanie, la Narbonnaise, la Lyonnaise, tout, hormis un petit nombre de villes, a été ravagé. Et encore le glaive ne cesse-t-il pas de les menacer du dehors, pendant que la faim les consume au dedans. Je ne puis, sans verser des larmes, mentionner Toulouse, qui n'a été jusqu'ici soustraite à sa ruine que par les mérites de son saint évêque Exupère..... L'Espagne elle-même gémit dans la consternation et sent qu'elle est à la veille de sa perte. »

L'Espagne, en effet, vit rouler sur elle, à travers les

profondes vallées pyrénéennes, le torrent qui, durant trois années, avait fait des provinces gauloises un monceau de ruines; mais de tous ces peuples barbares, dont saint Jérôme accumule les noms dans son récit, un seul devait former dans les Gaules un établissement important et durable.

A la faveur du vaste bouleversement de l'invasion, plusieurs usurpateurs avaient essayé de saisir le sceptre qui tremblait aux mains d'Honorius, fils dégénéré du grand Théodose. Un d'eux, Jovin, s'étant fait proclamer Auguste sur les ruines de Mayence, récompensa le chef des Burgundes, qui venait de lui donner un empire éphémère, en lui concédant les contrées situées sur la rive gauche du Rhin, des Vosges au Jura (413). Cette sanction illusoire d'une conquête dévastatrice, par le pouvoir usurpateur d'un rebelle, acquit avec le temps les caractères d'une possession légitime. Établis sur le sol gaulois, les Burgundes ne devaient plus le quitter, et leur domination allait comprendre toute la Gaule orientale, jusqu'à la Méditerranée; ces conquérants sont nos ancêtres.

Après cet exposé rapide de la position religieuse, politique et sociale des Gaules au cinquième siècle, époque à jamais célèbre dans les fastes de la décadence romaine par la plus terrible des invasions qui ont pu bouleverser le monde, nous rentrerons dans le cadre plus intime et plus cher de la patrie et du foyer; nous essayerons de démontrer l'utilité de l'histoire religieuse dans chaque pays; nous dirons les motifs qui nous ont décidé à écrire ce que nous avons pu recueillir de plus intéressant sur les pasteurs de notre Église de Mâcon, dont les noms mêmes sont à peine restés inscrits dans la mémoire publique.

Dans les Gaules, l'évêque ne fut d'abord que le chef d'une association purement spirituelle; sa juridiction ne

s'étendait que sur les âmes ; sa qualité de pasteur lui défendait toute intervention dans l'administration civile, où la prudence, discrète compagne d'un apostolat dévoué, ne lui permettait pas de jeter le poids incontestable de sa science, de ses vertus et de ses influences voilées. Mais avec le temps grandissait le pouvoir de l'évêque, de cet homme qui n'était à aucun homme, parce que Dieu l'avait donné à tous : à mesure que se rompaient les liens par lesquels ils tenaient à l'ordre civil, détendu de toutes parts, les hommes se rattachaient à la religion. Sujets romains, ils voyaient approcher, sans pouvoir le prévenir, l'ouragan terrible qui devait les anéantir ou ne leur laisser avec la vie que misère et désespoir ; chrétiens, ils trouvaient dans leur croyance commune consolation et espoir. La patrie terrestre asservie, destinée d'esclavage ; la patrie immortelle, destinée de bonheur et de liberté ; telle était l'alternative ; le christianisme avait vaincu ! Le patriotisme civique, le seul que quatre cents ans d'oppression n'eussent pas complétement éteint dans ces hommes dont on avait tué la patrie, s'absorbait chaque jour dans l'élément chrétien. Bientôt il ne resta plus rien à l'idole romaine, dont les dernières splendeurs brillèrent des clartés de la foi, et qui tomba sous le poids de ses gloires en s'inclinant sur le berceau de l'humanité régénérée.

L'évêque devenait donc, par la force même des choses, le premier pouvoir de la cité ; le magistrat de Rome, le duumvir, l'homme de cet empereur déjà remplacé quand on apprenait son nom, relégué au second rang, rêvait seul dans son prétoire désert pendant qu'on assiégeait l'Église. La législation en vint à consacrer cette magistrature des consciences, et la magistrature du fisc ne demeura plus qu'un vain titre. Les codes de Théodose et de Justinien attestent de notables priviléges accordés aux évêques,

entre les mains desquels passa tout entier le pouvoir municipal. Plus tard, le municipe devait disparaître dans la paroisse, et les églises devenir dépositaires de tous les actes inscrits autrefois sur les registres publics. Cette transition fut un des bienfaits du christianisme ; profondément atteint par le despotisme, l'esprit d'association s'éteignait dans l'égoïsme individuel ; un lien nouveau vint renouer le lien social qui se brisait, et la communauté de croyances maintint la communauté d'intérêts entre des hommes qui devenaient de plus en plus étrangers les uns aux autres. La foi du Christ arrêta la barbarie avant d'arrêter les Barbares! Tout devait porter dans les Gaules l'indélébile empreinte de la religion nouvelle. A l'arrivée des envahisseurs, le christianisme n'était pas seulement dans notre patrie une croyance religieuse, un culte différent des autres cultes, c'était un gouvernement véritable, armé de tous les moyens d'action qui conduisent les hommes : institutions, hiérarchies, tribunaux, revenus ; en un mot, tous les éléments de force et de durée qui caractérisent ce qui est grand ; et cet ordre admirable, surgissant au milieu du désordre toujours croissant de la colonie romaine, apportait avec lui ce principe fécond de la vitalité des peuples : la régénération morale par la liberté. Le monde entier sentait que l'heure était venue de la résurrection et de l'affranchissement ; il comprenait qu'il allait vivre!

Telle fut la marche ascendante du christianisme pendant la dernière période romaine. Par le progrès toujours croissant de sa force lente, mais invincible, il devait nécessairement arriver que la société civile fût conquise par la société religieuse. Et ne voyons-nous pas, en effet, lorsque les empereurs ne pouvaient parvenir à rassembler les députés des provinces gauloises pour délibérer sur les plus

grands intérêts de leur patrie, au même temps, sans ordre supérieur, par la seule action de l'épiscopat sur le clergé, celui-ci accourir de toutes parts et se réunir presque chaque année en synodes de provinces, en conciles nationaux. Le gouvernement de l'Église puisait l'élément de sa puissance dans le double caractère imprimé à sa naissante organisation dans les Gaules : l'ordre dans la liberté, la charité dans la force. Le christianisme, cette étrange autorité qui mettait sous le même niveau le faible et le puissant, le riche et le nécessiteux ; qui relevait l'opprimé aux yeux de l'oppresseur, le christianisme devait attirer à lui les sujets épuisés de la tyrannie romaine. Sous le sceptre du Christ, tout le monde avait le droit de cité.

La ville de Mâcon, évangélisée dès le second siècle de notre ère, fut, comme les autres villes des Gaules, le théâtre de ces transformations bienfaisantes. Vingt fois dévastée, dépeuplée, réduite en cendres, toujours elle renaissait de ses ruines. Sans cesse abattue, écrasée, expirante, elle se ranimait au souffle chrétien et reprenait la force et la vie.

Il ne sera pas sans intérêt de rechercher les origines religieuses de cette ville tant éprouvée, et de retracer les luttes qui l'agitèrent presque constamment pendant plusieurs siècles au nom des libertés de son culte. Ces luttes furent trop souvent sanglantes, et le triomphe de la religion fut arrosé de bien des larmes. La régénération sociale ne pouvait s'accomplir sans de violents ébranlements.

Les traditions les plus accréditées rapportent que les premières prédications de l'Évangile furent entendues à Mâcon au second siècle du christianisme. C'est à cette époque que l'Église de Lyon fait remonter l'épiscopat de son glorieux fondateur, saint Pothin, et il n'est pas permis de douter que les apôtres de la Bourgogne et du Mâconnais

ne fussent, comme le premier évêque de Lyon, disciples et missionnaires de saint Polycarpe.

Nous restons dans l'incertitude sur les noms que nous devons donner aux premiers prédicateurs de la foi chrétienne dans notre contrée et notre ville. Cinq noms sont restés dans la mémoire des peuples de la Bourgogne comme ceux des fondateurs de nos Églises, et le culte de ces souvenirs vénérés traversera les âges. Est-il besoin de nommer Bénigne, Andoche, Thyrse, Marcel et Valérien?

L'origine précise de l'évêché de Mâcon est restée inconnue. Un grand nombre d'historiens la font remonter au sixième siècle. Quelques-uns veulent qu'elle soit plus ancienne et qu'elle ait précédé la chute de l'empire romain dans les Gaules, c'est-à-dire l'invasion des Burgundes au cinquième siècle.

Nous ne croyons pas devoir nous ranger à cette dernière opinion, et nous pensons que saint Placide, le plus ancien évêque dont le nom nous soit parvenu, fut de fait le premier évêque de Mâcon. On sait que saint Amateur occupa le siége d'Autun après la mort de saint Andoche. On sait que saint Donatien était évêque de Chalon vers 345. La chronologie des évêques de Lyon remonte sans hésitation jusqu'à saint Pothin. Comment le nom au moins de quelques évêques prédécesseurs de saint Placide à Mâcon ne serait-il pas resté dans nos traditions?

Des auteurs, s'appuyant sur un usage assez général de la primitive Église qui plaçait un évêque dans chaque cité, pensent que Mâcon dut avoir un siége épiscopal peu après son élévation au rang de cité romaine. Cette opinion ne nous paraît pas suffisamment justifiée. La coutume de faire de chaque cité le siége d'un évêché n'était pas absolue, et il n'était pas sans exemple qu'une ville d'ordre inférieur, un castrum, fût pourvue d'un titre épiscopal.

Des documents tirés de la notice des Gaules nous apprennent que, dans le cours du cinquième siècle, Mâcon fut, ainsi que Chalon, élevé au rang de cité. Nous ne pouvons être de ce sentiment, s'il s'agit d'une époque postérieure à la grande invasion des Barbares, en 406. Nous ne pouvons fixer exactement la date qui vit séparer Mâcon de la république éduenne. Il est constant, toutefois, que cette ville était érigée en cité lorsqu'après l'année 407, si fameuse dans les fastes de la décadence romaine, les Burgundes vinrent, en 413, s'établir sur les rivages de la Saône. Qu'était devenu, dès lors, le pouvoir impérial dans les Gaules?

De plus, si Chalon ne reçut pas le titre de cité avant Mâcon, ce que nous admettons avec un peu d'hésitation, il devient incontestable ou que Chalon avait un évêque, n'étant encore que simple castrum de la cité des Éduens, ou plutôt, ce qui est vraisemblable, que Mâcon et Chalon reçurent le titre de cité au commencement du quatrième siècle.

Rien n'indique à Mâcon le siége d'un évêque pendant la durée du cinquième siècle. Dévastée par les Barbares, cette ville infortunée se relevait à grand'peine de ses ruines à l'aide des Burgundes, ses nouveaux maîtres, conquérants doux et humains; grâce surtout au zèle charitable de saint Loup de Troyes et de saint Germain de Paris, lorsque survint la formidable invasion d'Attila (451). Après Attila, les persécutions du cruel Évaric firent exiler du Bourg-Neuf (tel était le nom du modeste village qui remplaçait la ville saccagée) les ministres du culte chrétien; et Bourguignons, aussi bien que Gaulois, tous durent subir l'enseignement de l'hérésie arienne. On chercherait vainement à cette époque, qui vit bannir les prêtres, fermer les temples et persécuter les chrétiens, une trace de l'autorité

épiscopale. La famine, suite ordinaire des invasions et du pillage, réduisait dans la malheureuse Bourgogne les populations au plus affreux des tourments, le supplice de la faim! L'évêque de Lyon, saint Patient, vint généreusement au secours de ces malheureux et les arracha à la mort, en leur envoyant des blés. Ici, encore, aucune chronique ne fait mention de la présence d'un évêque pour soutenir et consoler les Mâconnais. Nous voyons revenir à Mâcon le grand évêque de Troyes, chassé par son peuple qu'il avait sauvé des fureurs d'Attila. Nous assistons aux débats scandaleux soulevés dans Chalon-sur-Saône par l'élection d'un évêque après la mort de Paul le Jeune, dont trois compétiteurs se disputaient la succession. Là encore nous voyons la sage intervention de Patient de Lyon et d'Euphrone d'Autun terminer le différend par le choix du vertueux archidiacre Jean (470). Et nous n'apercevons pas le nom d'un évêque de Mâcon parmi les juges de ce procès religieux.

Sans donner à notre opinion le caractère d'une affirmation, nous croyons donc avoir quelque raison de dire que le premier évêque de Mâcon fut saint Placide. Nous pensons que jusque-là l'autorité du métropolitain de Lyon tenait sous sa dépendance l'Église et la cité mâconnaises. La configuration géographique du diocèse de Mâcon, très-limitée comparativement et fort irrégulière, annonce que sa circonscription a dû être restreinte par des circonscriptions précédemment établies pour les diocèses de Lyon, d'Autun et de Chalon.

On conviendra qu'il est difficile de faire concorder entre eux les divers documents qui nous sont restés de cette époque lointaine de notre histoire. Nous avons donné les motifs qui nous font croire que l'érection du siége épiscopal de Mâcon ne remonte pas au delà des premières années du

sixième siècle, ou tout au moins qu'elle n'est pas antérieure aux conquêtes et à la conversion de Clovis à la foi chrétienne. Quant à la date de l'élévation de Mâcon au rang de cité, si on ne la place qu'au cinquième siècle, en se fondant sur la notice des Gaules, qui affirme qu'à la fin du quatrième siècle Mâcon n'était encore qu'un castrum de la cité des Éduens, dont Lyon était la métropole, on est obligé de la fixer aux six premières années de ce siècle, c'est-à-dire avant la grande invasion de 407, et, dans ce cas, comme il paraît certain que Chalon reçut en même temps que Mâcon le titre de cité, on serait obligé d'admettre que Chalon était gouverné par un évêque depuis plus de 60 ans quand il n'était encore qu'un simple castrum.

On verra, au commencement de notre ouvrage, à quelles causes doit être attribuée la formation d'une nouvelle division ecclésiastique au sein de l'antique métropole lyonnaise. L'évêque de Mâcon devint, par son rang d'institution, le quatrième suffragant de l'évêque de Lyon, dont les siéges d'Autun, de Langres et de Chalon reconnaissaient déjà la suprématie hiérarchique et le pouvoir métropolitain.

L'évêché de Mâcon commença donc, suivant toutes les probabilités, dans les premières années de ce sixième siècle, qui vit la fondation de la monarchie française par Clovis sur les débris de la puissance romaine, dont l'empire venait de s'écrouler avec un fracas qui avait épouvanté le monde. Ce siècle fut pour la nouvelle Église une ère d'enfantement, d'organisation et d'essais. Cependant nous voyons que la plus grande partie des constitutions des premiers évêques sont restées fondamentales dans notre Église durant une période de plus de douze cent soixante ans.

Au septième siècle, a dit un écrivain contemporain, commence l'histoire de cette grande société chrétienne, gouvernée par l'Église et la féodalité, qui a successivement régné dans tous les pays d'Occident, depuis Grégoire le Grand jusqu'à Jeanne d'Arc. C'est ce vaste ensemble d'institutions, de doctrines et de mœurs chrétiennes qu'on est nécessairement conduit à étudier et à apprécier, quand on veut retracer l'histoire religieuse d'une province, d'une ville, d'une Église. Et c'est parce que nous avons étudié avec tout le soin possible les annales de ces temps qu'on nomme barbares, pour offrir à nos concitoyens une appréciation aussi exacte que consciencieuse de la position morale et politique des chefs du clergé sous la race mérovingienne, que nous dirons, avec le savant cardinal Pitra, que les historiens se sont montrés trop sévères pour une époque de nos annales qui ne fut pas sans gloire. Le sixième et le septième siècle furent pour l'Europe, comme les âges précédents, des temps d'épreuves, de vengeances, d'ambitions et de chutes. Mais, retrempé par ces luttes où il finit par terrasser la barbarie, l'Occident, appuyé sur le christianisme, se consolait de souffrir en voyant poindre l'aurore de la régénération sociale.

Le huitième siècle, cette époque de Charles Martel, de Pépin et de Charlemagne, fut aussi le siècle de l'Église chrétienne, plus qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé. Aux temps à jamais mémorables du pape Zacharie et de saint Boniface, malgré les abus déplorables qui s'étaient introduits dans le clergé, jamais l'Église romaine ne fut plus respectée, plus prépondérante, plus forte. La papauté disposait des couronnes, et nul ne s'émut à la voir, lorsqu'elle le voulut, placer le diadème impérial au front du chef Frank, qui s'était fait le noble champion de la foi et le soutien de l'Église.

On verra, au huitième siècle, les évêques de Mâcon jouir de l'amitié des rois de France, honneur qu'ils partageaient avec plusieurs de ceux qui les avaient précédés. Entrant au conseil royal, prenant part aux affaires du gouvernement, ces prélats firent profiter leur Église des faveurs souveraines, et trouvèrent dans ces amitiés royales des secours réparateurs, au milieu des désastres qui frappèrent si souvent notre cité.

Vint, au siècle suivant, la législation de Charlemagne. Archichancelier de l'empire, l'évêque de Mâcon, Guichard, dut contribuer à la publication de ces célèbres capitulaires qui dévoilent en entier le caractère du conquérant chrétien ; c'est sans contredit un des glorieux souvenirs de notre siége épiscopal, que ces grands noms qui l'ont occupé. Et ces hommes n'étaient pas évêques par le seul fait de la faveur royale, présentant un nom à la sanction du Souverain Pontife ; les évêques, il ne faut pas l'oublier, étaient les élus du clergé et du peuple, et l'acclamation publique se trompait rarement. Et plus tard, lorsque les comtes de Mâcon, de Chalon et d'Autun s'arment contre le rebelle Lothaire pour défendre les droits de l'empereur Louis le Pieux, Mâcon, pris et brûlé par le fils révolté (834), vit ses murs relevés et sa cathédrale reconstruite des deniers de Charles le Chauve, à la sollicitation de l'ami du monarque, l'évêque de Mâcon, Brendewic. Déjà en 815, l'évêque Hildebald avait obtenu de Louis le Pieux des priviléges et d'importants secours pour l'église de Saint-Vincent. Le neuvième siècle, presque tout entier, est pour la ville et l'Église de Mâcon une succession non interrompue de désastres, qu'incessamment efface la main puissante et généreuse des évêques qui les gouvernent.

Voici Cluny, au dixième siècle ; la gloire de cette célèbre abbaye appartient à notre contrée, et ce n'est point une

gloire usurpée. L'influence de Cluny et sa mission spéciale de servir de point d'appui à l'Église dans le travail d'émancipation dont elle est sortie victorieuse ne sauraient être mises en doute. Seule, l'autorité royale eût peut-être failli à cette grande tâche. L'évêque de Mâcon, en présence de ce pouvoir qui grandit en face de son autorité, déjà partagée, un siècle auparavant, avec le comte de Mâcon, pour l'administration civile, saura-t-il conserver à l'épiscopat la grandeur de son caractère, la plénitude de sa puissance, et concilier, presque sur le même trône, deux royautés, indépendantes l'une de l'autre, mais toutes deux filles de la grande Eglise de Rome, toutes deux également honorées, à juste titre, du respect et de l'amour des peuples? C'est ce que nous essayerons de dire dans le cours de cette histoire.

Si nous examinons le onzième siècle, nous verrons, en tête de l'admirable mouvement intellectuel qui se manifeste dans notre contrée sous l'influence du catholicisme, les noms d'Odilon de Mercœur, abbé de Cluny, successeur de saint Mayeul et prédécesseur de saint Hugues; de Gauslin de Vienne et de Gauthier de Beaujeu, évêques de Mâcon. Nous y verrons les luttes armées de l'évêque Drogon contre les prépondérances croissantes de la grande abbaye, luttes terminées au profit de saint Hugues par le dixième concile de Chalon-sur-Saône. Le onzième siècle, cette première phase de la grande monarchie capétienne, appartient presque tout entier à la féodalité, dans laquelle la royauté, qui remplaçait la race de Charlemagne, fut absorbée à son origine, et qui envahit l'Église elle-même, malgré sa résistance, en vertu de ses possessions territoriales.

Jamais l'élan de la piété chrétienne ne prit un plus grand essor que dans ce siècle, et cet ébranlement reli-

gieux des âmes se manifesta dans notre province par le rapide accroissement du grand monastère de Cluny et la fondation de plusieurs abbayes, dont les plus renommées furent celles de Saint-Rigaud et de Marcigny. Dans la province de Chalon, la naissance de la célèbre maison de Cîteaux couronnait noblement, pour l'Église et la civilisation, l'immense mouvement religieux qui distingua le onzième siècle.

Le siècle qui suivit fut l'époque de saint Bernard, de Pierre le Vénérable et de Suger, le premier des ministres fournis à nos rois par l'Église, pour travailler au grand édifice de la monarchie. Cette époque est féconde en souvenirs pour le diocèse de Mâcon. C'est ici le lieu de parler du *Cartulaire* ou *Livre enchaîné* de Saint-Vincent.

Au douzième siècle, parut à Mâcon un recueil d'actes historiques, précieux pour l'histoire générale du Mâconnais et des provinces limitrophes. Nous ne croyons pouvoir mieux dire que de rapporter textuellement l'éloge que fait de cet ouvrage une feuille religieuse.

« *Le Cartulaire* de Saint-Vincent est peut-être le recueil qui offre le plus de choses et de matériaux pour l'historien et l'archéologue du Mâconnais. Le livre original avait péri dans les troubles qui éclatèrent à Mâcon, de 1562 à 1567. M. Ragut a eu la bonne fortune d'en retrouver une copie aux archives départementales. La bibliothèque impériale en possède un autre exemplaire. L'in-quarto contient 683 chartes, embrassant une période de six siècles, depuis 593 jusqu'en 1220, puis des pièces relatives soit à l'histoire locale, soit à l'histoire générale de l'Église et de la France.

» Ce qu'il faut venir étudier ici, c'est l'esprit de l'Église, toujours amie des pauvres, de la société et des vraies lumières. Les passions et les fautes de plusieurs de ses fils, souvent élevés en dignité, n'ôtent rien à ce jugement que

n'infirmeront point les arguties des sophistes. Les chartes donnent, sur les questions relatives à la condition des personnes et des terres au moyen âge, des renseignements précis. Si plusieurs de nos historiens modernes les avaient lues, ils auraient débité moins de sottises. Le *Cartulaire* de Saint-Vincent nous éclaire donc sur la propriété foncière, plusieurs siècles après la conquête germanique, avant et pendant le régime féodal ; il fait connaître alors l'état social de la population du Mâconnais.

» Les Burgundes envahissent le pays éduen dans le cinquième siècle, et font une sorte de partage des terres avec les Gallo-Romains. Ils ont le caractère plus doux que le reste des conquérants germains. La loi gombette introduisit en partie la loi romaine dans le royaume de Bourgogne. La conquête franque, en 534, ajouta à cette législation la loi salique. La loi gombette régit les Burgundes, la loi salique les Francs. Au dixième siècle, la fusion des races étant accomplie, la législation devient commune, et consiste surtout en usages et en coutumes qui ont force de loi. Il n'y eut plus de race dès lors, mais plutôt des classes, des rangs.

» Dans les temps féodaux, le Mâconnais est réputé pays de droit écrit, mais les lois féodales prédominent au dixième siècle. Le clergé fut toujours le défenseur du droit romain, comme celui qui assurait le plus la dignité et l'indépendance des personnes.

» C'est au douzième siècle que les documents composant le *Cartulaire* furent réunis. Ce livre, que son importance avait fait retenir par une chaîne, d'où le nom de LIVRE ENCHAÎNÉ, nous indique quel était le territoire de l'évêché de Mâcon, s'étendant sur une partie de l'arrondissement de Villefranche ; il nous dit aussi quel fut le territoire du comté, qui était une circonscription administrative.

» Conditions des ecclésiastiques, pouvoirs de l'évêque, dignités du chapitre, archiprêtres, chapelains, ecclésiastiques réguliers, abbayes, parmi lesquelles celle de Cluny, le *Cartulaire* nous les énumère et nous les explique. Pour les laïques, il nous dit aussi les attributions des comtes, des seigneurs, des vassaux, des pairs du comté, des hommes libres, des colons, des serfs, des juifs. Viennent la propriété foncière, les rapports avec les possesseurs des charges et des redevances; puis, la propriété du fisc ou royale, les alleux, dont le possesseur disposait librement, ce qui n'avait pas lieu pour les bénéfices. Les propriétés de Saint-Vincent font un sujet d'étude spécial dans le *Cartulaire*. Il y a encore les propriétés abbatiales, celles du comté, les propriétés féodales, le cens ou redevance, les corvées, la propriété communale, les successions, les testaments, la dot, les douaires, les donations entre époux, les ventes, les échanges, les mesures, la monnaie, etc.

» Ce simple aperçu fait assez pressentir ce que renferme de données historiques et d'utiles renseignements le *Cartulaire*. Les cinq conciles tenus à Mâcon sont là, ainsi que la suite de ce qui se rattache à l'histoire d'un évêché dont on ignore l'origine, que plusieurs ont, *à tort*, voulu placer au sixième siècle, et qui remonte, nous le croyons, beaucoup plus haut, une ville comme Mâcon, déjà importante dans les derniers temps de l'empire romain, n'ayant pas dû rester sans une direction épiscopale. »

Cette appréciation de l'ouvrage important que viennent de donner au public MM. Chavot et Ragut est si complétement la nôtre, qu'on nous pardonnera de citer tout entière et sans y rien ajouter cette intéressante et savante analyse, faite par un écrivain distingué, dont nous sommes heureux de suivre les travaux historiques et littéraires. Si nous ne pensons pas tout à fait comme l'auteur de

cet article, sur un seul point, celui de la date de l'évêché de Mâcon ; c'est avec le regret que, ayant puisé ses documents à des sources plus abondantes, il ait peut-être trouvé la vérité, quand nous n'avons rencontré que des doutes.

La compilation des documents qui composent le *Cartulaire* de Saint-Vincent, si heureusement retrouvé et qui vient de nous être rendu si riche, fut donc l'œuvre du douzième siècle, et nous renverrons plus d'une fois nos lecteurs à cette mine inépuisable, exploitée avec une si rare patience, une si profonde érudition par les nouveaux éditeurs du *Livre enchainé*, dont le seul défaut est de s'arrêter au treizième siècle.

Le treizième siècle fut pour l'Église une ère de luttes et de combats, suivis de triomphes et de puissance. Le concile de Latran, le plus grand des conciles œcuméniques tenus au moyen âge, porta la papauté, dans la personne d'Innocent III, à une hauteur d'où elle ne pouvait plus que descendre. Souverain des rois et des peuples, le pape imposait ses décrets aux plus puissants monarques, dont la plupart reconnaissaient le Saint-Siége pour suzerain. Le pontife était bien le représentant de Dieu sur la terre ; deux grands ordres religieux, Saint-Dominique et Saint-François, venaient de naître pour seconder l'Église et assurer sa suprématie bienfaisante sur le monde ; la catholicité apparaissait dans la plénitude de sa splendeur et de sa majesté. En France, l'hérésie, muette ou cachée, semblait avoir disparu de nos provinces méridionales, après la défaite des Albigeois. A Mâcon, les évêques luttent courageusement, pour le maintien des priviléges de leur Église, contre les envahissements des comtes, contre la lente mais invincible prépondérance du monastère de Cluny, dont les racines s'étendent de toutes parts pour augmenter sa force et sa vitalité. Ce fut vers la fin de la

première moitié de ce siècle que le comté de Mâcon passa à la couronne. Louis IX le réunit à son domaine vers l'an 1241. A la domination des comtes succéda celle des baillis. Le bailliage de Mâcon, l'un des quatre grands bailliages du royaume, réunissait sous sa juridiction le Mâconnais, le Forez, le Lyonnais, le Beaujolais et une partie de la Bourgogne. C'est à cette époque que fut élevée et consacrée solennellement par le Souverain Pontife, lui-même, en présence du roi saint Louis et d'une cour splendide, la célèbre église de Saint-Pierre de Mâcon, dont les chanoines, ainsi que ceux de Saint-Vincent, reçurent le privilége de porter la mitre. Le droit de frapper monnaie qu'avaient les comtes de Mâcon fut maintenu par saint Louis, et, pendant deux siècles encore, Mâcon conserva un hôtel de la monnaie royale. Saint Louis fonda, à l'un de ses passages à Mâcon, le couvent et l'église des Jacobins. Tout démontre, au treizième siècle, le développement de la puissance de l'Église pour le perfectionnement de l'ordre social; saint Louis et Innocent III sont les plus grandes figures de cette remarquable époque, comme ils furent les instruments principaux de la Providence dans cet immense mouvement des peuples vers la justice, la civilisation et le progrès.

Au quatorzième siècle, nous serons obligé de constater que les ordres religieux qui se sont relevés sous saint Louis commencent à se débattre contre la prépondérance, toujours plus évidente, du pouvoir civil. La lutte du pape Innocent IV contre l'empereur, les démêlés déplorables de Philippe le Bel avec le vénérable Boniface VIII préparèrent cet affaiblissement progressif de l'influence des ordres religieux, que ne put arrêter qu'un moment le caractère tout français du pape Martin IV et le dévouement aux rois Capétiens des Souverains Pontifes Honorius IV et Nicolas IV.

Vaincue dans son duel avec la couronne de France, malgré tous ses actes de condescendance pour la nation, malgré la canonisation de saint Louis, accordée avec bienveillance aux vœux impatients de la France, la papauté vit s'échapper sans retour la souveraineté temporelle qu'elle avait exercée pendant deux siècles. C'est par cette victoire de la force sur le droit que débuta le quatorzième siècle. Nul doute que cette décadence du pouvoir des ordres religieux n'ait eu pour déplorables conséquences, en France et dans nos contrées, de laisser entrer l'hérésie au sein de la famille chrétienne et de fomenter ces guerres de religion si désastreuses pour notre patrie. Il n'entrera pas dans notre sujet de parler des revers de la monarchie française à cette époque mémorable ; aux souvenirs de Crécy, de Poitiers et de la Jacquerie, répondent glorieusement les noms de Charles V et de Duguesclin. Mais un coup funeste avait été porté à l'Église; le Souverain Pontife, réfugié à Avignon, avait proclamé l'impuissance de l'autorité temporelle devant les exigences formidables des monarchies, autrefois vassales soumises de la papauté. L'histoire de ces temps malheureux demeure pleine de troubles et de tristesse pour nos contrées, et les évêques de Mâcon soutiennent courageusement une lutte inégale contre les exactions des seigneurs, défendant des envahissements laïques les biens de leur Église, ce patrimoine des pauvres ; tout en Europe s'agite et se débat dans l'enfantement laborieux de la civilisation générale ; l'Université se fonde, les lettres se propagent ; l'autorité judiciaire, instrument énergique et docile de l'autorité royale, se prépare à courber sous une même domination l'Église, la féodalité et le peuple. En un mot, malgré les éclatants revers qui signalent de toutes parts les tentatives de la couronne, le quatorzième siècle est l'avénement du pouvoir absolu de la monarchie.

Mais de mauvais jours se lèvent pour la France avec le quinzième siècle ; les plus illustres têtes du royaume et huit mille chevaliers, la fleur de la noblesse, sont restés dans les plaines d'Azincourt. La fin tragique de Jean Sans Peur arrête seule l'élan impétueux du parti bourguignon vers le trône, d'où une reine de France cherche à précipiter un monarque privé de raison. Au milieu de ses discordes civiles, la France essaye de mettre un terme aux souffrances de l'Église, qui voit en même temps trois papes se partager la chaire de Saint-Pierre. Le concile de Constance vient finir ce schisme douloureux et fait saluer l'élection du pontife Martin V par la catholicité tout entière. Les noms de Jeanne d'Arc, de Vincent Ferrier et de tant d'autres illustres enfants de la famille chrétienne brillent d'un pur éclat à côté des sombres images des Jean Huss et des Bedfort. Dieu n'a pas abandonné son Église ; il suscite de grandes âmes pour sa gloire ; la piété catholique produit encore de beaux fruits ; notre ville et son antique Église sont étroitement liées aux événements qui remplissent le quinzième siècle. Et au milieu de ces commotions qui, en France et en Bourgogne, marquèrent les transitions successives de l'ère païenne au christianisme, de la civilisation naissante à la maturité laborieuse d'une émancipation chèrement conquise : dans ces phases diverses de son existence tourmentée, où l'épreuve et le sacrifice laissaient une place si restreinte à la tranquillité et aux joies, on verra que Mâcon ne vécut pas sans gloire. Personne, du moins, ne lui contestera le mérite de la fidélité à ses princes, qui amoncela tant de ruines au sein de cette malheureuse cité, pendant le cours du quinzième siècle. Durant cette période d'épreuves et de calamités, le siége épiscopal fut occupé par des prélats d'un mérite éminent, qui marquèrent la place des évêques de Mâcon parmi les

plus fermes soutiens de la foi catholique. Nous les verrons, dans les importants conciles de cette époque, parmi les conseillers intimes des ducs de Bourgogne, arbitres intelligents et dévoués des différends qui s'élevèrent entre leurs princes et le Saint-Siége, rôle difficile et amer, que nos prélats surent aborder avec courage et remplir avec talent, sans laisser aux buissons épineux de l'étroit sentier qu'ils gravissaient le moindre lambeau de la robe épiscopale qu'ils tenaient des apôtres.

Le grand courant du quinzième siècle avait passé sur le monde ; le moyen âge avait vécu ; la lutte de l'hérésie contre l'Église ouvre le livre nouveau de l'histoire des temps modernes. Nous suivrons la chaîne des événements qui s'entrechoquent pendant le seizième siècle, et qui bouleversent si profondément le Mâconnais, redevenu province française à la mort de Charles le Téméraire. C'est à cette époque mémorable de la renaissance des arts, des lettres, des sciences, et du triomphe de l'Église sur l'erreur ; c'est au siècle de Léon X, de Charles-Quint et de François Ier que se rattache l'ère la plus remarquable de l'histoire religieuse de Mâcon. C'est dans ce siècle que la royauté se montre le plus jalouse du rayon lumineux dont l'épiscopat vient éclairer sa gloire, ou plutôt n'est-ce pas le sentiment chrétien qui a pu s'endormir, mais qui ne s'est jamais éteint dans le cœur de nos rois, qui leur fait choisir, pour bouclier des peuples contre les acharnements de l'hérésie, ces vaillants athlètes de l'Église apostolique, dont les formidables combats rendent plus éclatant, pour le monde et pour leur renommée, le triomphe qu'ils remportent sur l'erreur, au nom de la vérité.

La pléiade épiscopale est glorieuse au seizième siècle. Nous n'avons qu'à citer les évêques de notre province, pour les mettre au premier rang dans cette illustre pha-

lange, l'honneur éternel de l'épiscopat français. Aux noms impérissables des Rolin, des de Poupet, des Chiverny et des Erlault, nous pouvons avec orgueil joindre, pour notre ville, le souvenir immortel des Longwy, des Chantereau, des du Chastel; l'élévation à l'épiscopat de Gaspard Dinet termine glorieusement pour l'Église de Mâcon la série de ses évêques au seizième siècle.

L'épiscopat français atteint sous Henri IV et ses successeurs le point le plus élevé de grandeur et d'influence où il soit jamais parvenu. Cluny a cessé d'être pour l'évêque de Mâcon une menace et une rivalité. La grande abbaye qui remua le monde n'est plus qu'un domaine royal où tout obéit à la volonté du monarque. L'abbé, qui fut une puissance, est maintenant un dignitaire, et l'administration des moines est confiée aux soins d'un prieur. La tranquillité relative de cette époque permet aux évêques de multiplier les fondations pieuses. Tout ce qui reste aujourd'hui à Mâcon en monuments religieux, en institutions charitables, en écoles pour la jeunesse, nous vient de ces temps où le calme était rentré dans les esprits, où la paix renaissait dans le monde, où l'Église se reposait, dans la plénitude d'une autorité dont on ne semblait plus vouloir rétrécir les limites, des luttes violentes qu'elle venait de supporter. C'est au dix-septième siècle que s'élèvent à Mâcon les bâtiments du nouvel évêché, aujourd'hui la préfecture; le grand séminaire, le collége des Jésuites, les couvents des Ursulines, de la Visitation et des Carmélites, datent de cette époque.

Le temps approche où l'évêché de Mâcon va disparaître avec son antique cathédrale, ses églises, ses monastères, ses écoles et ses anciennes coutumes. Tout à Mâcon subira bientôt le choc terrible de la révolution qui va ébranler le monde à la fin du dix-huitième siècle. Encore quelques

années, et de l'ancienne cité bourguignonne il ne restera plus que quelques débris chancelants et un souvenir indécis. « Elles sont belles encore, dit M. Cucherat, elles » sont majestueuses bien que découronnées par l'âge et les » révolutions, ces deux vieilles tours qui frappent d'abord » la vue en approchant de Mâcon. Mais elles n'en demeu- » rent pas moins comme un regret de la cathédrale de » Saint-Vincent qui n'est plus, comme un soupir, une » larme donnée au souvenir des grandes solennités d'au- » trefois. »

Donner une histoire des évêques de Mâcon, c'est essayer de tirer de l'oubli, où elle s'enfonce à chaque heure, la vieille Église mâconnaise; c'est remettre en honneur le respect du passé, dont le culte est devenu un des besoins de notre intelligente époque; c'est, nous osons l'espérer, satisfaire un désir des cœurs en suivant, par un modeste sentier, le courant investigateur du travail des esprits. Les âmes intelligentes et sensibles aiment à entourer les souvenirs respectables de leurs hommages et de leur vénération. Cette pensée nous a soutenu et dirigé dans notre travail, que nous aurions désiré plus complet. De regrettables lacunes se rencontreront dans notre récit; bien des faits précieux sans doute pour notre histoire ont échappé à nos laborieuses recherches; les documents nous ont plus d'une fois manqué. Mais la part sera faite aux temps et aux hommes dont nous allons essayer de faire revivre la mémoire. On nous pardonnera de n'avoir pas tout dit, en faveur de tout ce que nous aurons à dire. L'Église de Mâcon a parcouru sa course évangélique, presque ignorée, à peine entendue, au milieu des voix puissantes des apostolats glorieux qui l'entouraient. Resserrée dans ses limites morales comme dans son territoire géographique, sa part d'influence a été restreinte, ses ambitions ont été modestes.

Mais si la gloire d'une Église se mesure au zèle ardent de ses pasteurs, à leur passion de gagner la cause de Dieu dans les âmes, à ce génie de la charité, dont Vincent de Paul fut l'admirable type, alors l'étroite Église s'élargit, l'humble évêque se sent grandir, et vient atteindre le céleste niveau de l'amour du bien.

L'histoire des évêques de Mâcon offrira, nous osons l'espérer, un attrait de reconnaissance à nos concitoyens. Ils ne pourront lire sans quelque attendrissement le récit de ce qui a été fait pour leurs pères, par ces hommes doués de caractères et d'aptitudes divers, mais qu'un même sentiment a guidés successivement à travers les âges dans la pratique de leur autorité : la bienveillance pastorale. Si parmi nos évêques se rencontrent à des degrés différents les dons providentiels qui placent certains hommes en dehors des limites moyennes de l'intelligence et des talents ; si, pour parler le langage de notre siècle, ils n'ont pas tous été des hommes de génie, ni même des hommes supérieurs, du moins, hâtons-nous de le proclamer, pour en demeurer fiers, tous ils ont été des prêtres honnêtes, des pasteurs charitables, des esprits zélés, des cœurs droits et portés au bien.

MM. Siraudin et de La Rochette reçoivent les félicitations de l'assemblée.

On procède, en suite des propositions faites à de précédentes séances, à l'élection de deux membres résidants.

Sont élus : MM. Gaudier et Labbé, professeurs au Lycée impérial de Mâcon.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire perpétuel,
CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MARS 1865.

Présidence de M. SIRAUDIN.

Membres présents : MM. Berthaut, Chavot, Dunand, Fournier, Gaudier, Labbé, Lacroix, F. Lacroix, Michon, Monnier, Ch. Pellorce, Saulnier, Siraudin.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est donné lecture d'une circulaire touchant le congrès des délégués des sociétés savantes dont l'ouverture aura lieu, pour la session de 1865, le 20 avril, à Paris, sous la présidence de M. de Caumont.

MM. Canat et Abel Jeandet, membres correspondants, remercient l'Académie de l'envoi qui leur a été fait d'un exemplaire du *Cartulaire de Saint-Vincent*.

M. Guillemin, membre correspondant, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, adresse les vers suivants :

REMERCIEMENT A L'ACADÉMIE DE MACON

QUI M'A ENVOYÉ LE CARTULAIRE DE SAINT-VINCENT.

Merci du superbe volume
Que votre bonté m'envoya,
Pour de méchants vers que ma plume
Deux ou trois fois vous dédia.
Je suis confus de cette aubaine,
Et c'est trop généreux, vraiment,
De payer d'un tel diamant
Les fruits stériles de ma veine.

Que n'ai-je un brin du beau laurier
Dont est couronné Lamartine,
Et qui, sans fin, doit verdoyer
Sur votre immortelle colline !
Je serais fier de l'envoyer
A la ville du grand poëte.
Je n'ai su vous offrir, parfois,
Qu'une touffe de violette
Éclose à l'ombre de nos bois,
Et vous daignâtes faire fête
Au bouquet lié par mes doigts.
Oh ! merci, merci mille fois !

Las ! ma pauvre Muse aux abois,
Un soir d'hiver s'en est allée,
Avec ma jeunesse envolée,
Où vont les rêves de vingt ans,
Où vont les fleurs de la vallée
Et les amours et les printemps.
Sans retour elle est exilée.
Donc, plus de rimes désormais ;
Aux refrains légers que j'aimais,
J'ai dit adieu ; maintenant j'aime
Les vieux monuments du passé.
A demi dans l'ombre effacé,
Et par goût me voilà classé
En archéologue, quand même.
Pourquoi ? Le mot de ce problème
Est bien facile à définir :
La poésie et la jeunesse,
Que l'espoir décevant caresse,
Voient l'idéal dans l'avenir.
Nous vieillissons, l'espoir s'envole,
L'avenir n'a rien qui console ;
Nous n'avons plus qu'à revenir
Aux jours passés, au souvenir,
Et ce n'est que changer d'idole !

MM. Collin et Roussel, récemment élus membres correspondants, transmettent à l'Académie leurs remerciements.

M. Chappe, professeur au Lycée impérial de Versailles, sollicite le titre de membre correspondant et adresse à cet effet plusieurs recueils de poésie. M. Saulnier est désigné pour faire un rapport sur cet envoi.

M. Lacroix père donne d'intéressants détails sur diverses maisons comprises dans les récentes démolitions exécutées à Mâcon.

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 1865.

Présidence de M. de La ROCHETTE.

Membres présents : MM. Dunand, Lacroix, Martigny, Monnier, Michon, Pellorce, Ch. Pellorce, Ch. Rolland, de La Rochette.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Mgr Landriot, évêque de La Rochelle, membre correspondant, adresse à la Société un exemplaire de ses œuvres complètes.

M. Yemenis, membre correspondant, envoie un ouvrage édité à ses frais.

M. de La Saussaye, membre correspondant, adresse un exemplaire d'une *Monographie du château de Blois*.

M. Jules Canonge, poëte nîmois, fait hommage à l'Académie d'un volume de vers ayant pour titre : *Penser et croire*.

Il est donné lecture d'une circulaire concernant la 32e session du congrès scientifique de France qui se tiendra à Rouen le 25 juillet 1865. M. Doucin, membre correspondant, est spécialement chargé de représenter l'Académie à cette solennité.

M. Ch. Rolland donne lecture du travail suivant auquel il est fait le plus sympathique accueil :

I.

Aucune des nations anciennes ou nouvelles de l'Europe n'eut une homogénéité plus complète et plus certaine que celle des *Teutchs*, pères des modernes Allemands. Qu'on les divise, avec Pline, en cinq tribus principales : Vindiles, Ingœvons, Istœvons, Hermiones, Peucins ; — qu'on n'admette, avec Tacite, que trois grandes familles : Ingœvons sur la Baltique, Hermiones ou Suèves à l'intérieur, Istœvons à l'Occident ; — qu'on réduise encore, selon Pfister, le nombre des rameaux de la race et qu'on distingue seulement, à l'ouest, les Germains devenus plus tôt sédendaires ; à l'est, les Suèves demeurés plus longtemps nomades, il n'en ressort pas moins, de l'identité parfaite des mœurs et des institutions, que ces fractions d'un même tout procèdent d'une souche commune. La racine est incontestablement caucasienne, peut-être imprégnée de Mogol à ses origines. Mais, du moment où l'histoire aperçoit les Teutchs établis entre le Rhin, l'Adriatique et les mers du Nord, elle constate que nul élément étranger de quelque importance n'est venu se mêler à eux.

Sans doute, au temps où les Gaulois prenaient Rome, une autre de leurs migrations perçait de part en part la Germanie méridionale et allait, par la vallée du Danube, assaillir l'Orient. Toutefois, dès l'époque de César et d'Auguste, le resserrement des indigènes avait à ce point submergé les *Boïens*, dernier reste de cette invasion d'où étaient vraisemblablement sortis les noms de la Bavière et de la Bohême (1), que nulle trace et nul souvenir de leur parenté ne subsistaient chez ces descendants des Celtes. Tacite mentionne comme une singularité les *Gothini*, petite peuplade parlant gaulois, qui, pressée vers les sources de l'Oder, entre les Germains et les Sarmates, payait tribut aux deux nations.

Peut-être, et certains passages de Pline et de Diodore permettent de le supposer, les vaisseaux des Carthaginois et des Phocéens de Massilie se hasardèrent-ils jusqu'à la Baltique, afin d'en rapporter l'ambre jaune ou l'étain. Mais ces relations, si elles existèrent, n'eurent également pas d'action sérieuse, interrompues qu'elles furent bientôt par l'extension, autour du bassin de la Méditerranée, des Romains anticommerçants et antinavigateurs. — Encore moins que le sang des Gaulois, celui des Semites ou des Hellènes s'est donc mêlé au sang des peuplades du Nord. — Enfin, depuis le jour où l'agression des Cimbres commença à mettre les guerriers teutchs aux prises avec Rome, jusqu'à l'époque où ils réussirent à s'épandre sur la proie

(1) Si l'on ne s'en rapporte pas complétement à l'autorité de Tite-Live et de Strabon, il est permis du moins d'être frappé de l'analogie des noms propres : *Boii*, Boïens ; *Bojohemum*, Bohême (en allemand Bœhmen) ; *Bohojaria*, Bavière. Pour les Bavarois, il existe en outre un indice significatif de leur origine gauloise. Seuls d'entre les tribus d'entre Rhin et Danube, si riches en aristocratie, ils n'avaient pas de noblesse. Au temps de Charlemagne, cinq familles seulement, sans compter la race royale des Agilolfings, jouissaient de cette distinction. Voyez Pfister, liv. I, ch. VII.

longtemps convoitée du monde romain, ils évitèrent incontestablement tout mélange. On sait avec quelle rigidité jalouse les nations primitives s'en défendent, émigrant, succombant devant la pression d'envahisseurs d'autre origine plutôt que de se confondre avec eux. Or, jusqu'au IVe siècle, la famille teutique n'eut pas même à supporter cette épreuve.

Nul document, si vague soit-il, n'est resté pour faire entrevoir ce que fut la Germanie avant les temps historiques. C'est aux puissances vives de l'imagination à soulever le voile d'horreur et de ténèbres, à évoquer dans un mirage fatidique les aspects inconnus, effrayants, terribles, de ces êtres d'essence douteuse, à peine des hommes, vacillant à la tremblante lueur de la pensée, confuse encore, entre la férocité des appétits et la lourde réflexion primée par l'instinct! Mais quelle force d'intuition, si merveilleuse soit-elle, ressuscitera jamais en sa vérité farouche le cadre de la vie sauvage, la montagne inaccessible, revêtue d'épouvante autant que de frimat et d'orages (1); la terre se dérobant sous le couvert impénétrable des bois; le fleuve déversé en marécages; les monstres, maintenant disparus, régnant sur un désert de rochers, de glace et de fange, tandis que se glisse, à travers ces dangers et ces terreurs, la horde demi-nue que la faim travaille, que l'insuccès de la chasse ou l'épuisement des pâturages condamne incessamment à changer de patrie, et qui ne trouve d'ardeur que pour s'élancer, comme les fauves, à une lutte sans merci, aussitôt qu'une autre horde de son espèce apparaît à son horizon!

Soit ignorance, soit mépris du sort de ces féroces tribus,

---

(1) Les noms des montagnes allemandes sont caractéristiques : Vetterhorn, *pic des tempêtes;* Finsteraarhorn, *pic de la sombre Aar,* etc.

errant sans fin des Karpathes à la Baltique, des steppes sarmates à l'Océan du nord, les historiens de l'antiquité se sont tus sur leur origine. Même silence de la tradition touchant la transformation civilisatrice qui fixa peu à peu ces nomades au sol et les agrégea en nations. Sans doute, à cette période rudimentaire de leur vie sociale, les Teutchs eurent, comme les Celtes, des poëtes célébrant, dans des espèces d'hymnes confiés à la mémoire des générations successives, les dieux, les héros, les hauts faits de leur race. Mais rien ne subsiste de ces compositions, colligées par les soins de Charlemagne, et que la stupide dévotion de ses successeurs ou leur incurie a fait disparaître. Donc, nulle lumière sérieuse sur la légende de ce *Tuistch*, premier dieu des Germains, de ce *Mann*, source de la famille teutique, si mal compris par les polythéistes et les chrétiens. Il ne reste pour expliquer la Germanie primitive que les documents incomplets et tardifs fournis par les annalistes de l'Empire, à partir de ses rapports avec les populations d'au delà des Alpes et du Rhin. Encore se bornent-ils, presque uniquement, à ce qui peut intéresser Rome. Ainsi, même après les rudes chocs de l'époque d'Auguste et de ses premiers successeurs, il y a lacune complète depuis Marc-Aurèle et la guerre des Marcomans jusqu'aux temps de Caracalla, ou pour mieux dire de Decius! (180 ap. J.-C.—250.) Du moins, le puissant burin de Tacite a-t-il entaillé d'une incision si ferme, si profonde et si juste la silhouette de ces peuplades, en qui son génie semble avoir pressenti les futurs vainqueurs de la ville éternelle, qu'on reconstruit, en méditant son livre, l'organisation sociale et politique, la vie privée, les mœurs des Germains de son temps. Vieille de dix-sept siècles, l'admirable étude du grand écrivain est encore le meilleur commentaire de l'histoire qui l'a suivie! La famille teutique, en effet, exempte, comme

je l'ai dit, de ces croisements de races qui partout ailleurs en Europe ont équilibré les aptitudes et les tendances nationales en les combinant, s'est développée beaucoup plus que modifiée. Chez elle, aspirations, vertus et vices, par suite institutions et rôle historique, n'ont point cessé de découler des mêmes sources que Tacite analysait déjà.

II.

Le trait dominant du caractère des Germains primitifs semble avoir été, si l'on peut oser l'accouplement de ces deux mots, l'*individualisme familial*. Les Grecs, les Romains avaient leur centre moral dans la cité. Les Celtes paraissent être arrivés promptement à l'idée d'association nationale. Chez les Teutchs, au contraire, toute agglomération, ville ou village, était déplaisante et le patriotisme ne s'attachait pas là. Ce qu'ils aimaient, c'était la hutte dans la forêt, près de la source, à distance de tout voisin. Les enfants grandissaient sous les branches, dans la vie demi-sauvage; le père mort, les fils, — car le droit d'aînesse n'existait pas, — souvent aussi les filles (1), prenaient part égale de ses biens. Le logis demeurait d'habitude au plus jeune, faveur offerte à sa faiblesse par cette même législation, singulièrement mélangée de douceur poétique et de matérialité grossière, qui autorisait les femmes enceintes à cueillir des fruits sur leur passage sans encourir le châtiment des voleurs. Les héritiers d'ailleurs avaient hâte de chercher au loin leur place, de devenir à leur tour chefs de famille, directeurs d'un nouveau centre isolé. Le lien si puissant qui attache l'homme à l'endroit où il est né paraît

(1) Chez les Saxons, les filles héritaient comme leurs frères, et, si ces derniers avaient, chez les Franks, de préférence à leurs sœurs, *les terres, les meubles et l'argent*, c'est qu'ils étaient chargés spécialement aussi des vengeances de famille. V. Pfister, t. II, liv. Ier.

avoir eu sur eux peu d'empire. Ils n'étaient pas fixés davantage par cette sorte d'hymen promptement établi d'ordinaire entre le cultivateur et la terre que son travail a fécondée. Presque chaque année le laboureur se transportait sur un fonds nouveau : ce communisme pratique ou, pour mieux dire, cette non-appropriation du sol permettait, d'une part, à tout nouvel occupant de s'étendre dans la *marche* aussi loin qu'il jetait son marteau, et, de l'autre, rendait au commun pacage tout terrain qu'on laissait reprendre par le bois ou la ronce. On comprend qu'avec de telles mœurs il ait fallu la pression de l'ennemi pour condenser en tribu tous ces groupes (1). Et souvent encore la crainte de l'extermination ne suffisait pas pour relier en une fédération temporaire de résistance ces bandes insociables. Elles aimaient mieux changer de patrie que se rapprocher au sein de la leur.

Cet esprit d'émigration dure encore, et c'est par lui que les Allemands ont tant essaimé dans le monde. Mais à l'origine une cause puissante aidait en outre à le fomenter. Quiconque avait tué, frappé, fait injure, n'avait point à subir la loi du *talion*, fond de presque tous les codes dans leur enfance. Si monstrueuse que nous paraisse à présent cette réciproque de la férocité, elle révèle l'intuition d'un dieu personnel, instaurateur d'une justice active, et la compréhension de la solidarité des hommes. Or, de telles conceptions échappaient aux Germains primitifs. Ils étaient loin des hautes croyances métaphysiques inculquées aux Celtes par les Druides. Ils n'avaient même pas, à propre-

(1) « Ces nations étaient partagées par des marais, des lacs et des forêts. On voit même dans César (*De bello gallico*, lib. VI) qu'elles aimaient à se séparer. La frayeur qu'elles eurent des Romains fit qu'elles se réunirent. » Montesquieu, liv. XXVIII, ch. II.

ment parler, de caste sacerdotale, car leur langue ne possédait pas de mot propre pour la désigner (1).

Leur premier dieu, *Tuitch*, semble n'avoir été qu'une indistincte personnification de la nature ; la déesse *Ertha*, le symbole de la terre ou de la fécondité. La vénération des sources, des fleuves, du feu (2), des rochers et des montagnes, de la majesté des bois, n'était rien de plus qu'une manifestation de reconnaissance, d'émotion nerveuse ou de terreur. Les notions de la divinité se bornant ainsi à un vague naturalisme, et l'idée de l'immortalité de l'âme faisant absolument défaut, les Germains ne pouvaient estimer à leur valeur morale la vie de l'homme et la criminalité des actes. D'autre part, le lien social était trop faible, les coups de violence trop fréquents, l'individualisme trop respecté pour que la tribu, si difficile à rassembler dans une action commune, songeât à réprimer et à punir. Le coupable n'avait donc à compter qu'avec l'esprit de famille, parfois l'intérêt et l'orgueil des parents de la victime, et à redouter d'eux la *Blutrache*, vengeance du sang. De cette conception toute matérielle des attentats à la personnalité

---

(1) L'homme qui remplissait les fonctions de prêtre s'appelait, chez les Goths, *Gudgi* (l'homme bon) ; chez les Saxons, *Ewart* (gardien de la loi). D'après Ulphilas, les Burgundes nommaient *Sinist* (le plus ancien) celui qui prenait les auspices et prononçait la peine de mort. C'est ce qui a fait dire improprement à Tacite qu'il n'était permis qu'aux prêtres de punir. Les anciens Germains avaient d'ailleurs la vénération des *alrunes* (prophétesses), à laquelle la crainte des *hexen* (sorcières) succéda vers le temps où ils reçurent de la Scandinavie, avec le culte de Woden (Odin), de Thor, de Frega, une doctrine plus spiritualiste et en même temps une religion plus féroce. Les sacrifices de victimes dont on interrogeait le cerveau pour en tirer des présages, les immolations humaines et l'idée d'une seconde existence, durant laquelle la première serait punie ou récompensée, pénétrèrent chez eux à peu près en même temps.

(2) Tradition importée par eux d'Asie.

humaine était sorti le *Wergeld* (composition, prix du dommage fait) (1).

Théoriquement, toute violence, le meurtre lui-même, pouvait se compenser par des dommages-intérêts. Mais, en fait, l'élévation relative des tarifs permettait rarement de se dérober à la *fehde*, sorte de *vendetta* teutique. Alors, pour sauver sa vie, le coupable n'avait de ressources que verser solennellement la cendre de son foyer sur la tête de ses proches, franchir, sans le toucher, le seuil de sa cabane et s'élancer comme vargus (wagr, loup)? dans l'immensité des bois. Il y avait bien toujours quélque chef, las du pays natal et disposé à chercher au loin fortune! Tous les *Vargi*, tous les jeunes gens pauvres et aventureux s'associaient à son sort et reformaient une famille, la famille militaire, conquérante si elle le pouvait, mercenaire au besoin et peu soucieuse de son sang pourvu qu'en dehors de la bataille on lui permît l'oisiveté. Le chef la nourrissait du produit des déprédations communes, acquérant l'obéissance passive de ses soldats, leur dévouement jusqu'à la mort au prix de ce mince salaire. — Lorsque, dans la patrie, les plus riches vivaient de fruits, de laitage, de gibier fréquemment crû, dormaient sur la dure et habitaient des

(1) Le Wergeld est essentiellement germanique. On ne le rencontre que chez les Teutchs, et il y apparait dans toutes les tribus. Le tarif diffère pour chacune d'elles, mais presque tous les délits possibles, à cette époque de civilisation primordiale, y sont également prévus. On y trouve la taxe du vol, des coups et blessures, du meurtre, du rapt, du viol, de l'avortement, des rapports d'un libre avec une esclave, de la vente d'un libre, etc. Il est à remarquer qu'à mesure qu'on s'avance dans le temps l'amende s'élève, et que la vie du non-libre, qui d'abord n'avait pas de valeur légale, en prend une. Lors de l'invasion des Gaules, le meurtre d'un Frank libre coûtait 400 bœufs, et celui d'un serf 36 *solidis*. — Le bétail, comme chez les premiers Romains *(pecus, pecunia)*, servait fréquemment de monnaie.

Les capitulaires de Charlemagne conservèrent le Wergeld en l'amendant. Il passa ensuite dans le droit féodal.

cabanes si mal closes qu'ils devaient l'hiver se réfugier dans des souterrains, que fallait-il en effet aux pauvres et aux bannis? Pour se couvrir, une saie de laine ou de bure : pour se défendre, un bouclier de bois blanc ; pour attaquer, une framée! Plus insupportable était leur misère, plus indomptable était leur courage dans le combat qui devait les enrichir!

III.

Cette organisation sociale si incomplète et si frêle avait pourtant ses liens : les conseils nationaux en formaient le nœud. « Les petites affaires, dit Tacite, sont soumises à la » direction des principaux ; les grandes à celles de tous. » Les rois ou princes, choisis dans une race prééminente, mais le plus souvent dominés en pouvoir réel par les guerriers les plus vaillants ou les politiques les plus habiles (1), convoquaient ces réunions. L'ordre y était maintenu par les plus considérables des chefs de famille faisant office de prêtres; et tous les intérêts publics, après une libre controverse, recevaient une solution. Là encore on choisissait les juges chargés de prononcer, avec l'aide d'assesseurs tirés de la masse du peuple, sur les différends des citoyens entre eux (2). Ces assemblées politiques et judiciaires, que l'on convoquait tous les quatorze jours, parfois tous les huit jours, en faisant circuler un marteau (souvenir du marteau de Thor), se tenaient dans une clairière, sous un chêne, un noyer, un tilleul, un bouleau que l'âge, ou la grosseur, ou quelque circonstance avait rendu fameux ; ou bien encore en présence de rochers saisissants par leur

(1) Le rôle des maires du Palais, sous les Mérovingiens, donne l'idée de cette tutelle arrivée à son excessif développement.

(2) Le jury vient de loin, comme on le voit, et dépasse singulièrement en antiquité le vieil adage : « Toute justice émane du roi. »

structure et leur hauteur. Conjointement avec ces devoirs civiques, la chasse, la pêche, la guerre constituaient presque uniquement l'occupation des hommes libres. C'étaient, sauf de rares exceptions, les femmes qui cultivaient la terre, quand ce labeur n'était pas la charge de prisonniers faits les armes à la main, ou de l'universalité d'une population vaincue, soumise, dépouillée de son territoire et de sa liberté par le droit du plus fort.

Les femmes cependant, pour être vouées parfois à un travail manuel dont s'exonéraient leurs époux, ne laissaient pas de demeurer leurs égales. La polygamie ne leur imposait pas son amère injure. C'était comme un privilége des chefs qui s'en faisaient un moyen exceptionnellement employé pour assurer, nouer, resserrer des alliances politiques à l'aide d'alliances de famille. Laborieuses et chastes (1), les épouses gouvernaient le foyer dont toutes les exigences intérieures retombaient sur leurs enfants et sur elles. Fidèles et braves, elles suivaient le mari à la guerre, l'exhortaient à la bataille, s'identifiaient avec lui à la vie et à la mort. Il était rare en effet que les veuves convolassent en deuxièmes noces, et les présents symboliques du mariage, les bœufs de travail, les armes, le cheval de guerre marquaient sévèrement que, dans l'association conjugale, tout devait être commun. En revanche de ces obligations qu'elle leur imposait, la loi étendait sur les femmes une protection aussi efficace que le permettait son imperfection. Chez les Bavarois, les Alamans, etc., le chiffre du Wergeld était doublé pour les sévices dont elles avaient à se plaindre.

---

(1) Très-peu d'adultères se commettent dans une nation aussi nombreuse, dit Tacite. — Dans la froide Germanie, la table et le jeu avaient plus de prise que l'amour sur des tempéraments lymphatiques. Mais le dévouement des épouses n'en était pas moindre. Celles des Cimbres ne furent pas les seules à vouloir mourir après leurs maris.

Sauf les Gauloises, encore plus vénérées peut-être, nulles femmes de l'ancien monde n'atteignirent donc à la considération sérieuse et digne dont les Germaines jouissaient.

Nulle part aussi l'esclavage n'eut le même caractère, ne fut si tolérant, si voisin de la liberté, si peu démoralisateur. Captifs de guerre ou habitants primitifs d'un territoire conquis n'étaient presque jamais introduits dans la maison du maître, dévolus à un service personnel. Échappant à ce contact malsain, ils ne contractaient point la lèpre de la dégradation servile, si prompte à remonter des possédés aux possédants. Ils appartenaient, pour ainsi dire, à la terre, et la bonne maîtresse à son tour se rendait à eux. Quand ils avaient tiré du fonds assigné à leur culture la redevance en blé, vêtements, bétail, à laquelle ils étaient assujettis, ils restaient possesseurs de tout ce que leur travail pouvait faire croître en surplus. Or, par l'éternelle force des choses, l'aisance c'est la liberté. Les sévérités et les précautions de la loi contre les rapports sexuels entre libres et esclaves témoignent de leur fréquence et marquent, du même coup, qu'entre les deux classes n'existait pas ce mur d'abjection et de mépris qui seul est infranchissable. Et comment se fût-il élevé entre gens de même race, de même langue, de même religion, de mêmes mœurs, dont la fortune changeante des combats avait seule rompu l'égalité naturelle? La bonhomie germanique aidant, il est vraisemblable que beaucoup de ceux qu'une défaite avait faits esclaves finissaient par remonter à la liberté.

IV.

Est-il besoin d'expliquer comment le régime féodal dut sortir aisément, naturellement de ces lois et de ces mœurs? Si différente à la fois de la république des Grecs et des

Latins et de leur monarchie, la forme du gouvernement barbare offre déjà, dans ses rudiments principaux, la conception politique du moyen âge. Ce roi, souvent nominal, qui provoque les décisions plus qu'il ne les prend; ces chefs dont le concours est nécessaire pour l'expédition des affaires; cette convocation du peuple entier quand il s'agit d'intérêts importants, n'est-ce pas la diète du Saint-Empire avec ses éléments constitutifs, l'empereur, les princes, les députés de la nation? Le baron apparaît dans le chef de bande; les vassaux dans ses compagnons d'armes. Le dévouement tendre, absolu de l'homme-lige à son seigneur, qui fut l'émouvante poésie des temps féodaux, perce dans l'énergie du lien barbare entre le commandant de guerre et les aventureux attachés à sa fortune (1). Le culte chevaleresque qui, plus tard, entourera la châtelaine, réside en germe dans la considération dont les Germains honoraient leurs femmes. L'inepte férocité du jugement de Dieu (2) est un autre legs des anciens Teutchs, avidement accueilli par les superstitions du moyen âge. Ce sont les Teutchs encore qui inaugurèrent le servage, heureuse transformation de l'esclavage usité chez les peuples méridionaux. Cet immense progrès, où l'esprit chrétien ne

---

(1) « Mais une opprobre dont la honte ne s'efface jamais, c'est de survivre à son chef et de revenir sans lui du combat. Le défendre, le couvrir de son corps, rapporter à sa gloire ce que l'on a fait soi-même de beau, voilà le premier serment des compagnons. Les chefs combattent pour la victoire, eux pour leur chef. » (Tacite.)

(2) Lorsque l'auteur d'un assassinat demeurait inconnu, au cou de l'assassiné on attachait une corde. Chacun des inculpés ou des membres de la tribu la tirait à son tour. Si la blessure saignait, elle révélait le criminel. C'était celui qui tenait la corde quand le sang était apparu.

Dans les affaires embarrassantes, les juges appelaient fréquemment Dieu à prononcer en leur place. Ils ordonnaient l'épreuve du feu ou du combat singulier. Voilà bien évidemment la source de tout le système des ordalies du moyen âge.

tendait que par une induction lente et molle, la coutume de la forêt teutonne le réalisa d'un seul coup (1). Sous son empire, l'homme cessa d'être la propriété d'un autre homme pour devenir seulement le serviteur du sol, le colon immobilisé de la terre, *adscriptus glebæ*.

Ainsi se retrouvent presque identiquement dans les Germains barbares les Allemands du moyen âge. Et si l'on continuait les mêmes recherches dans le même esprit, combien ne découvrirait-on pas de racines, vieilles de quinze ou vingt siècles, aux institutions, aux faits, aux mœurs de la Renaissance et même de notre temps? Chose remarquable! Le peuple qui s'affranchit le premier de la souveraineté du pontificat romain, qui le premier réintégra les prêtres dans la vie civile en les exonérant du célibat,

---

(1) Quelle qu'ait été la forte et bienfaisante influence du christianisme sur la société antique, il n'agit que peu et indirectement sur l'esclavage. En principe, il ne le condamna pas. De tout temps, on put avoir des esclaves sans compromettre son salut, et l'histoire nous montre cette doctrine acceptée par les rois très-chrétiens, très-catholiques, très-fidèles, de l'obédience de Rome, aussi bien que par les gouvernements réformés d'Angleterre et de Hollande. Les uns et les autres possédèrent, achetèrent, vendirent des millions d'êtres humains.

L'adoucissement du traitement imposé à la gent servile remonte à l'heureuse action de l'école stoïcienne..... Les lois d'Auguste, Hadrien, Antonin, arrivèrent à assurer la vie des esclaves et même à les préserver de l'excès des châtiments. Au contraire, à partir de Constantin, la protection légale diminua pour eux bien plutôt qu'elle ne s'accrut. Les parents, par exemple, retrouvèrent le droit, aboli par Dioclétien, de vendre leurs nouveau-nés.

De même, sans nier ou amoindrir l'immense révolution que saint Basile et saint Benoit préparèrent en réhabilitant le travail libre, il faut reconnaître que le servage, qui fit *pratiquement* la transition de l'ancien monde au nouveau, est d'origine germanique. Ecoutons M. Ortolan, dans la première partie de sa belle généralisation du droit romain : « Ce fut la » première admission des hordes barbares sur les terres de l'Empire, » *antérieurement à Constantin*, qui fit surgir un troisième terme de » droit complétement nouveau; les colons soit tributaires (*censiti*), soit » libres (*inquilini*), espèces de SERFS, attachés non pas à un maître in- « dividuellement, mais à une terre. »

descend justement de ces tribus, les seules peut-être du monde primitif qui n'aient pas eu de caste sacerdotale! — Le duel, ignoré des Latins, des Hellènes, des Sémites, ne s'est naturalisé ni chez les Arabes et les Turcs musulmans, ni chez les Grecs modernes, ni presque chez les Slaves. Dans tout le midi de l'Europe, où l'élément germain s'est fondu vite dans l'absorption d'une population plus dense, il est devenu la *vendetta*. Il ne règne, il n'a régné, nonobstant les lois et le bon sens, que là où s'est implantée solidement la race teutonne qui l'a inventé! Faut-il constater aussi combien chez les descendants les plus directs des Teutchs, si avides de boissons fermentées et de nourriture, les spiritueux et la table sont restés la passion dominante? Est-il nécessaire de rappeler que les jeux de hasard, proscrits par toute l'Europe civilisée, ont trouvé leur dernier abri dans cette Allemagne, dont les autochtones furent les plus effrénés joueurs du monde ancien?

Sur chacun, peuple ou individu, pèsent de la sorte les conditions de son origine. Le but divin de la vie, personnelle ou collective, est de s'affranchir des mauvaises influences natives et de se développer dans les bonnes, car il est aussi d'heureuses fatalités! Avec quelques défauts, nous avons vu combien de vertus morales les Allemands ont reçu de leurs pères. Et pour rester dans la politique, s'ils ont, à leurs dépens, fait la lumière sur les abus de l'individualisme éparpillant la famille, la tribu, le peuple, jusqu'à rendre impossible l'agglomération nationale, jusqu'à maintenir plus de trente états dans l'organisation donnée en 1815 à la Confédération germanique, quand toutes les autres races avaient su constituer leur unité, ils ont, en revanche, doté le monde des grandes institutions anglaises! Le même esprit, les mêmes traditions ont créé le jury, sauvegarde de l'inviolabilité des citoyens : le gou-

vernement représentatif, forme la plus savante et peut-être la plus sûre de la liberté (1)! De tels apports au commun patrimoine de l'humanité peuvent suffire à leur gloire. A eux maintenant de savoir, pour leur profit, emprunter aux autres races l'art de garantir leur indépendance, d'assurer leur action nationale et d'identifier leurs intérêts!

M. Michon est chargé d'examiner une brochure adressée à la Société et contenant l'exposé d'un projet pour la garde et la conservation des archives départementales et communales.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er JUIN 1865

(SÉANCE DE MAI).

Présidence de M. PELLORCE.

Membres présents : MM. Berthaud, Bouchard, Chavot, Dunand, Gaudier, Labbé, Lacroix père, Michon, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce père, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

---

(1) « Si l'on veut lire l'admirable ouvrage de Tacite sur les mœurs des » Germains, on verra que c'est d'eux que les Anglais ont tiré l'idée de » leur gouvernement politique. Ce beau système a été trouvé dans les » bois. » Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XI, ch. VI.

M. Desserteaux, membre correspondant, adresse différentes poésies.

M. E. Cortambert envoie divers opuscules biographiques.

M. Thiélens, membre correspondant, adresse une brochure intitulée : *Observation sur quelques plantes rares et nouvelles de la flore de Belgique.*

M. Labbé offre un discours sur la *Poésie et l'éloquence.*

Sur la proposition du comité d'agriculture, l'Académie décide que ses concours agricoles pour 1865 se tiendront à Saint-Gengoux-le-Royal le 3 septembre prochain, et adopte le programme rédigé par ce comité.

M. Saulnier fait un rapport sur les poésies de M. Chappe et conclut à son admission comme membre correspondant. Cette admission est prononcée à l'unanimité.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire adjoint,

DUNAND.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 1865

(SÉANCE DE JUIN).

Présidence de M. Ch. ROLLAND, président.

Membres présents : MM. Berthaud, Bouchard, Chavot, Dunand, Fournier, Gaudier, Lacroix, Michon, Ch. Pellorce, Ch. Rolland, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le docteur Ordinaire fait hommage d'un volume de fables.

Mgr Landriot, membre correspondant, adresse le tome deuxième d'un ouvrage ayant pour titre : *le Christ selon la tradition*.

M. Canonge, de Nîmes, envoie un volume de poésies.

Il est donné lecture : 1° d'une lettre de M. le Secrétaire de la *commission de la topographie des Gaules*, accompagnant l'envoi d'un tableau destiné à recevoir divers renseignements sur les monuments que peuvent offrir les communes du département des époques celtique et gallo-romaine ; 2° d'une dépêche de S. E. M. le Ministre de l'intérieur demandant aux sociétés agricoles leur concours pour le placement des jeunes détenus et des jeunes libérés chez des cultivateurs. Ces deux circulaires sont renvoyées aux deux comités qu'elles concernent.

M. Ch. Pellorce rend compte d'une délibération prise d'urgence, par le comité d'agriculture et de concert avec les autres sociétés d'agriculture du département, sur l'admission de M. le Directeur de la ferme-école de Saône-et-Loire au nombre des concurrents à la prime d'honneur du concours régional de 1866. Il donne lecture de la lettre qui a été adressée, dans les termes suivants, par le comité, à la suite de ladite délibération, et sur la proposition de M. Charles Rolland :

A S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Mâcon, 12 juin 1865.

Le comité d'agriculture de l'Académie de Mâcon, informé de l'émotion qu'a répandue, parmi les concurrents à la prime d'honneur du concours régional de 1866, la candidature de M. Bouthier de Latour, directeur de la ferme-école du Montceau (Saône-et-Loire), a cru devoir examiner la question; et, sur la proposition du président de la Société, il a jugé convenable de soumettre à Votre Excellence les considérations suivantes touchant cette candidature :

M. Bouthier de Latour, assisté des ressources du budget de l'État, disposant du travail gratuit d'un grand nombre d'élèves, professeur chargé d'enseigner la science et la pratique agricoles et d'en élever le niveau, ne doit-il pas être regardé comme un fonctionnaire public, que sa situation spéciale place en dehors sinon au-dessus des autres concurrents, et à qui elle interdit en conséquence, au moins par convenance, de leur disputer le prix.

On choisit les jurés parmi les lauréats : cela n'implique-t-il pas qu'on ne doit pas choisir les lauréats parmi les jurés, et qu'un homme qui, comme M. de Latour, a été plusieurs fois membre des jurys, qui en connaît les pratiques et n'ignore rien des conditions particulières qui assurent auprès d'eux le succès, ne saurait concourir que dans des conditions de supériorité tellement manifestes, que le prix ne puisse en quelque sorte lui échapper. Or, quelle émulation des autres concurrents, dès lors, ne se trouvera pas

glacée ; et, si ce précédent s'établit, qui osera, à une autre occasion, entrer dans une lice où l'on sera sûr d'être vaincu ?

Et que si, par impossible, M. le Directeur de la ferme-école du Montceau ne sortait pas vainqueur de la lutte, ne conçoit-on pas que le prestige de son enseignement et celui des fermes-écoles en général en recevraient une atteinte qui serait pour l'avenir scientifique de l'agriculture du plus facheux effet ?

On comprend que M. Bouthier de Latour, qui d'ailleurs est dans le département de Saône-et-Loire l'un des hommes qui ont fait faire à l'agriculture ses progrès les plus remarquables, puisse désirer que le jury vienne reconnaître la valeur de ses travaux et lui rende la justice qui lui est certainement due. Mais ce résultat ne saurait-il être atteint sans que M. de Latour dispute la récompense ; et ne serait-il point possible et meilleur qu'il offrît son exploitation à la visite et à l'appréciation du jury, mais en se mettant de lui-même hors concours ?

En conséquence, nous prions Votre Excellence de vouloir bien décider que M. le Directeur de la ferme-école du Montceau ne soit pas admis à concourir pour la prime d'honneur du concours régional de 1866.

Agréez, etc.

L'Académie donne son assentiment à la délibération du comité d'agriculture qui a motivé la présente pétition.

M. Ch. Rolland donne lecture d'articles publiés par lui dans une feuille parisienne sur le salon de 1865. Il reçoit les félicitations de l'auditoire.

M. Berthaud communique une importante étude

géologique du Mâconnais, et met sous les yeux de l'assemblée plusieurs cartes qui sont examinées avec le plus vif intérêt.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUILLET 1865.

Présidence de M. Léon SIRAUDIN.

Membres présents : MM. Chavot, Dunand, Duperron, Gaudier, Lacroix, Francisque Lacroix, Michon, Pellorce, Ch. Pellorce, Siraudin.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est donné lecture d'une dépêche par laquelle S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture, en réponse à la pétition adressée au nom de la Société touchant l'admission de M. le Directeur de la ferme-école du Montceau au concours de la prime d'honneur, repousse le vœu émis par le comité en se fondant sur les motifs suivants :

Les fermes-écoles ne sont admises à concourir que parce qu'elles représentent des entreprises particulières placées sous la responsabilité personnelle d'un directeur, qui seul supporte les résultats bons ou mauvais de l'exploitation. La subvention, que leur octroie le ministère, n'est que la rémunération des soins exigés par l'ins-

truction des apprentis, qui sont loin d'ailleurs d'être pour eux une source de bénéfices. En effet, les directeurs, qui ont eu à payer les dépenses que demande l'éducation des jeunes gens, sont obligés de s'en séparer au moment même où ceux-ci se trouveraient en état de leur rendre de bons services.

Une décision de 1857 avait exclu du concours les directeurs de fermes-écoles : mais, en présence des nombreuses réclamations qui se sont élevées de toutes parts, et des vœux manifestés par les jurys, une nouvelle décision, prise en 1860, a décidé l'admission de ces agriculteurs.

Lorsqu'ils ont été choisis à l'origine, ils ont été désignés à l'Administration par les Conseils généraux, qui ont dû nécessairement prendre le candidat parmi les meilleurs agriculteurs des départements, parmi ceux qui offraient les plus sérieuses garanties.

Les craintes qu'exprime le comité d'agriculture de l'Académie de Mâcon ne se sont pas d'ailleurs toujours vérifiées ; car si, dans certains départements, le directeur de la ferme-école a obtenu la prime d'honneur, il s'en rencontre souvent à qui cette haute récompense n'a pas été attribuée.

Du reste, la question sera de nouveau étudiée ; mais, quant à présent, quelle que fût la solution à intervenir, on ne pourrait lui donner un effet rétroactif et effacer du nombre des concurrents l'honorable directeur de la ferme-école du Montceau. Il a produit son mémoire en temps utile ; son exploitation a déjà été visitée par la section du jury chargée de statuer sur le mérite des concurrents, et, en conséquence, on comprend que la réclamation tardive de l'Académie de Mâcon ne permettrait pas de modifier une mesure en cours d'exécution.

M. Ch. Pellorce rappelle les dispositions d'une circulaire de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique sur l'organisation des concours entre les élèves des écoles primaires. Il propose à la Société d'offrir à M. le Préfet de se charger de la dépense des prix à décerner aux meilleurs élèves de l'arrondissement de Mâcon.

M. Dunand, tout en adhérant aux idées émises par M. le Secrétaire perpétuel, voudrait que les établissements privés fussent admis à prendre part à ces concours.

La proposition de M. le Secrétaire perpétuel est adoptée à l'unanimité.

M. Chavot communique la majeure partie du Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Mâcon. Il reçoit les vives félicitations de l'assemblée et est instamment sollicité de terminer cet important travail.

Il est également invité à remanier des notices historiques publiées par lui antérieurement sur Mâcon et sur Cluny, et qui pourraient être utilement complétées ou modifiées grâce à la découverte faite postérieurement à leur apparition de documents nouveaux.

M. Ch. Pellorce fait un rapport sur les œuvres poétiques de M. Jules Canonge et conclut à son admission comme membre correspondant. Cette admission est prononcée à l'unanimité.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 AOUT 1865.

Présidence de M. Ch. ROLLAND, président.

Membres présents : MM. Berthaud, Dunand, Lacroix père, Michon, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Ch. Pellorce, Ch. Rolland, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

L'Académie reçoit la communication du rapport préparatoire qui lui est fait, au nom de son comité d'agriculture, par M. Ch. Pellorce, sur les concours agricoles dont la ville de Saint-Gengoux-le-Royal sera le siége le 3 septembre prochain. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Dunand offre à la Société les premiers fascicules d'un ouvrage en cours de publication, sous le titre de : *les Secrets de la nature, de l'industrie et des arts.* Il reçoit les remerciements de l'assemblée.

M. Monnier communique la notice suivante sur des restes de constructions romaines récemment découvertes à Chissey :

Vers la fin du mois de mai 1865, M. le Préfet voulut bien me communiquer une lettre par laquelle M. Teillard, maire de Chissey, l'informait qu'en faisant l'ouverture du chemin d'intérêt commun n° 87, dans la traverse de ce village, les ouvriers venaient de mettre à découvert les restes de constructions romaines d'une certaine importance, et qu'il pouvait être intéressant de visiter avant que les travaux en eussent fait disparaître les derniers vestiges.

Un transport sur les lieux était urgent. Je ne pouvais attendre la séance de juin pour demander que l'Académie y envoyât quelques-uns de ses membres. Après en avoir référé à votre honorable Secrétaire perpétuel, je me rendis à Chissey avec notre confrère, M. Lacroix. M. Teillard mit la plus parfaite obligeance à nous conduire sur le lieu des fouilles, à nous renseigner sur tout ce qu'il avait observé pendant les travaux du déblaiement ; il tint même à notre disposition quelques ouvriers du pays. Nous pûmes ainsi, à l'aide de ces premières indications et de ce que nous fournirent nos propres investigations, constater ce qui suit.

Les ruines que nous avions sous les yeux consistaient :

1° En quelques lambeaux de murs de trois à quatre décimètres de hauteur, laissant voir, même dans les parties complétement détruites, la forme et les dimensions d'un édifice qui, sans être très-considérable, nous a paru néanmoins avoir quelque importance ;

2° En une aire ou pavé antique, dont quelques parties étaient dans un état de conservation passable ;

3° En un socle d'une grande solidité.

Avant notre arrivée, ces constructions étaient recouvertes d'une couche de terrain végétal et de pierrailles de plus d'un mètre d'épaisseur. C'est en opérant le déblai dans l'assiette même du chemin qu'elles ont été mises à jour.

Nous avons pu constater que la longueur totale du bâtiment, depuis son entrée qui se trouvait au nord-est jusqu'à son extrémité sud-ouest, n'avait pas moins de 18 m 60.

Les murs, construits en moellons bruts, étaient liés par un mortier de chaux et sable d'une dureté semblable à celle qu'on observe dans toutes les anciennes constructions bien exécutées ; mais ils n'avaient rien de remarquable quant à l'épaisseur qui ne dépassait nulle part 0 m 92. Leurs parois intérieures avaient conservé, dans quelques parties,

un enduit laissant encore apercevoir des traces d'une peinture rouge. Il ne subsistait presque plus rien des murs de droite. Les fondations de la façade avaient complétement disparu. On ne les devinait que par la cessation de l'aire dont j'aurai à parler tout à l'heure.

Ce bâtiment était flanqué, du côté gauche, d'autres constructions plus considérables, à en juger par les restes de murs découverts dans les terrains contigus et qui sont enfouis sous une épaisse couche de terre.

L'édifice était terminé par une petite abside circulaire ne mesurant intérieurement que 2 m 45 dans sa plus grande largeur. Cette abside était précédée d'une pièce assez exiguë en avant de laquelle s'en trouvait une de plus grande étendue, mais dont il n'a été possible de déterminer les dimensions que sur une longueur de 4 m 40 et une largeur de 3 m 35. Cette pièce était elle-même précédée d'une autre paraissant avoir eu 11 m 90 sur 9 m 05.

L'aire régnait sur toute l'étendue du bâtiment. Quoique effondrée en plusieurs endroits, elle était néanmoins assez bien conservée. Ce pavé avait été établi suivant les principes que nous trouvons dans Vitruve. Voici la description qu'en donne l'agent voyer, M. Bonnière, dans une note explicative du plan qu'il a levé des ruines :

Il se compose :

1° D'une maçonnerie en pierres brutes et mortier de chaux de 0 m 25 à 0 m 30 d'épaisseur, reposant sur le sol *(statumen)*;

2° D'une couche de béton de 0 m 12 d'épaisseur, composée de pierrailles concassées et de mortier de chaux broyés et mélangés;

3° D'une couche de ciment de 0 m 08 d'épaisseur, composée de chaux et tuileaux pulvérisés, intimement mélangés et d'une dureté égale à celle de la pierre;

4° D'une couche de sable de 0 m 15 d'épaisseur, très-fin et bien lavé ;

5° D'un pavage en briques bien cuites, rouges, non vernies, de 0 m 04 d'épaisseur, 0 m 41 de longueur, 0 m 29 de largeur.

Comme je l'ai déjà dit, ce pavé n'était pas intact ; plusieurs briques étaient brisées et presque broyées. Il est évident pour nous que ces détériorations ont été causées par la chute des planchers des étages supérieurs. Une grande quantité de carreaux, de nombreux fragments de dalles de marbre, auxquels adhéraient une sorte de ciment ou de béton, y étaient entassés pêle-mêle. Il s'y trouvait aussi des amas de cendres et de charbon qui ne laissent aucun doute sur les causes de la ruine de l'édifice. L'action du feu était encore apparente sur les pierres et les briques. Ces décombres et la terre qui les recouvrait ont protégé l'aire contre une destruction plus complète.

Aucune inscription, aucune médaille, qui auraient pu donner une date plus ou moins certaine au monument ou à sa destruction, n'ont été rencontrées dans ces débris.

Le socle, dont j'ai signalé l'existence, était placé à l'extrémité sud-est de l'aire, c'est-à-dire sur la ligne de la façade où se trouvait l'entrée de l'édifice. Il avait 1 m 26 sur 1 m 19 et 0 m 80 de hauteur. Le soubassement sur lequel il reposait le débordait de 0 m 33 sur chaque face. Ce socle était formé d'énormes blocs de grès piqué, qu'on suppose avoir été tirés de la montagne de Saint-Romain, dans le voisinage de Chissey. Aucun ciment ne liait ces blocs dont les assises supérieures ont été enlevées en notre présence. Nous espérions trouver dans les fondations des médailles commémoratives de la pose de la première pierre. Mais la difficulté de l'opération, avec les moyens dont nous disposions, n'a pas permis d'y arriver. J'ai d'ailleurs appris

depuis que l'extraction que les agents voyers ont opérée postérieurement à notre visite des premières assises, qui se trouvaient à une profondeur de quatre mètres, n'a fait aucune révélation à ce sujet.

La solidité de ce socle et la profondeur donnée à ses fondations nous font présumer qu'il a dû servir à la fois de base à un des jambages du portique qui ornait l'édifice et d'appui à l'aile droite du bâtiment, à moins qu'il n'ait appartenu à un monument plus considérable qui semble avoir existé à sa gauche.

Tout l'espace compris entre ces ruines et une rue du village au sud jusqu'à l'église est occupé par des fondations qui se croisent dans divers sens et viennent se relier à notre édifice. Le sol y est partout jonché de débris de constructions antiques.

Proche de l'église, qui est un des monuments les plus anciens de la contrée, et qui est remarquable par ses chapiteaux historiés ou à figures symboliques, un habitant a découvert, il y a quelques années, un très-bel escalier dont il a retiré trois marches en grès de 3 mètres de longueur et 0 m 40 de foulée ; à la suite de cet escalier était une aire semblable à celle déjà décrite. Dans ces décombres se trouvaient aussi des pans de maçonnerie encore revêtus d'un stuc rouge ayant conservé son poli et tout son brillant.

Des fouilles qui seraient pratiquées dans ces terrains ainsi que dans ceux situés à l'ouest et au nord amèneraient certainement des découvertes intéressantes. Le plateau sur lequel est assis le village domine une vaste étendue de pays et notamment la splendide vallée de la Grosne, à l'extrémité de laquelle se fait voir le château d'Uxelles. Chissey dut être indubitablement un point d'observation au temps de la domination des Romains.

La voie romaine de Mâcon à Autun passait tout près de

là, au hameau de Prayes, avant de pénétrer dans la forêt de Chapaize où elle se divisait en deux branches, l'une ayant sa direction sur Chalon par Etrigny, l'autre tendant à Autun par Saint-Gengoux-le-Royal.

Il ne serait pas hors de vraisemblance que Prayes eût été un gîte d'étape et que, à une telle proximité de cette voie, le chef de la station militaire ait eu sa résidence à Chissey. Notre édifice pourrait avoir été un magasin de vivres ou un petit temple. Je dois dire pourtant que M. Lacroix a cru y voir un établissement de bains particulier.

J'ajouterai que déjà en 1840 M. Teillard me faisait connaître que, sur plusieurs points du territoire de Chissey, on avait trouvé des traces de constructions anciennes sous des amas de tuiles de fabrication romaine ; que l'emplacement occupé par ces constructions embrassait une très-grande étendue de terrain ; que des fouilles y avaient mis à découvert une certaine quantité de tombeaux et des aqueducs, dont quelques-uns faits avec le plus grand soin et sur d'assez grandes dimensions ; qu'il n'était pas rare d'y rencontrer à des profondeurs diverses des lits de cendres et de charbon, ce qui impliquerait l'idée d'un incendie général des habitations ; qu'en 1825, en faisant une excavation pour réparer la fontaine communale, on en avait retiré deux grands vases en marbre d'Italie, d'une construction singulière (j'en ai donné la description dans l'Annuaire de 1843); qu'enfin, dans le même endroit, la terre avait restitué plusieurs fragments de marbre ayant dû appartenir à un dallage. Il n'est pas inutile de dire que cette fontaine existe à cinquante mètres environ de nos récentes fouilles, en contre-bas du plateau ayant son aspect au nord.

En voilà plus qu'il n'en faut pour démontrer que Chissey n'a pas toujours été l'humble village d'aujourd'hui. Il y avait assurément là de somptueuses demeures et une agglo-

mération d'habitants bien supérieure à celle actuellement existante. Je ne serais pas éloigné de croire que deux des chapiteaux qui décorent l'église proviennent des ruines d'une de ces villas ou d'un temple romain.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

EXPOSITION

ET

CONCOURS AGRICOLES

DE L'ARRONDISSEMENT DE MACON

Pour l'année 1865.

COMPTE RENDU (*).

La ville de Saint-Gengoux-le-Royal avait été choisie pour être, en 1865, le siége des concours agricoles organisés par l'Académie de Mâcon. C'était la première fois que cet honneur lui avait été réservé ; elle s'en est montrée digne, et cette fête que l'agriculture de notre arrondissement se donne à elle-même tous les ans, tantôt à Cluny, tantôt à Tournus ou à Mâcon, n'a rien eu à envier cette année à celles des années précédentes. D'habiles dispositions avaient été prises par l'administration municipale afin que l'éclat de cette solennité

Extrait du *Journal de Saône-et-Loire.*

répondît à l'utilité de son but, et l'Académie de Mâcon n'a eu qu'à se féliciter du zèle et du dévouement avec lesquels ses intentions ont été secondées. La salle de l'Arquebuse, ornée avec goût, contenait les produits exposés dont l'ensemble était fort satisfaisant. L'exhibition des animaux, qui avait lieu dans la vaste cour qui y est attenante, était des plus remarquables et offrait les plus beaux types de la race charollaise. Partout circulait une affluence considérable de visiteurs venus de tous les points des cantons voisins et dont l'empressement témoignait que l'intérêt qu'inspirent ces luttes pacifiques du travail des champs grandit de plus en plus chaque année.

A trois heures, au milieu d'une foule nombreuse et animée, a eu lieu la distribution des primes et des médailles. La Fanfare du pensionnat Mathey et la Société chorale ont fait entendre à plusieurs reprises des morceaux qui ont été vivement goûtés par l'auditoire.

M. le baron de Chapuys-Montlaville, sénateur, à qui l'Académie, en l'absence de M. le Préfet, avait déféré la présidence, a ouvert la séance par une allocution que nous voudrions pouvoir reproduire intégralement, mais dont notre mémoire ne nous fournit qu'une incomplète analyse.

Après avoir exprimé les regrets que causait l'absence de cet éminent magistrat et auxquels l'assistance s'est associée par les plus chaleureuses acclamations, il a félicité l'Académie des services qu'elle ne cessait de rendre, par ses concours, à l'agriculture de la contrée. Les bravos ont éclaté lorsque, évoquant le souvenir

d'une visite qu'il avait faite, longtemps auparavant, à cette même ville de Saint-Gengoux, il a rappelé qu'il y était venu « à la suite d'un homme illustre qui, » après avoir traversé et honoré de hautes destinées, » achève dans une retraite laborieuse une vie que » l'histoire enregistrera avec beaucoup d'éclat et de » mélancolie dans les pages privilégiées de nos » annales. »

L'orateur a terminé par quelques paroles à l'adresse des lauréats qui ont été couvertes d'applaudissements.

M. Gustave de Chapuys-Montlaville, député, a prononcé ensuite le discours suivant :

MESSIEURS,

Je veux remercier tout d'abord M. le Président et MM. les membres de la savante Académie de Mâcon d'avoir bien voulu m'inviter à cette fête agricole.

Ce n'est pas seulement par l'étude et la culture des belles-lettres qu'elle s'illustre.

Elle acquiert des droits imprescriptibles à la reconnaissance des populations par le soin jaloux qu'elle apporte à aider les progrès de l'agriculture et par les encouragements qu'elle offre à la bonne moralité dans les campagnes.

J'ajouterai qu'en créant ces concours, en donnant la parole à toutes les intelligences et en laissant une place au milieu de l'outillage des champs à la conversation politique, elle a contribué, pour sa part, au mouvement libéral qui s'est manifesté depuis quelques années. Ce mouvement libéral, le Souverain s'en est emparé, il l'a dirigé, car, de même que la nation française marche à la tête des autres peuples, l'Empereur tient à honneur d'aller en avant et de prendre l'initiative du progrès.

Il semble, Messieurs, que tout ait été dit en agriculture ; mais, comme la terre nourricière qui nous porte, n'est-ce pas là un sujet inépuisable d'études, de découvertes, de phénomènes nouveaux et renaissants ?

Virgile s'écriait enthousiasmé, en parlant de l'incomparable Italie :

Salve, magna parens frugum, saturnia tellus ! (1)

Nous ne sommes pas restés au-dessous de son admiration, et nous pouvons adresser à notre magnifique pays, à cette belle contrée le même salut et les mêmes éloges. Chaque jour lui apporte de nouveaux éléments de prospérité, et nous avons la confiance qu'elle sera dotée d'un chemin de fer dans un avenir prochain. Remercions M. le Préfet de Saône-et-Loire de seconder si parfaitement les vœux de notre chère province ; remercions également le Conseil général qui a ordonné que des études préparatoires fussent faites pour l'établissement d'une ligne ferrée à petite section de Cluny à Chalon par St-Gengoux.

Et à cette occasion, qu'il me soit permis de rendre hommage à l'administrateur distingué qui consacre son temps et son activité aux intérêts de cette ville, et nous donne chaque jour la mesure excellente de son tact et de son intelligence.

Il m'est doux, Messieurs, de vous entretenir de vos récoltes, de vos fruits, de vos fleurs. C'est un aimable sujet dans une année d'abondance. N'attendez pas de conseils!... Vous êtes mes maîtres !

D'ailleurs, je ne vois autour de moi que riches cultures : la fertilité du sol a amené l'aisance, et l'aisance a rendu productives les terres stériles.

---

(1) Virgile, *Géorgiques*, livre II.

Nous sommes au milieu des vignes, et j'ai dessein d'en discourir. Aussi bien c'est notre principale production.

Elle nous vient de la haute Asie, cette généreuse liane, généreuse au degré le plus supérieur, puisqu'elle porte dans ses flancs le raisin doré, orgueil de nos tables et nourriture de nos malades ; le vin, charme et force de notre vie ; le bois, dont les sarments pétillent joyeusement et réchauffent sans énerver ; enfin, son propre engrais, après s'être livrée une dernière fois aux ardeurs de l'alambic!

Aujourd'hui, nous la voyons partout, même en Angleterre, étendre ses rameaux le long des murs exposés au midi. Dans les climats froids, on la possède au moins en treille. Elle égaye une pauvre demeure comme le nid de l'hirondelle la protége. Ses branches montent d'étages en étages, de fenêtres en fenêtres, et, l'automne venu, ses grappes jaunissantes font la joie du repas de famille.

Originaire de Perse, dont le soleil toujours pur fait germer et mûrir les premiers ceps, elle passe en Grèce où elle est cultivée sur ses antiques coteaux, *Bacchus amat colles*, longtemps avant de descendre chez sa sœur et sa rivale, dans la riante Italie.

Les Romains la connaissent ensuite; ils en font leurs délices, et c'est par eux que Marseille, qui, pour notre bien, garde les portes de l'Orient, nous la donne et nous enseigne l'art de la rendre prospère.

Que faisons-nous pour l'améliorer? Qu'avons-nous fait pour la conserver? Il faudrait suivre les leçons du savant docteur Guyot et les mettre en pratique; ses livres sur la matière vinicole sont des traités complets. Il étudie et fait étudier avec plaisir. La science qu'il professe est à la portée de la plus humble intelligence, et nous avons entendu dire à des vignerons qui venaient de l'écouter : « Celui-là, au moins, on le comprend et il dit vrai! »

Il a parcouru les départements qui produisent la vigne et il nous rend compte de ses investigations. J'émettrai un vœu, c'est que ses ouvrages, réduits en format populaire, soient livrés au public à des prix restreints. Quoi qu'il en soit, je crois que je serai ici l'interprète de tous en le félicitant hautement de ses travaux et en lui promettant les plus légitimes succès.

Notre méthode, votre méthode, Messieurs, pour suppléer par les amendements à l'insuffisance du climat souvent brumeux et froid, est excellente. Persévérons! soignons nos plants; prenons quelquefois dans la plaine ceux destinés à la montagne et *vice versâ*.

Si la maladie nous atteint, ne nous décourageons pas : c'est un accident, un fait passager. Gardons-nous d'arracher nos ceps souffrants ; attendons avec patience : l'expérience démontre qu'il est ruineux d'agir autrement. Ce fléau est si bizarre que là où il a sévi pendant trois, quatre, cinq et six années, la récolte suivante est magnifique sans que l'on ait soufré ou chaulé.

Lorsque le vin est *serré*, c'est un vieux mot, préparons aussitôt celui qui doit venir et suivre par les remontages. Fumons le sol caillouteux.

Telle est la pratique ordinaire et sage. C'est le secret de conserver sa vigne verte et fleurie.

Mais nous ne pouvons obtenir, seuls et livrés à nous-mêmes, ce résultat. C'est pourquoi les propriétaires s'entendent avec de braves vignerons. Ils leur fournissent la terre et la plante, et eux les aident de leur travail, de leurs bras, de leur spécialité. Les vendanges arrivées, on partage. Le maître et l'ouvrier ne réclament chacun que la moitié de la récolte. Leurs droits sont égaux.

Fraternelle association qui produit de merveilleux efforts d'activité!

Ainsi, la société gagne en prospérité, en affection mutuelle, en dévouement, tout ce qu'elle aurait perdu sans cette union bienfaisante.

On ne saurait trop encourager de telles associations. Le jour où elles seront pratiquées sur une plus vaste échelle et où elles seront appliquées plus généralement, nous verrons disparaître les luttes incessantes du travail contre le capital.

S'il faut en croire Strabon (1), la vigne est susceptible de vivre des siècles. Il déclare avoir vu et touché de vieux ceps que deux hommes ne pouvaient embrasser. Pline (2), de son côté, rapporte avec naïveté qu'il y avait à *Vesontio* (Besançon) une vigne de plus de six cents ans.

Ce qui est certain, c'est que dans ce dernier pays, en 1793, il existait une treille dont le pied avait plus d'un mètre de diamètre.

Sans descendre aussi loin, je citerai, dans une propriété qui nous appartient, à Chardonnay, des plants excellents encore, ne manquant jamais, et dont la vieillesse verte et vigoureuse compte près de deux cents récoltes abondantes.

Ah! les poëtes du vieux temps avaient raison de chanter la vigne.

Le vin est un présent des dieux! s'écriaient-ils. En effet, c'est l'ami de tous les instants et de toutes les heures, l'hôte fidèle et complaisant du ménage. S'il en faut croire le proverbe populaire, c'est le naïf interprète de la vérité.

N'est-il pas aussi un stimulant pour la pensée!

De même que certaines natures froides ont besoin de la chaleur vivifiante du soleil du midi pour sentir circuler en

---

(1) D'après feu l'abbé Rozier, *Nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique*, tome XIII, article *vigne*, etc.

(2) Ibidem.

elles la santé et la vie, de même il est des idées qui n'éclosent et ne se développent que par une sorte d'excitation matérielle chez les intelligences paresseuses. Viennent le vin et les flacons!... La liqueur échauffe leur apathie, elle fond, elle enlève la croûte glacée de l'enveloppe, et voilà que la poésie s'élance brillante, parée, resplendissante des nuances et des couleurs prismatiques de l'arc-en-ciel.

Elle nous apporte l'inspiration.

C'est dans un verre vide
Qu'on a trouvé la source des chansons (1).

Qui sait si les merveilles des arts que nous admirons chaque jour n'ont pas été maintes fois, dans ce qu'elles ont de capricieux et d'original, le produit d'une imagination emportée et pour ainsi dire fouettée par les rêves d'une hallucination bachique?

Oui, répétons-le, le vin est l'ami universel! Il nous soutient dans le travail; il entretient journellement chez nos populations laborieuses la force et l'énergie! Ce n'est plus une boisson exceptionnelle et privilégiée comme autrefois, c'est une nourriture comme le pain, et Noé est bien notre second père.

Il nous anime dans notre course; c'est un élément de la santé publique.

Quelle ardeur n'a-t-il pas communiquée à nos vaillants soldats dans leurs glorieuses expéditions sous tous les climats?

Avec lui et par lui nous fêtons leur retour et la gloire qu'ils rapportent avec eux.

S'agit-il de la naissance d'un pauvre enfant? On l'appelle pour animer le festin.

---

(1) Nadaud.

Sommes-nous invités aux noces de deux jeunes gens ? Il verse dans leurs cœurs déjà pleins d'espérances les trésors de ses feux assoupis depuis longtemps au fond du vieux cellier, sous le sable et la poussière.

Horace l'a célébré le verre en main, l'âme légère comme la plume :

Sans peser,
Sans rester (1).

Virgile, avec la douceur de son génie caressant. De nos jours, Béranger et Pierre Dupont l'ont immortalisé dans des vers qui sont dans toutes les mémoires et qui nous font tressaillir sous les accents d'une harmonie patriotique et française.

Pétrone nous parle d'un vin de cent feuilles (2), et Pline raconte qu'on en buvait de son temps dont l'âge dépassait deux cents années. Il était si vieux, qu'il était sucré comme du miel. Voulait-il parler du vin de Maronée ou du vin de Chios, chers aux anciens ? J'avoue que je n'ai pas approfondi la question, mais j'ai été frappé de l'appréciation de ce grave personnage, qui trouvait une douceur charmante à déguster une liqueur plus vénérable qu'agréable au palais.

Cependant, si nous consultons l'antique renommée (serait-ce une légende) (3), c'est tout simplement avec un vin de l'année que Bacchus conquit l'Inde. Il s'avançait escorté d'une troupe armée de thyrses et de tambours, couronné de lierre et la coupe en main. La multitude s'effraye et s'émeut. Le dieu achève de l'ébranler en la faisant boire. Bref on lui dresse des autels, on immole en son honneur

---

(1) Victor Hugo.

(2) *Adhuc vina ducentis ferè annis jàm in speciem redacta mellis asperi. Etenim hæc natura vini in vetustate est*, lib. XIV, cap. IV.

(3) *Encyclop. Diderot*, t. II, Bacchus.

boucs et pies, les uns parce qu'ils broutent les bourgeons de la vigne,

Douce et frêle espérance,

les autres parce que le vin délie leurs langues destinées au silence ; et le pays entier se met sous sa protection.

Théopompe (1), qui exalte dans *Athénée* le vin que l'on récolte à Chios, ajoute qu'un certain fils de Bacchus, Œnepion (il tenait de son père), daigna apprendre à ces peuples l'art de cultiver la vigne, et ce fut, assure-t-il, dans ces lieux privilégiés que les hommes goûtèrent pour la première fois ce cordial rose et vermeil.

Et à ce propos, Virgile de dire : C'est le nectar destiné aux immortels, il ne sera pas épargné.

Vina novum fundam Calathis Arvisia nectar.

L'Ecriture sainte elle-même ne dédaigne pas d'adresser de justes louanges aux vignobles de *Sorec*, de *Sébama*, de *Jaser*, d'*Abel*, et Ezéchiel nous fait connaître que le vin de *Chelbon* était exquis et qu'on l'achetait au poids de l'or sur les marchés de la superbe Tyr (2).

Osée, le prophète Osée, nous apprend (3) également qu'il y avait alors sur le Liban, à côté de ces cèdres fameux, qui, après avoir assisté aux premiers jours du monde, semblent destinés à voir la dernière aurore, des coteaux bien exposés chargés de pampres. Là, on préparait un vin odorant à l'usage des Hébreux, qui aimaient fort les boissons parfumées.

On l'employait pur pour les sacrifices offerts au Seigneur. Le vin de *Myrrhe* (Marc., xv, 23), qui était administré aux condamnés à mort et leur évitait par une sorte d'ivresse

(1) *Deipn.*, liv. I.

(2) *Ezéchiel*, chap. XXVII, v. 18.

(3) *Osée*, chap. XIV, v. 8.

les funèbres apprêts ; le vin des *libations*, que l'on répandait sur les victimes avant de les immoler à Dieu ; le vin de *componction*, dont il est parlé dans les *Psaumes*, se préparait aussi dans ces lieux.

Toutefois, ce me semble, à ces vins jeunes ou vieux, j'aurais préféré celui qu'un auteur appelle le *vin de droiture*. C'est un vin net, ferme, qui a du corps sans avoir rien de rude.

Comme l'aime Horace :

Generosum et lene requiro (1).

C'est la qualité de nos produits, Messieurs. Il restaure et réconforte. Pris avec mesure, il ne trouble pas l'économie.

Sans doute, nous devons attribuer ce résultat à la bonté de nos ceps, à notre sol fécond, qui ne produit que des raisins mûrissant complétement ; mais nous devons convenir que la manière naturelle avec laquelle nous faisons le vin y contribue beaucoup. Nous laissons peu fermenter, nous foulons, nous tirons nos cuves et nous remplissons tout de suite nos tonneaux, sans ajouter aucun mélange.

Ce n'était pas de la sorte que procédaient les anciens ; nous n'aurons pas de leçons à prendre d'eux sous ce rapport.

Ils sont nos maîtres dans les lettres et dans les arts. Ils ont eu les premiers l'intuition du grand et du beau, ils n'avaient pas l'expérience qui a favorisé notre génie et nos progrès. Ils ont fondé Thèbes qui avait cent portes ; Babylone et ses jardins suspendus et ses temples d'or et de porphyre ; Ninive avec des murs d'enceinte immenses, revêtus çà et là de portiques aux voûtes émaillées ; Rome dont les restes écroulés nous font oublier les magnificences de Paris. En fait de sculpture, ils ont réalisé ce que nous avons de plus pur : la Vénus de Milo et l'Apollon. Ils nous

(1) Horace, liv. I ; Epist. XV.

ont donné Homère, Virgile, Horace, Sophocle, Euripide, César. Nous les avons atteints, non surpassés. Ils excellent en tout, hélas! excepté dans la manière de faire simplement le vin. Et pourtant Horace n'a de louanges que pour son Falerne !

Ecoutons Galien (1).

Il affirme que les vins d'Asie n'étaient bons qu'autant qu'on avait soin de les enfermer dans de grandes bouteilles et de les pendre au coin des cheminées, afin qu'ils pussent acquérir par l'évaporation une consistance complète. Il semble que ce serait au contraire le moyen d'obtenir un résultat entièrement différent.

Aristote, traitant le même sujet, nous apprend que les vins d'Arcadie se solidifiaient d'une manière si décisive dans les vases où on les enfermait, que l'on était obligé de les briser et de les faire dissoudre dans de l'eau pour les boire.

Remercions les hasards de la destinée d'avoir épargné en partie les monuments des vieux âges et d'avoir anéanti dans sa marche jusqu'aux traces de ce vin détestable qui pouvait vivre mille ans et se buvait difficilement une fois.

Quant aux Romains cités à tout propos, leur méthode était plus rationnelle. Ils commençaient par placer les raisins macérés et foulés dans les cuves, attendaient la fermentation, et transvasaient vin et raisins dans des tonneaux. Puis, pour purifier ce mélange, ils le saupoudraient de myrrhe, de sel, de résine, de plâtre, de craie et même de poussière de marbre. L'opération terminée, ils abandonnaient la mixture à elle-même « *conditura vinorum* » jusqu'au printemps suivant, quelquefois même pendant

(1) *Baccius, de naturali vinorum historiâ : de vinis Italiæ et de conviviis antiquorum.* Lib. VII. Romæ, 1596, in-fol. et Francof., 1607, in-fol. (Le chevalier de Jaucour).

deux et trois ans. Le terme du soutirage arrivé, ils décantaient dans des vases vernissés en dedans, marquaient sur l'amphore le nom du consulat sous lequel le vin avait été obtenu et attendaient pour le boire, les prodigues! l'occasion d'un triomphe de César, les jeux publics ou simplement une réunion d'amis, de lettrés, de philosophes, de parasites ou de flatteurs.

Je m'arrête. Il ne faut pas abuser de la bienveillante indulgence d'un auditoire aimable et distingué.

Je terminerai par une citation. Un auteur (1) fait mention d'une croyance d'après laquelle le bois de la vigne était indestructible, selon les anciens.

Chez les peuples primitifs, il servait à représenter la figure de leurs dieux, et à façonner dans les temples les ornements destinés à en rehausser la magnificence et l'éclat.

Aujourd'hui on a négligé, abandonné même l'art de s'en servir.

Cela tient à ce que les ceps, moins respectés que jadis, n'acquièrent pas le développement et la consistance nécessaires pour les grands ouvrages.

Mais si le bois vulgaire de la vigne ne se prête plus aux exigences du sculpteur dont le ciseau complaisant lui donnait au temps du paganisme les formes imparfaites de dieux et de déesses, le vin généreux qui en découle est devenu par une permission toute puissante le symbole d'un grand mystère.

Depuis dix-huit siècles, depuis la grande Cène, il se transforme et se transfigure chaque jour.

Ne cherchons plus la matière première. Elle a disparu sous l'invocation d'une main consacrée pour faire place à une vertu nouvelle et à une force infinie.

---

(1) L'abbé Rozier.

Ces paroles ont été vivement applaudies.

M. Perrault de Jotemps a lu un rapport sur les concours agricoles, qui a obtenu le plus vif succès. On retrouvera plus loin ce remarquable travail.

Enfin, après une excellente allocution de M. Ducrot, maire de Saint-Gengoux, les noms des lauréats ont été proclamés par M. Charles Pellorce, secrétaire du comité d'agriculture de l'Académie.

Un prix d'honneur, consistant en une couronne de bronze, avait été offert par M. le député de Chapuys-Montlaville pour être décerné au meilleur viticulteur du canton. Cette récompense exceptionnelle a été obtenue par M. Claude Dubois, de Bonnay.

A cinq heures, un fort joli banquet a réuni plus de cent vingt convives, parmi lesquels se trouvaient les autorités locales, les lauréats et un grand nombre des notabilités des environs.

Au dessert, M. G. de Chapuys-Montlaville a porté la santé de l'Empereur dans les termes suivants :

MESSIEURS,

C'est un heureux privilége que de porter la santé du Souverain dans un banquet où il compte autant de sujets dévoués et d'amis que de convives.

Fidèle interprète de vos sentiments, je bois à l'Empereur, à l'Impératrice, au Prince Impérial.

A l'Empereur !

Faut-il, Messieurs, vous redire sa gloire et vous tracer le tableau de ce règne grand par la guerre, grand par la paix ?

Evoquerai-je les noms illustres de Magenta et de Solfé-

rino, nos immortelles victoires qui sont les siennes? Et dois-je vous montrer dans le monde entier les merveilleux effets de sa puissance qui est la nôtre?

Vous dirai-je que le génie de la politique libérale de l'Empereur s'applique à concilier, à apaiser les passions, à rapprocher les dissidents, à rassembler en un seul faisceau national les opinions divisées?

Initiés par lui-même à ses actes, vous en connaissez la sagesse, vous en admirez la prudence et l'harmonie.

Vous aimez l'Empereur parce qu'il vous aime! Vous l'aimez, parce qu'en nous rendant la liberté, l'ordre, la prospérité, il nous a fourni l'occasion de redevenir le plus grand peuple de la terre!

Ici, au milieu de cette belle fête agricole, remercions-le de la protection et des encouragements qu'il ne cesse de nous accorder.

Lui-même nous donne l'exemple des améliorations dans les Landes, qu'il fertilise et assainit; dans la Sologne, qu'il vivifie; à Vincennes, aux environs de Paris, où il possède de vastes fermes et cultive ses domaines.

Il distribue souvent des médailles d'or et d'argent, des prix exceptionnels pour les concours régionaux, des primes de toute nature.

Partout sa main et sa pensée sont présentes.

Rendons à César ce qui est à César.

Vive l'Empereur!

Et maintenant:

A l'Impératrice!

A l'Impératrice, notre gracieuse et vaillante souveraine, qui a fait asseoir à côté d'elle, sur le plus beau trône de l'univers, la grâce, la bonté, la vertu.

Vive l'Impératrice!

Au Prince Impérial, l'espoir et l'avenir de la patrie!

De nombreux cris de *Vive l'Empereur!* ont accueilli ces chaleureuses paroles.

D'autres toasts ont été portés.

M. le maire de Saint-Gengoux a porté un toast à l'Académie et à M. de La Guéronnière, au milieu d'acclamations et de vivats unanimes. M. Ch. Pellorce a gracieusement remercié la ville de Saint-Gengoux de sa généreuse hospitalité. M. Perrault de Jotemps, qui avait quelques moments auparavant retracé avec tant de distinction les différents mérites des lauréats, dans son rapport sur les concours, a porté leur santé dans une chaleureuse improvisation qui a été fort applaudie.

Enfin, M. le Sénateur, répondant en son nom et au nom de M. Gustave de Chapuys-Montlaville à un double toast qui leur avait été porté, a vivement impressionné l'auditoire par une de ces brillantes et chaleureuses improvisations dont il trouve l'inspiration dans son patriotisme et dans le sentiment de la grandeur de la mission si glorieusement remplie par Napoléon III.

La poésie a célébré la fête agricole de St-Gengoux. Mlle Nathalie Blanchet, dont les travaux remarquables ont été déjà couronnés plusieurs fois par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, avait composé de fort beaux vers qui ont été lus au banquet et que nous sommes heureux de reproduire. Les voici :

Saint-Gengoux, 3 septembre 1865.

Si du banquet humain Dieu fit la table immense,
C'est pour y faire asseoir ses enfants réunis.
L'eau du ciel, à pleins bords, remplit ta coupe, ô France!
Et tous sont appelés à boire aux flots bénis.
L'esprit des temps rejoint ceux que l'orgueil sépare,
Le siècle las d'orage aspire à l'unité,
Et chaque homme, humble ou fier, par son travail prépare
Les moissons de l'humanité.

Faites donc circuler la coupe fraternelle,
O fils d'un même père, immortel travailleur!
Buvez à l'avenir de votre œuvre nouvelle,
Et reconnaissez-vous à la force du cœur.
Nous sommes tous liés à quelque glèbe humaine;
Pour tous, la tâche est longue et les soleils sont courts.
Nous jetons la semence ou d'amour ou de haine
Dans le sillon noirci des jours.

Jadis dans notre France, où tombe toute entrave,
Les travaux de la terre étaient de vils labeurs.
L'homme libre des champs n'était qu'un pauvre esclave
Qui mangeait un pain noir trempé de ses sueurs.
Son travail n'avait pas l'attrait de l'espérance;
Et tous ces instruments aux laboureurs si chers,
Honteux sous le fardeau de sa dure existence,
Il les traînait comme des fers.

Mais le travail du peuple a des sueurs fécondes :
A son front la science a rendu la fierté.
Dans sa vigne aux fruits mûrs et dans ses gerbes blondes,
Il recueille fortune, honneur et liberté.
Salut, travail des champs, travail qui régénère!
Ah! vous êtes le pain nourricier du bonheur!
Vous avez des lauriers aussi bien que la guerre,
N'êtes-vous pas un champ d'honneur?

Qui les reconnaîtrait, ces fils courbés naguère,
Qui se livrent entre eux de paisibles combats,
Fécondent avec art le sein de notre mère
Et font germer les fleurs et les fruits sous leurs pas.

Tout cède à leur travail ; l'eau jaillit de la roche
Et coule dans leurs prés en ruisselets d'azur ;
Les entrailles du sol s'ouvrent sous la pioche.
Un sol libre est prodigue et sûr.

Avec un noble orgueil remplissez votre tâche,
La grandeur appartient à qui sait l'acquérir,
Et la honte n'est plus dans ce siècle qu'au lâche
Qui s'endort mollement dans un ruineux loisir.
Toujours jeune pour vous, cette sainte nature
Mûrit votre âme avec ses fruits d'or, frais trésors.
Vos dévouements sont doux et votre gloire est pure,
Car votre vie est sans remords.

Et qu'enviez-vous donc aux foules avilies?
Là-bas c'est l'ombre, ici c'est la réalité.
Vous avez la sagesse, elles ont des folies.
Vous possédez un Dieu que l'on n'a pas coté.
Quand dès le chant du coq vous prenez la faucille,
Vous songez qu'au retour le bonheur vous attend ;
Et vous rentrez, le soir, dans l'heureuse famille,
Les bras lassés, le cœur content.

Le doute, esprit de l'ombre, en vain veut prendre place
Sur la route où le ciel guide le genre humain ;
La lumière se fait et l'humanité passe,
Et le sage s'endort sans peur du lendemain.
Pour les mâles vertus que votre âme s'embrase !
Si la famille un jour tend à se désunir,
Que vos robustes bras servent encor de base
Aux sociétés à venir.

Et toi, France, patrie en tous lieux honorée,
Dont chaque nation a goûté les bienfaits,
Reçois nos vœux d'amour, mère auguste et sacrée,
Qui sais dicter des lois et n'en subis jamais.
Et réunissons tous, dans l'hymne d'allégresse
Qui va faire vibrer les échos de ce lieu,
Ces trois amours empreints d'éternelle jeunesse :
Le travail, la patrie et Dieu.

Cette belle composition a valu à son auteur d'unanimes félicitations. M. le Sénateur s'est fait l'interprète de l'auditoire en disant combien il regrettait de n'avoir à offrir qu'une modeste couronne de fleurs à la jeune et gracieuse muse dont les victoires dans les concours de poésie sont habituellement marquées par des palmes d'or.

RAPPORT

SUR LES CONCOURS AGRICOLES DE L'ACADÉMIE DE MACON EN 1865

PAR

M. PERRAULT DE JOTEMPS.

Pour la première fois, depuis qu'elle a institué des concours agricoles, l'Académie de Mâcon a choisi pour siége de la distribution de ses récompenses la ville de Saint-Gengoux-le-Royal. En transportant successivement dans chaque chef-lieu de canton ses concours annuels, l'Académie a trouvé, nous le croyons, un puissant moyen d'émulation.

Le comité d'agriculture m'a chargé de rendre compte des concours ouverts cette année par l'Académie ; je me bornerai à analyser, aussi rapidement que possible, le travail de mes collègues du jury, qui se sont partagé le soin de visiter les exploitations rurales, les vignes et le bétail.

Qu'il me soit permis, avant de m'acquitter de ma tâche, d'exprimer le regret que nous éprouvons tous de l'absence de M. le baron de La Guéronnière que des motifs de santé retiennent éloigné du département. Nous aurions été heureux de le remercier ici publiquement, au nom de notre

canton, de l'initiative qu'il a prise en demandant au Conseil général l'établissement d'un chemin de fer à petite section qui relierait Cluny à Chalon par Cormatin, Saint-Gengoux, Buxy et Givry. Le Conseil général a ordonné les études provisoires ; espérons qu'elles arriveront à bien. Si, cependant, les populations de notre riche et beau canton n'étaient appelées qu'à participer aux charges que le département va s'imposer pour créer ses nouvelles voies ferrées, sans en espérer pour elles aucun profit ; si, loin même d'en retirer un avantage, elles n'entrevoyaient dans un avenir prochain que la perte certaine du principal débouché de nos 2,000 hectares de vignes, au profit du Mâconnais, elles pourraient s'étonner, à bon droit, d'être obligées de contribuer de leur bourse à un pareil résultat, et elles trouveraient à coup sûr l'inégalité bien choquante entre notre canton et le reste de l'arrondissement. Mais nos intelligentes populations ne se découragent pas, elles savent qu'elles peuvent compter sur leur préfet, qui ne voudra pas laisser son œuvre inachevée. Faisons donc des vœux pour que le gouvernement nous le conserve, et nous serons assurés d'obtenir justice et satisfaction.

Nous devons aussi, Messieurs, des remerciements à M. le sénateur baron de Chapuys-Montlaville et à notre député, qui ont dû, pour assister à cette fête agricole, demander le changement du jour primitivement fixé pour la distribution des récompenses au comice de Loubans, à laquelle ils avaient été conviés. M. Gustave de Chapuys-Montlaville a eu l'heureuse pensée d'offrir un objet d'art qui est venu, bien à propos, augmenter le nombre des récompenses à distribuer ; qu'il veuille bien recevoir nos remerciements et ceux des lauréats qui se sont disputé ce beau prix. J'arrive, Messieurs, au compte rendu des concours et je serai aussi bref que possible.

1er CONCOURS. — ANIMAUX REPRODUCTEURS.

Race bovine.

Ce concours a été remarquable par le nombre et le mérite des vaches présentées ; la catégorie des jeunes taureaux laissait seule à désirer ; le jury chargé de les apprécier a regretté de n'avoir pas plus de prix à sa disposition. Notre belle race charollaise, si recherchée par son aptitude à prendre la graisse et ses qualités comme bête de travail, était assez bien représentée.

13 taureaux, 20 vaches et 37 génisses ont été amenés sur le champ du concours. Quelques-uns de ces animaux, assez bien conformés, du reste, paraissent avoir souffert de la rareté des fourrages par suite de la sécheresse extraordinaire de cette année. Bien des cultivateurs pourront être embarrassés pour les nourrir l'hiver prochain, et plus d'un regrettera sans doute de n'avoir pas songé aux racines, qui auraient été d'un si grand secours cette année. Plaise à Dieu qu'à cette disette de fourrages ne vienne pas se joindre encore la terrible épizootie qui ravage maintenant les étables en Angleterre. Le gouvernement a envoyé deux savants professeurs de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, qui ont mission d'étudier en Angleterre et en Allemagne la marche de ce fléau et les remèdes à lui opposer.

Le jury a examiné avec attention l'exhibition de la race porcine, qui ne présentait rien de bien remarquable. L'importance que la chair de ces animaux a prise dans la consommation en a fait depuis longtemps l'un de ceux dont l'élevage est le plus utile à l'exploitation rurale ; aussi doit-on désirer voir propager les races améliorées qui arrivent promptement et à moins de frais à leur entier développement.

2e CONCOURS. — EXPLOITATIONS LES MIEUX DIRIGÉES.

Un seul concurrent s'est présenté pour prendre part à ce concours, c'est M. Jean Vautrin, propriétaire à St-André-le-Désert. Cet agriculteur cultive un petit domaine de neuf hectares, en terres argilo-siliceuses, à sous-sol imperméable. Dans une terre aussi ingrate, ce cultivateur a fort heureusement vaincu les difficultés, et il a pu obtenir de belles récoltes, comparées à celles de ses voisins. La solution de ce problème réside surtout dans la forte proportion de ses fourrages et de ses racines, au moyen desquels il a obtenu une masse suffisante d'engrais. M. Vautrin, qui possédait un hectare quatre-vingts ares de prairies naturelles, a consacré deux hectares à la luzerne et au trèfle, plus un hectare aux racines, en sorte que les deux hectares et demi de blé qu'il cultive annuellement peuvent être largement fumés. M. Vautrin est le premier qui ait introduit la luzerne et les betteraves dans sa commune ; il cultive avec intelligence et donne des exemples utiles à ses voisins. Ses résultats sont remarquables puisqu'en dix ans il a quadruplé la valeur de sa propriété. Le comité lui décerne une médaille d'argent et une prime de 50 fr.

Nous avons dit, Messieurs, qu'un seul agriculteur s'était présenté pour ce concours. Est-ce à dire pour cela qu'il ne se trouve qu'une seule exploitation rurale bien dirigée dans les cantons de Cluny et de Saint-Gengoux, appelés à concourir? Nous sommes loin de le penser, et nous connaissons bon nombre d'agriculteurs qui ont réalisé d'importantes améliorations foncières et qui n'ont pas cru devoir concourir. Nous savons même qu'un agriculteur distingué du canton de Saint-Gengoux se présente pour la grande prime d'honneur qui sera décernée au mois de mai prochain au concours régional de Mâcon, où nous serions heureux de le voir couronné.

La récolte des céréales, si mauvaise cette année dans nos environs, a découragé, nous le croyons, plus d'un agriculteur

Le prix des blés, qui ne peut se relever, malgré l'infériorité bien constatée de la récolte en France, fait douter de l'efficacité du régime inauguré en 1861 pour la liberté du commerce des céréales. Nos cultivateurs, qui sèment et récoltent le blé à la sueur de leur front, ont bien de la peine à gagner leur vie à ce rude métier.

Sans demander le retour à l'échelle mobile, n'est-il pas permis de désirer que le droit fixe, qui n'est que de cinquante centimes par quintal métrique, soit élevé de manière à rendre les prix rémunérateurs et à permettre aux cultivateurs de payer leurs frais avec les produits de leurs récoltes? En élevant à *deux francs*, par exemple, ce droit fixe par 100 kilog., serait-ce porter atteinte à la liberté du commerce? La réponse est facile quand on considère l'élévation des tarifs douaniers dans la plupart des pays où nos vins peuvent s'exporter, tarif dont le minimum n'est pas inférieur à trois francs le quintal métrique.

Nous ne donnerons pas aux cultivateurs le conseil banal de changer de culture (conseil plus facile à donner qu'à suivre). Mais nous leur dirons : Efforcez-vous d'améliorer vos cultures, augmentez la masse de vos engrais par tous les moyens possibles, diminuez vos frais par l'emploi de bonnes machines.

Vos froments ne rendent, en moyenne, que 12 à 14 hectolitres à l'hectare ; vous pouvez doubler ce rendement, et certains pays privilégiés donnent même jusqu'à 36 hectolitres à l'hectare. Profitez des enseignements qui vous arrivent de toutes parts, et ne manquez pas surtout de visiter avec plus d'empressement que vous ne l'avez fait il y a sept ans le concours régional qui va s'ouvrir à Mâcon l'année prochaine.

3e CONCOURS. — VITICULTURE.

Le concours de viticulture, inauguré en 1863 par l'Académie de Mâcon, a réalisé ses espérances ; l'élan est donné partout, l'émulation est ardente, les progrès sont incontestables. Quatorze concurrents se sont présentés aux suffrages du jury. M. Claude Dubois, propriétaire à Bonnay, laisse bien loin derrière lui ses rivaux, et la culture de ses vignes est sans contredit la plus remarquable de toutes celles que nous avons visitées. Choix des cépages, taille suivant la méthode du docteur Guyot, échalassement avec fil de fer, culture avec la charrue Messager, engrais en suffisante quantité, rien n'y manque.

M. Dubois nous a présenté les comptes des frais et du produit d'un demi-hectare planté en 1859 suivant la méthode nouvelle, mais il est à regretter que pour cette première plantation il n'ait pas choisi le pineau qui s'accommode mieux que le gamay de la taille à long bois et qui donne du vin bien meilleur. M. Dubois l'a reconnu, du reste, et ses nouvelles plantations se font en pineau ou en autres plants de choix. Les travaux de drainage, minage, échalassement avec fil de fer et plantation de 50 ares, ont coûté 1,066 fr. Cette dépense est à peu près égale à la valeur primitive du sol, qui revient donc aujourd'hui à 2,000 fr. environ.

Or, malgré deux années de gelées, cette vigne, âgée de six ans, a déjà rendu, sans compter la récolte pendante qui est fort belle, a déjà rendu, dis-je, 134 hectolitres de vin qui ont été vendus 2,680 fr. M. Dubois, et ce n'est pas là son moindre mérite, a donc prouvé une fois de plus que les capitaux employés avec intelligence aux améliorations foncières pouvaient aussi donner de bons revenus.

Toutes ses vignes, anciennes et nouvelles, sont cultivées avec la charrue vigneronne de M. Messager, et le jury a

pu voir, presque à la veille de la vendange, un cheval d'une docilité remarquable traîner cette charrue sans être guidé par un conducteur, tournant seul au bout de chaque ligne de ceps pour rentrer dans la ligne voisine, au simple commandement du charretier qui tenait les mancherons de la charrue, et pendant tout ce travail pas un cep n'a été endommagé.

M. Dubois a fait plus encore : pour parer au manque de bras qui se fait si vivement sentir dans nos campagnes, il a formé une escouade de jeunes filles qui, dirigées par la plus ancienne d'entre elles, taillent toutes ses vignes, soit au sécateur, soit à la serpe, les ébourgeonnent, les palissent, les effeuillent et font, en un mot, tous les travaux nécessaires après que la charrue a fonctionné.

Ce résultat, Messieurs, n'a pas été obtenu sans peine ; il a fallu une certaine force de caractère pour lutter contre les quolibets des uns, l'ignorance et le mauvais vouloir des autres. Aujourd'hui cependant on ne rit plus, et sept ou huit jeunes filles trouvent dans les vignes de M. Dubois un travail fructueux qu'elles exécutent avec beaucoup d'intelligence.

L'Académie est heureuse d'avoir, cette année, à décerner une récompense exceptionnelle généreusement offerte par notre député. C'est vous, Monsieur Dubois, que le jury a désigné pour recevoir cette belle couronne que vous avez si bien méritée ! Puisse cette récompense exceptionnelle augmenter encore l'émulation parmi nos agriculteurs et viticulteurs qui ne manqueront pas d'aller chercher des exemples près de vous.

L'Académie a accordé, en outre, 4 médailles d'argent, 5 médailles de bronze et 2 mentions honorables aux viticulteurs dont les noms seront proclamés tout à l'heure. Vous remarquerez parmi eux, Messieurs, deux instituteurs,

celui de Salornay-sur-Guye et celui de Saint-Gengoux, qui, tout en tenant leur école de manière à obtenir chaque année des éloges mérités, profitent de leurs courts loisirs pour propager autour d'eux les bonnes méthodes et donner l'exemple des progrès agricoles.

4e CONCOURS. — DRAINAGE.

Le candidat qui se place en première ligne est encore M. Dubois, de Bonnay.

Cet intelligent agriculteur a drainé et nivelé un pré marécageux de trois hectares ; ce travail a été parfaitement dirigé. Les eaux d'une terre supérieure, également drainée, et celles d'une source voisine, ont été amenées dans un vaste fossé ou réservoir de 80 mètres de long, 4 mètres de large et 1 mètre 50 de profondeur, pouvant déverser pour l'irrigation près de 500 mètres cubes d'eau et se remplir deux fois par semaine.

Là, comme pour les vignes, M. Dubois n'a pas craint de confier de gros capitaux à la terre. En effet, son pré était estimé dans le principe ..... 12,000 f.

La dépense, qui n'est pas achevée, pourra aller à 8,000

En conséquence, ce pré lui reviendra à.... 20,000 f.

Or, le travail une fois terminé, ce pré vaudra certainement plus que cette somme, et il rapportera 300 à 350 fr. par hectare, au lieu d'un produit de 80 fr. qu'il donnait auparavant.

Le jury a demandé pour M. Dubois une médaille d'argent pour son drainage.

J'ai hâte d'en finir, Messieurs, et de céder la parole au Secrétaire perpétuel de l'Académie, à qui revient l'honneur de proclamer les noms des lauréats.

LISTE DES LAURÉATS.

1er CONCOURS. — RACE BOVINE.

1re CATÉGORIE.— *Taureaux âgés de 15 à 20 mois.*— 1re prime, de 100 fr., à M. Jean Bordet, de Cortevaix; 2e prime, de 70 fr., à M. Pierre Barthélemy, de Curtil-sous-Burnand.

2e CATÉGORIE. — *Taureaux âgés de 21 à 30 mois.* — 1re prime, de 100 fr., à M. Pierre Gobet, de Cluny; 2e prime, de 60 fr., à M. Antoine Lécuyer, de Salornay; 3e prime, de 40 fr., à M. Antoine Jean-Jean, de Chazelles, commune de Cormatin.

CONCOURS DES GÉNISSES. — *Génisses de 15 à 30 mois.* — 1re prime, de 80 fr., avec une médaille d'argent (récompense hors ligne), à M. Adenot, de Burzy; 2e prime, de 60 fr., à M. Pierre Thomas, de Sainte-Cécile; 3e prime, de 25 fr., à M. François Delorme, de Saint-Gengoux; 4e prime, de 25 fr., à M. Nicolas Létourneau, de Bissy-sous-Uxelles; mention honorable avec médaille de bronze, à M. Antoine Lécuyer, de Salornay.

CONCOURS DES VACHES. — 1re prime, de 80 fr., avec une médaille d'argent (récompense hors ligne), à M. Adenot, de Burzy; 2e prime, de 60 fr., à M. Théodore Talmeuf, de Sailly; 1re mention honorable, avec médaille de bronze, à M. François Degivry, de Savigny; 2e mention honorable, avec médaille de bronze, à M. Joachim Gaudet, de Grevilly.

RACE PORCINE.

Verrats âgés d'un an à trois ans. — Prime de 30 fr., à M. Poulachon, de Cortevaix.

Truies âgées d'un an à trois ans. — Prime de 20 fr., à M. Garandaux, de Saint-Gengoux.

Animaux hors concours. — Prime de 20 fr., à M. Lacroix, de Saint-Gengoux, pour un lot de huit cochons de race charollaise; prime de 15 fr., à M. Dutartre, de Burnand, pour un lot de six cochons de même race.

2e CONCOURS. — EXPLOITATIONS RURALES LES MIEUX DIRIGÉES.

Une médaille d'argent avec prime de 50 fr., à M. Vautrin, de Saint-André-le-Désert.

3e CONCOURS. — VITICULTURE.

Prix hors ligne. Une couronne de bronze offerte par M. G. de Chapuys-Montlaville, député, et une prime de 100 fr., à M. Claude Dubois, de Bonnay.

Médailles d'argent. MM. Descombes, instituteur à Salornay; Antoine Desmurs dit Galland, vigneron de M. Dunoyer, à Saint-Gengoux; Mathey, instituteur à Saint-Gengoux; Bouteloup, vigneron de M. Laborier, à Burnand.

Médailles de bronze. MM. Guigue, vigneron de M. Ducrot-Talmard, de Saint-Ythaire; François Chevrot, vigneron de Mme veuve Gressard, à Savigny-sur-Grosne; Victor Pertuizot, propriétaire à Curtil-sous-Burnand; Jean Poizat, vigneron de M. Million, à Savigny-sur-Grosne; Claude Descombes, de Bonnay.

Mentions honorables. MM. Guillaume Piguet, propriétaire à Savigny-sur-Grosne; Guillaume Lataud, vigneron de M. Chambard, àSa vigny-sur-Grosne.

4e CONCOURS. — DRAINAGE.

Médaille d'argent, à M. Claude Dubois, propriétaire à Bonnay.

5e CONCOURS. — SERVICES RURAUX.

AGENTS AGRICOLES. — *Mention très-honorable*, à Mlle Jeanne Baron, servante de ferme; douze ans des meilleurs services chez M. Gelin, de Montmelard.

VIGNERONS. — *Médailles d'argent avec primes de 25 fr.* MM. Griveau, vigneron depuis 49 ans chez M. Dunoyer, propriétaire à la Chassagne, de Saint-Gengoux; Jean Greuzard, vigneron depuis 30 ans chez M. Baudras, de Saint-Gengoux.

Médailles de bronze avec primes de 15 fr. MM. Charles Meulien, vigneron depuis 25 ans dans le même domaine, appartenant à M. Ducrot, propriétaire à Saint-Gengoux; Philibert Guigue, vigneron depuis 16 ans chez M. Brusson, propriétaire à Saint-Gn goux.

6e CONCOURS. — EXPOSITION. — 62 *exposants.*

Médailles d'argent. M. Mugnier-Morain, jardinier à Saint-Gengoux, pour une collection de fruits et l'ensemble de son exposition; M. Barbier, fabricant de machines à Tournus, pour l'ensemble de son exposition de machines et d'outils agricoles, et principalement pour un vannoir perfectionné, une ratissoire-sarcleuse à cheval et une houe à cheval.

Médailles de bronze. MM. Dutartre et Latour, jardiniers à St-Gengoux, pour leurs fruits et légumes; Jules Baudras, pour produits de tartre; Jean Bordet, de Cortevaix, pour du beurre; Delorme, pour fleurs et arbustes.

Mentions honorables. MM. Claude Monnier, de Savigny-sur-Grosne, raisins; Brusson-Pelletier, de Saint-Gengoux, fruits; Trébignaud, de Cormatin, fruits et courges; Larayé, de Cormatin, fruits; Tiers, coutelier à Saint-Gengoux, instruments pour la taille; Claude Durand, de Savigny, chanvre; Léon Duréault, de Burzy, poules blanches croisées; Bourgeon, de Saint-Clément-sur-Guye, ruches à miel; Faucillon, de Saint-Gengoux, bonne confection d'alambics; Plissonnier, de Loisy, pour une charrue tourne-oreilles; Dubois, de Bonnay, pour importation de la charrue Messager pour la culture de la vigne; Pousserit, de Saint-Gengoux, pour un pressoir à écraser le raisin.

Le Secrétaire du Comité d'Agriculture,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1865.

(SÉANCE DE RENTRÉE.)

Présidence de M. CH. ROLLAND, président.

Membres présents : MM. Aubert, Berthaud, Bouchard, Chavot, Dunand, Duperron, Gaudier, Labbé, Lacroix, Francisque Lacroix, Michon, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Ch. Pellorce, de La Rochette, Ch. Rolland, Saulnier, Siraudin.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Goujon, de Chalon-sur-Saône, fait hommage d'un volume de poésies intitulé : *Gerbes déliées.*

M. Ebrard, membre correspondant, adresse une brochure ayant pour titre : *Flore médicale.*

M. Bouillet envoie un opuscule intitulé : *La question d'Alesia.*

M. Ch. Pellorce, au nom du Comité d'agriculture, rend compte des concours agricoles qui se sont tenus à St-Gengoux-le-Royal.

M. J. de Parseval-Grandmaison rappelle qu'en 1857 il saisit l'Académie d'un projet d'organisation de congrès agricole qui aurait été ouvert par elle au moment du Concours régional dont Mâcon devait être le siége l'année suivante. Différentes circonstances rendirent impossible l'exécution de ce projet à cette époque. Dès 1863, il renouvela cette proposition. Le Comité d'agriculture l'appuya vivement. Il croit devoir de nouveau soumettre la question à la Société et provoquer une décision que rend urgente l'approche du Concours régional de 1866.

L'Académie, après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. J. de Parseval-Grandmaison et décide que l'autorisation nécessaire sera demandée à l'autorité supérieure.

M. Ch. Rolland entretient l'assemblée de propositions émanant du Comité d'agriculture et relatives à la création d'un Comice agricole placé sous le patronage de l'Académie. La discussion de ces propositions est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. Berthaud, Chavot, Dunand, Aubert, J. de Parseval-Grandmaison et Ch. Rolland.

M. Ch. Pellorce, au nom de M. Guillemin, membre correspondant, donne lecture de la poésie suivante qui est vivement applaudie.

NOËL.

SONNET.

Une étrange rumeur a traversé les airs,
Le vieux monde a croulé sur sa base affaissée,
Delphes n'a plus de voix pour la foule empressée,
Les Dieux, dit-on, sont morts, de l'Olympe aux Enfers.

Le Thyrse et le Trident, l'Arc et le Caducée,
Gisent abandonnés dans les temples déserts;
Comme s'éteint l'éclair dans les cieux entr'ouverts,
Des immortels la gloire ainsi s'est éclipsée!

C'en est fait de Vénus et de son fils Eros,
Et du peuple des Dieux vivant dans le Paros,
Riante fiction à jamais exilée!

Quel prodige a causé cet épouvantement?
Dans un hameau perdu là-bas en Galilée,
D'un enfant au berceau, c'est le vagissement.

On procède ensuite au renouvellement du bureau pour l'année 1865-1866. Sont nommés : président, M. Saulnier; secrétaire-adjoint, M. Dunand.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire perpétuel,
CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 DÉCEMBRE 1865.

(SÉANCE EXTRAORDINAIRE.)

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON.

Membres présents : MM. Aubert, Boussin, Chavot, Dunand, Gaudier, Duperron, Lacroix, Michon, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Il est procédé à la désignation d'une commission pour examiner les pièces de poésie envoyées tant sur Vercingétorix que sur des sujets laissés aux choix des auteurs.

Cette commission est composée de MM. Bouchard, Gaudier, Saulnier et Ch. Pellorce.

M. J. de Parseval-Grandmaison fait connaître à la Société qu'elle a été autorisée par M. le Préfet à tenir un congrès agricole à l'époque du Concours régional de 1866. Il donne lecture du projet de circulaire suivant, qui est adopté par l'assemblée.

Mâcon, le 26 décembre 1865.

Monsieur le Président,

L'Académie de Mâcon vient d'être autorisée officiellement à tenir un congrès agricole au mois de mai prochain, époque à laquelle un concours régional doit s'ouvrir dans le chef-lieu de Saône-et-Loire.

Elle a décidé que les Sociétés et Comices agricoles de la région seraient invités à envoyer des délégués à ce congrès qui, sans doute, recevra l'adhésion de tous; et elle a chargé son comité d'agriculture d'organiser cette grande réunion dont l'utilité ne saurait être méconnue.

Permettez-nous, Monsieur le Président, de nous concerter dès aujourd'hui avec vous sur cette œuvre importante, dans l'espoir que la Société ou le Comice que vous présidez voudra bien y coopérer.

Voici les points sur lesquels nous prenons la liberté d'appeler votre attention et celle de votre Société.

Il s'agit surtout de rédiger le programme des questions à discuter pour le soumettre à l'autorité supérieure dont il devra recevoir l'approbation. Mais la rédaction de ce programme, le nombre et le choix des questions qui doivent y figurer dépendent du but principal que l'on se proposera et du temps qu'il sera possible de consacrer à l'examen et à la discussion des questions.

Notre comité pense que, dans un congrès réuni à l'occasion et sur le théâtre même d'une exposition agricole, il importerait non-seulement d'étudier les besoins généraux de l'agriculture tels qu'ils se feront sentir au moment de la réunion, mais encore de se livrer à une étude particulière de l'exposition et des applications qui pourraient être faites dans notre région, des enseignements qu'elle aura fournis.

Et, pour atteindre ce double but, il nous semble que le congrès devrait se constituer la veille même du jour où l'exposition sera ouverte au public, et renvoyer à des commissions spéciales l'examen des questions du programme et des mémoires que des membres du congrès pourraient avoir préparés pour chacune d'elles.

Des commissions seraient nommées en même temps pour procéder à la visite de l'exposition et préparer des rapports sur les résultats de cette visite.

Les commissions fonctionneraient pendant la durée de l'exposition, et le congrès entendrait leurs rapports et les discuterait dans des séances générales, qui commenceraient le lendemain de la séance solennelle et de la distribution des prix du concours régional. Ces séances dureraient deux ou trois jours, en sorte que les membres du congrès, arrivés pour la séance d'ouverture, passeraient une semaine au plus à Mâcon. Ceux qui n'auraient pas autant de temps à donner au congrès, pourraient n'y venir que pendant les derniers jours consacrés aux discussions.

Les Sociétés ou Comices agricoles qui ne pourraient envoyer de délégués au congrès seront admises à adresser des mémoires pour y être communiqués en leur nom.

Mais, pour faciliter le travail préparatoire, il est à désirer que les mémoires rédigés sur les questions du programme soient transmis à l'avance à l'Académie de Mâcon.

Quant au programme, notre comité d'agriculture pense qu'il doit avoir pour objet :

1° D'ouvrir une véritable enquête sur la situation de l'agriculture dans notre région, de rechercher les causes de ses souffrances et les moyens d'y remédier ;

2° D'étudier les questions importantes qui se rattachent au progrès agricole, soit directement, telles que celles de l'amélioration des races bovine, ovine et porcine dans nos contrées, de l'extension des irrigations, du drainage et de l'enseignement agricole ; soit indirectement, telles que celles des institutions de crédit agricole et des moyens propres à combattre l'émigration des populations rurales dans les villes ;

3° D'ouvrir aussi une enquête sur la production viticole et de rechercher les causes de ses souffrances sur certains points de notre région, particulièrement en ce qui concerne le coupage des vins et les fraudes et falsifications dont ils sont l'objet ;

4° D'étudier les questions importantes qui se rattachent au progrès de la viticulture, à l'extension de ses débouchés, et aux procédés de vinification.

Pour que les questions du programme puissent être examinées en peu de jours par les commissions et discutées pendant les quelques séances du congrès, il importe, ce nous semble, de ne pas trop les multiplier et surtout d'en écarter toutes celles que les Sociétés et Comices agricoles pourraient, chacun chez soi, trancher suffisamment sans

recourir à une réunion plus générale et sans émettre des vœux destinés à être soumis au gouvernement.

Parmi ces vœux, nous ne comptons pas celui de la publication d'un code rural, parce qu'il paraît certain que le projet doit en être soumis à la prochaine législature ; mais, pour le cas où il ne serait pas encore adopté à l'époque du congrès, on pourrait introduire, dans un programme supplémentaire, les questions les plus importantes et les plus controversées, telles que celle de la propriété du lit des cours d'eau non navigables.

Aussitôt après la clôture du congrès, le comité d'agriculture de l'Académie s'occupera de la publication des procès-verbaux des séances du congrès, en y joignant les mémoires qu'elle aura reçus ou des extraits de ceux qui ne pourraient pas être publiés en entier.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer peuvent suffire, Monsieur le Président, pour vous faire apprécier l'importance et l'utilité du congrès ; soyez assez bon pour les communiquer à votre Société (ou Comice), dont nous réclamons l'adhésion. Si elle veut bien nous la donner, priez-la de s'occuper immédiatement de la rédaction des questions qui lui paraîtront les plus utiles à examiner ; notre comité d'agriculture désire en recevoir la note le plus promptement qu'il sera possible, mais au plus tard le 20 janvier prochain. Dès que le programme, rédigé d'après les notes des diverses Sociétés de notre région, aura été approuvé par l'autorité supérieure, nous nous empresserons de vous le communiquer.

Nous avons l'honneur d'être, avec une considération très-distinguée, Monsieur le Président, vos très-humbles et obéissants serviteurs.

Le Président du Comité d'agriculture,
J. DE PARSEVAL-GRANDMAISON.

Le Secrétaire,
CH. PELLORCE.

L'assemblée entend le rapport qui lui est fait par la commission nommée pour examiner le projet de création d'un comice agricole, et prend connaissance d'un règlement soumis à son examen.

Ces diverses communications sont l'objet d'une vive discussion, et la décision est renvoyée à une prochaine séance, par le motif qu'aux termes du règlement, aucun changement aux statuts de l'Académie ne peut être fait hors la présence des deux tiers des membres résidants.

M. Ch. Pellorce donne lecture de la note suivante, adressée par M. Gossin, cultivateur, professeur d'agriculture à l'Institut normal agricole de Beauvais, membre de la Société d'agriculture de Compiègne.

Ainsi que nous l'avons établi à plusieurs reprises, l'enseignement agricole présente deux branches distinctes : *enseignement classique*, *enseignement professionnel.*

Restreint à certains principes généraux, l'enseignement *agricole classique* s'adresse à l'enfant et au jeune homme, dans les classes tant de l'enseignement primaire que de l'enseignement secondaire ; il répond à ce que disait Olivier de Serres :

Le fruit de l'Agriculture étant commun et salutaire à toutes sortes de personnes, aussi de tous hommes cette belle science doit estre entendue.

A la fois théorique et pratique, l'*enseignement agricole professionnel* concerne spécialement ceux qui veulent se livrer à l'agriculture, et il comprend des œuvres de plusieurs genres : *instituts agricoles, fermes-écoles, écoles d'irrigation, de drainage, de sériciculture,* ou de toute autre branche de l'art cultural ; *colonies d'orphelins et pénitenciers agricoles.*

Basées sur dix-huit ans d'expérience, nos doctrines, par rapport à l'enseignement classique agricole, ont été exposées dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture de Compiègne* et dans le numéro 3 des *Annales de l'Institut agricole de Beauvais*. Aujourd'hui, nous nous proposons de résumer ce que l'organisation de cette école nous a révélé au sujet des Instituts d'agriculture, œuvre principale qui domine toutes les autres branches de l'enseignement agricole professionnel.

L'Institut agricole, ou école supérieure d'agriculture, est appelé à réunir des fils de cultivateurs ou de propriétaires, se destinant soit à l'agriculture proprement dite, soit au professorat agricole, soit à cette carrière, trop peu connue, qui consiste à administrer, dans un sens favorable aux intérêts du sol, les biens ruraux dont on se trouve possesseur.

Le premier institut de ce genre, celui de Mœgelin, a été créé en Prusse, au commencement de ce siècle, par l'illustre Thaër. Bientôt après, les divers Etats de l'Allemagne ont possédé un ou plusieurs établissements analogues. L'un des plus célèbres est celui de Hohenheim, fondé par Schwertz sur un des domaines du roi de Wurtemberg.

Mathieu de Dombasle a la gloire d'avoir, en France, commencé cette œuvre importante par la création de l'Institut de Roville, qui a subsisté de 1821 à 1841.

En 1827, l'Institut de Grignon a été établi, sur un domaine de la couronne, par M. Bella et par une société d'actionnaires.

Sans parler de l'école de Coëtbo, en Bretagne, qui n'a vécu que trois ans (1833 à 1836); de celle de Saint-Angeau (Cantal), créée en 1848, et bientôt après fermée faute d'élèves; sans parler enfin de l'Institut agronomique de Versailles, fondé en 1848 et supprimé lorsqu'il commen-

çait seulement à s'organiser ; nous apercevons encore l'Institut de Grand-Jouan, près Nantes, établi par un éminent agronome, M. Rieffel ; celui de La Saulsaie, près Lyon, créé par M. Nivière ; enfin, l'Institut de Beauvais, créé en 1855 par les frères des écoles chrétiennes, et constitué en 1861 par l'adoption d'un règlement définitif. Grignon, Grand-Jouan, La Saulsaie, ont aujourd'hui le titre d'*Ecoles impériales*.

Le personnel des élèves de ces trois écoles ne s'élève pas à 160 ; chiffre très-faible, si l'on réfléchit qu'il faut compter par milliers les fils de cultivateurs et de propriétaires auxquels l'enseignement des instituts agricoles pourrait s'adresser utilement.

Bien qu'en France l'œuvre dont il s'agit date déjà de quarante-cinq ans, elle se trouve donc réellement encore à l'état d'enfance. Pour qu'elle grandisse, en rendant au pays les services qu'on doit en attendre, deux conditions sont nécessaires :

1° Développement des vocations agricoles par l'instruction publique améliorée dans le sens agricole, en d'autres termes, par l'*enseignement classique agricole ;*

2° Perfectionnement des Instituts professionnels agricoles au double point de vue de l'éducation et de l'instruction.

§ I.

DÉVELOPPEMENT DES VOCATIONS AGRICOLES PAR L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

Lorsqu'en 1848 on décida la création de l'Institut agronomique de Versailles et de vingt écoles supérieures d'agriculture, dites *régionales*, la Société d'agriculture de Compiègne mit à l'ordre du jour la question de savoir s'il n'y avait rien à faire pour compléter ce vaste ensemble.

Rapporteur d'une commission qui étudia la question sous toutes ses faces, nous nous sommes exprimé alors de la manière suivante :

« L'agriculture, sans doute, a le mérite de pouvoir s'exercer sans diplôme. Mais plus compliquée qu'on ne le pense d'ordinaire, elle gagnerait singulièrement à compter, parmi ceux qui la pratiquent, le plus grand nombre possible de personnes initiées aux sciences. *La science*, disait Olivier de Serres, *est l'âme et comme le flambeau de l'expérience.*

» Quant aux lettres, elles sont trop étrangères à la plupart des cultivateurs, en sorte que, faute de pouvoir produire facilement par écrit ou de vive voix leurs idées, généralement pleines de sens, ils n'obtiennent pas toujours, dans l'ordre social, la part de considération et d'influence qui leur est due.

» Celui dont l'exploitation devrait servir de modèle à toute une contrée est parfois inconnu à quelques pas de sa ferme, et beaucoup de faits agronomiques très-intéressants restent ignorés, parce que celui qui les observe manque trop souvent des moyens de les faire connaître, je veux dire de l'étude des lettres qui ennoblissent, propagent et vivifient tout.

» Ce n'est pas que, parmi les cultivateurs aisés, il ne s'en trouve de très-distingués, tant dans les sciences que dans les lettres. Malheureusement, ces grenadiers de l'agriculture, si je puis me servir d'une telle expression, sont en trop petit nombre.

» Les études libérales manquent donc un de leurs principaux objets, qui devrait être de féconder l'occupation par excellence du genre humain. L'élève qui, dans la durée de ses classes, n'a pas entendu prononcer un seul mot ayant pour objet de diriger ses goûts vers cette profession,

libérale entre toutes, passe, au sortir du collége, ses plus belles années aux abords d'autres carrières trop encombrées. Tandis que quelques-uns réussissent, beaucoup échouent. L'état militaire est la ressource des plus courageux; d'autres, dans une existence dont la mansarde d'étudiant possède le secret, continuent l'usure de leur corps, de leur intelligence, de leur âme. On en voit alors à l'œil provocateur, au visage pâle, aux bras décharnés, on en voit qui, dans un tel état, songent à la vie rurale.

» Suivons-les d'abord à l'Institut agricole.

» Ils assistent aux cours; les rédigent le moins qu'ils peuvent; veulent savoir promptement semer et labourer. Quant aux autres travaux pratiques, ils s'en soucient peu; la fatigue n'est pas de leur fait. Il en est autrement des pipes culottées, du cabaret voisin... Peu à peu on disserte sur l'assolement de Norfolk, sur la race Durham, sur la prééminence de telle charrue.

» Devenu très-habile, du moins le croit-on, on veut s'enrichir et gagner vite. Centaine d'hectares, centaine de mille francs! Bagatelle pour ces agronomes de haute science! Ils ne comprennent que la théorie des gros capitaux et la culture des grands domaines. Mais malheur à l'imprudent qui leur confie sa terre et sa bourse!

» Ce n'est pas tout: après quelques années de pratique désastreuse, une nouvelle ressource leur apparaît dans les fonctions publiques qui se rapportent à l'agriculture. Inspections, chaires, directions, sous-directions agricoles, tout est audacieusement sollicité; ce qui rend les bons choix très-difficiles dans cette partie neuve et si importante du service public.

» Le développement décrété en faveur de l'enseignement professionnel agricole suffira-t-il pour changer cet état de choses?

» Nous ne l'espérons pas, disions-nous.

» Sans doute, cet enseignement affermirait, par une instruction à tous égards convenable, la vocation agricole, si elle existait ; mais il ne pourra pas la faire naître. Tel n'est pas, tel ne peut être le but d'un enseignement professionnel. Ce qui le prouve, c'est l'âge auquel on sera admis dans les établissements projetés ; puisqu'il résulte de l'ensemble du décret que les élèves seront des jeunes gens de 16 à 20 ans, par conséquent des sujets dont l'éducation première sera terminée, et dont les tendances seront arrêtées.

» Réduits à leurs forces seules, ces établissements ne répondront donc pas au vœu du pays ; ils ne guériront pas la plaie que nous avons signalée, ils ne ramèneront pas à la ferme le jeune homme sorti de la ferme. Ils manqueront d'élèves distingués. Bien plus, s'ils sont créés en aussi grand nombre que l'indique le décret, ils manqueront d'élèves... »

C'est ainsi que nous nous exprimions en 1848. Or, les faits ne nous ont-ils pas complétement donné gain de cause ? La seule école régionale d'agriculture qui ait été établie en exécution du décret de 1848, Saint-Angeau, n'a pas eu d'élèves. Celle de La Saulsaie n'en a réuni, pendant longtemps, qu'un nombre très-insuffisant, 6 à 10. L'Institut le mieux doté, le mieux placé et le plus ancien, Grignon, posséderait-il lui-même un personnel sérieux sans le secours des sacrifices que s'imposent l'Etat et plusieurs départements pour offrir à un certain nombre d'élèves des bourses et des demi-bourses, et pour réduire, en faveur des autres, la pension au-dessous du prix coûtant ?

Voilà la preuve la plus concluante que l'avenir de l'enseignement professionnel agricole dépend de cet autre en-

seignement agricole que nous appelons *enseignement classique*. Constituez celui-ci ; par la force des choses, vous aurez pour celui-là des sujets capables.

Aussi y a-t-il lieu de féliciter sincèrement le ministre actuel de l'instruction publique, M. Duruy, pour l'initiative qu'il a prise d'un enseignement secondaire spécialement préparatoire aux écoles professionnelles. Si, dans cet enseignement, l'agriculture tient une place suffisante, il déterminera de nombreuses vocations agricoles et favorisera ainsi l'extension des Instituts d'agriculture, moyennant toutefois certaines conditions de perfectionnement qu'il nous reste à examiner.

§ II.

PERFECTIONNEMENT DES INSTITUTS PROFESSIONNELS AGRICOLES.

Education morale et religieuse.

Dans la préface de son immortel ouvrage, le patriarche de l'agriculture française, Olivier de Serres, définit sommairement l'art agricole dans ces trois mots : *Science, expérience, diligence; dont le fondement*, ajoute-t-il, *est la bénédiction de Dieu, laquelle nous devons croire estre comme la quintessence et l'âme de nostre mesnage, et prendre pour principale devise de nostre maison cette belle maxime: Sans Dieu, rien ne peut profiter. Là-dessus nous bastirons notre agriculture.*

Ces belles vertus, dit-il ailleurs en parlant des vertus chrétiennes, *seront à nostre père de famille asseurées guides et adresses à la vraie science d'agriculture.*

Conformément à ces préceptes, dont il serait superflu de démontrer l'évidence, les directeurs d'un Institut agricole doivent, avant tout, s'attacher à procurer à l'élève le bienfait d'une éducation parfaite au point de vue des mœurs et du sentiment religieux. De leur part, l'exemple

doit accompagner le précepte ; ce qui ne suffirait pas encore sans le secours d'une surveillance de tous les instants.

Afin qu'elle puisse s'exercer, l'Institut ne doit recevoir que des élèves internes. Il faut de plus que les sorties soient permises rarement, sur la demande expresse des familles et seulement à des sujets éprouvés ; que les réunions dans les chambres, les *à-parte* loin des camarades et des professeurs soient autant d'infractions à la règle. Quant aux lieux de réunions autorisées, tels que salles d'études et de jeux, réfectoires, terrains d'exercice, etc., l'œil des maîtres ne doit jamais les perdre de vue.

Cette surveillance passera inaperçue, si l'on exige de l'élève des occupations incessantes. Ici, pas de difficulté sérieuse : les études agricoles, les unes théoriques, les autres pratiques, sont justement de nature à pouvoir se combiner entre elles, de sorte que les premières délassent le corps en exerçant l'esprit, et que les secondes procurent un repos et un exercice inverses. C'est donc à peine si, dans la règle d'un Institut agricole, le travail doit présenter quelque courte solution de continuité. Les promenades faites en vue d'observations scientifiques et agricoles suffisent aux parties de plaisir.

Ce n'est pas tout : nous voulons, dans l'intérêt des mœurs, qu'à l'influence du travail assidu vienne se joindre le secours d'une piété sincère. Rien ne doit donc être négligé pour fortifier le sentiment religieux au sein de ces âmes ardentes qui, si elles ne brûlent pas pour l'auteur de tout bien, se consumeront d'un feu dangereux.

De telles conditions étant remplies, l'Institut agricole inspire confiance aux familles ; il attire les élèves bien disposés ; il éloigne les médiocres ; il guérit les faibles ; il augmente la vertu des forts ; il prépare, en un mot, au profit de l'agriculture, des cœurs généreux, des âmes robustes.

Etudes.

Les études d'un Institut professionnel agricole doivent comprendre :

1° L'agriculture théorique et pratique ;

2° La plupart des sciences dans leurs applications à l'art agricole.

Avant d'y être admis, il faut savoir écrire sans fautes d'orthographe et de français ; posséder, en outre, l'arithmétique jusques et y compris l'extraction des racines.

Dans l'état actuel, beaucoup de candidats laissent à désirer sous ce rapport. Un examen d'admission doit donc être exigé. En cas d'insuccès, si le sujet manifeste un goût sérieux pour l'agriculture, il convient cependant de l'admettre : on le place provisoirement dans une division préparatoire, où il reçoit des leçons d'arithmétique et de français, en même temps qu'on le familiarise déjà avec les exercices pratiques de la vie rurale.

Les études des élèves qui ont passé avec succès l'examen d'admission comportent au moins trois années de cours, échelonnées de la manière suivante :

Première année : agriculture théorique et pratique, arboriculture et jardinage, zoologie, dessin linéaire, physique, géométrie théorique.

Deuxième année : agriculture théorique et pratique, arboriculture et jardinage, comptabilité, zootechnie, droit rural, botanique, chimie, dessin linéaire et architecture, géométrie pratique.

Troisième année : agriculture et économie rurale, chimie appliquée, botanique, zootechnie, mécanique, géologie, géométrie pratique, droit rural.

Un tel programme serait excessif, si de chaque science on n'éliminait pas scrupuleusement tout ce qui ne se rapporte pas directement à l'agriculture Trop de détails étrangers

à l'art agricole proprement dit, voilà la faute dans laquelle tombent souvent les professeurs. Contre cette tendance, effet naturel du zèle des maîtres, le directeur des études doit toujours avoir l'œil ouvert.

Quant au cours d'agriculture théorique et pratique, il ne peut, en quelque sorte, être trop étendu, trop détaillé, car il constitue le centre autour duquel l'enseignement entier vient se grouper.

La partie théorique de ce cours doit présenter trois genres de leçons, savoir :

1° Le professeur traite les questions agricoles suivant un ordre méthodique, et il en fait trois divisions, une pour les élèves de chaque année;

2° Le professeur conduit les jeunes gens au milieu des champs et des étables, tant à la ferme de l'Institut que dans les exploitations les plus remarquables des environs, et, l'exemple pratique sous les yeux, il aborde les questions agricoles comme elles se présentent;

3° Dans des conférences hebdomadaires, il répond aux élèves, les interroge de son côté et repasse chaque point important sous des formes diverses.

La partie pratique du cours d'agriculture se compose de travaux qui ont lieu à la ferme de l'Institut, et elle doit comporter deux genres d'exercices :

1° Les uns ont pour objet d'initier les jeunes gens à chaque opération manuelle : labour, semaille, sarclage, conduite des animaux, greffe, etc.; 2° les autres n'apprennent à l'élève rien de nouveau ; mais ils lui fortifient le corps et ils tendent à lui faire acquérir la patience au travail, la résistance à la fatigue et aux intempéries, qualités si nécessaires dans la vie rurale.

Les exercices pratiques doivent occuper trois heures, un jour sur deux en hiver, et tous les jours en été ; la série

totale des travaux agricoles et horticoles formant, pour les trois années d'étude, un cours complet et gradué.

Il importe que l'exploitation présente assez d'étendue pour fournir amplement matière à ces exercices, et que la culture en soit parfaite. Suivant cet ordre d'idées, 35 à 40 hectares, soumis à un système intensif, suffisent à un Institut où se trouvent 60 à 80 élèves (1).

Une exploitation beaucoup plus vaste offrirait peu d'avantages réels, et elle pourrait présenter certains inconvénients.

En France, où la propriété tend sans cesse à se diviser, ce sont les combinaisons de la petite et de la moyenne culture qui présentent le plus d'intérêt. A ce premier point de vue, une moyenne exploitation convient mieux qu'une grande près d'une école d'agriculture.

On a remarqué d'autre part que directeurs et professeurs d'un Institut agricole annexé à une grande ferme sont, par suite de l'importance de ce faire-valoir, trop disposés à y chercher exclusivement des exemples à l'appui de leurs leçons. Assolement, outillage, animaux, tout ce qui dépend de l'Institut, tend à être présenté comme spécimen hors ligne ; puis, satisfait du vaste milieu sur lequel on opère, on fait peu d'observations dans cet autre milieu infiniment plus vaste encore, l'agriculture du canton, du département, du pays.

L'enseignement organisé près d'une exploitation moyenne ou petite ne court pas autant ce genre de péril. Naturellement, on quitte volontiers l'espace restreint où l'on se trouve, pour étudier l'agriculture du dehors, et, par

---

(1) Quarante hectares sont l'étendue actuelle de la ferme attachée à l'Institut agricole de Beauvais. L'expérience de chaque jour confirme l'opinion que nous émettons ici.

suite, les leçons s'élargissent d'autant plus qu'on voit l'art agricole exercé sur des terrains plus divers et dans un plus grand nombre de circonstances.

Un grave et dernier inconvénient de la grande culture est d'exiger de forts capitaux et de constituer une entreprise commerciale dont le résultat financier, s'il venait à être compromis par quelque circonstance, pourrait mettre en péril l'Institut tout entier. L'exploitation petite ou moyenne n'offre pas un tel danger. Enfin, on l'organise beaucoup plus facilement que la grande.

Si nous revenons aux cours théoriques, l'expérience prouve qu'aucune leçon ne laisse de traces sérieuses si l'élève ne s'approprie, au moyen d'un travail personnel, la pensée du professeur. Il faut donc que les jeunes gens d'un Institut agricole soient tenus de rédiger exactement tous les cours. Chaque professeur revoit lui-même le travail relatif à son enseignement, et il indique le nombre de points mérités pour chaque rédaction. S'il remarque des négligences sous le rapport du français et de l'orthographe, il les signale au directeur des études, qui prend les mesures nécessaires pour que, à l'aide d'exercices particuliers, l'élève se perfectionne à ce point de vue.

En ce qui concerne les travaux pratiques, des points doivent être marqués chaque jour. On dresse à cet effet des tableaux qui présentent autant de colonnes verticales qu'il y a de genres d'exercices différents, et autant de lignes horizontales qu'il se trouve d'élèves. Ces tableaux, sur lesquels la valeur du travail accompli dans les divers exercices est spécifiée par des chiffres, indiquent au premier coup d'œil ce que chaque élève a déjà fait et ce qui lui reste à apprendre.

La conduite doit également donner lieu à des points journaliers.

Présentée chaque semaine, la lecture de ces notes stimule fortement l'émulation.

Pour rendre ce sentiment aussi vif que possible, il convient de distribuer solennellement des médailles, des prix, des mentions, à la suite d'examens très-sérieux. Il faut, en outre, n'admettre l'élève à passer du cours d'une année à celui de l'année suivante que s'il réunit un certain nombre de points.

A la dernière année d'étude, on délivre des certificats de capacité aux jeunes gens qui en sont dignes.

Ce serait, du reste, une grave erreur de croire que l'élève, au sortir de tels établissements, peut être de suite et sans transition un praticien consommé. Croit-on qu'aussitôt après avoir passé sa thèse, l'élève de droit se trouve d'emblée un avocat habile? L'agriculture, non moins que toute autre carrière, exige un noviciat.

Pour organiser ce stage de la manière la plus parfaite, l'Institut agricole doit correspondre avec quelques fermes très-bien tenues, exploitées d'une manière patriarcale, situées sur différents points et dans des conditions diverses. L'élève sorti avec le brevet de capacité passe dans chacune de ces fermes, sous le patronage de l'Institut, un temps prévu par le directeur des études. Alors, l'expérience des nouveaux maîtres qui le reçoivent lui crée rapidement à lui-même un commencement d'expérience. Il apprend, en outre, à commander et à diriger le travail. Le voilà bientôt en mesure d'agir personnellement avec chance de réussite. L'œuvre de l'Institut est accomplie.

Perfectionnées aux divers points de vue que nous venons d'indiquer, les écoles supérieures d'agriculture rendront les plus grands services. La confiance publique leur sera acquise, et le personnel des élèves pourra se recruter sans le secours de bourses payées par l'Etat.

Pour aider de telles créations et pour en favoriser le développement, il convient cependant que l'administration les subventionne. Mais nous ne pensons pas que, sous ce rapport, de grands sacrifices publics soient nécessaires.

En effet, de quoi s'agit-il? Il s'agit de préparer les fils des cultivateurs et des propriétaires les plus distingués à régénérer nos campagnes par leur exemple, au triple point de vue matériel, intellectuel, moral. En France, le pays par excellence des sentiments généreux et des grandes institutions, il suffit de planter le drapeau d'une œuvre de ce caractère pour qu'elle soit comprise, adoptée avec ardeur et tôt ou tard accomplie.

L. Gossin.

Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt, et l'insertion aux Annales en est votée à l'unanimité par l'assemblée.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire perpétuel,
Ch. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1865.

Présidence de M. SAULNIER, président.

Membres présents : MM. Aubert, Berthaud, Bouchard, Chavot, Duperron, Gaudier, Labbé, Lacroix, Michon, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Perrault de Jotemps, Pellorce, Ch. Pellorce, Reboul, Ch. Rolland, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Président rappelle qu'il y a lieu de choisir un sujet de concours pour 1866 et pour 1867.

M. Bouchard propose la description des châteaux anciens du Mâconnais, au point de vue historique et archéologique.

M. Michon adhère à cette proposition, mais il pense qu'il conviendrait de limiter le sujet et de le restreindre à la monographie d'un ou de plusieurs châteaux, comme ceux de Brancion, de Senozan, etc.

M. Chavot appelle l'attention de l'Académie sur l'utilité qu'il y aurait de mettre au concours une histoire de Mâcon, sous les comtes, avec leur généalogie.

M. Ch. Pellorce propose une étude sur *la Vigne* dans le Mâconnais.

Le choix entre ces différents sujets est renvoyé à une autre séance.

La discussion est ouverte sur le projet de formation d'un comice agricole, dont l'Académie s'est occupée déjà depuis plusieurs séances.

L'assemblée est unanime à reconnaître, en principe, l'utilité de l'établissement d'un comice agricole dans l'arrondissement, sous les auspices de l'Académie; mais le règlement de la nouvelle association n'ayant été adopté qu'à une très-faible majorité, les auteurs de la proposition déclarent ne plus y persister, et le projet est abandonné.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 1866.

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON.

Membres présents : MM. Aubert, Boussin, Chavot, Dunand, Duperron, Gaudier, Lacroix, Michon, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est donné lecture de deux dépêches de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, l'une relative au congrès des sociétés savantes de 1866, l'autre informant l'Académie qu'elle a été l'objet d'une allocation de 300 fr. M. le Secrétaire perpétuel est chargé de transmettre à M. le ministre l'expression des sentiments de gratitude de la Société.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle que, dans une réunion spécialement tenue à cet effet le 6 janvier 1866, l'Académie a spontanément conféré le titre de membre correspondant à M. de La Guéronnière, préfet de Saône-et-Loire, et appelé à la préfecture de la Haute-Garonne. Il fait connaître qu'à l'issue de la séance, le bureau, ainsi qu'il en avait reçu mission de la Société, s'est transporté à l'hôtel de la Préfecture pour faire part à l'éminent magistrat de la délibération qui venait d'être prise par elle. M. Saulnier, président, lui a adressé les paroles suivantes :

« Monsieur le Préfet,

» Je viens, au nom de l'Académie de Mâcon, vous présenter nos félicitations sincères, si je laissais parler mon cœur, je dirais nos regrets, car votre avancement mérité va nous priver de votre appui et vous enlever à notre affection.

» Doublement reconnaissante envers l'administrateur bienveillant et envers l'orateur dont l'éloquence a jeté tant d'éclat sur ses séances publiques, l'Académie de Mâcon vient de vous décerner avec acclamation le titre de membre correspondant.

» Elle vous a inscrit sur son livre d'or, et désormais elle y montrera avec fierté le nom de La Guéronnière près du nom de Lamartine.

» J'ai l'honneur de vous remettre votre diplôme. Veuillez l'agréer comme un témoignage de notre admiration. Vos nouveaux collègues vous prient de le conserver comme un souvenir. »

M. de La Guéronnière, vivement touché de cette démarche, a remercié les membres de l'Académie dans les termes les plus gracieux et les plus flatteurs.

M. le Trésorier rappelle qu'il a déposé les comptes de l'exercice 1865. Une commission, composée de MM. Aubert, Michon, Pellorce, est chargée d'en faire l'examen.

M. Boussin fait connaître à l'assemblée la perte regrettable que l'Académie vient de faire dans la personne de M. Léon Bruys d'Ouilly, l'un de ses membres correspondants. M. le Président se fait l'interprète des sentiments de la Société et invite les membres

présents à assister aux obsèques qui doivent avoir lieu à trois heures et demie. La séance est immédiatement levée, et l'Académie délègue, pour la représenter spécialement à cette triste cérémonie, M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er MARS 1866.

(SÉANCE DE FÉVRIER.)

Présidence de M. SAULNIER.

Membres présents : MM. Berthaud, Bouchard, Boussin, Chavot, Dunand, Duperron, Lacroix, F. Lacroix, Martigny, Michon, Gaudier, Pellorce, Ch. Pellorce, de La Rochette, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le docteur Ebrard, membre correspondant, adresse un exemplaire d'un ouvrage récemment publié par lui sous le titre de : *Misère et Charité dans une petite ville de France* ou *Essai historique et statistique sur les établissements et institutions de bienfaisance de la ville de Bourg*.

M. Nourrigat fait hommage d'une brochure sur la maladie des vers à soie.

M. Ch. Pellorce, au nom de la commission chargée d'apurer les comptes de M. le Trésorier, établit la

situation financière de la Société. Les comptes de M. le Trésorier sont approuvés.

M. Berthaud communique la note suivante sur le bassin géologique mâconnais, qu'il se propose de lire au congrès des sociétés savantes de la Sorbonne :

Le département de Saône-et-Loire a été l'objet des recherches de plusieurs géologues ; aucun pourtant n'en a fait une étude approfondie et complète. La principale publication sur ce sujet consiste dans la Statistique minéralogique et la carte géologique de Saône-et-Loire exécutées aux frais du département par M. Manès, alors ingénieur des mines à Chalon-sur-Saône. Cette carte, quoique inexacte dans ses détails, donne assez bien une idée de l'ensemble des terrains de ce pays.

Je n'ai pu apprécier ni la carte ni le texte qui l'accompagne, relativement à l'Autunois et à ses terrains houillers dont je ne me suis pas occupé ; mais en ce qui concerne les autres régions, et surtout pour les terrains jurassiques, le travail de M. Manès est erroné au delà de toute expression. Relativement au Mâconnais, il est à peu près nul. Cela tient à deux causes principales. D'abord M. Manès n'a pas connu toutes les failles qui compliquent singulièrement la constitution géologique de ce département, ce qui a dû déjà entraîner pour lui des confusions et des mélanges. De plus, par une erreur inexplicable pour tout géologue qui parcourra un instant seulement le Mâconnais, ou même les environs de Chalon-sur-Saône, M. Manès n'a admis, dans nos terrains jurassiques, que l'étage inférieur (qu'il divise en oolite inférieure, terre à foulon et grande oolite), tandis qu'en réalité on y trouve encore l'étage moyen (callovien, oxfordien et corallien) très-complet, très-apparent, et même un calcaire à ptérocères analogue

au calcaire à astartes et qui peut être considéré comme le commencement de l'étage supérieur. On conçoit dès lors comment M. Manès, sous les noms d'oolite inférieure, de terre à foulon et de grande oolite, a décrit, d'ailleurs dans les termes les plus vagues, des groupes imaginaires formés par l'étrange association de terrains très-différents dont il ne soupçonnait pas l'existence ou dont il méconnaissait les caractères. Notons que, dans sa carte, tous les terrains jurassiques, sauf le lias, sont prudemment confondus sous une même couleur bleue.

Aussi, je n'hésite pas à le dire, après la publication officielle de M. Manès, la géologie du département de Saône-et-Loire restait à faire. C'est cette étude que j'ai entreprise il y a plus de 12 ans (1), avec la ferme volonté de la pousser aussi loin que le temps et les circonstances me le permettraient. Mais j'ai dû, pour commencer, me restreindre au Mâconnais, plus à proximité de ma résidence et qui a l'avantage de présenter plus complétement les éléments géologiques des autres parties du département. Des explorations faites en dehors de ces limites m'ont en effet démontré que les mêmes choses se retrouvent dans les autres masses jurassiques, notamment à Cluny, à Saint-Gengoux et au Nord-Ouest de Chalon.

Ce travail long, minutieux et pénible, après avoir éprouvé quelque ralentissement, mais jamais d'interruption, a été enfin poussé à son terme dans ces dernières années. Ma carte géologique du Mâconnais, faite sur les feuilles de l'état-major, est exécutée depuis un an.

Limites du Mâconnais.

Le Mâconnais, tel que je le considère ici, est une région très-naturelle en forme de bande rectangulaire allant à

(1) Voyez : *Note sur les terrains des environs de Mâcon*, par MM. Berthaud et Tombeck. Bullet. de la Soc. géologique, t. X, p. 269. — 1853.

peu près du Nord au Sud. Dans sa largeur, il s'étend de la Saône (à l'Est) jusqu'à la vallée de Cluny ou de la Grosne qui le limite, à l'Ouest, et d'autre part dans sa longueur depuis Sennecey-le-Grand, au Nord, où commence la plaine tertiaire de Chalon, jusqu'à Romanèche, au Sud, c'est-à-dire jusqu'aux montagnes du Beaujolais. Dans cet espace d'environ 50 lieues carrées, on trouve, comme le montre un simple coup d'œil sur ma carte, une complication géologique très-considérable due aux failles nombreuses qui découpent le pays et aux quinze terrains différents que j'ai distingués par autant de couleurs.

Cette carte doit être accompagnée d'une description géologique et paléontologique, dont la rédaction n'est pas terminée et dont je ne peux donner ici qu'une idée extrêmement sommaire. Je me bornerai à une simple énumération des terrains indiqués dans la carte et des principaux sujets qui s'y rattachent et qui font l'objet de mon travail.

Terrains du Mâconnais.

Porphyre ou granit.

1° Les montagnes ordinairement boisées qui constituent la partie occidentale du Mâconnais sont formées de porphyre granitoïde assez variable. Sur le flanc est de ce massif commence la série des terrains sédimentaires en couches inclinées d'environ 22° à l'Est. et offrant une succession très-complète depuis les arkoses jusqu'au calcaire à ptérocères qui surmonte le corallien. Voici très-sommairement cette succession :

Arkoses. Marnes irisées. Lias.

D'abord les *arkoses* ou grès feldspathiques d'environ 30 mètres d'épaisseur, les marnes irisées (20 mètres) et les différents étages du lias, dont l'épaisseur totale est très-uniformément d'environ 150 mètres et qui ici finit très-naturellement avec les marnes bleuâtres à ammonites radians, walcoti; belemnites tripartitus, etc.

Calcaire à entroques et à polypiers.

Vient ensuite l'*étage oolitique inférieur* composé de la manière suivante : une masse puissante, environ 90 mètres,

de calcaires à entroques (inférieur et supérieur), environ 25 mètres de calcaire à polypiers qui est discontinu et manque sur plusieurs points, et, par-dessus l'un ou l'autre de ces calcaires, une masse très-distincte de calcaire jaune avec ostrea acuminata, que j'ai appelée assez mal à propos *terre à foulon*, parce qu'il représente ce que les géologues français ont nommé ainsi dans d'autres départements. Mais en réalité ce terrain (40 mètres d'épaisseur), souvent ferrugineux, correspond au *bajocien* ou oolite ferrugineuse de Normandie et à l'inférior oolite des Anglais, car il en renferme les fossiles caractéristiques en grand nombre. La terre à foulon des Anglais me semble un dépôt local, accidentel, et je ne connais rien dans le Mâconnais qui mérite véritablement ce nom.

Bajocien supérieur dit terre à foulon (en France).

Sur ce bajocien se trouve l'étage *bathonien* de d'Orbigny, composé de deux parties principales :

Grande oolite.

1° La *grande oolite* qui, dans les environs de Mâcon, est généralement un calcaire jaune comme le précédent et nullement oolitique. Mais dans le Nord le caractère oolitique apparaît, et aux environs de Tournus, c'est une masse puissante d'oolite miliaire blanchâtre, dégénérant en haut et en bas en une sorte de calcaire à entroque, rouge ou grisâtre. L'épaisseur générale est d'environ 120 mètres ;

Bradford-clay et cornbrash.

2° Sur cette grande oolite viennent les calcaires marneux, ordinairement tendres et cendrés, du *bradford-clay* terminé par un calcaire roussâtre très-dur, perforé par des medioles et qui me semble le cornbrash et le forest marble des Anglais. Epaisseur, environ 50 mètres en tout.

C'est là-dessus que commencent des terrains bien connus aujourd'hui des géologues, mais qui ont été complétement ignorés de M. Manès, malgré le rôle éclatant qu'ils jouent dans la constitution du pays. Ce sont le *callovien* (30 à 40 mètres), les *marnes oxfordiennes*, et une masse épaisse

Callovien, marnes oxfordiennes.

(environ 105 mètres) d'un calcaire terreux, blanc, jaunâtre ou grisâtre, qui se termine par la zone fossilifère (15 mètres) d'Argovie. Sur ma carte, j'ai réuni (sous la teinte jaune) le *calcaire oxfordien* avec les marnes, et j'ai distingué, à cause de son importance paléontologique, la zone supérieure sous le nom d'*argovien*. Le contraire, c'est-à-dire l'union du calcaire avec sa zone argovienne, eût été peut-être plus convenable ; mais la description n'en serait pas changée et la carte n'en aurait été ni plus détaillée ni plus claire. Calcaire oxfordi argovien.

Dans les environs de Mâcon, cet argovien est surmonté immédiatement par le *corallien* calcaire blanc, fin, souvent crayeux et oolitique dans la partie supérieure, et qui passe enfin au *calcaire à ptérocères*, analogue du calcaire à Astartes des autres pays. Mais au Nord, dans les environs de Tournus, il se développe, vers le haut de l'argovien et au-dessous du corallien proprement dit, un calcaire oolitique rouge, quelquefois très-semblable au calcaire à entroque, avec des fossiles particuliers, notamment l'*ostrea spiralis*. Ce calcaire, que j'appelle oolite rouge de Préty, ou *argovien rouge*, a été vu par M. Manès sur différents points, mais, par imitation de M. Thirria, il le nommait calcaire à oolites oviformes et il inclinait à le regarder comme le cornbrash. Corallien. Calcaire à ptérocères.

Ainsi se termine la série jurassique. Mais ce n'est pas tout. Sur plusieurs points, ces terrains sont couverts par un dépôt, mal ou même pas du tout stratifié, d'argile et de gravier à silex avec des fossiles crétacés. C'est vraisemblablement un reste des terrains crétacés, bien que des géologues qui ont visité le pays l'aient regardé comme un dépôt tertiaire. Argile et gravi à silex.

Enfin, à côté de ces argiles ou graviers à silex et se liant intimement avec eux, quoique jamais superposés, on trouve Alluvions anciennes.

quelques mètres seulement d'alluvions anciennes, analogue au sol superficiel de la Bresse.

Telle est, outre les alluvions modernes des rivières, la succession des terrains figurés dans ma carte aussi fidèlement, je n'hésite pas à le dire, que son échelle le permettait, et que j'ai étudiés sous tous les rapports et dans tous leurs détails.

Mesure des épaisseurs.

2° Un point relatif à cette étude et qui m'a beaucoup occupé, est l'évaluation de l'épaisseur des terrains. J'ai eu recours pour cela à un procédé complétement rigoureux dans son principe et qui, s'il ne l'est pas autant dans la pratique, constitue du moins la seule méthode susceptible d'une certaine exactitude, et pouvant donner des résultats admissibles dans la science.

Cette méthode, toute simple et facile pour des mathématiciens, mais peu connue de beaucoup de géologues, consiste à mesurer à la surface du sol la distance rectiligne comprise entre les deux limites inférieure et supérieure du terrain dont on cherche l'épaisseur, et à prendre, en outre, la pente de cette distance et l'inclinaison des couches. Soit a cette distance, ω sa pente et α l'inclinaison des couches, l'épaisseur e du terrain est donnée par la formule $e = a \sin. (\alpha \mp \omega)$. Le signe supérieur — suppose que la distance a est inclinée dans le même sens que les couches, le signe inférieur $+$ convient au cas contraire.

Dans cette formule, a est supposé mesuré dans le sens perpendiculaire à la direction des couches. S'il en était autrement, si cette longueur a faisait un angle δ avec la perpendiculaire à la direction des couches, on remplacerait dans la formule précédente a par $a \cos. \delta$. Mais ce n'est là qu'une approximation tout à fait insuffisante quand l'angle δ n'est pas très-petit. Alors on calcule les valeurs α' et ω', qu'on aurait eues si on avait mesuré dans le plan

perpendiculaire à la direction des couches, par les formules suivantes, entièrement générales et rigoureuses : $\text{tang. } \omega' = \frac{\text{tang. } \omega}{\cos. \delta'}$ $d = \frac{a. \sin. \omega.}{\sin. \omega'}$ Je décrirai ailleurs avec détail cette méthode, qui me semble mériter l'attention des géologues, et je m'efforcerai de la rendre aussi simple et aussi pratique que possible, mais ici il est impossible d'en dire davantage.

J'ai pris de cette manière des séries de mesures sur plus de 15 points différents, et quelquefois il m'a fallu exécuter de véritables triangulations. C'est ainsi que j'ai obtenu les épaisseurs citées précédemment. Ainsi le lias a presque partout 150 mètres ; la prétendue terre à foulon ou bajocien supérieur, 40 mètres. Le total des terrains de l'arkose au calcaire à ptérocères est d'environ 770 mètres. Le total des terrains sédimentaires est à peu près de 800 mètres. (M. Manès trouvait au plus 300 mètres.)

Systèmes de montagnes.

3° J'ai étudié aussi avec beaucoup de soin le relief du sol comme conséquence de sa nature géologique. Sur ma carte on voit immédiatement, par la disposition des couleurs, celle des chaînes de montagnes, et par conséquent celle des soulèvements et des failles. Les couches inclinées à l'Est d'environ 22° ont été rongées à la surface du sol, mais très-inégalement, à raison de leur inégale altérabilité par les agents atmosphériques. De là est résulté le creusement de deux vallées inégales, allongées toutes deux parallèlement du Sud au Nord, commes les terrains, et limitées par des chaînes de montagnes ou des collines dirigées de la même manière. De ces deux vallées, une première, à l'Ouest, est étroite, a son fond formé par les *marnes irisées*, son flanc O. par les arkoses adossées au porphyre, son flanc E. par le lias que surplombe un escarpement de calcaire à entroques. L'autre vallée, située à l'Est de la première, est plus large, plus profonde, ou pour mieux dire plus basse ; elle

correspond au callovien et aux *marnes oxfordiennes* qui en occupent le fond, et on devine aisément qu'elle est limitée, à l'Ouest, par la montagne d'oolite inférieure et de grande oolite ; à l'Est, par une colline assez ordinairement moins élevée d'oxfordien et de corallien. En général, à l'Est de cette colline s'étend une plaine ou plateau peu incliné d'argile à silex ou d'alluvions anciennes. (Ce relief est figuré d'une manière générale dans la coupe n° 1 jointe à la carte agricole.)

Mais cette constitution si simple est entièrement théorique. Dans la réalité elle se trouve compliquée par des failles nombreuses, ou plutôt par le soulèvement de plusieurs masses porphyriques, dirigées généralement, comme les terrains sédimentaires, à peu près du Sud au Nord, et qui ont découpé le pays en plusieurs masses ou systèmes de terrains offrant plus ou moins complétement la répétition des mêmes vallées, des mêmes montagnes avec les mêmes éléments géologiques. Sur ma carte, les couleurs font parfaitement ressortir 3 ou 4 petites chaînes et 2 grandes dont la plus complète, la plus remarquable par ses beaux escarpements, est celle qui va de Leynes par Solutré, Saint-Sorlin, Azé, Brancion jusqu'à Laives, c'est-à-dire d'un bout à l'autre du Mâconnais.

J'ai relevé avec soin sur la carte la direction de ces diverses chaînes, et il se trouve que leur orientation générale est Nord 20° Est. Les écarts de part et d'autre de cette direction générale sont peu considérables et probablement accidentels, sauf une petite chaîne qui se détache d'une autre entre Chardonnay et Uchizy, va, dans la direction Nord 27° Est, traverser la Saône au Villars, près Tournus, et se termine à Lacrost en se cachant sous des sables tertiaires.

J'ai vainement cherché jusqu'ici à déterminer d'une ma-

nière positive l'âge de ces soulèvements. La difficulté tient à l'incertitude qui reste sur la date géologique des argiles à silex et des alluvions anciennes qui s'y rattachent. Je ne renonce pas à résoudre la difficulté, mais les développements que mérite cette question ne pourraient trouver place ici.

Géologie agricol du Mâconnais.

4° Je signalerai encore un point qui a été pour moi dans ces dernières années l'objet d'une étude particulière. Je veux parler de la *géologie agricole* du pays.

Tous les géologues savent que le relief du sol, la distribution des eaux et leur accumulation sur quelques points pour former des sources et des rivières, la nature ou les qualités agricoles du sol, et, par conséquent, les diverses cultures qu'il peut recevoir, sont des conséquences plus ou moins directes de la nature des roches et de la constitution géologique du pays. Mais cette influence va plus loin encore. Elle s'étend naturellement aux matériaux de construction, aux voies de communication, par suite aux habitations et aux habitants eux-mêmes ; et on peut dire, en un mot, à toutes les conditions physiques de l'existence des populations. Il y a donc entre ces choses si diverses une relation assurément fort curieuse. C'est cette relation que, dans le cours de mes recherches géologiques sur le Mâconnais, j'ai été amené pour ainsi dire malgré moi, par la force des choses, à étudier d'une manière particulière, car nulle part elle n'est plus frappante, plus constante et ne mérite mieux d'être mise en évidence que dans ce pays. Ainsi, par suite de l'inclinaison des couches (environ 22° degré à l'Est) et par l'effet des failles ou cassures qui le découpent, ce pays n'est qu'un assemblage presque régulier de collines et de vallées alignées parallèlement du Nord au Sud, ou plus exactement Nord 20° Est, comme je l'ai exposé précédemment en parlant des systèmes de montagnes.

C'est ce profil général, montrant la constitution géologique du Mâconnais, abstraction faite des failles, que j'ai figuré dans une grande coupe coloriée (nº 1). Une autre coupe allant de Cluny à la Saône donne la structure réelle du sol et montre la répétition de l'Est à l'Ouest des mêmes terrains, des mêmes vallées et des mêmes collines par l'effet de deux failles.

Ce n'est pas tout. Les eaux retenues par les marnes oxfordiennes, par celles du lias ou par les marnes irisées, forment des sources et se réunissent nécessairement sur sur le fond imperméable des vallées, en constituant des rivières. C'est là que se trouvent les fontaines. C'est aussi au fond des vallées que se trouvent naturellement les routes principales. C'est là aussi que sont assis les principaux villages.

Enfin, la culture étant une conséquence de la nature du sol, de son exposition et de la présence des eaux, on conçoit qu'il y a une certaine association constante (malgré les caprices des hommes) entre les cultures et les terrains géologiques. C'est ce que j'ai fait connaître de deux manières. D'abord, dans mes coupes, j'ai eu soin d'indiquer les cultures qui couvrent la surface; mais, pour permettre la comparaison, j'ai dressé, d'après mes propres observations, une carte agricole du Mâconnais, à la même échelle que l'autre, mais simplifiée. Les cultures y sont distinguées en *bois, vignes*, *terres incultes*, *prés* et *culture ordinaire* ou des céréales. On voit, par exemple, dans ces coupes, comme aussi en rapprochant les deux cartes, que les terrains d'alluvions, les marnes oxfordiennes, les marnes irisées sont généralement en prés; les sommets de porphyre, ceux de calcaire à entroque ou polypiers, et les sommets coralliens sont en bois ou même en teppes (c'est-à-dire incultes). C'est ordinairement sur les deux flancs

(et surtout à l'Ouest) de la *grande vallée oxfordienne* que sont les vignobles du Mâconnais ; quelques-uns cependant, notamment ceux du Mâconnais méridional qui passe insensiblement au Beaujolais, sont sur un porphyre ou granite très-altérable, en pente douce et assez peu élevé. Enfin, les cultures ordinaires, rares dans cette région du département, se voient sur les plateaux d'alluvions anciennes ou encore sur les massifs granitiques où l'élévation ne permet guère la culture de la vigne.

Tel est le seul résumé que je puisse faire de cette partie de mon travail qui sera l'objet d'un ouvrage spécial.

5° Enfin, la partie paléontologique de cette étude est certainement la plus longue, la plus pénible, la plus hérissée de difficultés de toutes sortes. J'ai réuni plus de 650 espèces fossiles appartenant aux diverses couches, depuis le lias jusqu'aux argiles à silex et aux alluvions anciennes. Ces fossiles, déterminés avec soin et non sans peine, seront décrits, discutés et publiés dans ce qu'ils présentent de faits nouveaux ou de considérations intéressantes. Un résumé de ce sujet serait absolument impossible. Paléontologie

Je termine cette analyse avec quelque regret de la faire si rapide, mais avec l'espoir qu'elle sera suffisante pour servir d'explication provisoire à ma carte géologique. J'espère aussi qu'elle suffira pour faire apprécier par avance le degré d'utilité et d'intérêt que comporte cette monographie du Mâconnais, dont je ne crois dans ma pensée ni amoindrir ni exagérer l'importance.

L'utilité de ces sortes d'études, au point de vue de l'industrie et de l'agriculture (y compris la viticulture), ne peut échapper à personne. Nature et qualités agricoles du sol, culture qui lui convient, genre d'amendements dont il est susceptible, recherche de ces amendements, exploitations de pierres à chaux, plâtre, marnes, argile réfrac-

taire, silex pour les routes, marbres, pierres à bâtir, grès pour pavés, en un mot tout ce qui est relatif à l'exploitation ou à une amélioration quelconque du pays, tout cela est contenu dans les indications que fournissent mes cartes (1). De plus, l'étude complète et définitive de la géologie du Mâconnais, étrangement méconnue jusque-là, constitue, ce me semble, un travail scientifique assez considérable, et qui ne peut être sans importance à la fois générale et locale.

J'ai fait, je le sais, de la géologie de clocher, mais il était nécessaire d'établir sur une forte étude le point de départ de mes recherches ultérieures dans le champ plus vaste que va m'offrir le département tout entier. D'ailleurs, je crois, avec les meilleurs géologues, sinon avec tous, que cette géologie là est la seule base solide sur laquelle on puisse élever sérieusement et définitivement l'édifice de la science. Les comparaisons et les généralisations seraient faciles, les questions de synchronisme, de distributions d'espèces, etc., sur lesquelles les géologues discutent encore, seraient bien vite résolues si l'on avait des monographies détaillées complètes et parfaitement exactes des diverses localités dont on parle souvent sans bien les connaître. Voilà ce que, malgré le vif sentiment de ma faiblesse, j'ai cherché à faire pour le Mâconnais. Aussi, pour exécuter ces études locales, je n'ai pas hésité à faire les plus grands efforts, je n'ai reculé devant aucun sacrifice. Les natura-

(1) Malheureusement les cartes et les notions géologiques sont trop peu vulgarisées, et pendant longtemps encore, sans doute, faute de consulter les géologues et leurs cartes, des personnes, ignorant jusqu'à l'existence de ces sortes d'études, perdront leur argent et celui d'autrui à chercher follement des richesses minérales imaginaires. De même les reboisements, en vogue aujourd'hui, ne peuvent être effectués d'une manière profitable qu'avec une connaissance parfaite de la nature géologique du terrain.

listes, et surtout les géologues qui travaillent dans les petites villes, loin de tout appui et de toute ressource scientifique, comprendront mes paroles. Ils savent comme moi tout ce qu'il y a dans une pareille tâche de difficultés à vaincre, d'obstacles, et même (faut-il le dire) d'entraves à surmonter. Mais si l'énumération des sacrifices et des obstacles serait longue, en revanche la liste des avantages et des récompenses serait courte. Aussi, pour l'allonger, je fais franchement un appel à vos sympathies pour les travaux scientifiques, et je sollicite sans détour, comme un puissant encouragement, le témoignage de votre bienveillance et de votre flatteuse approbation.

L'assemblée donne son entière approbation à cet intéressant travail, et sollicite vivement M. Berthaud de poursuivre ses études géologiques sur la contrée.

M. Gaudier, rapporteur de la commission chargée d'examiner les pièces envoyées aux deux concours de poésie ouverts pour 1865, fait connaître verbalement les résultats de ces concours.

Il résulte de l'exposé étendu et détaillé fait par l'honorable rapporteur que la commission n'a pas jugé qu'aucun des poëmes sur Vercingétorix qu'elle a eu à examiner ait été jugé digne, cette fois encore, du prix proposé. Trois d'entre eux seulement lui ont paru mériter, l'un, une médaille de vermeil, à titre de *mention très-honorable;* les deux autres, une première et une deuxième mention honorable.

Quant aux pièces dont le sujet avait été laissé au choix des auteurs, des fables ont été remarquées par elle et lui ont semblé dignes, pour l'ensemble, d'une médaille d'argent.

L'assemblée adopte les propositions de la commission.

En conséquence, une mention très-honorable, consistant en une médaille de vermeil, est décernée au poëme portant la devise : *Nomine etiam quasi ad terrorem composito.*

La première mention honorable est attribuée au poëme inscrit sous l'épigraphe : *Si Pergama dextra defendi possent, etiam hac defensa fuissent.*

La deuxième mention honorable est décernée au poëme ayant pour devise ces mots : *Victrix causa diis placuit.*

Une médaille d'argent est attribuée à des fables envoyées sans épigraphe.

M. le Secrétaire perpétuel fait connaître que le poëme portant l'épigraphe : *Nomine etiam quasi ad terrorem composito,* lui est parvenu sans billet contenant les indications exigées par le programme du concours.

Quant aux autres pièces couronnées, il est procédé à l'ouverture des billets qui recèlent les noms de leurs auteurs : la première mention honorable est décernée à M. Chappe, professeur au lycée impérial de Versailles; la deuxième mention honorable, à M. Liégeard, sous-préfet à Carpentras; la médaille d'argent, à M. Roussel, de Paris, lauréat des concours de poésie de 1864.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 1866.

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON.

Membres présents : MM. Aubert, Berthaud, Chavot, Dunand, Gaudier, F. Lacroix, Michon, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce, Reboul, de La Rochette.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique qui fait connaître que l'Académie de Mâcon a obtenu, au concours ouvert entre les cartulaires édités par les sociétés savantes, une médaille de bronze, à titre de *mention très-honorable*, pour le Cartulaire de Saint-Vincent publié à ses frais et sous ses auspices, et qu'en outre des médailles d'argent ont été décernées, l'une à M. Ragut, pour l'édition de cet ouvrage, l'autre à M. Chavot, auteur de l'importante étude placée en tête de cette publication sous le titre de préface.

M. J. de Parseval-Grandmaison est désigné par l'Académie pour la représenter au congrès des sociétés savantes et recevoir, en son nom, la médaille qui lui est attribuée.

M. Chabod adresse une brochure intitulée : *la Petite Magnanerie.*

M. Foulc, professeur au lycée impérial de Mâcon, soumet à la société plusieurs fragments, imprimés ou manuscrits, d'un ouvrage en préparation, sous le titre de : *Chants nationaux des peuples anciens et modernes.* L'Académie décide qu'elle souscrira à cet ouvrage.

M. J. de Parseval-Grandmaison rappelle qu'il avait été décidé qu'à l'occasion du concours régional de 1866, l'Académie tiendrait un congrès agricole. Il expose que depuis l'adoption de cette mesure par la Société, est intervenue la décision prise par le Gouvernement d'ouvrir une vaste enquête sur la situation de l'agriculture dans tout l'Empire; que, dans ces circonstances, le congrès projeté, ayant précisément le même but dans la région, devient sans objet et qu'il y aurait lieu de l'abandonner.

L'Académie, après en avoir délibéré, décide, suivant les motifs émis par M. J. de Parseval-Grandmaison, qu'il n'y a pas lieu de persister dans le projet de congrès agricole précédemment adopté.

M. J. de Parseval-Grandmaison donne lecture de l'étude suivante, destinée à être lue au congrès des sociétés savantes :

DE LA DISTINCTION
ENTRE
LA PHILOSOPHIE TRANSCENDANTE ET LA PHILOSOPHIE PRATIQUE
ET
DE L'EMPLOI DE LA MÉTHODE NATURELLE
DANS LA PHILOSOPHIE PRATIQUE.

J'ai lu bien des philosophes et des moralistes, et j'ai regretté que la science des premiers fût si peu pratique, que les observations pratiques des seconds fussent si peu scientifiques.

D'une autre part, j'ai étudié quelques sciences, leurs méthodes et leurs classifications, et je me suis demandé si la méthode dite *naturelle*, c'est-à-dire celle de l'observation et de l'induction réunies à la synthèse, qui a fait faire

tant de progrès à la connaissance des trois règnes de la nature, ne pourrait pas rendre un service analogue à la connaissance de l'esprit et du cœur humains.

Enfin j'ai entendu le bruit qu'ont fait et que font encore certaines écoles, qui prétendent régénérer et réorganiser l'humanité, et je me suis demandé si leurs vices profonds ne viennent pas de ce qu'elles ignorent ou méconnaissent tout ou partie de la nature humaine.

J'ai longtemps médité sur ces questions, et je suis arrivé à cette conclusion, qu'il y aurait lieu de scinder aujourd'hui les études philosophiques en deux parties : l'une qu'on pourrait appeler la *philosophie spéculative ou transcendante*, et l'autre, la *philosophie pratique*.

Justifier l'utilité, la nécessité même de cette distinction, et formuler l'application de la méthode naturelle à la philosophie pratique : tel est le double but que nous nous sommes proposé dans la présente étude.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA DISTINCTION ENTRE LA PHILOSOPHIE TRANSCENDANTE ET LA PHILOSOPHIE PRATIQUE.

Avant de justifier la nécessité de la distinction que je propose, je demande qu'il me soit permis d'exposer brièvement la marche suivie par mon esprit et qui m'a conduit à cette conclusion.

Dès ma jeunesse, j'ai éprouvé un goût très-vif pour les sciences naturelles, ainsi que le désir de m'occuper des grands problèmes de l'esprit humain.

Distrait d'abord des études philosophiques, j'y fus ramené par l'étude du droit, qui occupa quelques années de ma vie.

J'ai lu les auteurs de différents systèmes, tels que l'abbé de Lamennais, Buchez, Gioberti, dans les temps modernes; des critiques, tels que l'éminent penseur, M. Charles de Rémusat, et des moralistes de tous les siècles.

Ce qui m'a le plus frappé dans les divers systèmes, c'est la prétention d'expliquer l'univers et de pénétrer l'essence de tous les êtres; c'est surtout la tentative d'atteindre ce but par de pures conceptions de l'esprit, ne reposant pas sur un ensemble de faits bien observés et constatés, mais seulement sur des principes établis *à priori*, ou sur quelques faits isolés, incomplétement ou mal observés; c'est cette audace enfin qu'un savant professeur de la Sorbonne, M. Paul Janet, a récemment caractérisée en disant : « La philosophie a pour objet l'absolu, et elle prétend atteindre au fond des choses. »

Je me rappelais ce qui a été dit souvent, que la nature finie ne peut pas comprendre la nature infinie de la cause première; et les sciences naturelles, en m'apprenant que l'observation des faits peut conduire à la découverte des lois qui les régissent, sans jamais révéler l'essence des êtres matériels, me donnaient cette conviction qu'il doit être plus impossible encore à l'homme de pénétrer l'essence des êtres incorporels, tels que l'âme, la divinité, les forces occultes qui président à la vie et à l'ordre universel.

Et lorsqu'un jour je lus ces paroles de M. Littré : « L'esprit de l'homme n'est ni absolu ni infini, et essayer de lui d'obtenir des solutions qui aient ce caractère, c'est sortir des conditions immuables de la nature humaine; de quelque façon qu'on varie les hypothèses, ce seront toujours des hypothèses d'une vérification impossible, et ce qui ne peut pas être connu ne doit pas être cherché; » ce jour-là, dis-je, je fus tenté de regarder les questions métaphysiques comme insolubles en dehors de la religion, et leur étude comme du temps perdu.

De mûres réflexions m'ont fait mieux apprécier les choses. Je reconnais aujourd'hui que, s'il ne nous est pas permis de comprendre l'essence divine, l'existence d'un Dieu créateur peut s'induire des merveilles d'un monde qui révèle une intelligence et une puissance supérieures à l'homme comme à la matière. Je reconnais l'existence de l'âme par le sentiment intime de ce libre arbitre qu'on ne peut nier sans nier en même temps toute liberté, toute responsabilité humaine. Je reconnais enfin qu'il n'est pas possible de supprimer, comme on le voudrait, la métaphysique, sans supprimer du même coup les plus nobles aspirations du cœur et de l'esprit, et sans faire violence à la nature humaine. Je ne m'arrête que devant l'impossibilité de pénétrer l'essence des êtres.

Mais en m'éloignant de la métaphysique, je m'étais dit que la philosophie n'est cependant pas un vain mot, et, me reportant à sa signification première, qui veut dire simplement *l'amie de la sagesse*, j'avais demandé le secret de cette sagesse aux moralistes et à la psychologie.

Les moralistes m'ont offert des vérités utiles pour la conduite de la vie, mais chacun classe ses observations suivant un point de vue particulier, sinon même sans aucun ordre logique ou scientifique ; d'où il résulte que, quand on en lit plusieurs, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de les comparer, et qu'ils laissent seulement dans la mémoire quelques maximes isolées, trop souvent contradictoires. Ils manquent d'un ordre méthodique qui, pour fonder une véritable science de la vie, devrait reposer sur les facultés, les passions de l'homme, et sur les circonstances sociales dans lesquelles se déploie l'activité humaine. Ce serait un travail d'Hercule que de mettre de l'ordre dans ce chaos.

Quant à la psychologie, j'ai cru reconnaître qu'elle

offrait une base solide à l'étude de l'esprit et du cœur humains. Mais la méthode employée par elle jusqu'à ce jour me parut, ainsi que je l'expliquerai bientôt, d'un emploi très-difficile ; elle me parut en outre incomplète.

Tel était l'état de mon esprit, doutant encore de la métaphysique, lorsque, en 1857, j'eus occasion de rappeler, devant l'Académie de Mâcon, les belles pages que nous a léguées sur de hautes questions un illustre professeur de la Faculté des lettres, Charles Lacretelle, dans son *Testament philosophique et littéraire*, et de citer de lui cette pensée « qu'il faut le secours de la foi et celui d'une philosophie pratique à un siècle industriel (1). »

Depuis lors, au milieu d'études et d'affaires diverses, j'ai souvent médité sur la philosophie pratique comme distincte de la philosophie transcendante, et aujourd'hui le moment m'a paru opportun, je dirai même urgent, d'adopter cette distinction et d'appliquer la méthode naturelle à la philosophie pratique.

Posons d'abord les bases de cette séparation, telle que nous la concevons.

A la philosophie transcendante seraient réservées toutes les hautes questions qui ont rempli jusqu'à ce jour le domaine de la métaphysique et de l'ontologie ; à la philosophie pratique appartiendraient la psychologie et la science de la vie, c'est-à-dire l'étude des facultés de l'homme et le meilleur emploi que l'homme en puisse faire dans toutes les phases de son existence et dans toutes les positions sociales.

On a souvent reproché et l'on reproche encore à la métaphysique et à l'ontologie de ne reposer que sur de pures

---

(1) Charles Lacretelle, *Testament philosophique et littéraire*, t. I, p. 411.

conceptions de l'esprit. Mais on ne pourra nier que l'étude des facultés de l'homme et de leur emploi dans ce monde puisse constituer une science d'observation, d'expérience et d'application. Nous croyons même que cette étude, bien faite, pourrait apporter à la métaphysique et à l'ontologie quelques-unes des bases dont on leur reproche de manquer.

Prévoyons de suite une objection.

L'école écossaise, nous dira-t-on, et, en France, Th. Jouffroy et ses disciples se sont emparés, dès longtemps, de la méthode d'observation. Ne suffira-t-il pas de continuer leurs travaux?

Pourquoi donc, répondrons-nous, leurs travaux, qui n'ont pas manqué d'éclat, sont-ils restés, sinon stériles, du moins sans application, sans vulgarisation, et confinés dans la chaire du regrettable Ad. Garnier, qui cependant avait une profonde sagacité, et qui, par toute sa vie, a donné l'exemple et le modèle d'un véritable philosophe pratique?

C'est que l'école écossaise et ses continuateurs français ont restreint la méthode d'observation aux faits de conscience, c'est-à-dire aux phénomènes psychologiques observés sur soi-même, et qu'ils l'ont rendue ainsi d'un emploi très-difficile; le savant M. Cournot a parfaitement démontré ce vice de leur méthode, dans son *Essai sur le fondement de nos connaissances* (1).

C'est que, de plus, la méthode d'observation est restée insuffisante entre leurs mains. Ils n'ont fait appel qu'à la conscience individuelle, tandis que l'étude de l'homme, pour être complète, doit pénétrer au fond de la conscience de tous; il faut enfin qu'elle devienne une science d'expérience et d'application.

---

(1) T. I, p. 136.

C'est ainsi que nous comprenons une véritable philosophie pratique, philosophie qui ne serait pas renfermée dans l'école, mais qui serait à la portée et à l'usage de tous les hommes.

Après avoir ainsi distingué l'une de l'autre la philosophie transcendante et la philosophie pratique, il nous suffira, pour justifier l'opportunité et l'urgence de cette distinction, de jeter un coup d'œil sur l'état actuel des écoles et des esprits.

Notre siècle demande plus que jamais : Que faut-il que je croie? Et le doute semble l'envahir de plus en plus.

Le christianisme a commencé par répondre, comme il le fait depuis dix-huit cents ans : Croyez à la divinité du Christ et à toutes les vérités enseignées par le christianisme.

De son côté, la philosophie propose les réponses les plus diverses et les plus contradictoires.

Tantôt, en réservant certains dogmes, qu'elle reconnaît être en dehors et au-dessus de sa compétence, elle discute et résout, au nom de la raison seule, les questions les plus élevées, qu'elle dispute au domaine de la théologie.

Tantôt elle nie la divinité même du Christ, et ne veut reconnaître qu'un Dieu, Dieu personnel, suivant les uns, Dieu impersonnel, Dieu humanitaire, suivant les autres.

Tantôt, enfin, elle nie toute religion, toute théologie, toute métaphysique; les uns ne voyant rien au-dessus ni en dehors de la matière, lui attribuant exclusivement toute force et toute intelligence, et prétendant que le monde, soumis à de perpétuelles transformations, n'est qu'un éternel devenir; les autres moins tranchants dans leurs conclusions, mais éliminant la recherche des causes pour se borner à l'étude des phénomènes et de leurs lois, excluant enfin de la science tout ce qui ne tombe pas sous l'observation directe.

Je ne parle pas de l'éclectisme, qui a conseillé de prendre dans tous les systèmes ce que chacun d'eux peut renfermer de vrai, mais qui n'a pas même entrepris l'œuvre de cette mosaïque de vérités.

Tel est l'état des écoles, et l'on voit combien celle qui se fait honneur d'être spiritualiste trouve devant elle d'adversaires nombreux et résolus.

Quant aux esprits, ils semblent, avons-nous dit, envahis de plus en plus par le doute. Cela se comprend, car, au lieu des abstractions de la métaphysique, qui ne peuvent être abordées que par de rares penseurs, on leur présente des affirmations accessibles à tous.

« La science n'admet et ne peut admettre que ce qui tombe sous l'observation directe. — Le surnaturel ne peut pas se prouver, donc il n'existe pas. — Toute force et toute intelligence résident exclusivement dans la matière ou dans l'humanité. »

Et ces principes, adoptés par une certaine littérature, par une certaine critique, se répandent dans les masses, où ils rencontrent, pour s'y développer, des instincts vulgaires et d'aveugles passions.

Mais les écoles qui professent ces principes n'observent elles-mêmes les faits qu'au point de vue de systèmes préconçus, c'est-à-dire à un point de vue étroit et exclusif.

Ainsi un homme d'un talent inconstestable, mais dont les principes philosophiques sont plus éclairés par une riche imagination que par une observation complète des phénomènes intellectuels et moraux, a établi récemment, à propos des artistes et de leurs œuvres, cette théorie absolue que « les productions de l'esprit humain, comme celles de la nature vivante, ne s'expliquent que par leur milieu, » théorie qui implique nécessairement la négation de toute la personnalité humaine, la négation de sa libre pensée, de son libre arbitre, de sa responsabilité.

Dans un tel état de choses, la distinction que nous proposons d'établir dans les sciences philosophiques nous paraît, non-seulement utile en elle-même, mais encore urgente.

La philosophie transcendante poursuivra le cours de ses savantes recherches dans le champ des abstractions, répudié par les autres écoles.

La philosophie pratique se livrera à l'étude des phénomènes de la nature humaine, qui peuvent être l'objet de l'observation directe; elle remontera des phénomènes à leurs causes, c'est-à-dire aux facultés et aux passions, et des causes aux lois qui les régissent. Il lui sera facile, nous en sommes convaincu, d'établir ainsi la spiritualité de l'âme, et de démontrer ce qu'il y a d'incomplet et d'erroné dans certaines écoles.

SECONDE PARTIE.

DE L'EMPLOI DE LA MÉTHODE NATURELLE DANS LA PHILOSOPHIE PRATIQUE.

Avant d'examiner si et comment la méthode naturelle est applicable à la philosophie pratique, voyons d'abord ce qu'elle est dans ses principes, et comment on l'emploie dans les sciences consacrées spécialement aux êtres organisés.

Cette méthode repose essentiellement sur l'étude de tous les phénomènes que présentent les êtres de la création, et sur l'emploi de l'observation, de la comparaison et de l'induction; elle marche du connu à l'inconnu, et remonte des faits aux lois qui les régissent : elle commence par l'analyse et finit par la synthèse.

Elle étudie d'abord les formes extérieures et les organes de chaque être, et elle compare entre eux ces divers organes en constatant les rapports qui les unissent.

Quand elle a établi pour chacun d'eux les caractères qui lui sont propres, elle a obtenu de les spécifier, c'est-à-dire de rapporter à une seule et même espèce tous ceux qui se ressemblent par des caractères indélébiles, et de les distinguer de tous les autres êtres.

Après avoir constitué les espèces, la méthode naturelle les compare entre elles par l'étude de leurs caractères respectifs ; elle subordonne ces caractères les uns aux autres, selon leur importance plus ou moins grande, selon leur constance et leur généralité ; elle rapproche alors les espèces par groupes, c'est-à-dire par genres et par familles, suivant leurs affinités, suivant leurs ressemblances et leurs différences bien constatées. Elle embrasse enfin tous les êtres d'un même règne dans une vaste synthèse, en les réunissant en classes, d'après leurs caractères les plus généraux.

Mais l'étude des organes ne s'est pas bornée à ceux qui sont extérieurs, elle a embrassé aussi, à l'aide de la même méthode, les organes intérieurs des êtres : elle a créé l'anatomie végétale et l'anatomie animale.

Et parallèlement à ces études ou postérieurement, on a observé le mode de formation et de développement des divers organes, l'action des forces qui y président : on a créé l'organogénie et la physiologie des deux règnes organisés.

C'est surtout par des monographies que la science a procédé ; elle a étudié séparément chaque organe, séparément chaque genre ou chaque famille, séparément les nombreuses questions d'anatomie, d'organogénie et de physiologie ; les théories spéciales se sont ainsi fondées, et elles ont été réunies dans de vastes synthèses par les Linné, les Jussieu, les de Candolle, les Cuvier, et d'autres moins illustres qu'il serait trop long d'énumérer.

Des générations d'hommes se sont épuisées à ces immenses travaux, qui se continuent aujourd'hui et se continueront dans les siècles à venir, car la nature est inépuisable, et la science, qui n'a jamais dit son dernier mot, se réforme et se perfectionne de jour en jour.

M. Paul Janet a parfaitement saisi ce caractère des sciences d'observation, en disant : « Dans toutes les sciences, en général, le progrès a lieu d'une manière continue et en quelque sorte insensible, par additions ou réformes successives ; et la science peut accepter tout ce qui est acquis sans renoncer à y ajouter (1). »

Et maintenant, il va nous être facile de démontrer que la méthode naturelle est applicable à la philosophie pratique et qu'elle est propre à conduire celle-ci à son but.

Ce but, avons-nous dit, est la recherche de l'emploi le meilleur et le plus utile que l'homme puisse faire de ses facultés et de ses passions.

Il s'agit, en définitive, de constituer la science de la vie sur des bases solides, et ces bases sont : l'observation, la comparaison, qui s'offrent à nous comme les meilleurs moyens d'étudier les faits sous tous leurs rapports ; l'induction, qui permet de remonter des faits aux lois qui les régissent ; l'expérience enfin, qui contrôle les résultats obtenus par l'observation, la comparaison et l'induction.

La science de la vie embrasse l'homme tout entier et toute l'humanité. Il faudra donc considérer l'homme sous tous ses rapports, physiques, intellectuels et moraux ; il faudra le considérer dans ses diverses positions sociales, dans la famille et dans les divers milieux de profession et de société où il est appelé à développer son activité.

On n'attendra pas de nous que nous tentions de tracer

---

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1866, p. 515.

ici le prodrome de la philosophie pratique. C'est un édifice que la vie d'un seul ne suffirait sans doute pas à élever; mais il sera loisible à tout homme de bonne volonté d'y apporter sa pierre. C'est ainsi qu'il a été procédé dans les sciences naturelles, et qu'elles ont accompli les progrès qui font leur gloire et leur utilité.

Pour nous, il nous sera permis du moins de dire ici comment nous comprenons qu'on applique la méthode naturelle à l'étude de l'homme; nous ne donnerons que quelques indications; de plus habiles pourront rectifier nos vues et les compléter.

Nous avons dit que, pour constituer la science de la vie, il serait nécessaire de considérer l'homme sous tous ses rapports, physiques, intellectuels et moraux. Hâtons-nous d'ajouter que l'étude des facultés physiques restera toujours dans le domaine de la physiologie.

Mais l'âme est attachée au corps par une foule de liens. D'une part, les sens sont des facultés de connaissance; d'autre part, comme l'a si bien dit M. Ad. Garnier (1), l'homme, en travaillant lui-même à l'amélioration de ses facultés, « se fait un corps plus souple et plus approprié aux opérations intellectuelles, et il contient ses inclinations et ses passions en de justes limites; » ce qu'il ne peut faire, ajouterai-je, sans lutter contre les exigences et les révoltes du corps, et sans les vaincre.

Il y a donc nécessité, pour la philosophie pratique, d'étudier du moins les rapports des sens avec les facultés de l'intelligence, ce qui a déjà été fait par les philosophes, et d'étudier surtout, ce qui a été plus négligé, les rapports des sens avec les inclinations et les passions.

Ainsi la débauche agit sur le cerveau et entrave l'exer-

---

(1) *Traité des facultés de l'âme*, 2e édit. t. III, p. 435.

cice des facultés intellectuelles, qu'elle finit par altérer ou même par éteindre complétement. C'est un exemple de l'influence de la matière corporelle sur la partie spirituelle de l'âme. Et pareillement, un exercice abusif des facultés intellectuelles ou des passions agit sur le corps et en trouble les fonctions au point quelquefois d'altérer la vie dans son principe.

Voilà dans quelles limites il nous semble que la philosophie doit s'occuper des facultés physiques.

Quant aux facultés intellectuelles, sensitives et morales; quant aux inclinations et aux passions, voici comment on emploierait la méthode naturelle dans leur étude.

On peut, ce nous semble, considérer les facultés sous trois points de vue : en elles-mêmes, dans leurs rapports avec les lois qui les régissent, dans les conséquences de leur emploi.

Lorsqu'on étudie les facultés en elles-mêmes, il ne faut pas oublier que l'âme est *une*, principe d'unité qui a été démontré et dont on peut résumer les preuves dans le fameux axiome de Descartes : « Je pense, donc je suis. »

Les diverses facultés sont donc comme les branches d'un seul arbre; chacune peut prendre une direction diverse et plus ou moins de développement, mais toutes sont nourries d'une même séve et appartiennent au même tronc.

De cette unité d'origine résultent entre elles des rapports qu'on ne doit pas négliger. De là résulte aussi la nécessité d'étudier comment se développent les diverses facultés de l'âme, comment se révèlent les aptitudes spéciales, quelle culture doit être appropriée à chacune d'elles, et quelles influences agissent sur leur développement. Cette étude doit s'arrêter plus particulièrement sur l'enfance, l'adolescence et la jeunesse; elle jettera, nous n'en saurions douter, un jour nouveau sur les méthodes d'enseignement et sur les principes de l'éducation.

Quant aux rapports des diverses facultés les unes avec les autres, je citerai, comme exemple de ces rapports, les harmonies intimes qui existent entre le cœur et l'intelligence. Un profond moraliste a dit que les grandes pensées viennent du cœur; il ne suffit donc pas de développer les facultés intellectuelles par l'exercice et la discipline qui leur sont propres; il faut leur donner toute la force et l'élan qu'elles peuvent recevoir des nobles sentiments du cœur.

Je me bornerai à ce peu de mots sur les facultés de l'âme considérées en elles-mêmes; je serai plus bref encore sur leurs rapports avec les lois qui les régissent et sur les conséquences de l'emploi qu'on en peut faire. Le temps me manque, et je ne puis qu'indiquer les questions sans les développer.

Pour s'élever des facultés de l'âme aux lois qui les régissent, la philosophie pratique n'aura aussi qu'à employer la méthode d'observation et d'induction, et l'expérience viendra à son aide pour vérifier et contrôler l'existence des lois qu'elle aura reconnues et proclamées.

Là, elle rencontrera nécessairement la logique, cette règle de l'intelligence et de la pensée, qui les conduit au vrai; la morale, cette règle du cœur et des passions, qui les conduit au bien; le beau, qui, dans l'homme, n'est autre chose que l'accord harmonieux du vrai et du bien.

Enfin, lorsqu'il s'agira d'examiner les conséquences de l'emploi que l'homme peut et doit faire de ses facultés, l'observation des faits et l'induction seront plus que jamais nécessaires pour une étude complète des questions qui devront se présenter, et surtout pour apprécier les leçons de l'expérience qui résultent de la vie privée et de la vie publique, telles qu'on peut les offrir aux individus, aux familles, aux sociétés.

Nous pensons que des études du genre de celles que

nous venons d'indiquer pourront surtout être faites dans des monographies. L'exemple en a été donné par les sciences naturelles, et nous pouvons dire qu'il est journellement suivi dans une foule de questions qui sont, en définitive, des questions de philosophie pratique.

Ainsi on a déjà publié des études spéciales sur la famille, sur le devoir, etc. M. Le Play a publié un ouvrage important sur certaines classes ouvrières. Un médecin observateur et spirituel nous a donné un livre intitulé *la Médecine des passions*, dont chaque chapitre, consacré à une passion spéciale, est plein de documents curieux et intéressants.

Au milieu de ces travaux, ce qui nous paraît à désirer surtout, ce sont des monographies de chaque faculté de l'âme; car ces facultés sont la cause de tous les faits observables et sont soumises à des lois qu'il serait nécessaire d'étudier spécialement.

Sans doute, le regrettable et savant professeur M. Ad. Garnier, dans son *Traité des facultés de l'âme*, a élevé un monument dont la science peut s'honorer. Mais, pour que les résultats obtenus par lui entrent dans une philosophie vraiment pratique, j'oserai dire, si l'on veut bien excuser cette audace, qu'il serait nécessaire de les simplifier et de les compléter.

On pourrait les simplifier, en les dégageant d'une foule de dissertations qui se rapportent surtout aux théories des écoles anciennes et modernes.

Il serait nécessaire de les compléter par des monographies qui embrasseraient, pour chaque faculté, pour chaque passion, l'étude de leurs phénomènes, de leurs développements, des lois qui les régissent, de l'emploi qu'on en peut faire et des conséquences de leur emploi; monographies reposant, en deux mots, sur l'observation, la comparaison, l'induction et l'expérience.

Ajoutons que les esprits généralisateurs se livreraient ensuite, ou même dès aujourd'hui, à des travaux d'ensemble, nécessaires pour embrasser d'un coup d'œil plus étendu l'esprit et le cœur humains.

Que si des hommes de génie dédaignaient ces routes comme déjà battues, il leur sera toujours loisible de s'élever dans les sphères de la philosophie transcendante.

Là, ils rencontreront l'idée de Dieu et celle de l'immortalité de l'âme à défendre contre la secte toujours renaissante des sophistes. Là, ils pourront traiter d'autres grandes questions, telles que celles de l'origine et de la fin des choses, questions qui sont l'objet éternel des aspirations et des méditations de l'humanité, et qu'il est impossible de supprimer parce qu'elles ont leurs racines dans le cœur humain.

Que s'ils veulent aller plus loin et créer de nouveaux systèmes, nous leur dirons avec M. Paul Janet : « L'invention et la découverte, mais au prix de l'erreur, voilà le don du génie. »

Les travaux moins ambitieux de la philosophie pratique auraient bien aussi leur mérite en même temps que leur utilité.

« Il est, a dit un honorable membre du corps médical, de vigoureuses intelligences qui se dépensent uniquement à présenter les vérités acquises sous une forme plus sévère, à les enchaîner les unes aux autres sous une forme nouvelle, à établir avec plus de sûreté les rapports des choses, à relier à des lois générales les faits épars et empiriquement observés ; ces intelligences n'ont pas à regretter le rôle qu'elles remplissent, il n'est pas seulement utile, il peut devenir glorieux. »

Ces paroles résument parfaitement, ce nous semble, ce que nous avons dit sur la méthode naturelle et sur la manière de l'employer dans l'étude de la philosophie pratique. Nous n'essayerons pas d'y rien ajouter.

L'assemblée donne son approbation à cette intéressante étude et en félicite vivement son auteur.

Sur la proposition de M. le Secrétaire du Comité d'agriculture, l'Académie vote les fonds nécessaires pour faire les frais de médailles d'argent et de bronze destinées à être décernées en son nom à l'exposition d'horticulture annexée à l'exposition agricole du concours régional.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire perpétuel,
CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 1866.

Présidence de M. SAULNIER.

Membres présents : MM. Berthaud, Chavot, Dunand, Michon, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, de La Rochette, Saulnier.

En l'absence de M. le Secrétaire perpétuel qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, M. le Secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance de mars dont la rédaction est approuvée.

M. J. de Parseval-Grandmaison rend compte du congrès des sociétés savantes auquel il a assisté comme délégué de l'Académie, et dont il a présidé l'une des sections pendant la durée de la session. Il dépose sur le bureau la médaille de bronze décernée à la Société ainsi que les médailles d'argent obtenues par MM. Chavot et Ragut.

M. Chavot, présent à la séance, reçoit de l'assemblée les plus vives félicitations. Il remercie, en quelques paroles émues, ses confrères des marques flatteuses de sympathie dont il est l'objet.

Il est donné connaissance du programme du congrès scientifique qui se tiendra à Amiens, en 1866.

Un opuscule, envoyé à titre d'hommage par le Comité des lins, est remis, pour être examiné, à M. J. de Parseval-Grandmaison.

M. Berthaud est chargé de faire un rapport sur un ouvrage concernant les engrais, dont M. de La Garde, son auteur, a envoyé deux exemplaires à l'Académie.

M. de La Rochette fait hommage à l'Académie du 1er volume de son *Histoire des Évêques de Mâcon*.

Il est donné lecture de l'appréciation suivante publiée sur cet ouvrage dans le *Journal de Saône-et-Loire*, par M. Gaudier, et qui est conçue dans les termes suivants :

Depuis que les savantes leçons de M. Guizot et les beaux travaux d'Aug. Thierry ont reporté l'attention des historiens sur les origines de notre pays, on peut dire que la France tout entière s'est mise à son histoire. Les uns, dans des ouvrages généraux, essayent de résumer les principaux événements du passé et de marquer à travers les siècles, et d'épreuves en épreuves, les progrès de la nation française vers l'unité ; d'autres, en plus grand nombre, et moins ambitieux, se renferment dans les limites de leurs provinces ou de leurs villes natales, pour étudier la petite patrie dans la grande. Le trésor de nos chroniques, cette œuvre laborieuse déjà menée si loin par les Bénédictins, s'accroît chaque jour. La poussière des anciens se ranime ;

leurs monuments échappés à la destruction nous parlent d'eux ; les archives des villes, les cartulaires des monastères et des églises nous révèlent cette vie communale et religieuse, si oubliée, et pourtant si énergique et si féconde. L'histoire enfin n'a jamais été ni plus interrogée ni mieux comprise qu'aujourd'hui.

La vieille cité mâconnaise n'est pas restée en retard dans ce mouvement généreux. Sans parler des nombreuses études dont Cluny a fourni le sujet, l'histoire du Mâconnais est déjà commencée. La publication du *Livre enchainé,* avec la savante préface qu'y a jointe M. Chavot, a mis en lumière de précieux documents. En attendant que les travaux de MM. Martin-Rey et Michon nous fassent connaître l'histoire féodale et communale, voici un important ouvrage consacré à l'ancien diocèse ; nous voulons parler de l'*Histoire des Évêques de Mâcon,* dont M. le comte de La Rochette publie le premier volume.

Le diocèse de Mâcon n'existe plus et sans doute ne renaîtra pas de sa vie indépendante d'autrefois. Il n'en reste qu'un souvenir lointain et ces deux vieilles tours, épargnées par grâce, derniers témoins d'une splendeur évanouie. M. de La Rochette a pensé que l'histoire devait conjurer cet injuste oubli et nous redire ce passé avec lequel nous ne pouvons rompre ; il a entrepris de nous raconter, avec la suite des évêques, les divers épisodes de la vie religieuse des ancêtres. Le premier volume nous mène jusqu'à la la première moitié du XIe siècle, après le 34e évêque, Gauslin de Vienne.

C'est par l'histoire religieuse que commencent toutes les histoires. Lorsqu'après l'affreux bouleversement de l'invasion, nous assistons à la renaissance des cités détruites, nous voyons les premières maisons se serrer autour du sanctuaire, alors pauvre comme elles. L'Eglise est, en

effet, à ce moment-là, au milieu de la terreur commune, l'unique refuge un peu sûr, et le clergé, dans cette anarchie sauvage, la seule puissance tutélaire. « Le clergé, dit M. Guizot, se présenta seul au nom d'une force morale, proclamant seul une loi protectrice et obligatoire pour tous, parlant seul des faibles aux forts, des pauvres aux riches ; réclamant seul le pouvoir ou l'obéissance en vertu d'un devoir, d'une idée ; protestant seul enfin, par sa mission et par son langage, contre l'invasion universelle du droit du plus fort. Là fut le secret de sa puissance. » Si on peut juger différemment son rôle dans les derniers siècles du moyen âge, tel est le caractère incontestable des premiers. Le clergé, dans la personne des évêques, défenseurs des villes, derniers magistrats que laisse subsister réellement la conquête barbare, réunit entre ses mains les fonctions publiques, l'enseignement, les lettres. L'Eglise n'est pas seulement un lieu de recueillement et de prière où se retrouve l'égalité supprimée par la société civile, un asile ouvert à la faiblesse opprimée comme au crime impuni, c'est encore, comme l'a fait remarquer M. Guérard, le forum, l'hôtel de ville, l'hôpital, le théâtre même de la cité. Là s'accomplissent les actes privés et publics, affranchissements, donations et ventes ; là sont recueillies les archives, transportés les malades autour des reliques. Plus tard, quand le progrès social et politique, dont le clergé avait recueilli le dépôt, lui échappe, quand les mœurs et les lois s'améliorent, nous voyons la commune paraître et s'affranchir, et la science, renfermée d'abord dans les monastères, passer aux universités ; mais, durant les deux premières races et au début de la troisième, tout appartient à l'Eglise, dont un grand nom, celui de Gerbert, dans ce triste Xe siècle, rappelle la légitime autorité.

En effet, tandis que la société civile se divise de plus

en plus, la société religieuse tend au contraire à l'unité. Par les conciles œcuméniques, nationaux, provinciaux, par les synodes diocésains, le clergé s'organise et s'affermit, en face de l'hérésie et de la barbarie, souvent malgré les rois, toujours avec l'appui du peuple. Les évêques étaient nommés par le clergé et les fidèles réunis. C'est un usage que nous trouvons pratiqué à maintes reprises dans les premiers siècles de l'Eglise mâconnaise, comme partout, quoique la royauté tâche évidemment de le supprimer à son profit. Il faut observer, d'ailleurs, que si l'autorité laïque se permet souvent alors de toucher aux biens de l'Eglise, elle n'intervient pas, comme il arrive en Orient, dans les affaires de dogme ni dans les débats théologiques. Le clergé, dans les conciles autorisés et présidés par les rois, reste seul et exclusif interprète en matière de foi et de discipline, et c'est par là qu'il reprend l'avantage et assure son influence morale.

Rebâtir la malheureuse cité tant de fois abattue, réunir ses habitants épars, les encourager, les consoler, les assister dans ce déchaînement de tous les fléaux (peste, famine, barbares), telle est la rude tâche des premiers évêques de Mâcon, dont l'histoire ne donne guère que le nom, avec le titre qu'y joignit la reconnaissance de leurs fidèles. On sait qu'avant le XIe siècle, la voix populaire, *vox Dei*, fait les saints comme elle nomme les évêques. C'est l'époque des hagiographes, cette branche si considérable d'une littérature toute religieuse; alors paraissent et se multiplient ces merveilleuses légendes où se retrempaient les courages, où se rafraîchissaient les imaginations naïves, échappant par le surnaturel aux tristesses et aux misères du présent. Ne les maltraitons pas, ces antiques croyances, et si nous n'y cherchons plus ce qu'y trouvaient nos aïeux, honorons-les du moins pour les consolations qu'elles mêlèrent à de

cruelles angoisses, et pardonnons d'avoir été si crédules à ceux qui furent si malheureux. Ajoutons aussi que ces légendes, en édifiant les fidèles, avaient encore l'avantage d'assurer les intérêts du monastère ou de l'Eglise, de garantir le patrimoine des pauvres. « On attaquait, dit M. Guérard, les autels ou les terres des saints à force ouverte ou par la ruse; on les défendait, si j'ose ainsi parler, à coups de miracles, et, afin de leur porter secours, on mettait en campagne la milice céleste. »

De là l'aventure et le surnom du comte de Mâcon, Othon au Col-Tors, et la fin mystérieuse d'un autre contempteur des églises, Othe-Guillaume. Si ces traditions pèchent par la vraisemblance, elles n'en ont pas moins un côté sérieux et méritent plus qu'un dédain facile et banal : si elles ne sont plus qu'une faiblesse, elles ont été une force, longtemps bienfaisante et protectrice, et ont droit à notre respect, à défaut de nos regrets.

Ces considérations générales, l'ouvrage de M. de La Rochette, sans y insister plus que ne comporte un récit, nous les suggère sans cesse par l'exposition des événements et l'appréciation des caractères. Nous n'entreprendrons pas ici d'analyser l'ouvrage : c'est un soin dont l'auteur s'est acquitté mieux que personne dans une introduction rapide où sont rassemblés les traits principaux de l'histoire diocésaine. M. de La Rochette a su fort heureusement, sans empiéter sur le domaine de l'histoire générale, choisir et rappeler les faits importants qui intéressent l'humble diocèse, ainsi que les relations de l'évêque saint Déodat avec les deux grands hommes de son temps, saint Eloi et saint Ouen; la vie de saint Léger, et surtout les conciles dont les décisions sont si curieuses pour l'histoire morale de ces temps éloignés. Le volume se termine au moment où l'influence croissante de Cluny, fondé au Xe siècle, va

bientôt inquiéter l'épiscopat mâconnais. Alors commence ce développement remarquable des établissements monastiques, en rivalité avec les évêques, et puissamment soutenus par la cour de Rome dont ils sont à leur tour les plus sûrs défenseurs. Ces détails, l'auteur nous les promet pour son second volume, qui suivra de près le premier et achèvera l'ouvrage.

Remercions M. de La Rochette d'avoir consacré à nos vieilles annales ses studieux loisirs, d'en avoir tiré une œuvre intéressante et originale, dont nous devinons les recherches patientes, sans en connaître la partie aride, les déceptions et les ennuis. Tous ses lecteurs ne penseront peut-être pas toujours comme lui, mais il ne coûtera à personne de reconnaître qu'il y a là, comme dit Montaigne, un livre de bonne foi, une érudition solide et discrète, en un mot, une instruction.

M. de La Rochette reçoit les remerciements et les félicitations de l'assemblée. En outre, on décide qu'il sera souscrit à douze exemplaires de cet ouvrage qui seront donnés en prix dans les concours ouverts par la Société.

Sur la proposition de M. Saulnier, l'Académie vote une médaille d'argent pour être décernée en son nom aux instituteurs primaires de l'arrondissement, qui ont fait des cours d'adultes pendant l'année scolaire de 1865-1866.

Elle admet à l'unanimité comme membre correspondant Son Em. le cardinal Pitra.

Trois brochures adressées par M. le docteur Maurin, de Marseille, ayant pour titre : *Marseille au point de vue de l'hygiène, la Prophylaxie du Choléra, les Fièvres,* sont renvoyées à l'examen de M. le docteur Aubert.

M. Martin-Rey, membre correspondant, est chargé de faire des recherches à la bibliothèque de Montpellier, dans les manuscrits de Guichenon que possède ce dépôt, afin d'en extraire ce qui pourrait intéresser l'histoire du Mâconnais.

M. Berthaud place sous les yeux de l'assemblée une coupe géologique du Mâconnais, et accompagne cette communication d'intéressantes observations. Il reçoit les vifs remerciements de l'auditoire.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire adjoint,
DUNAND.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 1866.

Présidence de M. SAULNIER, président.

Membres présents : MM. Berthaud, Bouchard, Dunand, Duperron, Gaudier, Michon, Monnier, J. de Parseval-Grandmaison, Ch. Pellorce, Ch. Rolland, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Saulnier exprime les remerciements de Son Em. dom Pitra à l'occasion de sa nomination de membre correspondant de l'Académie.

M. Bouchard donne une appréciation des « *Chants nationaux,* » de M. Foulc.

M. Ch. Pellorce rend compte des poésies de M.

Goujon, de Chalon-sur-Saône, et conclut à son admission en qualité de membre correspondant.

M. Michon est chargé d'examiner un index des manuscrits de Guichenon, dont M. Martin-Rey se propose de tirer des extraits, en vue de la mission dont il a été chargé par l'Académie.

M. Ch. Pellorce soumet le programme des concours agricoles pour 1866, arrêté par le Comité d'agriculture. Ce programme est adopté.

M. le Secrétaire perpétuel fait la communication suivante, au nom de M. Martin-Rey, membre correspondant :

Dans la cour de l'hôtel de l'Europe, feu M. Bouchage conservait précieusement une inscription romaine, qui doit se trouver encore chez M. Weiss.

En voici le texte, très-peu intelligible, de l'aveu des épigraphistes :

C. SVLP. M. FIL. GALLI OMNIBVS.
HONORIBVS APVD. SVOS FUNCT.
II. VIR. Q. FLAMINIS AVG. P. O GEN
DEI MOLTINI GVTVATR·· MART
VI. CVI ORDO QVOD ESSET CIV
OPTIMVS ET INNOCENTISSIMVS
STATVAS PVBL. PONENDAS DECR
EVIT.

En attendant une traduction tout à fait plausible, on lira sans doute avec intérêt la lettre suivante d'un renommé *celtomane*, dont l'imagination ardente a trop souvent égaré le savoir dans les régions de la pure fantaisie. L'autographe de M. Eloi Johanneau, retrouvé dans un monceau de vieilles notes, sera déposé aux archives de l'Académie de Mâcon.

« Paris, le 26 avril 1849.

» Mon cher confrère en archéologie,

» Je n'ai que le temps de vous écrire que je l'ai trouvée, expliquée ou plutôt devinée et restituée, cette inscription qui a fait le désespoir de Millin et le mien à la première tentative, et même à la seconde, quoique je lui eusse trouvé un sens raisonnable, admissible. Je vous prie de la communiquer à M. de Lamartine et à la Société de Mâcon, et de me procurer l'historique de sa découverte, des tentatives et des raisonnements qu'on a faits pour l'interpréter, afin que je fasse un mémoire bien satisfaisant sur une inscription qui fait la gloire de leur ville en prouvant que *ses habitants honoraient le Dieu du vin et celui de la guerre*, et que le premier avait chez eux un échanson comme Jupiter.

» Déjà dans mon origine étymologique de *Matisco*, j'ai prouvé que leur ville lui devait son nom ; cela va bien éclaircir les antiquités et surtout l'histoire de vos premiers comtes de Mâcon, que vous ferez bien de me donner à lire avant de l'imprimer ; je pourrais, s'il y a lieu, y donner un coup de pouce.

» Faites-moi le plaisir de remettre en même temps à M. de Lamartine les deux bluettes ci-incluses et d'en accepter une copie. Veuillez aussi lui parler de moi.

» Votre tout dévoué confrère et ami,

» Eloi JOHANNEAU.

» *P. S.* — Je suis occupé à réunir de nouvelles preuves après avoir perdu mon temps pour justifier ma première leçon que voici, mais pour vous seul, car elle est seulement moins mauvaise, puisqu'elle n'est pas la véritable :

» *Caii Sulpicii, Marci filii, Galli, omnibus honoribus apud suos functi, duumviri quinquennalis, flaminis Augusti patroni, honorantis genium Dei* MOLTINI *(statuâ) gutturnio (theatro) atrio Martis seviralis ordo, quod esset civis optimus et innocentissimus statuas publicè ponondas decrevit.*

» Traduction. — A Caïus Sulpicius Gallus, fils de Marcus, qui a obtenu tous les honneurs de la magistrature chez ses concitoyens, duumvir quinquennal, flamine d'Auguste, leur patron, qui a honoré d'une coupe *(gutturnium)* le génie du dieu MOLTINUS dans l'atrium ou le portique du temple de Mars, l'ordre séviral a décrété qu'il serait élevé publiquement des statues, parce qu'il était un excellent citoyen et d'une vertu sans tache.

» Voici maintenant la véritable, et telle certainement qu'elle a été faite, si bien qu'on croirait au moins que je l'ai retrouvée, et qu'en lisant moi-même, j'ai vu ce que les autres avant moi n'avaient pas vu. Je n'ai, je crois, pas fait de découverte plus étonnante. (1) Excusez cet excès de satisfaction, je vous écris au moment même et en courant avec précipitation, tant j'ai hâte de vous faire, j'en suis sûr, un plaisir indicible, car c'est à l'envie de vous obliger

---

(1) M. Eloi Johanneau, dont on ne parle plus, était doué de la plus vaste érudition. Perquisiteur infatigable, il aspirait incessamment à deviner l'inconnu. L'énigme avait pour lui un charme fascinateur. Il devinait, il devinait du matin au soir, il avait besoin de deviner, et la dernière solution étant toujours la *plus étonnante*, il se hâtait d'en faire part au premier venu en lui tordant les poignets, sans écouter les recours en grâce, les cris de détresse de la victime. Eloi Johanneau, étymologiste forcené, devenait féroce de joie quand il croyait pouvoir crier, comme Archimède, Ευρεκα. M. Martin-Rey espère retrouver dans ses papiers une dissertation sur *Matisco*, qui lui a paru une lubie du docte visionnaire. Très sujet à caution malgré son mérite supérieur, Eloi Johanneau s'étonnait de plus en plus de ses *étonnantes* découvertes.

L'infatuation du génie archéologique n'a pas eu de type mieux caractérisé.

que je dois d'avoir fait l'impossible en restituant de mauvaises leçons qui avaient passé sous les yeux de bien des savants et qu'ils avaient autorisées de tout leur poids.

» Restitution et explication de l'inscription de Mâcon concernant le dieu inconnu *Moltinus* adressée à M. Martin-Rey, représentant :

» *Caii Sulpicii, Marci filii, Galli, omnibus honoribus apud suos functi, duumviri quinquennalis, flaminis Augusti, pocillatoris dei* MOLTINI, *curatoris Martis, seviralium decurionum ordo, quod esset civis optimus et innocentissimus statuas publicè ponendas decrevit.*

» Traduction. — A Caïus Sulpicius Gallus, fils de Marcus, qui a obtenu tous les honneurs de la magistrature chez ses concitoyens, duumvir quinquennal, flamine d'Auguste, pocillateur ou échanson du dieu Moltin, curateur de Mars, l'ordre des décurions ou des sévirs a décrété qu'il serait érigé publiquement des statues, parce qu'il était un excellent citoyen et d'une vertu sans tache.

» Paris, 26 avril 1849.

» Eloi JOHANNEAU. »

Il nous paraît inutile d'ajouter que, dans la pensée de M. Johanneau, MOLTIN, dieu topique de Mâcon, n'est autre que le *moût* de vin, d'où il résulte que Sulpicius Gallus, le *pocillator,* devait être un dégustateur-gourmet, muni de la petite tasse d'argent traditionnelle!...

On procède ensuite à l'élection de M. Goujon, comme membre correspondant. Cette admission est votée à l'unanimité.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,
CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 1866.

(SÉANCE DE JUIN.)

Présidence de M. SAULNIER, président.

Membres présents : MM. Berthaud, Chavot, Dunand, Fournier, Gaudier, Michon, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Rolland, Saulnier.

M. le Secrétaire-adjoint, en l'absence du Secrétaire perpétuel, donne lecture du procès-verbal.

M. Ch. Rolland exprime le regret que la réunion ne soit pas assez nombreuse pour statuer sur une double proposition qu'il veut soumettre à l'Académie ; cependant il demande qu'il lui en soit donné acte, sauf à renvoyer à une autre séance la discussion dont elle pourra être l'objet.

Cette proposition aurait pour but : 1° de modifier la quotité de la cotisation et la nature des jetons ; 2° de mettre l'Académie en mesure de contribuer d'une manière efficace à l'établissement et à l'organisation de bibliothèques communales dans l'arrondissement de Mâcon.

L'Académie, n'étant pas en nombre pour délibérer valablement, renvoie l'examen de la proposition à une prochaine séance. Elle remet également à une autre réunion la nomination d'un trésorier, en remplacement de M. Lacroix père, démissionnaire.

M. Ch. Rolland lit le travail d'appréciation suivant sur le Concours régional, récemment publié par lui dans la *Revue des Provinces*. Sur la demande de plusieurs membres présents, l'insertion de ce travail est ordonnée aux Annales.

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE DE MACON.

A Monsieur le Directeur de la Revue des Provinces.

Vous m'avez demandé, cher directeur, un compte rendu du concours régional agricole de Mâcon. Est-il trop tard pour répondre à votre demande parce que, depuis deux semaines déjà, les prix ont été décernés et les discours d'apparat prononcés? parce que le feu d'artifice officiel n'est plus qu'un souvenir? enfin, parce que les concurrents, les jurés, les spectateurs sont rentrés sous leurs toits, et les animaux exposés, dans leurs étables? Quant à moi, je ne crois point qu'en pareille matière l'opportunité s'est resserrée entre des bornes si étroites. Mai, le temps du *renouveau*, le beau mois fleuri des espérances de la terre, qui, comme toutes les espérances, hélas! ne se réalisent pas toujours, Mai est consacré tout entier aux réunions agricoles, horticoles, aux concours, aux expositions, etc. Or, Mai nous gratifie encore de son chaud soleil et de ses nuits froides. Je suis donc dans les délais. J'y suis d'autant mieux qu'au moment même où se lisait à Mâcon le rapport étudié et volumineux de M. Tochon, organe du jury de la prime d'honneur, un autre discours singulièrement plus retentissant se prononçait à Auxerre, lequel rendait la France et l'Europe tout à fait inattentives aux prouesses de l'agriculture, eussent-elles affirmé la guérison de la trichyne, le remède à l'épizootie bovine ou la cure des vers à soie!... En telle occurrence, que faire, sinon d'ajourner? Je me suis rappelé que le poëte des *Bucoliques* écrivait, il y a deux mille ans : *Non conimus surdis!*... Et j'ai attendu.

L'un des résultats de cette attente est que les petits détails sont un peu sortis de ma mémoire en même temps qu'ils ont perdu beaucoup de leur intérêt. Après vingt jours bientôt, on ne s'inquiète plus guère de l'embonpoint respectif des bœufs de M. X... et de M. Y...! Je vais donc généraliser. Vos lecteurs s'en plaindront-ils? Je veux espérer que non.

I.

Avant tout, établissons le cadre de notre tableau, ou, plus justement, la physionomie du champ clos de notre concours.

Parmi les gens qui voyageaient, antérieurement aux chemins de fer, bien peu, je pense, n'ont pas vu Mâcon du pont d'un de ces bateaux à vapeur de la Saône qui, plus agréables que les wagons et presque aussi rapides, transportaient incessamment le personnel innombrable allant de Suisse, d'Italie, d'Orient, de la Méditerranée, du midi de la France, vers le Rhin, l'Allemagne, l'Angleterre, Paris, la Belgique, et *vice versâ*. La ville alors se présentait à merveille avec ses deux ou trois kilomètres de quais plantés d'arbres, les vieilles tours tronçonnées de sa cathédrale démolie, quelques pointes de clochers, quelques dômes émergeant des toits et le flot montant des maisons escaladant la colline, comme pour mieux voir, du côté du matin, la longue plaine onduleuse et ombragée de la Bresse, et, par delà, les cimes neigeuses du Mont-Blanc. Aujourd'hui, qu'on aille vers Lyon, vers Genève ou vers Paris, on traverse Mâcon en tranchée : — partant la vue a moins de charme! Pourtant si quelque abaissement de terrain livre çà et là aux regards une échappée sur la campagne, on la devine plantureuse et fertile ; de même qu'on juge vite, sur les spécimens entrevus de la population,

qu'elle est forte, vigoureuse, épanouie comme les Burgondes dont elle sort.

Sur la foi des géographes, j'atteste là l'unité de l'origine bourguignonne, contre laquelle, cependant, j'ai bonne envie de protester. Il y aurait, à mon avis, pour les ethnographes, de curieuses études à faire en vue de rattacher, d'après les types actuels, les riverains de la Saône aux souches primitives dont ils dérivent. On sait que cette belle et facile vallée de la Saône a eu, de tous temps, comme celle du Rhône qui la prolonge, le sort peu enviable de servir de grande route aux migrations et aux invasions. C'est par là probablement qu'aux périodes de Bellovèse et Sigovèse, descendirent les Gaëls qui allaient occuper la haute Italie ; par là que s'écoula le flot des Cimbres ; par là que celui des Helvètes prenait son cours quand il fut arrêté par César non loin de Mâcon, *Matisco*, qui, plus vieux que Lyon, existait dès cette époque et faisait partie du territoire Eduen. C'est par là aussi que remontèrent les Romains, et plus tard les Arabes, dont, selon les traditions locales, quelques familles se maintinrent, même après le refoulement de Charles Martel, et formèrent deux ou trois villages exclus, pour ce vice d'origine, par tout le reste du pays, et longtemps encore après 89, des relations communes, du mariage et presque du droit des gens. Il semblerait donc que, dans une contrée où tant d'alluvions se sont tour à tour recouvertes, on ne devrait plus trouver aujourd'hui, comme dans les grandes et anciennes capitales, qu'une race métisse, sans caractère saillant, sans physionomie propre. Et pourtant Mâcon et son territoire me paraissent, comme le noyau d'une mosaïque, comme le point de suture où aboutissent sans se confondre trois ou quatre variétés humaines, aussi distinctes par l'apparence extérieure que par les habitudes et les patois

La race burgonde, sanguine, colérique et joviale, occupe en force le nord et surtout la rive droite de la vallée. Mais sa prédominance s'arrête entre Chalon et Tournus. Au delà on ne trouve plus qu'exceptionnellement ces faces rubicondes que la raillerie mâconnaise appelle des visages *à la côte de Bourgogne*. Les patois cessent d'être traînards ; les *oi* ne se prononcent plus à la façon des Normands ou des Champenois. Les maisons elles-mêmes affectent une autre forme : la haute toiture pointue, recouverte de chaume ou de tuiles plates, et calculée en vue des neiges septentrionales, disparaît. Là où le vrai Mâconnais commence, commencent aussi les toits presque plats et la tuile ronde des Italiens. On parle plus vite ; on accentue plus vigoureusement, plus âprement peut-être, et, sous l'idiome paysanesque, le latin défiguré, mais reconnaissable, perce fréquemment. La stature est peut-être plus petite ; la vigueur et l'activité laborieuse ne sont pas moindres. La peau est brune, les cheveux sont châtains ou noirs. Est-ce me tromper que de croire reconnaître à tous ces signes les descendants des Gallo-Romains qui ont tenu, serrés et compactes, autour du vieux *Matisco*, leur centre, de façon à en écarter les envahisseurs ? Et puis-je croire, lorsqu'à quelques lieues plus loin, vers l'ouest, je trouve dans les montagnes du Charollais une population presque chétive, blonde de chevelure, lymphatique d'aspect, molle de tempérament, qu'elle offre un rameau du même tronc ? N'est-il pas bien plus présumable qu'on voit en elle la descendance des vrais Autochtones, des pauvres paysans gaulois refoulés vers des contrées plus lointaines et plus arides par l'agglomération croissante dans la riche vallée de la Saône des colons romains et de leurs adhérents romanisés ?

Ma digression est déjà bien longue. Mais quand on porte tant d'intérêt aux généalogies des bêtes de trait, de somme

ou de boucherie ; n'en peut-on garder un peu pour l'origine de leurs éleveurs et consommateurs ? Je m'attarde encore pour dire que le Beaujolais, — la petite province allant des frontières du Mâconnais aux barrières de Lyon, — offre aussi la spécialité de certains caractères ; que la généralité des hautes tailles, des membres athlétiques, des têtes carrées, des yeux à fleur de tête qu'on y rencontre m'impose la réminiscence du type germain. J'ajoute en outre que, si de la rive droite on passe à la rive gauche de la Saône, à la Bresse, c'est tout de nouveau changement complet. Le patois musical est chanté, qui aime à finir ses mots par des voyelles ; les *hautains* étayant la vigne sur les arbres fruitiers où ses pampres s'entrelacent ; les fermes épanouies dans les vergers donnent l'image de la Lombardie, et la blanche, fraîche carnation des femmes, que mord pourtant le même chaud soleil qui brunit les Mâconnaises, n'est pas faite pour déconcerter la comparaison. Quant aux Bressans... jadis la moquerie de leurs voisins d'outre-Saône les disait marqués aux quatre L : *longs*, *lents*, *lourds*, *lâches*. Mais de ce mauvais jugement ils ont victorieusement rappelé.

Se demandera-t-on comment, depuis tant d'années, et dans un espace de quinze à vingt lieues de longueur sur dix ou douze de largeur à peine, le croisement des races n'a pas nivelé toutes ces disparates ? Qu'on veuille alors se souvenir que le régime féodal interdisait le mariage entre familles n'appartenant pas au même seigneur, qui ne possédait généralement qu'un village, et que les mœurs nées de ce régime n'ont pas totalement cessé de subsister. Les habitudes populaires ont ici des ténacités étranges ! Dans le langage nautique de la Saône, ne dit-on pas toujours *royaume* pour marquer la rive droite, *empire* pour indiquer la rive gauche ! Or, il y a bien sept ou huit siècles

que la Bresse, dès longtemps passée à la maison de Savoie lorsque Henri IV la conquit, ne fait plus partie de l'empire teutonique des Barberousse et des Othon!

II.

J'ai tâché de faire connaître, dans leurs types généraux, les populations qui ont fourni, presque en totalité, les spectateurs, les intéressés, les concurrents du concours. Si je n'avais peur qu'on m'accusât de trop sacrifier au pittoresque, je m'appliquerais à dépeindre maintenant leurs physionomies originales ; je montrerais le Bressan, avec sa veste trop courte, ses sabots de bois blanc, son parapluie rouge dont il ne se sépare guère les jours de fête ou de voyage ; la Bressanne sous son large chapeau de feutre, espèce de *sombrero* orné de dentelles noires et de glands d'or ; le Charollais, invariablement recouvert de la blouse de toile bleue (réminiscence du sayon gaulois) ; la Mâconnaise avec sa coiffure coquette, petite cornette blanche sur le derrière de la tête, et, sur le côté, chapeau microscopique comme les *poufs* de la Régence, le tout nommé *brelot* dans le patois du pays. Mais c'est trop négliger les bêtes pour les hommes. J'arrive à mon sujet et je commence par les chevaux.

Quel lecteur supposerait, s'il n'est pas initié aux règlements des concours, que la présence de la race chevaline sur le champ clos de Mâcon ait marqué un progrès, une victoire du bon sens sur la routine? Pourtant c'est la vérité pure. Jamais encore, du moins dans notre région, on n'avait daigné reconnaître que le cheval fût un produit agricole, et digne de figurer en compagnie du bœuf, du mouton, du porc et du poulet. Aussi y avait-il une certaine curiosité d'apprécier les résultats de l'innovation. Ils ont été au niveau des meilleures espérances, tant pour la quan-

tité que pour la qualité des sujets. Cent vingt animaux à peu près avaient été réunis, et les connaisseurs, dis-je, s'accordaient à glorifier, non-seulement une amélioration relative dans l'habileté, le nombre et le succès des éleveurs, mais chez les produits présentés, un mérite intrinsèque qui dépassait leur attente.

Les Dombistes surtout ont causé cette surprise heureuse. L'ancien cheval de la Dombes était lourd, petit, pansu, mal conformé : sa grande vertu, c'était d'être robuste, de vivre et de marcher quand même, si mal qu'il fût nourri et soigné. L'introduction d'étalons d'un cheval judicieux a, depuis huit à dix ans, grandi la taille et importé l'élégance sans ôter la solidité. De là, notable augmentation dans le prix des ventes. Aussi les fermiers se prennent-ils d'un goût très-vif pour cette éducation, à laquelle leur pays se prête, et se prêtera d'autant plus qu'on dessèche les étangs. Au lieu d'eau, ils auront du foin ; au lieu de poissons, ils exporteront des quadrupèdes *E semprè bene*.

Néanmoins, les Charollais ont eu les honneurs, et cela devait être. De tout temps, le Charollais a été réputé pour ses chevaux non moins que pour ses bœufs. Avant qu'on eût inventé de donner à la terre, en la mélangeant de chaux, les qualités qui lui manquaient pour la culture des céréales, l'immense plateau de montagnes de ce pays accidenté, sorte de steppe sablonneuse livrée au genêt et à la bruyère, n'avait guère d'emploi fructueux que l'éducation des animaux. Le bœuf, c'était la richesse : on lui réservait la grosse part de ce que la contrée produisait de fourrages. Le cheval, serviteur négligé, ne recevait rien ; l'étable n'était pas faite pour lui : l'été, l'hiver, il restait au dehors, sur la lande, broutant ce que la maigre végétation produisait, fallût-il, pour le découvrir, écarter du pied la neige. Ce dur régime le rendait maigre, peu gracieux de

forme, mais incroyablement vigoureux, rapide, adroit, infatigable, insensible à l'intempérie des saisons. Le bidet charollais faisait vingt ou vingt-cinq lieues tout d'une traite, presque sans manger, pour porter son maître, à travers des pentes et des chemins impossibles, aux marchés de Mâcon, de Villefranche ou de Moulins. Au retour, on lui ôtait la selle, et, tout couvert de sueur, on le lâchait dans le pré !

Cette race héroïque disparaît, et, tout en la regrettant, on comprend qu'elle ne réponde plus aux besoins de notre âge. Aujourd'hui les perfectionnements de la viabilité ont substitué partout le cabriolet au cheval de selle : il faut tirer au lieu de porter. On a donc entrepris de modifier le bidet, de lui donner de la taille, de rendre sa tête plus légère, d'empêcher sa hanche de trop saillir. Le haras de Cluny, aux portes du Charollais, a été le grand instrument de cette transformation. A-t-elle heureusement réussi ? Et par l'introduction du sang étranger, en refaisant la forme, n'a-t-on pas altéré les qualités du fond ? Voilà ce que beaucoup se demandent encore avec une inquiétude qui, selon d'autres, n'a plus de raison d'être. Pour moi, je veux être optimiste et croire que, si la victoire n'est pas complète, elle se complétera.

III.

Vous le voyez, cher directeur, je généralise. Je cherche, en négligeant les détails, — et jusqu'au nom des triomphateurs qui m'en voudraient peut-être, s'ils daignaient s'occuper de moi, — à dégager le point capital des questions. Pourtant, que de pages il me faudrait encore si, pour toutes les autres branches du concours, je continuais le système commencé ! Ce serait trop pour la patience de vos lecteurs et pour la vôtre. Je me résous donc à abréger.

Je me borne même à mentionner, sans en rien décrire, une exposition d'horticulture très-coquettement organisée sous les arbres centenaires d'une promenade publique, et dont les pétunias, les azalées, les pensées, les conserves de fruits et légumes ont eu moins de succès encore près des militaires, des enfants et des bonnes, enfin de la partie naïve de la population, qu'un aquarium en raccourci.

Passons à ce qui est, dans les concours comme dans les dîners, la pièce de résistance : le bœuf.

Il n'y avait pas à Mâcon moins de 447 membres de l'intéressante famille bovine, et divisés en combien de tribus! Charollais, Bressans, Fémelins, Tarentais purs, — races d'Ayr et de Durham, — de Schwitz, de Fribourg et de Hollande, — sangs-mêlés nés de croisements divers, — offraient une occasion rare de comparer leurs mérites et leurs défauts. La victoire est allée une fois de plus à la section charollaise. Elle avait 46 concurrents : elle a obtenu 28 prix ! Et, de l'aveu de tous, c'était justice. Nulle part on ne retrouve à ce point l'harmonie des formes heureuses qui combinent l'ampleur et la grâce, la force de tracer sans peine un sillon profond et la finesse de tissus qui permet de lutter avantageusement contre les meilleures espèces de boucherie! Aussi ai-je entendu plus d'un connaisseur, surtout s'il tenait à la vieille école, maugréer contre la mode du croisement avec le sang Durham, plus facile à l'engraissement, mais incapable de travail. — Le jury a paru frappé des progrès accomplis par les Fémelins (race du Jura) et les Bressans, deux rameaux venus de la même souche. Inférieurs aux Charollais dans tout le reste, ils l'emportent par les aptitudes laitières. C'est là aussi le grand mérite de la famille tarentaise ou savoyarde, petite, vigoureuse, un peu farouche, comme il convient aux montagnards. Les races d'Ayr et de Durham se sont mon-

trées ce qu'on les voit partout : celle-ci fine, mignonne, excellente laitière ; celle-là douée d'une tendance incroyable à l'obésité. Le véritable intérêt a été d'étudier, sur de nombreux spécimens, dans quelles mesures il est bon de croiser ces étrangers avec nos espèces locales, et l'enseignement tiré du concours est l'évidente affinité du Durham avec le Charollais d'une part, et de l'autre, de l'Ayr avec le Bressan.

En somme, l'exposition bovine a été superbe. Mais nous avons été moins heureux avec les moutons et les porcs, — sous votre respect, — comme dit la politesse de nos paysans : 65 lots de race ovine, 51 de race porcine, ne donnent point le triomphe par la quantité, et la qualité ne suppléait pas au nombre. Béliers ou brebis relevaient presque tous de provenance étrangère ; mais South-Down, Diskley, mérinos, métis-mérinos, n'avaient rien qui les classât, toutes proportions gardées, très au-dessus des nationaux. Or, dans notre contrée, l'éducation du mouton n'est point encore entrée, semble-t-il, dans la période des améliorations. Elle est restée l'apanage et la spéculation des plus mauvais fermiers, des plus piètres cultivateurs des localités infertiles. Un troupeau d'une douzaine de têtes, nourries de hasard, et qu'on promène de foire en foire, le recrutant ici, le décimant là, selon les chances d'un maquignonnage qui vise moins à la loyauté qu'à l'adresse, est un gagne-pain pour son propriétaire. On comprend qu'en de telles mains une espèce ne marche pas à son perfectionnement. Du moment où le succès ne venait point par les races étrangères, il n'y avait pas à s'étonner qu'il fît défaut.

Mais en ce qui touche les porcs, on s'est trouvé désappointé par la médiocrité du résultat. L'espèce locale, qu'elle vienne originairement du Charollais ou de la Bresse (problème qui met vivement aux prises l'amour-propre natio-

nal des éleveurs de Saône-et-Loire et de l'Ain), est grande, forte, facile à engraisser, douée d'une chair savoureuse et fine : elle est le principal élément de l'excellente charcuterie lyonnaise, rivale de celle d'Italie. Comment n'a-t-elle pas eu plus et de plus beaux spécimens à Mâcon ? Comment y a-t-elle laissé tant de place à ces Yorkshire, à ces Berkshire, à ces Hampshire, à ces Essex, plus aptes à l'engraissement, je le veux bien, mais d'une santé moindre, d'une conformation inférieure, d'une chair moins succulente ? Il faut assurément chercher la cause dans l'indolence, l'insouciance, l'incurie sans fond ni bornes de nos paysans producteurs. Et voilà où elle n'éclate pas moins, cette miraculeuse apathie ! Au concours de Mâcon, c'est-à-dire sur le marché même des volailles de Bresse, la race bressanne, la source de ces incomparables poulardes qui ont distancé la vieille réputation des chapons du Mans, ne comptait pas moitié autant de représentants que les Cochinchinois, les Padoue, les Bantam, les Crève-Cœur, les Branca, tous ces gallinacés de fantaisie dont nous ne voudrions pas s'ils étaient indigènes, et qui ne nous intéressent qu'à l'état de curiosité !

IV.

Avez-vous remarqué qu'à propos d'un concours qui avait son siége à Mâcon, je ne vous ai point parlé une seule fois du Mâconnais ? C'est que le Mâconnais n'est point, à proprement parler, *agricole ;* il est *viticole* exclusivement. On y subordonne tout à la vigne. On y plante le *bois tordu*, comme disent nos vignerons, partout où il prospère, et même où il ne fait plus que végéter. Fumier, paille, foin, animaux de porcherie ou bêtes de travail, grains, bois, je dirais presque jardinage, nous demandons tout à nos voisins, et nous payons tout avec le produit renommé de nos

grappes. Mais plus il est renommé, ce produit, plus ses producteurs répugnent à l'amener faire ses preuves dans les concours locaux. S'il s'agit de lutter, à Paris, avec nos similaires du Bordelais ou de la Bourgogne, de faire constater une fois de plus l'immense infériorité des crus de la Loire ou du Midi, les exposants mâconnais se présenteront en foule : ils font la sourde oreille quand on les appelle à Mâcon. Chez eux, disent-ils, pas un vignoble de quelque importance qui ne soit classé de vieille date. Pourquoi ceux qui les possèdent affronteraient-ils des batailles où la victoire ne sert plus, où la défaite nuirait? Ne saurait-il arriver, en effet, que les jurys se trompent? Qu'un vigneron ait exceptionnellement mal réussi sa cuvée? L'abstention vaut donc mieux, n'ouvrant pas aux rivaux ces chances de dénigrement. J'explique sans approuver, cela se comprend de soi, l'étrange pauvreté relative de notre exposition vinicole en quantité, sinon en qualité. J'ajoute, en outre, que la réserve des viticulteurs était d'autant plus intempestive que, pour la première fois, une culture de vignes a obtenu la prime d'honneur.

N'allez pas augurer de là que, jusqu'à la présente année, la vigne était mal cultivée. Ce n'est point cela. Seulement la réglementation ministérielle ne l'avait point trouvée digne d'entrer en lice avec le blé et le bétail. Par quelle raison ? C'est ce que je ne saurais dire en vue des centaines de millions qu'elle donne à la fortune nationale et dont le fisc prend si largement sa part. Toutefois, ne récriminons plus, puisque justice est faite, et que du congrès de Mâcon datera pour les chevaux et les vignes l'ère de l'égalité. On a donc vivement acclamé, dans l'une des capitales du vin de France, le succès du candidat viticulteur, M. de La Loyère, dont le triomphe était celui d'un principe, — je dirais presque de deux principes en même temps. En effet,

jusqu'ici les directeurs de fermes-écoles avaient concouru pour les primes d'honneur ; on comprend avec quelle supériorité, puisqu'ils jouissaient de la subvention des deniers publics. L'Académie de Mâcon et les sociétés d'agriculture de Saône-et-Loire ont demandé, cette année, l'exclusion de ces rivaux munis d'armes trop puissantes. Elles ne l'ont pas obtenu du gouvernement ; mais M. de Latour, directeur de la ferme-école départementale, s'est alors retiré de lui-même, ouvrant par son honorable susceptibilité un précédent dont il sera difficile de ne pas tenir compte à l'avenir. Espérons que, comme on l'affirme, cette délicatesse, unie à d'utiles services, sera récompensée au 15 août (1).

V.

L'une des causes qui ont valu sa primauté à M. de La Loyère est la généralisation d'un procédé déjà connu, — l'application de la charrue à la culture de la vigne. Il fait passer l'instrument de labourage, mené par un seul cheval, entre les rangs de ceps assez écartés pour que les bourgeons n'aient rien à craindre du passage, et il économise considérablement ainsi les frais de main-d'œuvre. Bon peut-être pour les terrains forts, de valeur restreinte, de produits plus abondants que délicats, ce système ne serait pas fructueusement applicable aux crus d'élite. Il diminuerait d'un cinquième au moins le nombre des pieds plantés tout en ne donnant pas *aux façons* la perfection nécessaire. L'invention n'en est pas moins digne d'éloges, car elle est un effort dans la voie qui seule peut sauver notre agriculture : la simplification du travail par le perfectionnement de l'outil ; la substitution, dans le plus grand nombre de cas possible, de la machine au bras de l'ouvrier.

(1) La nomination de M. de Latour au grade de chevalier de la Légion d'honneur a paru depuis au *Moniteur*.

Il ne faut pas, en effet, qu'on se le dissimule : le régime économique dans lequel nous sommes entrés a prodigieusement activé, depuis quelques années, et d'une façon un peu factice, la pente naturelle à l'accroissement des salaires. Au prix relatif des denrées, des journées, et avec les procédés agricoles actuels, le résultat du labeur accompli en paye à grand'peine le coût. J'ai interrogé dix fermiers de l'Ain, de Saône-et-Loire et du Rhône; tous m'ont dit que le vrai mal qui les ronge n'était pas tant le bas prix du blé. Ils l'ont déjà vendu aussi bon marché, et ils se maintenaient encore en équilibre. Ce qui les ruine, c'est de payer au double d'il y a quinze ans des domestiques qui sont la moitié moins laborieux, moins sobres et moins soumis. Le paysan cultivant son propre fonds arrive peut-être encore à se tirer d'affaire, parce qu'il ne compte pour rien sa peine et qu'il épargne jusque sur sa nourriture. Mais l'industrie des exploiteurs de la grande et moyenne propriété est menacée sérieusement. Il devient urgent, si l'on veut conserver cette base indispensable de la mise en valeur et des améliorations de notre territoire, que l'agriculture ait sa révolution comme l'industrie a eu la sienne ; qu'elle dompte et utilise à son tour les forces physiques de la nature pour leur faire opérer gratuitement de gros ouvrages; qu'elle rende enfin véritablement pratiques les *faneuses*, *faucheuses*, *batteuses*, etc., qui ne sont encore qu'à l'état d'embryon. En telle matière, tout se tient si étroitement que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire (1); et bien que j'aie trouvé à Mâcon une admirable

(1) En veut-on la preuve? La voici :

Les fermiers avaient l'habitude, en Bresse, de payer par la dîme du blé, sous le nom d'*affanures*, les ouvriers supplémentaires qui les aidaient à ramasser les foins, à couper les blés et à les battre au fléau. Cette dernière opération seule demandait en moyenne trente à quarante jours. Par

tonnellerie, des pressoirs ingénieux, portatifs, tenant peu de place si on les compare aux vastes et massifs pressoirs à *grand point;* encore qu'on doive rendre hommage à de remarquables modèles de charrues vigneronnes, de fouilleuses, de houes, d'égrenoirs à maïs, de hache-paille, de concasseurs, de herses, de coupe-racines, de trieurs, de machines à battre, faner, moissonner, ratisser, et enfin, quoique j'aie entendu faire grand cas de quelques locomobiles, il ne m'est point apparu, je dois le dire, que le pas décisif ait été franchi; que le principe fécond ait été découvert dont l'application vivifiant, *praticabilisant* (tolérez ce barbarisme expressif) toutes les autres découvertes demeurées jusqu'ici à l'état scientifique, donnera enfin à l'agriculture le signal et l'instrument de sa régénération!

Ai-je bien fait comprendre notre situation agricole? Pour compléter le tableau, il faudrait interpréter à présent la pensée de nos populations, dire à l'avance ce qu'enregistrera l'enquête. Je me hasarderais presque à le faire, certain de ne pas me tromper de beaucoup. Tenez pour sûr que nos agriculteurs affirmeront n'avoir pas peur de la liberté, et que, s'ils eussent préféré qu'on les consultât avant de changer le régime économique, ils ne demandent pas, néanmoins, à revenir en arrière. Tout au plus réclameront-ils, avec M. L. de Lavergne, devenu leur oracle, un droit fixe de 1 fr. 50 à 2 fr. sur l'entrée des blés étran-

---

le moyen de la *batteuse*, elle se fait en deux jours à présent. Sans doute, il eût été légitime de diminuer les *affanures* proportionnellement à l'importance du travail. Mais cette équité n'a pas été du goût des journaliers; et comme on ne saurait se passer d'eux pour cueillir les blés et les foins, vu l'imperfection des moissonneurs et faneurs, ils ont imposé aux fermiers le maintien de l'ancien tarif. Faute d'instruments qui la complètent, la *batteuse* n'est donc encore en Bresse, et probablement ailleurs aussi, qu'une économie de fatigue et de temps, mais pas encore une économie d'argent.

gers, non comme protection, mais comme compensation de l'impôt qu'ils payent eux-mêmes. Du reste, ils admettront avec M. Rouher que notre exportation de céréales dépasse notre importation, et que par conséquent, de ce chef, les producteurs français ne sont pas en droit de se plaindre. Mais ils allégueront une souffrance particulière et réelle : les blés de la mer Noire inondant aujourd'hui la Provence, notre région n'y trouve plus l'écoulement traditionnel et naturel de ses grains par la Saône et le Rhône. Elle doit chercher, se créer péniblement vers la vallée de la Seine des débouchés nouveaux et incertains. Nonobstant ces difficultés, nos cultivateurs, je le répète, ne réclameront probablement rien que de général, de légitime et de *promis*. Bonne viabilité, transports à bas prix, ralentissement des travaux des villes, afin d'arrêter l'émigration qui enlève leurs bras aux campagnes ; application à l'industrie de la réforme économique dont l'agriculture a toutes les charges et seulement quelques profits. Voilà, je crois, le programme de l'immense majorité. Comme partout, on est frappé ici de ce fâcheux phénomène : les producteurs alimentaires vendant moins cher, par l'effet des lois nouvelles, sans que les consommateurs bénéficient du bon marché ! Mais on sent qu'il faut du temps pour que le régime nouveau porte ses fruits, et l'on ne refuse pas de faire crédit à la liberté commerciale.

Quant aux viticulteurs, j'imagine qu'ils seront aussi brefs dans leurs doléances et non moins nets dans leurs aspirations. Informés déjà par une expérience de six années que le meilleur marché est le marché intérieur, ils demanderont qu'on l'élargisse pour eux en allégeant la taxe de 200 millions à peu près qu'ils payent sous diverses formes.

Mais je vois que, si je me laissais aller, je ferais de l'économie politique, ce qui ne répondrait ni à vos intentions

ni aux miennes. Je m'arrête donc, et puissent les lecteurs de la *Revue des Provinces* ne pas trouver que j'eusse dû prendre ce parti plus tôt. Une réflexion, je l'espère, me vaudra leur indulgence. Il est si difficile d'être bref quand on parle de ce qu'on aime le plus au monde, — je veux dire de son pays!

Il est donné lecture d'une lettre de M. Aubert contenant une appréciation des brochures de M. le docteur Maurin. On procède à l'élection proposée par le rapporteur, et M. le docteur Maurin est nommé membre correspondant à l'unanimité.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire-adjoint,

DUNAND.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUILLET 1866.

Présidence de M. J. de PARSEVAL-GRANDMAISON.

Membres présents : MM. Aubert, Berthaud, Bouchard, Chavot, Dunand, Fournier, Gaudier, J. de Parseval-Grandmaison, Ch. Pellorce.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Prévost fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé : *Du Désordre dans la science de l'homme.* — Renvoi au rapport de M. J. de Parseval-Grandmaison.

M. de Haut, président du Comice agricole de Provins, adresse un exemplaire d'un discours prononcé par lui à une distribution de primes à l'agriculture.

M. Maurice Simonet, membre correspondant, envoie divers opuscules : *St-Maurice et la légion Thébaine. — Mosaïques d'un Rêveur. — Promenades à travers quelques idées. — De l'idéal de la gloire.*

M. Hertel, membre de la Societé d'agriculture de Quimperlé, adresse une brochure intitulée : *La spécialisation dans la production végétale agricole et la production économique.*

L'Académie a reçu, en outre, un volume des comptes rendus du congrès des Sociétés savantes (session de 1865) ; un exposé des travaux de la commission des soies de Lyon pendant l'année passée ; le programme du congrès scientifique qui devait se tenir à Amiens en 1866 et qui a été repoussé en 1867.

On procède à la nomination d'un trésorier, d'un bibliothécaire et d'un conservateur.

Sont nommés : Trésorier, M. Chavot ;

Bibliothécaire-archiviste, M. Michon ;

Conservateur des collections, M. Berthaud

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 AOUT 1866.

Présidence de M. SAULNIER, président.

Membres présents : MM. Aubert, Bouchard, Berthaud, Chavot, Monnier, Pellorce, Ch. Pellorce, J. de Parseval-Grandmaison, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. E. Cortambert, membre correspondant, adresse à l'Académie un exemplaire de son *Cours de géographie générale* et un spécimen d'une nouvelle carte murale de la France.

Mgr Landriot, évêque de La Rochelle, membre correspondant, envoie un exemplaire d'un discours qu'il a prononcé à la distribution des prix du collége de Saintes.

M. le Secrétaire perpétuel dépose deux brochures intitulées; l'une, *Observations sur la question des céréales*, par M. Schotmans; l'autre, *Documents sur le vinage*, émanant de la chambre syndicale des agriculteurs-distillateurs de Paris.

Il est donné lecture d'une dépêche par laquelle Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique informe l'Académie qu'il lui a accordé une allocation de 400 francs.

M. David de Cholet, de Paris, agriculteur, adresse un écrit intitulé : *L'Argent à 4 et même à 3 pour cent, sur hypothèque, au moyen d'une banque territoriale et agricole.*

L'assemblée prend connaissance d'une circulaire de M. de Barral, ancien directeur du *Journal d'Agriculture pratique*, développant les motifs qui ont déterminé cet honorable publiciste à fonder une nouvelle feuille agricole, sous le titre de : *Journal de l'Agriculture.* L'Académie décide qu'elle s'abonnera pour un an à cette publication.

Il est donné communication d'une lettre de M. le Préfet, accompagnant l'envoi du *Questionnaire général* concernant l'enquête agricole et contenant des indications sur le mode de réponse qui doit être fait par la Société. — Renvoi au comité d'agriculture.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de M. Léopold Delisle, membre du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, sur le concours ouvert par Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique entre les sociétés savantes pour la publication de cartulaires. L'insertion de cet important rapport est ordonnée aux Annales.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE.

MESSIEURS,

Je viens, au nom d'une section du Comité des travaux historiques, vous rendre compte d'un des plus brillants concours qui aient encore été ouverts entre les sociétés savantes des départements. Le programme demandait la publication d'un cartulaire, c'est-à-dire d'un de ces recueils de chartes qui offrent à l'historien du moyen âge des ressources du même genre que les collections épigraphiques à l'historien de l'antiquité. Quand jadis les communautés religieuses et civiles, les souverains, les seigneurs et les simples particuliers faisaient réunir en un corps d'ouvrage les actes sur lesquels reposaient leurs droits de toute espèce, ils ne pensaient qu'à leurs propres

intérêts, ils voulaient simplement assurer la conservation et faciliter la recherche de leurs titres de propriétés ; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que ces cartulaires, composés en vue d'intérêts privés, fourniraient aux savants d'inappréciables trésors. On le comprit surtout au XVIe siècle, quand le pillage des maisons religieuses eut mis en circulation de vénérables parchemins qui, jusqu'alors, avaient été soigneusement dérobés à la curiosité publique. Les cartulaires, qui, dans l'origine, étaient exclusivement des pièces d'archives, devinrent des livres de bibliothèques, et furent recherchés avec ardeur par les bibliophiles : c'était un vivant commentaire de ces coutumiers auxquels le jurisconsulte demandait les origines du droit moderne ; c'était l'indispensable complément des chroniques d'après lesquelles l'historien s'efforçait de mettre en ordre les annales du moyen âge. De là l'empressement des Pithou, des de Thou, des Petau, des Dupuy, des Molé, des Séguier et des Colbert à accueillir dans leurs cabinets les cartulaires que le hasard des temps avait fait sortir des chartriers ecclésiastiques et féodaux. A partir du commencement du XVIIe siècle, il ne fut plus permis d'étudier le moyen âge sans avoir consulté ces précieux documents. André Du Chesne les prend pour base de ses généalogies ; Du Cange y puise à pleines mains pour la composition de son immortel Glossaire ; Baluze les emploie pour éclaircir les ténèbres de notre ancienne législation, et les bénédictins en font jaillir la lumière sur l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît, sur celle de l'Eglise de France et sur celle de nos principales provinces. La mine était si riche que deux siècles d'un travail assidu n'en avaient pas même épuisé les premiers filons. Une exploration plus méthodique et plus suivie venait d'être inaugurée, quand la Révolution menaça jusque dans leur existence des collections que l'esprit

du temps proscrivait comme entachées au premier chef de féodalité. Après tout, les malheurs furent encore moins grands qu'on avait eu sujet de le craindre. Beaucoup de nos anciens cartulaires échappèrent à la tourmente : les uns avaient été respectés comme monuments scientifiques et conservés par les agents du triage des titres ; les autres avaient été oubliés dans des tas de paperasses ; quelques-uns avaient été cachés par des hommes qui en appréciaient la valeur historique, ou qui attachaient un pieux souvenir à ces témoins du passé.

Dès que l'ordre fut rétabli, l'administration se préoccupa du sort des cartulaires. Le Conseil de conservation des objets de sciences et d'arts, dans sa séance du 23 septembre 1798, adopta les conclusions d'un rapport de Barbier et de Chardon de La Rochette tendant à réunir à Paris dans un seul dépôt les cartulaires qui se trouvaient disséminés dans tous les départements de la République. Conformément à cette décision, le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, par une circulaire du 11 décembre 1798, invita les administrations centrales à faire parvenir à la Bibliothèque nationale tous les cartulaires qu'elles pourraient découvrir dans les différents dépôts de leur département.

« Citoyens, disait le ministre, tous les cartulaires des ci-devant instituts religieux qui se trouvent disséminés dans les divers dépôts littéraires, bibliothèques et archives de la République, doivent être réunis à Paris. Ces titres, fruits des siècles barbares, se lient trop essentiellement à leur histoire pour pouvoir en être distraits. Il faut qu'ils attestent à la postérité ce que l'ambition et l'artifice des corporations privilégiées ont obtenu de la crédule ignorance de nos pères, et qu'ils lui fassent apprécier l'heureuse révolution qui s'est faite dans l'esprit humain. »

Les envois que provoqua cette circulaire furent assez peu nombreux, et la plupart des départements conservèrent dans leurs archives les cartulaires que le ministre voulait rassembler à la Bibliothèque nationale. Malheureusement, es archives furent bien négligées pendant les trente premières années de ce siècle : dans plus d'un chef-lieu, personne ne toucha aux fonds des anciennes abbayes, sinon pour en distraire des pièces qui convenaient aux amateurs, ou bien encore pour y prendre le parchemin qui pouvait être employé à des usages domestiques ou industriels. C'est ainsi que nos archives départementales ont perdu tant de cartulaires, dont les uns ont été mis en pièces et anéantis à tout jamais, les autres acquis par des spéculateurs avides qui les cédaient tantôt à la Bibliothèque du roi, tantôt à des bibliophiles français ou anglais, auxquels nos établissements publics ne pouvaient faire concurrence.

Le mouvement historique que M. Guizot a eu, en grande partie, l'honneur de susciter et de diriger, mit un terme à des abus qui bientôt nous auraient dépouillés des plus précieux monuments d'un âge qui n'avait pas été sans gloire pour la France. En même temps que des mesures étaient prises pour sauvegarder nos archives et en faire connaître au moins sommairement les richesses, des fonds étaient libéralement alloués pour une publication qui devait mettre en relief l'importance historique de nos cartulaires. Le succès dépassa les espérances de ceux qui avaient conçu et encouragé le plan de l'entreprise. L'accueil que reçurent, en 1840, le Cartulaire de Saint-Père de Chartres, et, en 1841, le Cartulaire de Saint-Bertin, prouva que le temps était venu d'appeler l'attention du public sur un côté de notre histoire qu'avaient négligé les érudits du XVIIe et du XVIIIe siècle. Hâtons-nous d'ajouter que la meilleure part du succès était due à la science consommée et au tact ex-

quis de l'éditeur. M. Guérard venait d'ouvrir une voie nouvelle, dans laquelle devaient s'engager de nombreux disciples.

La collection des documents inédits s'enrichit alors de plusieurs cartulaires publiés, les uns, comme ceux de Notre-Dame de Paris et de Saint-Victor de Marseille, sous la direction immédiate du maître qui a fait refleurir en France les études diplomatiques; les autres, comme ceux de Savigny, d'Ainay, de Beaulieu et de Redon, par les soins de savants qui s'étaient voués particulièrement à l'histoire d'une province.

Mais, quelque vastes que fussent les proportions de la collection des documents inédits, on ne pouvait songer à y faire entrer tous les cartulaires qu'il était essentiel d'imprimer pour asseoir sur une base solide l'ancienne topographie de la France, et pour montrer sous leur véritable jour les institutions civiles et religieuses de chacune de nos provinces aux différents siècles du moyen âge. Les efforts de plusieurs sociétés savantes, secondées par de généreux citoyens, à la tête desquels il faut citer M. le duc de Luynes, ont suppléé à l'exiguïté des crédits que l'administration centrale pouvait affecter à la publication des cartulaires. De toutes parts on s'est mis à l'œuvre, et, en peu d'années, nous avons eu une volumineuse collection de cartulaires, dont la place est marquée dans toutes les grandes bibliothèques à côté de la collection des documents inédits, et dont j'essayerai de donner la bibliographie à la suite du présent rapport.

C'est pour encourager d'aussi louables efforts que le Comité des travaux historiques a proposé la publication d'un cartulaire comme sujet du prix à décerner en 1866 à une Société savante des départements. Le nombre et la valeur des travaux qui ont été envoyés au concours sont la

meilleure preuve du progrès que les recherches historiques ont fait en France depuis une vingtaine d'années Quinze ouvrages ont été adressés au Comité, et tous se font remarquer, soit par l'importance des textes, soit par l'usage qu'en ont fait les éditeurs.

La commission chargée de juger le concours a mis au premier rang le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, publié sous les auspices de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, par MM. E. de Lépinois et Lucien Merlet. Les auteurs de cette belle publication s'étaient déjà fait connaître par des travaux marqués au coin de la plus saine critique : l'un d'eux a composé, en deux volumes in-8o, une Histoire de la ville de Chartres, qui tient une des premières places parmi les histoires de villes publiées au XIXe siècle; le second a dirigé, avec M. Moutié, l'édition du Cartulaire des Vaux-de-Cernay; nous lui devons un curieux recueil de lettres tirées des archives municipales de Chartres, le Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir, qui obtint le prix au concours ouvert en 1861 entre les sociétés savantes, et plusieurs dissertations historiques, dont la plus récente, ayant pour objet la chronologie des seigneurs de Châteauneuf en Timerais, fut mentionnée très honorablement au concours de l'année dernière. MM. de Lépinois et Merlet se sont proposé de réunir, suivant l'ordre des temps, les actes les plus importants qui ont fait partie des archives de l'évêché et du chapitre de Chartres, soit que ces actes existent encore en original, soit qu'ils nous aient été conservés dans des cartulaires anciens ou dans des compilations modernes, soit même qu'on ne les connaisse plus que par les analyses des archivistes du XVIIe et du XVIIIe siècle. Le plan qu'ils s'étaient judicieusement tracé d'avance, et dont ils ne se sont jamais écartés, nous a semblé tout à fait digne d'ap-

probation. C'était assurément le meilleur moyen d'écarter les pièces inutiles, d'éviter les doubles emplois, et surtout de montrer sous leur véritable jour les documents à l'aide desquels nous suivons, siècle par siècle, l'histoire de l'évêché et du chapitre. En effet, les éditeurs ont parfaitement réussi à rétablir l'ordre chronologique des chartes qu'ils avaient recueillies, et les dates qu'ils ont proposées peuvent soutenir l'examen le plus sévère. Nous donnerons également des éloges au soin qu'ils ont apporté à l'établissement des textes : leurs trois volumes renferment bien peu de leçons fautives, et les légères erreurs qu'on y pourrait relever ne se trouvent guère que dans des actes étrangers au pays chartrain, tels qu'un diplôme de Henri II, roi d'Angleterre, ou bien encore dans des actes imprimés d'après des transcriptions modernes, comme ce diplôme du roi Eudes, dont les archives d'Eure-et-Loir ne possèdent plus qu'une assez mauvaise copie sur papier, tandis que l'original est exposé sous une vitrine du Musée britannique.

La série des pièces insérées dans le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres commence à l'année 573 et s'arrête à l'année 1391. Antérieurement au XIe siècle, on n'y voit que deux actes dont le texte fût resté inédit : un diplôme de Charles le Chauve, du 5 avril 870, qui est conservé en original aux archives d'Eure-et-Loir, et une Charte de Hugues le Grand, du 19 juin 946. La partie la plus considérable du Cartulaire appartient au XIe et surtout au XIIe et au XIIIe siècle. On y trouve pour cette période une très-riche collection de documents, qui intéressent l'histoire politique au même degré que l'histoire ecclésiastique. Il serait difficile d'y faire un choix : je signalerai cependant, comme dignes d'une attention toute particulière, les actes qui réglaient les rapports de l'évêque et du chapitre avec le comte de Chartres, et parmi ces actes une enquête où

sont relevés plusieurs détails relatifs à la cour du roi vers la fin du XIIe siècle. Le récit de l'émeute qui éclata au mois d'octobre 1210 est aussi un morceau très-remarquable qui, s'il eût été connu plus tôt, aurait pris place dans le XVIIIe volume du Recueil des historiens de la France.

Aux textes qu'ils ont publiés, MM. de Lépinois et Merlet ont joint des notes fort substantielles, dans lesquelles ils expliquent les passages obscurs, déterminent les personnages qui sont en scène et analysent divers documents qu'ils ne pouvaient publier intégralement. Ils ont réservé les questions d'un intérêt plus général pour en composer une introduction, qui forme à elle seule un très-bon livre et qui sera lue avec un égal intérêt par les savants et par les gens du monde.

La première partie de l'introduction est consacrée à l'histoire de l'église de Chartres : on y passe successivement en revue les origines de l'église, la formation du diocèse, les prérogatives de l'évêque, du chapitre et des différents officiers du chapitre, la construction et la décoration de la cathédrale. La seconde partie nous offre un tableau de l'agriculture de la Beauce au moyen âge. M. Guérard en avait tracé l'esquisse de main de maître dans les prolégomènes du Cartulaire de Saint-Père. MM. de Lépinois et Merlet ont repris un à un tous les détails qui devaient figurer dans ce tableau : ils ont habilement mis en œuvre les nombreux renseignements qu'ils avaient rassemblés sur l'état des personnes et des terres, sur les charges de la propriété et des paysans, sur la culture proprement dite, sur les prés, les vignes, les bois et les étangs, sur les mesures et enfin sur le loyer des terres et des domaines ruraux. Pour éclaircir ces questions, les auteurs ont fait grand usage du Polyptique de l'église de Chartres, rédigé en 1300, et dont le texte occupe plus du tiers de leur se-

cond volume. Il faut leur savoir gré de n'avoir pas reculé devant cette longue et aride publication, et d'avoir compris qu'à certains égards les censiers du XIIIe siècle sont aussi utiles à consulter que les polyptiques de l'époque carlovingienne. Au reste, MM. de Lépinois et Merlet n'ont rien négligé de ce qui pouvait rentrer dans leur cadre : ils ont imprimé une chronique du XIVe siècle, que les historiens modernes ont largement mise à contribution, mais qui était restée inédite, et dont l'origine pourra fournir encore la matière d'utiles dissertations, surtout quand on en rapprochera l'ancien catalogue des évêques de Chartres, dont la rédaction première date au plus tard du XIe siècle. Un autre document, qui remplit presque en entier le troisième volume de l'ouvrage, est un nécrologe, qui donne les renseignements les plus variés et les plus authentiques sur une foule de personnages qui ont vécu du XIe au XVe siècle, et qui n'appartiennent pas seulement à la société ecclésiastique, mais encore au monde politique. A côté de révélations sur la vie de littérateurs et d'artistes, dont le nom est tombé, peut-être injustement, dans l'oubli, on y trouvera des détails qui serviront à rectifier différents points d'histoire générale. Je n'en citerai qu'un exemple. Il a trait à la mort d'Henri Ier, roi de France.

L'auteur de la première édition de l'*Art de vérifier les dates* avait rapporté cet événement au 4 août 1060 ; mais, par des raisons qui n'ont pas été expliquées, les auteurs de la troisième édition du même ouvrage ont fixé la mort d'Henri Ier au 29 août, et cette opinion a été acceptée sans aucune réserve par les meilleurs critiques de notre temps. Il est cependant impossible de la soutenir en présence de plusieurs chroniques du XIe siècle, qui font mourir le roi Henri Ier le 4 août ; en présence d'une charte du Cartulaire de Saint-Père, qui donne expressément la même

date, et enfin en présence de l'ancien obituaire de l'église de Chartres, qui marque également au 4 août l'anniversaire du roi Henri.

On pourrait multiplier les observations de ce genre ; mais il serait superflu, je pense, de justifier par de plus longs développements l'avis de la commission, qui a cru devoir décerner le prix du concours à la Société archéologique d'Eure-et-Loir et à MM. de Lépinois et Merlet.

Nous avons placé au deuxième rang le livre des Serfs de Marmoutier. C'est le titre que porte un manuscrit de la bibliothèque de Tours, composé à la fin du XIe siècle, et dans lequel les religieux de Marmoutier ont réuni cent vingt-sept chartes ou notices relatives à la condition des serfs qui dépendaient de leur abbaye. Ce cartulaire, unique en son genre, avait attiré, il y a plus de vingt ans, l'attention d'un homme qui a rendu d'éminents services à l'histoire de la Touraine. André Salmon, dont la mort a si brusquement interrompu la carrière, fit imprimer, en 1845, le texte du Livre des Serfs, et recueillit différents documents dont il comptait se servir pour tracer un tableau du servage en Touraine au XIe siècle. La tâche qu'il n'avait pu remplir a été reprise dans ces derniers temps par la Société archéologique de Touraine, qui a chargé son vice-président, M. Ch. Grandmaison, de compléter l'œuvre de M. Salmon, en y joignant une introduction, un appendice et des tables.

Le tout forme un beau volume in-8o, orné d'un facsimile du manuscrit original, et qui se recommande par le sujet et la date des pièces autant que par les observations qu'elles ont suggérées à M. Grandmaison.

Les cent vingt-sept chartes ou notices dont se compose le Livre des Serfs proprement dit constatent la manière dont différents hommes étaient devenus les serfs de l'ab-

baye de Marmoutier, les obligations auxquelles ils étaient tenus, les procès dont ils furent l'occasion, et les circonstances qui déterminèrent divers affranchissements. L'appendice contient un choix de soixante-six pièces, rangées suivant l'ordre chronologique, et empruntées aux collections de la Bibliothèque impériale, de la bibliothèque de Tours et des archives d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et de Maine et-Loire. A l'aide de tous ces textes, M. Grandmaison nous fait connaître quelle fut la condition des serfs en Touraine au XIe siècle. Il donne des détails fort circonstanciés sur les sources du servage, sur les cérémonies symboliques de l'entrée en servage, sur les obligations et les droits des serfs, sur leurs mariages, sur le sort de leurs enfants et sur les affranchissements. Il insiste particulièrement sur la disparition du servage en Touraine, et les raisons sur lesquelles il s'appuie pour placer cette grande révolution au XIIe siècle sont d'autant plus probantes qu'elles se concilient avec les faits observés dans deux provinces voisines, la Normandie et la Bretagne. On sait que le servage subsista plus longtemps dans d'autres pays, et notamment dans l'Ile de France.

La publication de la Société archéologique de Touraine n'est pas fort étendue ; mais elle porte sur une matière si intéressante, elle est faite avec tant de soin et aboutit à des conclusions si nettes et si utiles pour l'histoire de la civilisation française, que la commission n'a pas hésité à lui assigner le second rang et à lui accorder une mention très-honorable.

Elle a jugé digne de la même récompense un ouvrage beaucoup plus étendu, mais dont les détails n'ont pas toujours été traités avec un soin assez minutieux. Il s'agit du Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, publié sous les auspices et aux frais de l'Académie de Mâcon. Il faut distinguer dans

ce volume deux parties qui, à des titres divers, méritent nos éloges. La première est une longue introduction due à la plume de M. Chavot. Ce savant a très-méthodiquement résumé les principales données que renferment les chartes du Cartulaire de Saint-Vincent ; il les a complétées avec les Cartulaires de Cluny, et a exposé très-clairement les règles d'après lesquelles la société ecclésiastique et civile fut organisée dans le Mâconnais depuis le IXe jusqu'au XIe siècle. Il a accordé une attention toute spéciale aux questions géographiques, et il a poussé fort loin l'étude d'une division territoriale, celle des *agri*, sur laquelle nous avions déjà de consciencieux travaux (1). La seconde partie du volume publié par l'Académie de Mâcon se compose du texte même du Cartulaire : c'est l'œuvre de M. Ragut, archiviste du département de Saône-et-Loire. Le Cartulaire de Saint-Vincent était jadis connu sous le titre de Livre enchaîné, sans doute à cause de la chaîne qui le fixait sur un pupitre dans la salle capitulaire ou dans le chartrier du chapitre de Mâcon : il renfermait six cent trente-trois chartes, qui embrassaient la période comprise entre les années 593 et 1220, et dont la plupart dataient du Xe et du XIe siècle. Il fut brûlé par les protestants sous le règne de Charles IX ; heureusement, il en existait une copie, qui n'est plus connue, mais dont nous avons une exacte représentation dans deux manuscrits conservés, l'un à la Bibliothèque impériale, l'autre aux archives de Saône-et-Loire. La première est de la main du savant et modeste Jean Bouhier (2), la seconde est datée de 1750. M. Ragut a gé-

(1) Dans les Cartulaires de Savigny et de Romans, publiés par MM. Aug. Bernard et Giraud.

(2) C'est sans fondement que, dans l'avertissement placé en tête du Cartulaire de Saint-Vincent, la copie de la Bibliothèque impériale est attribuée au président Bouhier. (Voir plus loin page 321 une note en réponse à cette assertion.

néralement suivi le texte qu'il avait trouvé dans ses archives ; mais il n'a pas négligé la transcription de Jean Bouhier ; il y a relevé un assez grand nombre de variantes, qu'il donne presque toujours au bas des pages, mais qu'il aurait mieux valu faire passer dans le texte toutes les fois qu'elles permettaient de rétablir la leçon véritable, souvent altérée par le copiste du XVIIIe siècle.

Nous avons encore une légère imperfection à relever dans le travail de M. Ragut. Il n'a pas indiqué assez exactement les éditions qu'on possède depuis longtemps d'un certain nombre de chartes de Saint-Vincent, éditions qu'il ne lui eût pas été indifférent de consulter.

Ainsi il passe sous silence le texte que le P. Lecointe (1), D. Bouquet (2) et Brequigny (3) ont donné d'un diplôme de Pepin, en y joignant des notes d'où il résulte que la pièce est de 743 et non pas de 750, comme l'a supposé le nouvel éditeur (4).

Pour la lettre d'Adrien Ier, qui forme le no 23 du Livre enchaîné, M. Ragut se borne à renvoyer aux *Antiquités de Mâcon* par saint Jullien de Balleure : n'était-il pas nécessaire de prévenir que cette lettre, recueillie au XIe siècle par Hugues de Flavigny (5), et souvent imprimée dans les deux derniers siècles, a été considérée comme apocryphe par Pagi (6) et par Jaffé (7), dont le jugement, sur ce point comme sur tant d'autres, restera sans appel ?

---

(1) *Annal.* V, 77.

(2) IV, 703.

(3) *Diplomata*, 478, n° 342.— Dans l'édition de M. Pardessus, II, 382.

(4) *Cartul. de S. Vincent*, p. 53, n° LXVI.

(5) Pertz, *Scriptores*, VIII, 344.

(6) Les observations de Pagi ont été reproduites par D. Bouquet, V. 595. Conf. *Gall. christ.* XVI, 39.

(7) *Regesta pontificum*, p. 943, n° 317.

Il est regrettable que, avant de publier les deux lettres de Grégoire VII qui sont dans le Livre enchaîné sous les nos 14 et 15, M. Ragut n'ait pas ouvert une édition du Registre de Grégoire VII : il y aurait trouvé la date de ces deux pièces, que le rédacteur du Livre enchaîné n'a pas copiée et que l'éditeur n'a que bien imparfaitement rétablie (1).

Citons encore deux lettres de Calixte II, que M. Ragut semble avoir considérées comme inédites, quoiqu'elles aient été plusieurs fois imprimées, et notamment dans le tome XV du *Recueil des Historiens de la France*, où dom Brial leur a assigné une date plus exacte que celle du nouvel éditeur (2).

Plusieurs de ces exemples, et il serait facile d'en multiplier le nombre, montrent que la chronologie des chartes du Livre enchaîné, telle qu'elle a été établie par M. Ragut, laisse quelquefois à désirer. C'est là sans doute une regrettable imperfection ; mais il serait injuste de s'y attacher avec trop d'insistance ; il vaut mieux prendre en considération la difficulté de la tâche, signaler l'exactitude des tables, et, pour tout résumer, reconnaître que l'Académie de Mâcon a rendu un véritable service en faisant imprimer dans un gros volume in-4o, plus de six cent trente chartes, presque toutes inédites et remontant à des siècles dont l'histoire ne peut guère se tirer que des textes diplomatiques.

Le Cartulaire de la cathédrale d'Autun, dont je dois

---

(1) La lettre n° 14 est la 33e du livre VI ; elle porte pour date : « Data Romæa, 18 kalendas maii, indictione 2 ; » ce qui répond au 14 avril 1079. (Jaffé, *Monumenta gregoriana*, p. 369.) — Le n° 15 est la 76e lettre du livre Ier ; elle est ainsi datée dans le registre du Vatican : « Data Romæ, 17 kalendas aprilis, indictionne 12 ; » mais, selon toute apparence, le scribe a mis *aprilis* au lieu de *maias*, et la pièce semble devoir être classée au 15 avril 1074. (Jaffé, *Monumenta gregoriana*, p. 95.)

(2) Page 234. Conf. Jaffé, *Regesta pontificum*, p. 533, nos 4979, 4984.

maintenant vous entretenir, se rapporte à une époque un peu plus récente et dont les annales sont un peu moins confuses. Il renferme bien un certain nombre d'actes antérieurs au XIIe siècle, mais presque tous étaient déjà connus par d'anciennes éditions, et, à vrai dire, c'est au XIIe et au XIIIe siècle qu'appartiennent les actes que M. de Charmasse a publiés au nom de la Société éduenne. Ces actes devaient se trouver réunis dans deux cartulaires, composés l'un au XIIe siècle, l'autre au XVe, et qui ont tous deux disparu. Pour réparer cette double perte, M. de Charmasse a soigneusement fouillé les dépôts dans lesquels il pouvait espérer rencontrer les originaux ou les copies des titres du chapitre d'Autun. Après plusieurs années de recherches, il est parvenu à recueillir deux cent quarante-cinq pièces antérieures à l'année 1300, et dont beaucoup sont vraiment curieuses. Ces chartes sont correctement publiées et exactement datées. L'éditeur y a joint le dessin d'une douzaine de sceaux, le texte des plus anciens articles du nécrologe de l'église d'Autun, des tables satisfaisantes et une introduction remplie d'observations judicieuses. Le Cartulaire d'Autun avait donc des droits sérieux à une mention honorable, que le Comité s'est fait un devoir de lui accorder.

Telle est aussi la distinction dont nous avons cru digne un volume publié par l'Académie delphinale, et dans lequel M. l'abbé Auvergne a fait entrer les actes du prieuré de Saint-Robert et ceux de la chartreuse des Ecouges. Ce sont encore là des cartulaires factices, dont les éléments ont été puisés à différentes sources, mais dont l'utilité n'est pas moins grande que celle des cartulaires formés au moyen âge.

Ici s'arrête la liste des ouvrages entre lesquels le Comité a cru devoir répartir les récompenses que l'Administration l'avait chargé de distribuer ; mais il nous reste à signaler

plusieurs travaux qui auraient pu aspirer au premier rang, si le concours eût été moins nombreux, ou encore s'il eût été plus longtemps ouvert.

Nous mentionnerons deux volumes publiés par l'Académie de Clermont, sous la direction de M. Doniol, et renfermant les Cartulaires de Saint-Julien de Brioude et de Sauxillanges. Ces deux recueils, par le nombre et par l'ancienneté des documents qu'ils contiennent, peuvent soutenir la comparaison avec les plus célèbres cartulaires de la France. Malheureusement, les manuscrits originaux ont péri, et, pour rétablir les textes dans leur pureté primitive, il eût fallu collationner toutes les copies et tous les extraits qui nous sont parvenus. L'Académie de Clermont s'est borné à reproduire les deux manuscrits de la Bibliothèque impériale qui lui ont paru représenter le plus fidèlement les Cartulaires de Saint-Julien et de Sauxillanges ; elle en a fait imprimer le texte sans essayer de déterminer les dates et sans y joindre des tables suffisamment exactes. Ajoutons toutefois qu'elle a mis en lumière les savantes dissertations de M. Houzé sur la géographie de ces deux cartulaires, et que sans doute elle accueillera avec une égale faveur les recherches de M. Bruel, qui a déjà entre les mains les matériaux d'un ample supplément à l'édition du Cartulaire de Saint-Julien. M. Bruel, en comparant divers manuscrits de la Bibliothèque impériale et des Archives de l'Empire, a recouvré près de quatre-vingts pièces du Cartulaire de Saint Julien qui avaient échappé au premier éditeur ; il a rectifié beaucoup de passages dans la partie déjà publiée, et, par d'ingénieux rapprochements, il a trouvé moyen de fixer la date de la plupart des actes du IXe, du Xe et du XIe siècle. Il est donc permis d'espérer que, combinés avec les travaux de M. Doniol et de M. Houzé, les efforts de M. Bruel aboutiront à un résultat définitif et mettront à notre

disposition un bon texte du Cartulaire de Saint-Julien de Brioude.

Le Cartulaire du prieuré de la Réole en Bazadais, sans pouvoir être mis sur la même ligne que ceux de Saint-Julien et de Sauxillanges, méritait de sortir de l'oubli, et nous devons des remerciements à M. Charles Grellet-Balguerie, qui l'a fait connaître par un bon travail inséré au tome V des *Archives historiques du département de la Gironde*. La Réole était un prieuré dépendant de la grande abbaye de Fleury-sur-Loire; les archives en ont été détruites pendant la Révolution ; mais Mme Soubirous possède une copie moderne du cartulaire dans lequel avaient été recueillis les plus anciens titres de la maison, du IXe au commencement du XIIIe siècle. C'est cette copie que M. Grellet-Balguerie a prise pour base de sa publication. Quoique le texte n'en soit pas très-pur et que les dates ne soient pas toujours exactes, les savants ne manqueront pas de consulter un cartulaire rempli de notices où sont peintes avec une frappante vérité les mœurs féodales et religieuses du XIe siècle, et consignés différents usages propres à la Gascogne, comme celui de valider les actes par des courroies nouées d'une façon plus ou moins bizarre.

Les critiques auxquelles donne lieu la publication des Cartulaires de Saint-Julien, de Sauxillanges et de la Réole, ne peuvent pas s'adresser au travail que nous a envoyé la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, et auquel le Comité donne la plus complète approbation. Malheureusement, le plan de l'ouvrage ne permettait guère de le rattacher au concours. Le programme demandait des cartulaires, et les deux magnifiques volumes publiés par la Société de Lille ne sont qu'un inventaire. A la vérité, cet inventaire porte sur la partie ancienne des archives des comtes de Flandre (de 706 à 1270) ; il a été

rédigé par les soins de Denis Godefroy, et l'édition en a été préparée par une commission dans laquelle ont travaillé le docteur Le Glay, M. de Coussemaker, M. Dupuis et M. Desplanque. C'est dire que tout s'est réuni pour faire de l'inventaire des archives de la Chambre des comptes de Lille un précieux instrument de travail, sans lequel les érudits ne pourront plus désormais étudier l'histoire de France et des contrées voisines au XIIe et au XIIIe siècle.

Le Comité regrette encore de n'avoir pu récompenser des travaux dignes de toutes ses sympathies, mais que les auteurs n'ont point encore terminés.

Tels sont les *Monuments de l'Histoire des comtes de Montbéliard*, recueillis par M. Tuetey et publiés par la Société d'émulation de Montbéliard. M. Tuetey, dont nous avons couronné, il y a deux ans, les *Recherches sur les institutions communales d'une partie de la Franche-Comté*, a puisé aux meilleures sources les preuves d'une histoire généalogique des comtes de Montbéliard ; il a fait un ample recueil de pièces inédites du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, qu'il a combinées avec les textes déjà connus pour composer une histoire des comtes de Montbéliard. Il a voulu remonter aux origines de la maison, expliquer les rapports qu'elle a eus avec la France et l'Allemagne, et faire apprécier les efforts au prix desquels elle parvint à garder longtemps son indépendance.

Il n'est pas étonnant que la publication du Cartulaire de l'abbaye de Baigne, au diocèse d'Angoulême, ne soit pas encore achevée. Ce fut seulement l'année dernière que le manuscrit original en fut découvert par M. l'abbé Cholet. La Société littéraire de La Rochelle a voulu partager la bonne fortune qui était échue à l'un de ses membres, et elle a pris sous son patronage l'édition du Cartulaire de Baigne, qui formera un volume in-quarto. Les 529 chartes

dont il se compose, et qui appartiennent à la période comprise entre les années 1031 et 1182, contiennent de curieuses révélations sur l'origine d'un grand nombre de paroisses de l'Angoumois, de la Saintonge, du Bordelais et du Périgord. Elles enrichissent de faits nouveaux l'histoire ecclésiastique de la Guyenne et fournissent les données authentiques sur la chronologie, encore très-obscure, des anciens comtes d'Angoulême. Beaucoup de ces actes ne sont que de brèves notices, rédigées d'après un modèle uniforme, et dans lesquelles le notaire indique sommairement le nom du donateur, la situation du bien donné, la redevance imposée au tenancier et les noms de quelques témoins. Mais, parfois, quand il s'agit d'une grosse affaire, la notice se développe, s'anime et se colore comme les plus dramatiques récits des chroniqueurs. On trouvera ces qualités dans le récit du procès que l'abbaye de Baigne soutint au commencement du XIIe siècle pour défendre sa liberté menacée par l'ambition des moines de Cluny (1).

Le caractère des notices qui composent la meilleure partie du Cartulaire de Baigne sera examiné, nous n'en doutons pas, dans la préface de l'éditeur. C'est, en effet, une question de diplomatique qui n'a pas encore été traitée à fond et qui soulève de biens graves difficultés. On rencontre, au XIe et au XIIe siècle, certains actes dont l'explication est fort embarrassante : ils ont la forme de véritables chartes ; le personnage qui en est le sujet y parle à la première personne, et cependant le texte est rempli de particularités qu'on chercherait en vain dans les chartes authentiques émanées du même personnage. Au premier abord, on est porté à rejeter la pièce comme l'œuvre d'un

(1) Pages 3-8, n° 3.

faussaire ignorant ; mais il ne faut pas toujours se laisser aller à ce premier mouvement : un sérieux examen est indispensable pour reconnaître si on n'est pas en présence d'une sorte de notice dont le rédacteur fait parler directement les parties intéressées, au lieu de raconter ce qu'elles ont dit et ce qu'elles ont fait. N'est-ce point ainsi qu'il faut considérer la déclaration relative à l'église d'Archiac, qu'on lit à la page 19 du Cartulaire de l'abbaye de Baigne ? Le pape Grégoire VII y tient un langage qui ne ressemble guère au style des bulles et des lettres de ce pontife, et je doute qu'on pût justifier, par des exemples authentiques, les titres que prend le souverain pontife à la première ligne de sa déclaration : « Ego Christi Jesu servorum servus Gregorius papa Romanus. »

Le Cartulaire de Baigne renferme une autre pièce dont l'authenticité, dans le sens absolu du mot, n'est pas non plus à l'abri du soupçon : je veux parler d'une lettre de Paschal II qui a pour objet l'indépendance de l'abbaye : le corps de la lettre peut être excellent, mais la date finale a été assurément remaniée par un copiste fort ignorant des usages de la chancellerie romaine ; il suffit de rapporter cette date pour montrer qu'elle ne convient en aucune façon à une bulle de Paschal II : « Data Tibere, XIII kalendas decembris, luna XV, epacta XX, bissextus VI, annus ab incarnatione Domini MCXI. »

Mais c'est trop m'arrêter à des détails que l'éditeur examinera, à coup sûr, dans l'introduction qu'il nous promet, et qui contribuera à faire du Cartulaire de Baigne la véritable base de l'histoire de la Saintonge au XIe et au XIIe siècle.

Malgré la longueur de ce rapport, je dois encore vous parler de deux travaux manuscrits qui nous ont été communiqués : l'un par M. l'abbé Tisserand, l'autre par M.

l'abbé Bosse. M. Tisserand nous a envoyé la copie de cent vingt chartes tirées du Cartulaire de Lérins ; il a ainsi appelé notre attention sur un document de premier ordre, puisqu'il est principalement formé d'actes du xe et du xie siècle. M. l'abbé Bosse n'a pas eu à sa disposition un sujet aussi riche : les archives de l'hôpital de Mende, qu'il a explorées, ne remontent pas au delà de l'année 1162, et les pièces qu'on y conserve ne sont guère utiles que pour l'histoire locale. Cependant, à force de patience, M l'abbé Bosse en a tiré plusieurs renseignements dont l'érudition fera son profit, puisqu'elle s'en servira pour rectifier la liste des évêques de Mende publiée dans le *Gallia christiana*, et pour ajouter quelques mots au Glossaire de Du Cange.

M. Tisserand et M. Bosse ont copié les chartes qu'ils ont envoyées au Comité sans savoir si jamais elles obtiendraient les honneurs de la publicité. C'est là un acte de dévouement qu'il faut encourager presque autant que les publications en vue desquelles le présent concours avait été spécialement ouvert. A cet égard, les savants du xviie et du xviiie siècle nous ont laissé des exemples qu'il est bon de ne pas oublier. Les gros volumes de copies que les Du Chesne, les Bouhier, les Gaignières, les Baluze et tant d'autres nous ont légués, sont devenus une des sources les plus précieuses de notre histoire, depuis que tant de manuscrits originaux ont été dispersés ou détruits par l'incurie des hommes et les hasards des révolutions. Que d'événements peuvent encore faire disparaître des manuscrits uniques, sans lesquels les annales d'une ville ou d'une institution ne sauraient être racontées ! Encourageons donc les savants modestes qui, travaillant moins pour eux que pour leurs successeurs, assurent la conservation de textes précieux et s'associent efficacement aux efforts de l'Administration pour arracher à l'oubli les monuments de notre histoire !

M. Ch. Pellorce signale à l'attention de l'assemblée la rectification placée en note dans le précédent rapport, et de laquelle il résulterait que la copie du Cartulaire de St-Vincent qui existe à la Bibliothèque impériale ne serait pas de la main du président Bouhier. En réponse à cette assertion, il communique la lettre suivante, qui lui a été adressée par M. Martin-Rey, membre correspondant :

MONSIEUR ET HONORABLE COLLÈGUE,

Pour répondre à l'assertion du rapporteur de la commission des Cartulaires, je ne vois rien de plus concluant que la note ci-jointe rédigée par moi en 1850, sur le manuscrit *dit du président Bouhier*, à la Bibliothèque impériale (alors nationale); vous y trouverez la description exacte de cette copie du *Livre enchaîné*. C'est sur cet exemplaire que j'ai travaillé en attendant la publication de l'Académie de Mâcon.

Il me semble qu'il n'y a rien à répliquer contre cette déclaration de l'auteur :

« *Descriptum ex antiquo codice* MANU *Joannès Bouhier senatoris divionensis.* »

Recevez, etc.

Fonds Bouhier. — Frontispice en grandes capitales rouges. *Cartulare ecclesiae cathedralis S. Vincentii matiscensis qui liber incatenatus dicebatur. Cujus autographum ab hœreticis fuit discerptum* fz. Au-dessus il est écrit à l'encre noire : *Descriptum ex antiquo* codice MANU Joannès Bouhier Senatoris Divionensis.

Codex
Bibliothecae Buhezianae
à 8
(MDCCXXI)

Ce manuscrit est in-folio. Il est tout entier de la main du président Bouhier (écriture archaïque, mais fort correcte et lisible). La pagination va du n° 1 au n° 203. Les folios sont pleins, bordés de marges sans annotations. Les titres des chapitres sont en vedette. La table des matières est un simple relevé des *en tête*. Elle se compose de 629 articles énoncés avec la page correspondante au texte.

M. Berthaud soumet à l'assemblée le manuscrit presque entièrement achevé d'une *Description géologique* du Mâconnais, ainsi que plusieurs des dessins qui en forment le complément. Les développements étendus dans lesquels il entre à ce sujet sont écoutés avec le plus vif intérêt, et il est décidé que cette importante publication sera faite aux frais et sous les auspices de l'Académie.

M. Ch. Pellorce lit plusieurs passages d'une Etude récemment publiée par M. Gustave de Chapuys-Montlaville, député de Saône-et-Loire, sur l'église de Tournus, et demande pour l'auteur de ce travail archéologique le titre de membre correspondant. Cette admission est prononcée à l'unanimité.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. l'abbé Martigny informe la Société que, par suite de sa nomination comme chanoine à Belley, il se voit obligé, à son vif regret, de donner sa démission de membre titulaire. M. le Président se fait l'interprète des sentiments de l'assemblée et exprime l'espoir que M. Martigny n'en continuera pas moins, malgré l'éloignement, à demeurer activement associé aux travaux de l'Académie.

M. Ch. Pellorce, au nom du Comité d'agriculture, communique le rapport préparatoire sur les concours agricoles qui doivent s'ouvrir à Lugny au mois de septembre prochain. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

EXPOSITION

ET

CONCOURS AGRICOLES

DE L'ARRONDISSEMENT DE MACON

Pour l'année 1866.

COMPTE RENDU (*).

C'est à Lugny qu'a eu lieu cette solennité organisée par les soins de l'Académie de Mâcon. Chaque année le siége du concours varie ; l'année dernière, on avait désigné Saint-Gengoux-le-Royal ; une autre fois c'était Tournus ; Cluny a eu souvent le même honneur. Il faut féliciter l'Académie de transporter ainsi ses assises de canton en canton et de se mettre par là successivement en contact immédiat avec toutes les populations de l'arrondissement. Est-il un moyen plus sûr d'étendre son influence et de stimuler partout l'émulation qui assure le progrès ?

Lugny a bien prouvé d'ailleurs que les localités les plus modestes peuvent donner aux fêtes agricoles tout l'éclat dont on aime à les voir entourées. Grâce aux heureuses dispositions prises par une administration municipale intelligente et dévouée à l'intérêt public,

---

(*) Extrait du *Journal de Saône-et-Loire*.

tous les vœux des organisateurs du Concours ont été réalisés.

L'exposition était remarquable, celle de la race bovine surtout; les types, très-nombreux et presque tous fort beaux, ont retenu longtemps l'attention du jury. L'ensemble des produits agricoles et horticoles était également satisfaisant; les primes ont pu être disputées par des concurrents sérieux.

En l'absence de M. le Préfet, retenu par la session du Conseil général, M. le baron de Chapuys-Montlaville, sénateur, avait bien voulu accepter la présidence. Dimanche, à deux heures, il est arrivé à Lugny. Les autorités se sont portées à sa rencontre avec sept compagnies de sapeurs-pompiers, dont l'excellente tenue mérite une mention spéciale : c'étaient celles de Chardonnay, Clessé, Azé, Montbellet, Péronne, St-Gengoux-de-Scissé et Lugny. La fanfare d'Azé, en tête du cortége, exécutait des marches avec beaucoup d'entrain.

Sur la place de la mairie, les compagnies se développèrent sur deux rangs et M. le Sénateur les passa en revue; puis, il fit former le cercle et il leur adressa une de ces allocutions chaleureuses dont l'élan patriotique provoque toujours des manifestations enthousiastes en l'honneur du souverain. Avec quelle énergie sortaient de toutes ces poitrines les cris de : *Vive l'Empereur!* aussitôt suivis de ceux-ci : *Vive M. de Chapuys-Montlaville!*

La distribution des primes commença à trois heures. Une estrade avait été dressée au fond de la place publique, sous les ombrages de beaux platanes, dont les

branches formaient un gracieux dôme de verdure. Des places avaient été réservées pour les dames; leur présence tempérait très-heureusement la sévérité officielle et donnait à la réunion un attrait et un charme exceptionnels.

Deux discours ont été prononcés; le premier par M. le Sénateur, le second par M. de Parseval-Grandmaison, président de la section d'agriculture de l'Académie de Mâcon. Les deux orateurs ont été très-applaudis.

M. Charles Pellorce a proclamé ensuite les noms des lauréats.

C'était un spectacle très-intéressant et parfois émouvant que ce défilé d'agriculteurs venant recevoir les récompenses décernées à leurs travaux. Nous avons vu notamment un vieillard presque octogénaire gravir péniblement les marches de l'estrade à l'aide d'un bâton, appui indispensable. Tous les regards contemplaient avec attendrissement ce vétéran de la culture, vieux serviteur qui pendant près d'un demi-siècle avait donné le rare exemple de rester attaché aux mêmes champs, chez le même maître. M. le Sénateur voulut lui remettre de ses propres mains la récompense qui lui avait été décernée, puis, cédant à son émotion, il embrassa cordialement le noble vieillard, ravi et confus d'un tel honneur.

Un des lauréats, M. Pollet, de Loché, n'a point voulu recevoir la somme en argent accompagnant la médaille; il l'a remise à une des dames présentes sur l'estrade, en la priant de la consacrer à des aumônes aux pauvres de la commune.

Après la distribution des récompenses, on s'est réuni dans un banquet à l'hôtel de l'Europe. Le dîner a été fort bien servi; menu très-confortable, vin excellent.

Très-cordial et très-gai, ce repas réunissait plus de quatre-vingts convives, parmi lesquels se trouvaient les lauréats. Les toasts ont suivi.

M. le Sénateur, président du banquet, a pris le premier la parole pour porter la santé de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince impérial. L'auditoire a été profondément ému par cette éloquente improvisation prononcée avec une vigueur pénétrante et inspirée par un sentiment vrai de la grandeur du règne.

M. de Parseval-Grandmaison a remercié M. de Chapuys-Montlaville d'avoir bien voulu accepter la présidence du concours, puis il a rendu le plus juste hommage à l'administration municipale, et en particulier à l'honorable maire de Lugny, M. Meunier, l'un des membres les plus dévoués, les plus éclairés et les plus utiles du conseil d'arrondissement de Mâcon.

M. Meunier a répondu par des paroles très-flatteuses à l'adresse de M. le Préfet, dont l'absence était très-regrettée; à celle de l'honorable député, M. Gustave de Chapuys-Montlaville; à celle de l'Académie de Mâcon et de toutes les notabilités qui avaient bien voulu contribuer à assurer le succès d'une fête dont la ville de Lugny conservera un durable souvenir.

Enfin, M. Saulnier, président de l'Académie de Mâcon, s'est exprimé en ces termes :

Je ne suis un agriculteur qu'en théorie. Aussi, je laisse à des voix plus autorisées que la mienne le soin d'apprécier l'importance et la bonne organisation de ce concours. Si je me permets de prendre la parole, c'est que je dois le faire au nom de l'Académie de Mâcon. Ce devoir est pour moi un grand honneur et un grand plaisir, car je viens rendre hommage à celui qui préside cette fête ;

A celui qui représente si dignement les intérêts du canton dans le Conseil général, dont il est une des lumières ; à celui qui, dans le Sénat, met au service du département sa bienveillance, son dévouement et sa médiation puissante. Vous vous souvenez, Messieurs, que c'est sur son rapport que le Sénat a accueilli les pétitions sur la suppression du vinage, ce privilége dont sept départements jouissaient au détriment du nôtre. Il a protégé les vins de notre pays ; il est donc de toute justice que, par reconnaissance, nous les buvions à sa santé !

Buvons donc au Sénateur que nous sommes fiers d'appeler notre compatriote. Par son talent, il a su s'élever au nombre des illustrations du trône impérial ; mais, quoique au faîte des grandeurs, il n'oublie pas ses concitoyens, il aime à se reposer près d'eux, au milieu de ces campagnes qui ont ombragé son berceau, et quand il vient, comme aujourd'hui, prendre part à nos modestes solennités, il nous prouve une fois de plus que, Bourguignon de naissance, il est toujours resté Bourguignon par le cœur.

M. le Sénateur s'est montré fort touché de ce délicat hommage du président de l'Académie et il l'en a remercié dans des termes pleins d'effusion.

Cependant, la nuit était venue ; le temps, qui avait été beau pendant toute la journée, s'était brouillé tout d'un coup ; une forte averse battait la tente sous

laquelle on avait dressé les tables et donnait le signal du départ. Les invités se séparèrent, laissant le village livré aux divertissements qui sont, dans nos heureuses campagnes, l'accompagnement habituel de tous les jours de fête.

Voici l'allocution prononcée par M. le Sénateur de Chapuys-Montlaville :

MESSIEURS,

M. le Préfet de Saône-et-Loire m'a chargé de vous exprimer ses regrets de n'avoir pu présider cette réunion.

Cet excellent magistrat, choisi de main de maître pour administrer notre département, aurait été heureux d'étudier vos intérêts de plus près et de faire avec vous une connaissance plus intime.

Vous me permettrez de remercier l'Académie de Mâcon de m'avoir décerné l'honneur de présider cette réunion à sa place.

C'est un bonheur pour moi de me trouver au milieu de vous, mes bons et mes premiers amis, pour vous exprimer tous nos sentiments de dévouement et d'affection.

Je dis nos sentiments, parce que je vous parle au nom de votre député comme au mien.

Retenu encore par des soins de santé loin de ces concours, il n'en conserve pas moins toute la vivacité des sentiments qu'il vous a voués. Il veut que vous n'en doutiez pas, et le moment n'est pas éloigné où il viendra lui-même vous dire tout ce qu'il a de si bon pour vous dans son cœur.

Maintenant, Messieurs, parlons un peu de l'objet de cette solennité.

Ces concours me plaisent pour plusieurs raisons : ce sont des réunions de famille qui ont pour objet d'augmenter la

science et la pratique agricoles, et aussi, par voie de conséquence, l'aisance et le bien-être du grand nombre.

Les nouvelles méthodes enseignées par les maîtres de l'art, examinées avec soin par les hommes pratiques, par ces ouvriers de la main qui sont plus près de la culture que les esprits livrés à la seule théorie, finissent, lorsqu'elles sont reconnues utiles dans vos comices, par passer dans la pratique et dans l'usage du cultivateur.

Mais, Messieurs, ce qui me charme dans ces assemblées éminemment populaires, c'est le rapprochement qu'elles amènent entre tous les habitants de plusieurs cantons.

On se voit, on cause, on discute sur des intérêts communs et, par cette fréquentation fraternelle, les divisions s'effacent, on commence à s'estimer, on finit bientôt par s'aimer. C'est un moyen, Messieurs, de constituer d'une manière aussi absolue que possible la grande unité nationale. Ah! chers amis, quel beau jour que celui où, grâce à l'inspiration du souverain et à la nôtre à tous, le cœur de tous les Français battra à l'unisson pour la grandeur et pour la prospérité de la patrie!

Il est encore un autre avantage de ces comices : ce sont les récompenses accordées aux simples, modestes, mais énergiques vertus du travail. Le serviteur qui a été fidèle à son maître et à la culture reçoit une prime, un diplôme qui, conservé dans sa famille, devient un titre d'honneur pour lui et ses descendants. Ce sont les titres de noblesse de la terre, qui doivent se placer à côté de ceux qui ont été conquis glorieusement au prix du sang versé sur les champs de bataille et au prix de longues veilles et de braves efforts dans les laborieuses fonctions de la politique, de l'administration et de l'Etat.

Il faut remercier l'Académie de Mâcon de nous avoir procuré l'honneur de vous distribuer de telles récompenses ;

ce corps savant est doué de cette partie de l'âme de la France qui respire l'amour sincère de nos populations laborieuses.

Que Dieu, mes chers compatriotes, nous protége dans nos efforts pour augmenter la moralité générale et la fortune, petite ou grande, de tous.

Qu'il vous garde dans vos labeurs et qu'il permette aux saisons de favoriser vos récoltes de froment et de vin; qu'il mette l'abondance dans vos greniers et vos celliers et la joie dans vos maisons.

Mais surtout qu'il bénisse la France, qu'il bénisse l'Empereur et prolonge ses jours au delà du terme ordinaire de la vie, afin qu'il ait le temps de former complétement le cœur et l'esprit de son fils à l'image de son esprit et de son cœur, pour le repos et le bonheur de nos enfants.

Vive l'Empereur!

M. de Parseval-Grandmaison s'est ensuite exprimé en ces termes :

Messieurs,

Quatre mois à peine se sont écoulés depuis le Concours régional dont les assises furent ouvertes à Mâcon avec un éclat que se rappellent encore ceux qui en ont été témoins.

Notre fête de ce jour est moins brillante, mais elle a son utilité locale, et je ne crains pas de dire qu'elle laissera dans tous vos cœurs un souvenir plus durable encore que la première, car c'est une fête de famille.

Permettez-moi d'ajouter qu'elle me restera particulièrement chère, heureux que je suis d'y faire connaissance avec une population que nos concours académiques ne m'avaient pas encore donné l'occasion de visiter, et d'y retrouver votre premier magistrat, l'honorable M. Meunier, dont

j'ai pu, étant son collègue à la chambre d'agriculture, apprécier les lumières et l'urbanité.

Nos modestes réunions se distinguent d'ailleurs par deux caractères dont l'un me sourit et l'autre me touche profondément : je veux parler de notre concours de viticulture et des récompenses distribuées aux agents agricoles et aux vignerons.

Sans doute, la grande prime d'honneur a été obtenue, cette année-ci, par un propriétaire-viticulteur à qui elle était bien due pour ses courageux défrichements, ses nombreuses plantations de vignes, son exploitation intelligente d'un vaste domaine et le remarquable exemple offert par lui à tous les départements viticoles. Mais le succès de M. de La Loyère n'a été qu'une heureuse exception au milieu des concours régionaux dont les programmes ne sont guère à l'usage que de l'agriculture pratique et ne peuvent s'appliquer que difficilement à la viticulture.

L'Académie de Mâcon est plus explicite dans son concours spécialement viticole, et j'aime à la voir se développer dans cette direction ; car si, dans les premières années de ses concours, elle a dû considérer surtout l'agriculture qui était alors très-arriérée et avait besoin de direction et d'encouragements, elle n'a pas oublié que la viticulture est le premier intérêt de notre arrondissement.

Vous applaudirez donc avec moi, j'en suis convaincu, les lauréats qui, marchant sur les traces de M. de La Loyère, ont fait ici d'utiles défrichements et se sont livrés à une culture soignée et intelligente de leurs vignobles.

Quant aux serviteurs de ferme et aux vignerons, les concours régionaux n'ont pas pour eux de récompenses spéciales et n'en accordent qu'aux serviteurs du lauréat de la prime d'honneur ; tandis que notre Académie ouvre un double concours, l'un entre tous les agents agricoles de notre contrée et l'autre entre tous les vignerons.

Et sans doute vous serez touchés comme moi à la vue de ces vétérans de la charrue, de la pioche et de la serpette qui vont recevoir les récompenses dues à leur zèle et à leur dévouement agricole, à leur honnêteté et aux labeurs d'une longue vie consacrée à la culture de la vigne.

Je voudrais vous parler d'un autre de nos concours bien intéressant aussi par son objet, celui de l'enseignement agricole. L'Académie avait offert, comme de coutume, des médailles aux instituteurs primaires qui auraient donné avec le plus de zèle et d'intelligence des notions théoriques et pratiques d'agriculture et d'horticulture à leurs élèves ; mais nul candidat ne s'est présenté. Nous ne pouvons nous expliquer cette abstention et nous la regrettons vivement.

Dans les années précédentes, plusieurs instituteurs primaires, spontanément ou à l'appel de l'Académie, avaient introduit l'enseignement agricole dans leurs classes et avaient obtenu quelques-unes de nos médailles. N'auraient-ils plus trouvé d'imitateurs? Nous ne pouvons, nous ne voulons pas le croire, et nous espérons que, l'année prochaine, les candidats ne nous feront pas défaut.

Puisque cette grande question de l'enseignement agricole vient de se présenter, permettez-moi, Messieurs, de m'y arrêter quelques instants.

J'y suis convié par les mesures qu'a récemment adoptées un éminent ministre de l'instruction publique dans le double but de donner aux adultes l'enseignement primaire qu'ils n'ont pas reçu pendant leur enfance et de fonder un enseignement spécial qui comprendra des études propres à former de bons agriculteurs.

Des récompenses ont été instituées par le ministre non-seulement pour les élèves qui auraient le mieux profité des classes d'adultes, mais aussi pour les instituteurs qui se seraient dévoués avec le plus de zèle et de succès à ce

moyen nouveau de procurer l'instruction primaire aux hommes qui ne l'ont pas reçue dans leur enfance. Déjà ces récompenses ont été décernées, pour 1866, dans une séance solennelle, à l'Hôtel de Ville de Mâcon.

D'un autre côté, notre département voit s'élever à Cluny le grand établissement qui doit s'ouvrir le 1er octobre prochain et où se formeront les professeurs destinés à répandre dans toute la France l'enseignement spécial qui développera, par des études à la fois théoriques et pratiques, l'intelligence, l'instruction et la moralité des élèves se destinant à l'industrie, au commerce et à l'agriculture.

Ainsi, en dehors des études classiques, il y aura, pour les campagnes, comme pour les villes, deux degrés d'études : d'une part, l'enseignement secondaire spécial qui se donnera, dans les lycées et les colléges communaux, aux enfants dont l'instruction primaire sera terminée; d'une autre part, l'enseignement primaire constitué par la loi de 1833 et complété par les classes d'adultes.

L'enseignement secondaire spécial durera cinq années, dont une année préparatoire, en sorte que les enfants qui commenceraient à le recevoir après leur première communion, vers leur douzième année, en atteindraient le terme à l'âge de dix-sept ans.

Je n'entrerai pas ici dans tous les détails de cet enseignement; mais si vous me permettez d'en indiquer le but et les principaux moyens, peut-être les pères de famille ne seront-ils pas fâchés d'entrevoir l'horizon que le nouveau système d'études doit ouvrir à la jeunesse.

Pour ne parler ici que des études utiles à la théorie et à la pratique de l'agriculture, les cours comprendront les mathématiques et la comptabilité, la physique, la chimie, l'histoire naturelle et les applications de ces sciences à l'agriculture et à l'hygiène, enfin le dessin linéaire, d'ornementation et d'imitation.

Dégagés du grec et du latin, ces cours ne surchargeront plus la mémoire et l'esprit des enfants. Ils nourriront cependant aussi leur intelligence et leur cœur par d'autres études, telles que la langue et la littérature françaises, l'histoire, l'économie rurale, la géographie, le dessin, et par des notions de législation usuelle et d'économie rurale, sans oublier la morale publique et privée et l'enseignement religieux tel qu'il est donné dans les lycées et dans les colléges communaux.

Vous comprenez, Messieurs, comment une telle éducation peut fonder une pépinière de bons agriculteurs et comment les fils des grands et moyens propriétaires ruraux, initiés par la science aux moyens d'obtenir de la terre tout ce qu'elle peut produire, seront portés à s'attacher au sol au lieu de se jeter en foule dans les carrières libérales, où il y a tant d'appelés et si peu d'élus. Et cette génération nouvelle donnera aux hommes qui n'auraient reçu que l'instruction primaire l'exemple des méthodes nouvelles et des progrès agricoles consacrés par l'expérience.

Mais pour que cet exemple soit compris et accepté par les petits propriétaires, par les fermiers et les vignerons, ne faudra-t-il pas que l'enseignement primaire soit mis en harmonie avec celui que je viens de vous esquisser? Ne faudra-t-il pas introduire l'enseignement agricole dans les écoles primaires?

Il suffit, ce me semble, de poser la question pour qu'elle soit résolue par le bon sens de tous, et il est permis d'espérer que le ministre de l'instruction publique, après avoir organisé l'enseignement secondaire spécial, complétera son œuvre en introduisant l'enseignement agricole dans les écoles normales primaires, afin de former des instituteurs capables de donner de bonnes notions d'agriculture aux enfants de nos campagnes.

Ce serait sans doute un des meilleurs moyens de les attacher à ces champs dont ils s'éloignent trop souvent pour les villes, où les attendent tant de déceptions ; plus sûrs d'obtenir du sol une juste rémunération de leur travail, ils apprendraient à l'aimer et à s'y fixer.

Et c'est ici le cas de mentionner les circonstances dans lesquelles l'Académie de Mâcon s'est occupée de cette grave question. Dès l'année 1833, M. Chamborre avait proposé la création d'un livre élémentaire à l'usage de toutes les écoles primaires de Saône-et-Loire ; cette pensée, qui parut alors d'une exécution trop difficile, a été réalisée, mais sur un plan plus étendu, par notre honorable confrère M. Dunand, dans son excellent ouvrage de *La Ferme*, livre de lecture à l'usage des écoles primaires rurales, qui a été publié en 1858 sous les auspices de l'Académie de Mâcon.

Peu d'années avant cette publication, et lorsque l'Académie avait ouvert pour la première fois, en 1855, des concours et des expositions agricoles à Cluny, j'avais appelé sur cette question l'attention de l'auditoire devant lequel j'avais l'honneur de parler ; et Lugny ne doit pas avoir oublié ce que je rappelais alors, à savoir que l'Empereur ayant pris sur sa cassette une somme importante destinée à des essais d'enseignement agricole théorique et pratique et à la location des terrains nécessaires pour les effectuer, l'instituteur primaire de cette ville avait été compris dans la répartition de ces fonds.

On reconnut sans doute alors que l'annexion de terrains de culture à toutes les écoles primaires entraînerait des dépenses hors de proportion avec les résultats qu'on pouvait en espérer ; peut-être aussi l'instruction primaire n'était-elle pas assez généralement répandue.

Mais aujourd'hui, grâce à la multiplicité des écoles pri-

maires et à l'extension de la gratuité dans ces écoles, grâce à la création des classes d'adultes, le moment semble venu d'y faire pénétrer partout l'enseignement agricole.

C'est dans cette pensée que, depuis plusieurs années, l'Académie a introduit un cours spécial dans son programme, et elle regrette vivement, je dois le répéter, qu'aucun instituteur primaire ne se soit présenté pour obtenir quelques-unes de ces médailles.

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir insisté sur ce sujet dont l'importance n'a pas dû vous échapper. Je serais heureux si j'avais pu vous convaincre de l'utilité et du grand avenir de cet enseignement secondaire spécial qui se fonde aujourd'hui, témoignage éclatant de l'intérêt que l'Empereur porte à l'agriculture et du zèle éclairé du ministre qui a donné une si vive impulsion à toutes les branches de l'instruction publique.

Notre département est heureux du choix que M. Duruy a fait de l'ancienne abbaye de Cluny pour y établir le siége et l'Ecole normale de ce nouvel enseignement. Il n'oubliera pas, dans sa reconnaissance pour le ministre, que le choix lui en avait été proposé par un préfet dont la mort prématurée a si vivement affligé tous nos cœurs.

Je vous ai parlé des témoignages de l'intérêt que l'Empereur porte à l'agriculture. Il n'en est pas de plus grand sans doute que cette vaste enquête agricole qui s'ouvre en ce moment dans toute la France. L'Empereur a entendu le cri de souffrance qui s'élevait des campagnes ; il a voulu en connaître les causes et les moyens d'y remédier. L'agriculture peut placer son espoir en lui. Il ne faut pas cependant qu'elle oublie le mot du fabuliste : *Aide-toi, le ciel t'aidera !*

Travaillons donc avec courage, Messieurs, à cette œuvre du progrès agricole pour laquelle il est à désirer que tous

les esprits et tous les cœurs s'unissent dans un seul faisceau.

Le fabuliste a dit aussi :

Toute puissance est faible à moins que d'être unie.

Et avant lui la sagesse des nations avait proclamé que l'*union fait la force.*

Deux mots encore et j'ai fini.

Je veux exprimer d'abord, au nom de l'Académie, le regret que, comme elle, vous éprouvez tous, Messieurs, d'être privés ici de la présence du premier magistrat du département, retenu à Mâcon par le prolongement inaccoutumé de la session du Conseil général. Depuis le peu de temps qu'il est parmi nous, M. Marlière s'est fait connaître par son zèle à étudier tous les intérêts qui lui sont confiés, non moins que par ses lumières et l'honorabilité, la fermeté de son caractère. Je puis lui rendre ici ce témoignage qui, je n'en doute pas, est ratifié par tous.

Je remercierai ensuite, au nom de l'Académie, l'honorable Sénateur qui a bien voulu accepter la présidence de cette solennité et nous faire entendre cette voix sympathique dont l'éloquence est toujours jeune et sait toujours conquérir les applaudissements.

Enfin, l'Académie adresse aussi ses remercîments à MM. les Jurés des divers concours et à M. le Secrétaire de la mairie de Lugny, qui a organisé l'exposition agricole et horticole.

LISTE DES LAURÉATS.

1er CONCOURS. — RACE BOVINE.

Le concours d'animaux reproducteurs était fort remarquable, surtout en ce qui composait la section des jeunes taureaux et celle des génisses.

Le jury, dans ces deux catégories surtout, a regretté de ne pas avoir eu un plus grand nombre de prix à décerner.

64 animaux de l'espèce bovine se sont présentés sur le champ du concours, et les prix ont été répartis de la manière suivante :

Concours des taureaux. — Une médaille d'argent, dite médaille d'honneur, à M. Desvignes, pour son exposition de trois magnifiques taureaux, l'un de la race charollaise, l'autre de la race bressanne et le troisième de la race comtoise. Ces trois animaux représentaient les types de leurs races respectives à un haut degré de perfection.

M. Desvignes a renoncé aux primes en argent.

1re Catégorie.— *Taureaux âgés de 15 à 20 mois.*— 1re prime de 100 fr., M. Adenot, de Burgy ; 2e prime de 70 fr., M. Poncet, de Ste-Cécile ; 3e prime *ex-æquo* de 25 fr. à chacun, MM. Lemonde, de Cortevaix, et Pitaud, de Chazelles.

2e Catégorie. — *Taureaux âgés de 21 à 30 mois.* — 1re prime de 100 fr., M. Lécuyer, de Salornay; 2e prime de 60 fr., M. Bordet, de Cortevaix ; 3e prime de 40 fr., M. F. Bernard, de La Chapelle-sous-Brancion.

Concours des Génisses. — Catégorie unique. — *Génisses âgées de 15 à 30 mois.* — 1re prime *ex-æquo* de 40 fr. à chacun, MM. Poncet, de Sainte-Cécile, et Lemonde, de Cortevaix ; 2e prime *ex-æquo* de 30 fr. à chacun, MM. Pierre Pierre, de Malay, et Delorme, de Cortevaix.

Concours des Vaches. — Catégorie unique. — *Vaches âgées de 4 ans au moins.* — 1re prime *ex-æquo* de 40 fr., MM. Joachim Gaudet, de Grevilly; Bernard, de La Chapelle-sous-Brancion. — 2e prime *ex-æquo* de 30 fr., MM. Bordet, de Cortevaix ; Barbière, de Savigny-sur-Grosne.

RACE PORCINE.

Truies. — 1re prime de 20 fr., M. Louis Poncet, de Lugny. — 2e prime de 15 fr., M. Boissaud, de La Chapelle-sous-Brancion.

RACE OVINE.

Mention honorable à M. Perraton, de Montbellet, pour son troupeau de moutons.

RACE ASINE.

Mention honorable à M. Seran, pour ses ânesses.

Ces deux catégories d'animaux n'étaient pas comprises au concours.

2e CONCOURS. — EXPLOITATIONS RURALES LES MIEUX DIRIGÉES.

Une médaille de vermeil avec une prime de 100 fr., à M. Raymond Bolley, de La Salle : 1° pour création de 22 hectares de prairies naturelles faites dans de bonnes conditions, soit pour le choix des terrains mis en prés, soit pour celui des graines employées comme semences; 2° pour défrichements considérables et pour nivellements exécutés sur des portions étendues du domaine; 3° pour clôtures faites solidement et utilement en se servant des carrières de la propriété; 4° pour bétail en bon état et bien soigné.

Médaille d'argent à M. Jules Blanc, de Lugny, pour sa mise en culture de très-mauvais terrains dans une propriété à sol froid et compacte. M. Jules Blanc a pu montrer au jury des trèfles venus sur blé et des luzernes nouvellement créées. Les efforts dont il a fait preuve pour améliorer son domaine méritent d'être signalés, et l'Académie a été heureuse de lui décerner une médaille d'argent pour l'encourager à persévérer dans l'œuvre qu'il a entreprise.

Mentions honorables à MM. Jean Bouilloux, Etienne Gadel et Henri Matheron, fermiers à Montbellet, qui se distinguent par leurs bonnes cultures de betteraves et de pommes de terre, et par les soins qu'ils donnent aux labours et à la bonne disposition des fermes.

3e CONCOURS. — VITICULTURE.

Une médaille d'argent à M. Barriard, de Cruzilles, pour ses plantations étendues de vignes dans des terrains maigres et pour la bonne tenue générale de son domaine.

L'Académie décerne au sieur Benoît Barraud, chef-vigneron de M. Barriard, une mention honorable avec prime de 50 fr., pour le récompenser de ses bons et loyaux services comme surveillant et comme aide de culture.

Une médaille de bronze avec prime de 50 fr., à M. Deschamps, vigneron chez M. Rabut, à Cruzilles, pour la parfaite tenue de son vigneronnage, la conduite intelligente de ses ceps et la propreté remarquable des vignes qui lui sont confiées.

Une médaille de bronze avec prime de 25 fr., à M. Charles Bordat, vigneron chez M. Leduc, à Grevilly, pour la bonne tenue des vignes qui lui sont confiées, le soin avec lequel les plantations, la taille et les façons sont faites.

Une médaille de bronze avec prime de 25 fr., à M. Jean Bonnet, vigneron-régisseur chez M. de Davayé, à Azé, pour la conversion de seize hectares de terrain médiocre moitié en belles vignes, moitié en prés, travaux qui ont été couronnés d'un plein succès.

Une médaille de bronze à M. Joseph Deniel, propriétaire à Azé, pour des défrichements qui lui font le plus grand honneur et la bonne tenue de ses vignes.

Une mention honorable avec prime de 30 fr., à M. Jean-Baptiste Massu, à Lugny, pour défrichement d'une teppe communale de 96 ares, dont la majeure partie a été plantée par lui en vignes qui sont en bon état.

Une médaille de bronze à titre de mention très-honorable, à M. Simon Barbet, d'Uchizy, chef de culture chez M. de Chapuys-Montlaville, pour plantations de plusieurs hectares de vignes intelligemment faites.

Mentions honorables : 1° à MM. Théodore Billoux et Pierre Bouilloud, propriétaires à Saint-Gengoux-de-Scissé, l'un pour ses plantations étendues de vignes dans d'excellentes conditions, l'autre pour la parfaite tenue de ses vignes ; 2° à MM. Jean Galland et Jean Chapuis, pour le soin avec lequel leurs vignes sont conduites ; 3° à M. Jean-Baptiste Michel, de Viré, pour transformation de terre en prés et en vignes faite dans de bonnes conditions, et choix de bons cépages.

4e ET 5e CONCOURS. — SERVICES RURAUX.

Agents agricoles. — Une médaille d'argent avec prime de 25 fr., à M. Jean Guichard, âgé de 63 ans, granger depuis 34 ans chez M. Georges Guichard, à Clessé.

Mention très-honorable à Mlle Anne Gauthier, âgée de 67 ans, et depuis 40 ans au service de M. Barriard, à Cruzilles.

Vignerons. — Médailles d'argent avec primes de 25 fr. : MM. Joseph Mornand, âgé de 77 ans, depuis 54 ans chez M. Denis Michel, à Clessé ; Louis Cote, âgé de 57 ans, depuis 31 ans chez M. G. de Parseval, à Flacé-lès-Mâcon.

Médailles de bronze avec primes de 15 fr. : MM. Jacques Gerbaud, âgé de 64 ans, depuis 46 ans chez Mme Moreau-Michel, à Clessé ; Pierre Billebaud, âgé de 68 ans, depuis 42 ans chez M. Dure, à Lugny ; Jean Vessot, âgé de 77 ans, depuis 40 ans chez M. Simonnet, à Saint-Albain ; Etienne Devis, âgé de 72 ans, depuis 36 ans chez M. Lagadrillère, à Burgy ; Philibert Barbet, âgé de 59 ans, depuis 36 ans chez M. Butillard, à Chardonnay ; Etienne Pierre, âgé de 67 ans, depuis 35 ans chez Mme Brémond, à Sigy-le-Châtel ; François Daguy, âgé de 55 ans, depuis 35 ans chez M. Mazot, à Laizé ; Pierre Billard, âgé de 77 ans, depuis 28 ans chez M. Duret, à Bissy-la-Mâconnaise.

6e CONCOURS. — EXPOSITION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE.

Rappel de la médaille de bronze obtenue au Concours régional de Mâcon et prime de 20 fr. — M. Benoît Juillard, pour céréales, vignes, plantes oléagineuses et légumes obtenus à Flacé-lès-Mâcon, sur un terrain communal défriché par lui depuis trois ans.

Médaille de bronze. — M. Jean Prost, de Lugny, pour blé rouge sur un défrichement de terrain communal.

Médaille de bronze et 15 fr. — M. Joseph Pollet, de Loché, pour son exposition de céréales et fruits.

Mention honorable. — M. Joseph Perillet, de Burgy, pour froment dit gros blé blanc.

Médaille de bronze. — M. François Montangerand, de Saint-Gengoux-de-Scissé, pour cep de vigne.

Médaille de bronze avec prime de 10 fr. — M. Charmont, de Flacé-lès-Mâcon, pour ceps de vigne, betteraves et choux.

Mentions honorables. — MM. Jean Bertaud, de Lugny; Cochet, de Saint-Gengoux-de-Scissé.

Mention honorable. — M. Paillard, instituteur à Montbellet, pour exposition de poules de race Crève-Cœur, et pigeons, espèces longs becs et romains noirs.

Médaille de bronze. — M. Gaillot, et rappel de médaille d'argent obtenue au Concours régional de Mâcon, pour pressoirs à cylindre.

Médaille d'argent. — M. Joseph Chambard, de Cruzilles, pour bonne construction des pressoirs système Gaillot, et pour un pressoir à cabestan.

Rappel de médaille de bronze à M. Jules Baudron, de Saint-Gengoux, pour exposition de tartre cristallisé.

Médailles de bronze. — MM. Faucillon, de Saint-Gengoux-le-Royal, pour alambic avec disposition pour le dégagement du marc; Pierre Reux, de Lugny, pour son exposition de fleurs, fruits et légumes; Louis Duchamp, de Lugny, pour exposition de quarante variétés de poires bien déterminées par espèces; Claude Berthier, de Péronne, pour collection de fruits.

Mentions honorables avec primes de 10 fr. — MM. Laragée, de Cormatin, pour son exposition de pommes et poires; Pierre Reux père, de Mâcon, pour raisins et poires.

Le Secrétaire du Comité d'Agriculture de l'Académie de Mâcon,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1866.

(SÉANCE DE RENTRÉE.)

Présidence de M. SAULNIER, président.

Membres présents : MM. Aubert, Berthaud, Bouchard, Chavot, Dunand, Gaudier, F. Lacroix, Michon, J. de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Ch. Pellorce, Saulnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire perpétuel, après avoir fait connaître à la Société la mort de M. Gustave de Chapuys-Montlaville, qu'elle venait de nommer membre correspondant, donne lecture de la lettre par laquelle l'honorable récipiendaire remerciait, dans les termes les plus touchants, l'Académie d'avoir bien voulu l'associer à ses travaux. Sur la proposition de M. J. de Parseval-Grandmaison, M. le Secrétaire perpétuel est chargé d'exprimer à M. le baron de Chapuys-Montlaville, sénateur, la part que l'Académie a prise à sa douleur.

M. le docteur Loydreau, membre correspondant, adresse à la Société une *Etude paléontologique*.

M. Ernest Morin, membre correspondant, transmet une brochure intitulée : *De l'Epidémicité cholérique*. — Cette brochure est renvoyée à l'examen de M. Aubert.

M. Nadault de Buffon est présenté par M. Charles Pellorce en qualité de membre correspondant.

M. J. de Parseval-Grandmaison communique à l'Académie les *Réponses* faites par le comité d'agriculture au questionnaire général de l'enquête ouverte par le gouvernement sur la situation et les besoins de l'agriculture. L'Académie leur donne son adhésion.

Le même membre rend compte sommairement de quelques-unes des décisions adoptées dans le sein de la commission chargée de l'enquête départementale et notamment du vœu émis par cette commission en ce qui a trait au vinage. Ce vœu, ainsi conçu : *Liberté du vinage dans la cuve, jusqu'à ce que les vins atteignent un maximum de quatorze degrés alcooliques*, est l'objet d'une discussion animée, et renvoyé à l'examen du comité d'agriculture pour être l'objet d'un rapport.

M. Ch. Pellorce rend compte, au nom du comité d'agriculture, des concours agricoles qui se sont tenus à Lugny le 2 septembre dernier.

L'ordre du jour appelle le choix d'une question de concours pour 1867. Divers sujets sont proposés. Le choix est renvoyé à la prochaine séance.

On procède au renouvellement des membres du bureau pour l'année 1866-1867.

Sont élus : Président, M. Berthaud ; secrétaire adjoint, M. Dunand.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1866.

Présidence de M. BERTHAUD, président.

Membres présents : MM. Berthaud, Dunand, F. Lacroix, Michon, J. de Parseval-Grandmaison, Ch. Pellorce, Saulnier.

A l'ouverture de la séance, M. Berthaud prononce les paroles suivantes, qui sont accueillies avec une vive sympathie :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

En prenant possession de ce fauteuil, mon premier devoir, comme le premier besoin de mon cœur, est de vous remercier aussi vivement que possible de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider vos séances. Cet honneur complétement inespéré me touche profondément et à un degré que je suis inhabile à vous exprimer par des paroles, car elles ne seraient jamais à la hauteur de mes sentiments de gratitude. Croyez-le bien, chers confrères, quelque satisfaction que je puisse éprouver dans l'avenir, quelque honneur qui me survienne, rien ne me sera jamais plus agréable et plus flatteur que ce témoignage de confiance et d'estime donné par l'unanimité de vos suffrages, et j'en conserverai précieusement en moi le souvenir vivant et ineffaçable.

Mais cet honneur, Messieurs, j'ai hâte de le dire, est un lourd fardeau pour mes faibles épaules; j'en suis accablé et confus. Avec le sentiment intime que j'ai de mon peu d'aptitude à de pareilles fonctions, j'ai peine à comprendre et il m'est impossible d'approuver votre choix. Et puisque,

dans cette occasion, j'ai constitué à moi seul l'opposition, ne soyez pas étonnés de me voir aujourd'hui continuer mon rôle et protester en toute conscience, au nom d'une minorité réduite à sa plus simple expression, contre l'acte d'une majorité abusée, je le crains, par la confiance dans sa force.

Sans doute, chers confrères, l'estime sincère que je professe pour tous les membres de cette Académie, l'affection et les relations cordiales qui me lient à la plupart d'entre eux, me font comprendre jusqu'à un certain point les suffrages dont vous m'avez honoré. Certainement aussi, si vous avez compté sur mon entier dévouement à l'honneur de cette Société, à ses intérêts, à ses succès, vous ne vous êtes pas trompés. Je ferai tous mes efforts pour contribuer à ses travaux, et ce sera toujours pour moi un grand bonheur d'applaudir et même d'aider, dans mes fonctions de président et dans la mesure de mes forces, aux travaux et aux succès de mes confrères. En cela je ne ferai qu'obéir à cette conviction, bien établie chez moi, que, lorsqu'on appartient à une société, on travaille pour soi quand on travaille pour elle.

Mais, dans mon désir bien naturel de comprendre et de justifier votre choix, je lui trouve encore une autre cause. Je connais assez l'intérêt que vous portez à l'enseignement et la bienveillance qui vous anime envers ceux qui s'y consacrent, pour croire à n'en pas douter que vous avez voulu l'honorer dans ma personne. A ce titre, Messieurs, j'accepte vos suffrages avec empressement comme avec la plus vive reconnaissance, et, en ayant soin de me mettre à l'écart, je n'hésite pas à dire qu'ils sont mérités. Oui, je rends ici avec bonheur et en toute sincérité simplement justice à mes collègues, en affirmant hautement que personne plus que le corps enseignant n'est digne de vos fa-

veurs et ne mérite mieux la place élevée qu'il a toujours occupée dans votre estime. C'est avec l'expérience d'une carrière déjà longue que je parle de l'Université, et personne ne sait mieux que moi le sentiment profond du devoir qui l'anime et la grandeur de sa mission dans la société. Si c'était ici le moment, il ne serait pas difficile de montrer qu'après l'agriculture, qui répond aux premières nécessités matérielles, l'intérêt, je ne dis pas seulement le plus noble, mais le plus grand, le plus pressant d'un peuple, c'est l'instruction publique. Pour le dire, en un mot, c'est elle, en effet, qui maintient et perpétue, en l'augmentant, ce capital de civilisation lentement et péniblement accumulé par les siècles qui nous ont précédés ; c'est elle qui distribue cette vraie richesse publique aux jeunes générations à mesure qu'elles naissent, et qui amène rapidement chacune d'elles au degré de civilisation, de culture intellectuelle et morale que possède à chaque époque l'humanité tout entière. Ne soyez donc pas surpris si je parle avec respect de ma profession et de ceux qui l'exercent. Pourtant, vous ne l'ignorez pas, dans cette carrière laborieuse et toute de dévouement, les encouragements ne sont guère prodigués, et, malgré l'attrait d'un travail tout intellectuel, que la plupart d'entre nous ont choisi par une vocation irrésistible, nos courages seraient exposés à faiblir si nous n'étions soutenus par des sympathies aussi éclairées, aussi honorables, aussi fortifiantes que les vôtres. Vous comprenez donc la douce émotion que je ressens en éprouvant ici l'heureux effet de votre indulgence pour moi, en recueillant le bénéfice de vos bons sentiments pour le corps enseignant et en me voyant, quoique le moins digne, l'objet d'un honneur auquel je n'aurais jamais osé prétendre.

Vous voyez, Messieurs et chers confrères, les efforts que je fais pour comprendre pourquoi je suis assis dans ce fau-

teuil et comment, dans une Société d'hommes d'élite, qui renferme des littérateurs éprouvés, des poëtes d'un vrai mérite, des savants qui unissent au talent littéraire les trésors de la science, comment, dis-je, vous avez choisi le plus dépourvu de titres et d'aptitudes littéraires comme si, pratiquant l'Evangile à la lettre, vous vouliez mettre les derniers les premiers. Et, remarquez-le bien, pour présider une Académie, pour porter la parole en son nom, vous appelez celui d'entre vous qui est le plus étranger au style académique et dont le langage sans éclat comme sans prétention n'a jamais visé, pour toute éloquence, qu'à la clarté et à la simplicité. Car, je le dis sans détour, malgré mon amour respectueux pour les Muses (et toutes ces divinités poétiques de l'Olympe dont on m'a parlé dans ma jeunesse), j'ai peu vécu dans leur intimité. Elles ne m'ont point appris le secret de donner à la pensée une parure. Pour moi, toute pensée a son expression naturelle, et quand la vérité m'apparaît, c'est toujours avec sa nudité native, sans qu'il soit en mon pouvoir, par un art merveilleux de la parole, d'en rehausser la beauté ou d'en déguiser la laideur.

Jugez donc, Messieurs, de mon étonnement et de mon embarras quand je me vois appelé à remplacer un honorable confrère (1) qui réunit tous les genres de mérite littéraire et lorsque je rappelle dans ma mémoire les hommes éminents qui nous ont précédés (2). Mais c'est avec un inexprimable sentiment de respect mêlé d'une sorte de terreur que je m'approche de ce fauteuil en pensant qu'il s'est assis là, ce noble et illustre vieillard dont la parole élégante et toujours jeune charmait les séances de cette Académie. J'ai eu l'insigne honneur d'être son confrère, et il

(1) M. Saulnier.

(2) Notamment MM. Parseval et Rolland, qui ont été élus plusieurs fois.

me semble encore l'entendre dans cette enceinte qu'il affectionnait et où, disait-il, il lui était si doux de vieillir. Par une illusion complaisante beaucoup trop flatteuse pour cette Académie (permettez-moi de le dire au nom de votre modestie), il aimait à y retrouver comme un écho lointain, malheureusement bien affaibli, d'une autre enceinte, trop élevée et trop illustre pour que je cherche à provoquer la moindre comparaison. Ces souvenirs menaçants pour tous nos présidents le sont plus encore pour moi, et ce n'est qu'en adressant à la mémoire de Lacretelle le plus humble te le plus sincère hommage de vénération que je crois pouvoir me faire pardonner l'espèce de profanation que je commets en occupant la place où il s'est assis.

Que dirais-je donc, Messieurs, si j'osais évoquer ici un nom qui brille aux premières pages de vos annales et qui seul immortaliserait l'Académie si la postérité pouvait savoir qu'il lui a appartenu? Ce nom, symbole glorieux de la pensée française, a retenti dans le monde entier avec ces chants harmonieux qui resteront comme l'expression la plus sublime de ce qu'il y a de généreux, de poétique, de divin dans l'âme humaine. Dieu me garde, chétif orateur d'un instant, de vouloir retracer devant vous les phases toujours brillantes, quoique diverses, de cette grande existence, et vous montrer soit le poëte, planant avec les ailes du génie dans les régions les plus éthérées de la pensée, soit l'homme de la tribune, l'homme politique parlant et gouvernant avec son cœur, comme pour faire affront à cette vieille politique de ruse, d'égoïsme et de haine qui pèse encore sur le monde; soit enfin le philosophe désillusionné des fausses grandeurs et travaillant loin du bruit, dans le calme et la solitude, à la manière des sages de l'antiquité. J'aimerais à vous dire cette journée héroïque de Lamartine luttant seul contre les égarements d'une foule

immense et ameutée, et remportant cet incroyable triomphe de la raison sur la force par la seule puissance de l'âme et de la parole. Ce tableau, l'histoire le fera. Quant à moi, je n'ai prononcé ce nom que pour montrer combien j'ai raison de n'accepter qu'avec des sentiments d'humilité et de crainte le prodigieux honneur de présider une Société qui a eu à sa tête Lamartine et qui le compte encore au nombre de ses membres. J'ai voulu saisir aussi la première occasion qui s'offre à moi pour payer à l'une des plus grandes comme des plus pures gloires de la France, un juste tribut d'admiration et de reconnaissance, et lui prouver, au nom de tout ce qu'il y a d'intelligence et de patriotisme dans ce pays, que le silence n'est ni de l'oubli ni de l'ingratitude.

Vous l'avouerai-je, Messieurs, j'ai encore un autre but. A notre époque d'abaissement moral et d'éclipse littéraire, quand je n'entends autour de moi que des noms de héros et de célébrités immondes que ma langue se refuse à prononcer, il m'a semblé utile de dire tout haut un nom qui rappelle à l'esprit les plus pures et les plus saintes aspirations. C'est une façon de prouver que nous n'avons pas encore perdu le sentiment des grandes choses ni des grands hommes, et de protester contre cette basse littérature, plus inepte encore que malsaine, qui ruisselle aujourd'hui sur notre malheureux pays comme la plus funeste et la plus désastreuse des inondations.

Je m'arrête, Messieurs, j'en ai assez dit pour vous montrer que, tout en éprouvant la juste satisfaction que doit inspirer le suffrage réfléchi et sérieux d'hommes aussi considérables que vous l'êtes, je ne me fais aucune illusion sur moi-même. Votre extrême indulgence, si propre à flatter l'orgueil le plus exigeant, loin de vaincre en moi le sentiment de la réalité, ne fait que redoubler mes craintes.

Mais enfin, chers confrères, pour être de mon temps, j'accepte, moi aussi, les faits accomplis et je me résigne. Soutenu, je l'espère, par vos sympathies, comptant sur votre concours le plus actif et sur celui de notre honorable secrétaire perpétuel, qui est la tradition vivante de cette Académie, comptant aussi sur votre indulgence pour faciliter ma tâche et la proportionner à mes forces, je remplirai mes fonctions, sinon avec tout le succès que je désire pour la gloire de cette Société, du moins avec tout le zèle, le dévouement et le courage dont je suis capable. Si je n'ai que trop réussi, dans cette première séance, à vous démontrer combien votre choix est regrettable, je n'en chercherai pas moins, par tous mes efforts, à adoucir vos regrets.

Au reste, au milieu de mon embarras et de mes appréhensions, votre règlement me rassure et ramène le calme dans mon âme timorée. J'ai lu en effet avec une agréable surprise que la principale fonction du président est de donner la parole à ses confrères. Soyez-en convaincus, Messieurs, je mettrai le plus grand soin à m'acquitter de mes fonctions ainsi comprises, et pour cette fois seulement excusez-moi d'avoir pris et gardé trop longtemps la parole.

Le procès-verbal de la précédente séance est ensuite lu et adopté.

La Société a reçu de M. Thiélens, membre correspondant, une brochure intitulée : *Quatrième herborisation de la Société royale de botanique de Belgique;* de M. Cap, membre correspondant, une *notice* sur Camille Montagne, botaniste; de M. Jules Simonnet, membre correspondant, un discours de rentrée à la Cour impériale de Dijon, ayant pour titre : *Les Avocats au parlement de Bourgogne*.

Son Excellence M. le Ministre de l'agriculture adresse à la Société deux exemplaires du rapport de M. le docteur Jules Guyot, sur la viticulture du sud-est de la France.

Les répertoires archéologiques des départements du Morbihan et du Tarn sont transmis à l'Académie par Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique.

Sur la proposition de M. Ch. Pellorce, l'Académie décide qu'elle participera, pour une somme de 50 fr., à la souscription ouverte sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique, pour envoyer des instituteurs à l'Exposition universelle.

Il est donné lecture par M. le Secrétaire perpétuel de la pièce de vers suivante, envoyée par M. Chabert, membre correspondant :

PHILOSOPHIE.

Oh ! je te vois d'ici ma petite maison
Toute pleine de fleurs et ceinte de gazon !
Maison aux volets verts, sans dorures ni marbres,
Dont le seuil gracieux sourit au visiteur !
Nid charmant, abrité par l'ombre des grands arbres !
Œuvre d'élection qu'en un rêve enchanteur
J'ai, durant bien des nuits, construite pierre à pierre !
Quand donc, ayant quitté le frac et la rapière,
Irai-je sous ton toit, sans relâche embelli,
Goûter le plein bonheur de mon rêve accompli ?
Comme alors je rirai de l'humaine faiblesse,
En songeant aux beaux fils, prodiges de souplesse,
Qui s'en vont mendier près des gens aux bras longs
Des faveurs sans justice et des bouts de galons !
Qu'il me semblera bon dans ta chère retraite
De vivre sans souci de la foule indiscrète,

Loin de la grande ville où, d'eux-mêmes épris,
Tant de laids se croient beaux et de sots grands esprits!
J'en connais qui diront, en haussant les épaules,
Que je suis un rimeur et que ce temps n'est plus
Où l'on allait tout seul rêvasser sous les saules.
Inutile dédain et dires superflus!
Tandis que les boursiers et les marchands cupides
S'attaqueront à l'or par des coups intrépides,
Que de gras enrichis dans un cab de haut goût
Fendront comme l'éclair la cohue irritable,
Ou bien feront manger un éminent ragoût
Aux nombreux invités courtisans de leur table;
Chaussé de gros, là-bas, on me verra souvent
Le long des gais chemins marcher la tête au vent,
Avide de remplir ma bouche et ma narine
Des arômes des bois, trésors de la poitrine!
J'irai, sans déranger les beaux couples d'oiseaux,
Ni les poissons d'argent glissant dans les roseaux,
Tout droit, m'extasiant sur les choses superbes
Que le ciel fit pour nous sous mille aspects divers,
Depuis le chêne altier jusqu'aux petits brins d'herbes;
Butinant au hasard et des fleurs et des vers!
Et je terminerai ma course vagabonde
En m'arrêtant au seuil où la richesse abonde,
Bien heureux d'obtenir d'un accueil obligeant
Le pain du jour qui manque au foyer indigent.
Pour conserver leur force à mes membres agiles,
D'un potager restreint, mais bientôt sans égal,
Je veux moi-même enfin soigner les plans fragiles;
Les choux qu'on a plantés sont un si bon régal!
D'ici j'entends déjà l'éloge aux doux murmures
Des sincères voisins qui comptent par milliers
Les fruits délicieux pendus aux espaliers,
Et voient céder ma treille au poids des grappes mûres!
Car j'aurai bientôt fait de choisir dans les rangs
Des lettrés de l'endroit, gros bonnets du village,
Quatre ou cinq bons amis, hommes simples et francs,
Qui me ressembleront par les goûts et par l'âge.
Si la neige, la pluie ou le givre glissant,
Ou bien quelque douleur dont l'excès ankilose
Me retiennent captif dans ma chambre bien close,
L'étude m'offrira son attrait tout puissant.

Déjà si loin de moi sont les jours de collége
Que petit à petit ma mémoire s'allége ;
Puis, quel que fût le zèle à remplir son devoir,
On n'a pas tout appris, on ne peut tout savoir.
J'éprouve un vif chagrin qui se double de honte
De ne pouvoir plus lire Horace ou tel auteur
Qu'à grands coups de lexique ou dans leur traducteur.
Combien, dans ce cas-là, de premiers prix on compte !
Combien qui, comme moi, n'ont jamais su comment
L'étoile d'or s'allume au front du firmament ;
Dans quel ordre l'année et finit et commence ;
Quel signe au port conduit le marin sans erreur ;
Quel autre encore indique à l'actif laboureur
Qu'il doit ouvrir la terre et jeter la semence.
De mes livres, d'ailleurs, n'ai-je pas le recours,
Si nul ne vient ouvrir ma porte hospitalière ?
Avec Pascal, Montaigne, et Corneille et Molière,
Du réveil au coucher les instants seront courts !
Au charme de ces jours d'un calme inaltérable
L'existence à la ville est-elle comparable
Avec ses cris d'enfer et ses bruits de tambours,
Et ses odeurs sans nom qui viennent des faubourgs !

O vous qui possédez l'aisance bien heureuse,
Sachez vivre de peu, voilà l'essentiel !
Des chercheurs d'or fuyez l'existence fiévreuse ;
Le ciel vous a bénis, ne tentez pas le ciel !
Vous qu'un état précaire asservit à la tâche,
Jeunes gens, travaillez ! travaillez sans relâche,
Afin qu'en l'âge mûr, dignes mais sans fierté,
Vous disposiez de vous en toute liberté ;
Car le bonheur n'est pas d'éclairer de grands lustres
Dans les salons dorés d'un hôtel à balustres ;
De se faire traîner par des chevaux anglais ;
Oh non ! c'est de n'avoir ni maîtres ni valets !

M. Lacroix père fait la communication suivante :

Messieurs,

On est trop convaincu en agriculture de l'utilité des analyses chimiques pour que je m'étende longuement sur

l'influence que peut avoir sur l'avenir d'une exploitation la connaissance de la composition soit du sol et du sous-sol, soit des engrais ou amendements à employer, soit des eaux d'abreuvement ou d'irrigation, soit enfin des plantes obtenues par tel ou tel moyen de culture.

Cette simple énonciation suffit, il me semble, pour démontrer de quel intérêt serait pour l'agriculture l'ouverture d'un laboratoire de chimie auquel pourraient être confiées les diverses analyses intéressantes pour les agriculteurs.

Nous savons tous que l'union de la science et de la pratique est la base du progrès en agriculture. Les théories de la science pure ne deviennent évidentes qu'après avoir été sanctionnées par la pratique. D'un autre côté, les faits de pratique n'ont par eux-mêmes qu'une valeur relative; cette valeur ne devient absolue, la propagation de l'exemple n'est assurée que lorsque ces faits s'appuient sur la science.

Ce n'est pas seulement par la théorie, c'est aussi par l'expérimentation que M. de Gasparin, M. Boussingault et les autres savants agronomes qui les ont suivis ont établi d'une manière irréfutable la loi de la restitution au sol des éléments de fertilité enlevés par les récoltes, sous peine d'appauvrissement; c'est par l'alliance de la théorie et de la pratique qu'ils sont arrivés à déterminer d'une manière sinon absolue, du moins déjà très-approximative, quelles sont, pour chaque récolte à obtenir, les proportions des diverses matières, soit minérales, soit organiques, que doit contenir le sol pour donner le maximum de production.

Or, des analyses bien faites permettront aux cultivateurs de se rapprocher de ce maximum de production, but de leurs efforts, puisqu'elles leur indiqueront ce qui peut manquer à leur terre et quels amendements ils auraient avantage à employer; bien comprises, ces analyses peuvent éviter beaucoup de mécomptes, de tâtonnements et de dépenses

improductives. Elles donnent, en tous cas, des enseignements précieux.

Pour prendre quelques exemples de l'utilité des analyses, est-il nécessaire de rappeler qu'en France des contrées entières ont été enrichies et transformées, lorsque l'analyse des terres eut démontré l'absence d'un des éléments indispensables. Là où manquait soit le carbonate, soit le phosphate de chaux, on incorpora au sol soit de la marne ou de la chaux, soit du guano ou des résidus de raffinerie. Les mieux avisés, ceux qui réussirent le mieux, firent ces adjonctions dans des proportions indiquées par la comparaison des analyses du terrain et de l'amendement employé. Bientôt ces pays, qui jusque-là ne produisaient que des genêts et de chétives récoltes de sarrasin ou de seigle, se couvrirent des riches productions des terres à froment.

A chaque instant, la pratique vient demander aide et conseil à la science, et l'on sent plus impérieusement chaque jour le besoin de cette alliance féconde. Aussi dans presque tous les grands centres d'industrie et d'agriculture, une chaire de chimie a été créée, un laboratoire a été ouvert, accessible à tous et rendant d'autant plus de services à l'agriculture que les sociétés agricoles s'attachent à faire ressortir les avantages que les cultivateurs peuvent en retirer.

La Société d'agriculture d'Alger a déjà pris l'initiative d'une semblable institution afin de pouvoir faire résoudre des questions qui ont été jusqu'à présent négligées et qui ont cependant une grande importance au point de vue de l'avenir. Il est temps de poursuivre en France ces études qui doivent contribuer à guider chaque propriétaire dans la meilleure direction à donner à son exploitation.

En raison des ressources limitées de votre budget, vous ne pouvez donc penser à la création d'un laboratoire spé-

cial. Nous venons donc mettre le nôtre à votre disposition en vous proposant les moyens suivants :

Tout propriétaire devra adresser au président de votre Société les demandes d'analyse de terres, de marnes, d'engrais, d'eaux ou de plantes. La Société déciderait si ces analyses lui semblent utiles ou urgentes, et, dans le cas d'affirmative, le président nous transmettrait la demande ; mais afin d'éviter les abus, nous vous proposons de décider que chaque personne dont la demande sera accueillie devra verser, à l'effet d'acquitter les frais de l'opération chimique, une somme qui sera fixée selon les difficultés de l'analyse.

Le résultat de chaque analyse sera renvoyé au président de la Société, qui le transmettra à celui qui aura demandé cette analyse. Mais une copie du résultat de chaque opération sera prise pour la Société et sera conservée dans ses archives et consignée sur un registre spécial.

Chaque année, le chimiste résumera dans un travail d'ensemble les diverses analyses faites dans l'année. De cette mesure résulteront au bout de peu de temps des comparaisons très-utiles entre des terrains de situation différente, entre divers engrais, entre des plantes obtenues par différents modes de culture. Ainsi, on pourra commencer une carte agricole du pays ; carte précieuse comme enseignement, non-seulement pour nous, mais pour ceux qui nous suivront.

Cette proposition adoptée en principe, M. Lacroix reçoit les félicitations et les remerciements de l'assemblée.

L'assemblée est entretenue par M. Ch. Pellorce d'un projet de confection d'une *Statistique de la Vigne* dans le département de Saône-et-Loire. Il est décidé que

ce travail sera exécuté par la Société et confié à une commission composée provisoirement de MM. Berthaud, pour la partie géologique et minéralogique; de M. Michon, pour la partie historique, et de M. Ch. Pellorce, pour ce qui a trait à la statistique et à l'ensemble de l'ouvrage.

La séance est levée à trois heures.

Le Secrétaire perpétuel,

CH. PELLORCE.

TABLEAU

PAR ORDRE DE RÉCEPTION

DES MEMBRES RÉSIDANTS

DE L'ACADÉMIE DE MACON

Au 31 décembre 1866.

ANNÉES de la Réception.	NOMS, PRÉNOMS, QUALITÉS, DOMICILES.
1814.	MM. VITALLIS (Henri), O. ✻, ancien directeur des contributions directes, Mâcon.
1818.	DE LAMARTINE (Alphonse), ✻, membre de l'Institut, Mâcon.
1828.	PELLORCE (Jean-Baptiste), ✻, ancien conseiller de préfecture, Mâcon.
1833.	LACROIX (Antoine), pharmacien-chimiste, Mâcon.
1833.	LORAIN (Louis-Félix), ✻, juge d'instruction, Mâcon.
1835.	BOUCHARD (François), docteur en médecine, Mâcon.
1840.	RAGUT (Camille), archiviste du département, Mâcon.
1845.	ROLLAND (Charles-Pierre-Antoine), avocat, Mâcon.
1845.	DUNAND (Jean), chef d'institution, Mâcon.
1846.	FOURNIER (Emile), ✻, ingénieur en chef, Mâcon.
1847.	BOUSSIN (Hippolyte), Cormatin.
1847.	DE PARSEVAL-GRANDMAISON (Alexandre-Jules), avocat, Flacé.
1851.	PERRAULT DE JOTEMPS (Louis), propriétaire-agriculteur, Curtil-sous-Burnand.
1852.	PIQUET-PELLORCE (Charles), conseiller de préfecture, Mâcon.
1852.	BOURNEL (Félix), ✻, directeur de l'enregistrement et des domaines, Mâcon.
1855.	L'abbé MARTIGNY, Bâgé.
1856.	AUBERT (Aimé), docteur en médecine, Mâcon.
1856.	MONNIER (Aimé-Emmanuel), ✻, chef de division à la préfecture, Mâcon.
1856.	CHAVOT (Théodore), avocat, Mâcon.
1856.	Cte DE LA ROCHETTE (Charles), Mâcon.
1857.	REBOUL (Achille), ingénieur des ponts et chaussées, Mâcon.

1858. MM. SAULNIER (Jacques-Antoine), avocat, Mâcon.
1858. PERRACHON (Pierre-Justin), docteur en médecine, Mâcon.
1861. SIRAUDIN (Léon), juge au tribunal civil, Mâcon.
1864. LACROIX (Francisque), pharmacien-chimiste, Mâcon.
1864. BERTHAUD, professeur de physique au Lycée impérial de Mâcon.
1864. MICHON, archiviste de la ville de Mâcon.
1865. Gaudier, professeur au Lycée impérial de Mâcon.

COMPOSITION DU BUREAU.

Président..... MM. CH. BERTHAUD.
Secrétaire perpétuel. CH. PIQUET-PELLORCE.
Secrétaire adjoint... J. DUNAND.
Trésorier..... CHAVOT.

COMITÉ PERMANENT D'AGRICULTURE.

Président. M. J. DE PARSEVAL-GRANDMAISON.
Secrétaire. M. CH. PIQUET-PELLORCE.
Membres. MM. AUBERT, DUNAND, DUPERRON, JARD, MONNIER, PERRAULT DE JOTEMPS, REBOUL, L. SIRAUDIN.
Membres correspondants. MM. DUMONT, MEUNIER, MAIRE, TARLET.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Admis depuis l'année 1864.

MM. CHABERT, à Paris.
J. COLLIN, à Paris.
CHEVALIER, à Paris.
ROUSSEL, à Paris.
CHAPPE, professeur au Lycée impérial de Versailles.
Jules CANONGE, à Nîmes.
Ch. de LA GUÉRONNIÈRE, préfet de la Haute-Garonne.
Son Em. le cardinal PITRA.
MAURIN, docteur-médecin à Marseille.
GOUJON, à Chalon-sur-Saône.
Gustave de CHAPUYS-MONTLAVILLE, député.
L'abbé MARTIGNY, chanoine à Belley, ancien membre résidant.
LABBÉ, professeur de philosophie au Lycée impérial du Hâvre, ancien membre résidant.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société d'émulation de l'Ain.
Société des sciences, arts, belles-lettres et d'agriculture de l'Aisne.
Société d'agriculture d'Alger.
Société d'émulation de l'Allier.
Société d'agriculture de l'Allier.
Société des Alpes-Maritimes.
Société des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.
Société éduenne d'Autun.
Société d'encouragement de Bagnères-de-Bigorre.
Comité d'agriculture de Beaune.
Société de médecine de Besançon.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société des sciences et lettres de Blois.
Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société de médecine de Bordeaux.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société d'émulation de Cambrai.
Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn).
Comice agricole de Châlons-sur-Marne.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société d'agriculture de Châteauroux.
Société d'agriculture du Cher.
Société d'histoire naturelle de Colmar.
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai.
Société dunkerquoise.
Société des sciences, arts, belles-lettres et d'agriculture de l'Eure.
Académie du Gard.
Société d'agriculture du Gard.
Académie delphinale, à Grenoble.
Société havraise.
Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.
Société historique et scientifique de St-Jean-d'Angely.
Société d'agriculture de Lille.
Société impériale d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Loire.

Société d'agriculture de la Lozère.
Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Lyon.
Société littéraire de Lyon.
Société académique de Maine-et-Loire.
Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Société d'agriculture, commerce et arts de la Marne.
Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société impériale de Moscou.
Société académique de Nantes.
Société nivernaise.
Société linnéenne de Normandie.
Académie de Stanislas, à Nancy.
Société archéologique de l'Orléanais.
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
Société des antiquaires de l'Ouest.
Société impériale et centrale d'agriculture, à Paris.
Société de l'histoire de France, à Paris.
Société libre des beaux-arts, à Paris.
Société protectrice des animaux.
Société des antiquaires de la Picardie.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société académique de Saint-Quentin.
Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin.
Académie impériale de Reims.
Société départementale d'agriculture et d'industrie de Rennes.
Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts, à Rochefort.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société impériale d'émulation de la Somme.
Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société impériale archéologique du midi de la France, à Toulouse.
Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, à Toulon.
Société d'agriculture de Valenciennes.
Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.
Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse.

Société philomathique de Verdun.
Commission d'archéologie de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société agronomique, industrielle et scientifique de Vesoul.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Smithsonian institution, à Washington.
Société d'agriculture, sciences et arts de Seine-et-Oise.
Société d'émulation de la Vendée.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

Pages.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 1865 5

Compte rendu, par M. Fonville 5

Procès-verbal de la séance 15

Discours de M. Ch. Rolland, président 15

Rapport sur le concours de poésie de 1864, par M. Saulnier. 27

M. le Président proclame le nom des lauréats 45

Réflexions sur le mouvement des esprits dans le Mâconnais, par M. J. de Parseval-Grandmaison 45

De la reproduction des os par le périoste, étude médicale par M. le docteur Aubert 51

Poésie, par M. Saulnier 62

PIÈCES COURONNÉES 67

Rondeaux, par M. Chabert 67

Le songe d'Abdérame, légende sarrasine 74

La Sultane et le Fellah 78

Le Café de Mustapha 81

par M. Collin.

Chansons d'autrefois, par M. Chevalier 85

Le Rossignol et l'Echo, fable par M. Roussel 98

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1865 99

Envois de MM. Finx, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de la Somme; de M. Mignard, membre correspondant 99

MM. Dunand et Martigny font hommage d'ouvrages récemment publiés par eux 100

Envoi de M. Dhetel, membre de la commission des antiquités de la Côte-d'Or 100

Pages.

M. le Secrétaire perpétuel communique un article de l'*Echo des Provinces* sur le Cartulaire de Saint-Vincent, et le rapport du Comité impérial des sociétés savantes sur les *Annales* de l'Académie 100

Etude sur la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire élémentaire dans les villes et dans les campagnes, par M. Dunand 100

Un Philosophe en omnibus, poésie par M. Bouchard 122

MM. Chabert, J. Collin, Chevalier et Roussel, lauréats du concours de poésie de 1864, sont nommés membres correspondants 124

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1865 125

Envois de M. Brean, ingénieur des ponts et chaussées, et de M. Chappe, professeur au lycée de Versailles 125

Adoption d'un nouveau coin pour les médailles à décerner par l'Académie dans ses concours 125

Désignation des membres chargés de représenter l'Académie au Congrès des sociétés savantes de 1865 126

M. Mulcey, libraire à Chalon-sur-Saône, fait don de cinq exemplaires d'une carte du département 126

M. Saulnier lit un compte rendu de la dernière séance publique dû à la plume de M. Ch. Alexandre, et inséré dans la *Tribune lyrique* 126

L'Académie fixe la répartition des exemplaires du *Cartulaire de Saint-Vincent* 126

M. Siraudin lit une appréciation d'un livre de M. Guillemin, intitulé : *le Ciel* 126

M. de La Rochette donne lecture de l'*Introduction* de son *Histoire des Evêques de Mâcon* 127

MM. Gaudier et Labbé, professeurs au lycée impérial de Mâcon, sont nommés membres résidants 152

SÉANCE DU 30 MARS 1865 153

Il est donné lecture d'une circulaire concernant le Congrès des sociétés savantes de l'*Institut des Provinces* 153

Poésie, par M. Guillemin, membre correspondant 153

M. Chappe sollicite le titre de membre correspondant 155

M. Lacroix père donne des détails historiques sur différentes démolitions de la ville 155

Pages.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1865 155

Envois de Mgr Landriot, de MM. Yemeniz, de La Saussaye, membres correspondants, et de M. Jules Canonge, de Nîmes..... 155

Il est donné lecture d'une circulaire concernant la 32e session du Congrès scientifique de France 156

Etude historique sur les Germains primitifs, par M. Ch. Rolland 156

SÉANCE DU 1er JUIN 1865 170

Envois de MM. Desserteaux, Cortambert, Thiélens, membres correspondants 171

M. Labbé offre un opuscule..... 171

L'Académie décide que ses concours agricoles se tiendront en 1865 à Saint-Gengoux-le-Royal 171

M. Chappe, professeur au lycée de Versailles, est nommé membre correspondant..... 171

SÉANCE DU 6 JUILLET 1865..... 171

M. le docteur Ordinaire fait hommage d'un volume de fables..... 171

Envois de Mgr Landriot, membre correspondant, et de M. Jules Canonge, de Nîmes 172

Il est donné lecture : 1° d'une lettre de M. le Secrétaire de la *Commission de la topographie des Gaules*; 2° d'une circulaire de S. Exc. M. le Ministre de l'intérieur relative au placement des jeunes détenus..... 172

Délibération touchant l'admission de M. le Directeur de la ferme-école de Montceau parmi les concurrents à la prime d'honneur de 1866, et lettre à S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture à cet égard 172

M. Ch. Rolland donne lecture à la Société d'articles sur le salon de 1865..... 174

M. Berthaud communique une étude géologique..... 174

SÉANCE DU 27 JUILLET 1865 175

Réponse de S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture à la pétition adressée par l'Académie, conformément à la précédente délibération 175

Pages.

Proposition de M. le Secrétaire perpétuel touchant les prix à décerner aux meilleurs élèves des concours entre les écoles primaires de l'arrondissement de Mâcon. Vote à ce sujet..... 177

M. Chavot communique une partie du Dictionnaire topographique de l'arrondissement..... 177

M. Jules Canonge, poëte nîmois, est nommé membre correspondant..... 177

SÉANCE DU 31 AOUT 1865..... 178

M. Ch. Pellorce communique un rapport préparatoire sur les concours agricoles..... 178

M. Dunand offre les premiers fascicules d'un ouvrage en cours de publication..... 178

Notice lue par M. Monnier sur des ruines romaines découvertes à Chissey..... 178

EXPOSITION ET CONCOURS AGRICOLES POUR 1865..... 184

Compte rendu..... 184

Discours et toast de M. G. de Chapuys-Montlaville, député. 186

Poésie, par Mlle Nathalie Blanchet..... 199

Rapport sur le concours par M. Perrault de Jotemps..... 202

Liste des lauréats..... 210

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1865 *(Séance de rentrée)*..... 212

Envois de M. Goujon, poëte chalonnais, et de MM. Ebrard et Bouillet, membres correspondants..... 212

M. Ch. Pellorce rend compte des concours agricoles de 1865. 213

Proposition de M. J. de Parseval-Grandmaison concernant l'organisation d'un Congrès agricole à l'époque du concours régional de 1866. Décision à ce sujet..... 213

Communication de propositions relatives à la création d'un Comice agricole..... 213

Noël, poésie par M. Guillemin..... 214

Renouvellement du bureau pour l'année 1865-1866..... 214

SÉANCE DU 25 DÉCEMBRE 1865..... 214

Désignation d'une commission pour l'examen des poëmes envoyés pour le concours de 1865, ayant pour sujet : *Vercingétorix*..... 215

Pages.
Circulaire relative au Congrès agricole 215
L'assemblée discute le projet de création d'un comice agricole 219
Note de M. Gossin, professeur à l'Institut normal agricole de Beauvais, touchant l'enseignement agricole..... 219
SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1865..... 232
Propositions diverses concernant le choix d'un sujet de concours pour 1866 et 1867 233
Décision relative à la formation d'un Comice agricole 233
SÉANCE DU 25 JANVIER 1866 234
Il est donné lecture de deux dépêches de M. le Ministre de l'instruction publique, l'une relative à l'ouverture du Congrès des sociétés savantes de 1866, l'autre informant l'Académie qu'elle a été l'objet d'une allocation de 300 fr. 234
Discours adressé par M. Saulnier, président, à M. le baron de La Guéronnière, en lui faisant part de sa nomination de membre correspondant..... 235
Désignation d'une commission pour examiner les comptes de l'exercice 1865..... 235
M. Boussin fait connaître à la Société la perte qu'elle vient de faire d'un de ses membres correspondants dans la personne de M. Léon Bruys d'Ouilly. Décision de l'Académie. 235
SÉANCE DU 1er MARS 1866 236
Envois de M. le docteur Ebrard, membre correspondant, et de M. Nourrigat..... 236
Décision de la Société relative aux comptes de 1865..... 236
Note de M. Berthaud sur le *Bassin géologique mâconnais*.. 237
La commission d'examen des poëmes du concours de 1865 fait connaître le résultat de ce concours..... 249
Les noms des lauréats sont proclamés par M. le Président. 250
SÉANCE DU 29 MARS 1866..... 251
Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique qui fait connaître que l'Académie a obtenu une médaille de bronze, à titre de *mention très-honorable*, pour le *Cartulaire de Saint-Vincent*, et que MM. Ragut et Chavot ont été l'objet de récompenses analogues 251

Pages.
Envoi d'une brochure de M. Chabod..... 251
M. Foulc, professeur au lycée impérial de Mâcon, soumet les premières feuilles d'une publication en cours d'impression sur les *Chants nationaux*. Vote de l'Académie .. 251
Proposition de M. J. de Parseval-Grandmaison, touchant le Congrès agricole projeté pour 1866, et décision à cet égard..... 252
Étude philosophique, par M. J. de Parseval-Grandmaison.. 252
M. le Secrétaire du Comité d'agriculture propose de décerner des médailles, au nom de l'Académie, dans la section d'horticulture du Concours régional. Cette proposition est adoptée..... 268
SÉANCE DU 26 AVRIL 1866..... 268
M. J. de Parseval-Grandmaison dépose sur le bureau les médailles obtenues par MM. Chavot et Ragut et par l'Académie de Mâcon aux concours ouverts par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, entre les sociétés savantes, pour la publication du meilleur cartulaire..... 268
MM. Berthaud et de Parseval-Grandmaison sont chargés de divers rapports..... 269
M. de La Rochette fait hommage à l'Académie du Ier volume de son *Histoire des Évêques de Mâcon*..... 269
Appréciation sur cet ouvrage, par M. Gaudier..... .. 269
L'Académie décide qu'elle souscrira à douze exemplaires de l'*Histoire des Évêques de Mâcon*..... 274
Son Em. le cardinal Pitra est nommé membre correspondant. 274
M. le docteur Maurin, de Marseille, adresse diverses brochures..... 274
L'Académie donne mission à M. Martin-Rey d'explorer les manuscrits de Guichenon, possédés par la bibliothèque de Montpellier..... 275
M. Berthaud fait une communication concernant la géologie du Mâconnais..... 275
SÉANCE DU 31 MAI 1866..... 275
M. Bouchard donne une appréciation des *Chants nationaux*, de M. Foulc..... 275
M. Ch. Pellorce rend compte des poésies de M. Goujon, de Chalon-sur-Saône..... 275

Pages.

M. Michon est chargé d'examiner un index des manuscrits de Guichenon, présenté par M. Martin-Rey..... 276

L'Académie adopte le programme des concours agricoles pour 1866..... 276

Communication de M. Martin-Rey, relative à une inscription romaine..... 276

M. Goujon, de Chalon-sur-Saône, est nommé membre correspondant..... 279

SÉANCE DU 5 JUILLET 1866..... 280

Proposition de M. Charles Rolland, touchant une modification à introduire dans le règlement et l'organisation des bibliothèques communales..... 280

Communication du même membre sur le concours régional agricole de Mâcon..... 281

M. Maurin, docteur-médecin de Marseille, est nommé membre correspondant..... 297

SÉANCE DU 26 JUILLET 1866..... 297

Envois de MM. Prévost, de Haut, président du Comice agricole de Provins; Maurice Simonnet, membre correspondant; Hertel, membre de la Société d'agriculture de Quimperlé..... 298

Nominations de MM. Chavot, trésorier; Michon, bibliothécaire-archiviste; Berthaud, conservateur des collections. 298

SÉANCE DU 30 AOUT 1866..... 298

Envois de MM. E. Cortambert, de Mgr Landriot, membres correspondants; de M. Schotmans, de la chambre syndicale des agriculteurs-distillateurs et de M. David de Cholet, de Paris..... 299

L'Académie reçoit une allocation de 400 fr. de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique..... 299

Communication d'une circulaire de M. de Barral, relative à la formation d'une nouvelle feuille agricole. — Décision de l'Académie à cet égard..... 299

L'Académie reçoit le *Questionnaire général*, concernant l'enquête agricole..... 300

Rapport de M. Delisle sur le concours ouvert par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, entre les sociétés savantes, pour la publication de cartulaires..... 300

Pages.
Rectification touchant une assertion dudit rapport..... 321
M. Berthaud communique une partie d'un travail intitulé : *Description géologique du Mâconnais*. — Vote de l'Académie à cet égard..... 322
M. Gustave de Chapuys-Montlaville, député, est nommé membre correspondant..... 322
Démission de M. l'abbé Martigny, membre résidant..... 322
M. Ch. Pellorce communique un rapport préparatoire sur les concours agricoles de 1866..... 322
Exposition et concours agricoles pour 1866..... 323
Compte rendu..... 323
Toast de M. Saulnier, président de l'Académie..... 327
Allocution de M. le sénateur de Chapuys-Montlaville..... 328
Discours de M. J. de Parseval-Grandmaison..... 330
Liste des lauréats..... 337
Séance du 29 novembre 1866 *(Séance de rentrée)*..... 342
M. le Secrétaire perpétuel fait connaître la perte que la Société a faite d'un de ses membres correspondants, dans la personne de M. Gustave de Chapuys-Montlaville, député. — Délibération de l'Académie à la suite de cette communication..... 342
Envois de MM. Loydreau, Ernest Morin, membres correspondants..... 342
Présentation de M. Nadault de Buffon, en qualité de membre correspondant..... 342
M. J. de Parseval-Grandmaison donne lecture des *Réponses* faites par le Comité d'agriculture au *Questionnaire général* de l'enquête agricole..... 343
Communication par le même membre, relative à l'émission d'un vœu sur *la liberté du vinage*..... 343
L'Académie entend un rapport sur les concours agricoles de 1866..... 343
Renouvellement des membres du bureau pour l'année 1866-1867..... 343
Séance du 27 décembre 1866..... 344
Allocution de M. Berthaud, à l'occasion de sa prise de possession du fauteuil de président..... 344